H-2-32

DESCRIPTION
HISTORIQUE
DE LA VILLE
DE PARIS
ET DE SES ENVIRONS.

Par feu M. PIGANIOL DE LA FORCE.

NOUVELLE ÉDITION,

Revue, corrigée & considérablement augmentée.

Avec des Figures en Taille-douce.

TOME SEPTIEME.

Magna situ, major Populis, sed maxima Sceptro;
Lutetia est uno, scilicet, Orbe minor.
Le P. Chevalier, J. 1672.

A PARIS,
CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. DCC. LXV.
Avec Approbation & Privilege du Roi.

TABLE

Des Articles contenus dans le Tome septième.

SUITE DU QUARTIER DE S. ANDRÉ.

LE grand Couvent des Cordeliers, page 1
Le College de Bourgogne, 50
Le College de Prémontré, 54
Le College de Tours, 59
Le College de Grandmont, 60
Le College de Boissi, 65
Le College d'Autun, 73
Paroisse S. André-des-Arcs, 75
Le Couvent des Grands-Augustins, 116
XIX. QUARTIER DE LUXEMBOURG, 160
Le Palais d'Orléans, ou de Luxembourg, ibid.
Description des Tableaux peints par Rubens *dans une des Galeries du Palais de Luxembourg*, 168
La Foire Saint-Germain, 192
L'Hôtel des Comédiens du Roi, 203
Le College du Mans, 208
Le Séminaire de Saint-Louis, 211
Le Couvent des Feuillans, 213
Les Chartreux, 215
L'Institution de l'Oratoire, 246
L'Abbaye de Port-Royal, 253

L'Hôtel du Petit-Bourbon, 267
Les Religieuſes du Calvaire, 269
Les Filles du Précieux-Sang, 276
Les Carmes Déchauſſés, 277
Notre-Dame-des-Prés, 286
Les Filles du Saint-Sacrement, 290
Le Noviciat des Jéſuites, 295
Les Filles de l'Inſtruction chrétienne, 304
L'Hôtel de Condé, 308
Saint-Sulpice, 310
Le Séminaire de Saint-Sulpice, 352
Les Filles de Notre-Dame de la Miſéricorde, 356
La Communauté des Filles Orphelines, 362
Le Couvent des Prémontrés Réformés, 363
Le Prieuré de Notre-Dame de Conſolation, 366
La Communauté du Bon-Paſteur, 373
Ecole de la Charité des pauvres Filles de la Paroiſſe S. Sulpice, 379
L'Abbaye aux Bois, 388
L'Hôpital des Petites-Maiſons, 391
Les Filles de S. Thomas-de-Villeneuve, 394
L'Hôpital des Incurables, 397
Les Bénédictines de Notre-Dame-de-Lieſſe, 412
Additions, 417

Fin de la Table du Tome ſeptieme.

DESCRIPTION

DESCRIPTION
DE LA VILLE
DE PARIS.

Suite du Quartier de S. André.

Le grand Couvent des Cordeliers.

Saint François est l'Instituteur des Freres Mineurs, vulgairement nommés Cordeliers, à cause qu'ils ont une corde pour ceinture. Il naquit à Assise, ville d'Ombrie, l'an 1182, & fut nommé au Baptême, *Jean*. Son pere étoit un riche Marchand, nommé *Pierre Bernardon*, qui ayant beaucoup de correspondances en France, en fit étudier la langue à son fils, qui l'apprit si aisément & si parfaitement, qu'on lui donna le nom de *Franciscus*, que les Ecrivains de la basse latinité ont dit au lieu de *Francicus*. D'autres prétendent que

ſon pere l'avoit même envoyé en France ; mais cela eſt avancé ſans preuves.

François donna les premieres années de ſa jeuneſſe au négoce ; mais bientôt il renonça à tous ſes biens temporels, pour ſe conſacrer à la pauvreté évangélique & à la pénitence. Il eut d'abord un grand nombre de Diſciples ; ce qui lui fit naître la penſée d'inſtituer un Ordre Religieux. Il fit donc une Regle, qui fut approuvée par le Pape *Innocent III.* en 1210. Il eut envie de venir en France pour l'y établir ; mais le Cardinal *Hugolin*, qui, dans la ſuite, fut Pape ſous le nom de *Grégoire IX.* l'en détourna, & il ſe contenta d'y envoyer quelques-uns de ſes Diſciples, qui furent très-favorablement reçus à Paris en 1216 ou 1217, mais qui cependant furent quelques années ſans y avoir d'établiſſement fixe. Saint *François* mourut à Aſſiſe, lieu de ſa naiſſance, le 4 d'Octobre 1226, & fut canoniſé en 1228, deux ans après ſa mort.

Les Diſciples qu'il avoit à Paris, eurent le P. *Ange de Piſe* pour premier Gardien, & changerent pluſieurs fois de demeure juſqu'en 1230. Au mois de Mai de cette année-là, l'Evêque de Paris leur permit de s'établir dans cette Ville : on voit dans ſes Lettres, qu'*Eu-*

des, Abbé de Saint-Germain-des-Prés, & les Religieux de cette Abbaye, ne firent que prêter aux Freres Mineurs le lieu & les maisons qu'ils habiterent, comme hôtes, dans la Paroisse de S. Côme, proche la porte Gibart, à condition qu'ils n'y auroient, ni cloches, ni cimetiere, ni autel consacré, & que l'Abbaye conserveroit sa Justice temporelle sur lesdits lieux, sauf les droits curiaux de S. Côme. A ces conditions ils ajouterent encore celle-ci : c'est qu'au cas que lesdits Freres Mineurs quittassent cet emplacement dans la suite, & allassent s'établir ailleurs, la place qu'on leur avoit prêtée, & tous les bâtimens qu'ils y auroient élevés, demeureroient en propriété à l'Abbaye de S. Germain-des-Prés, sans aucune réserve. On voit par-là que, selon le véritable esprit de la Regle de S. François, ceux qui en faisoient Profession, ne devoient rien avoir en propre, soit en commun, soit en particulier, non pas même les maisons où ils demeuroient.

Dix ans après, les Abbé & Religieux de S. Germain-des-Prés se relâcherent en faveur des Freres Mineurs, & leur permirent d'avoir une Eglise, avec cloches & cimetiere. Dans la suite, les Freres Mineurs eurent plusieurs occasions d'augmenter l'enceinte de leur

Couvent, & ils ne les laisserent point échapper.

Au mois d'Avril de l'an 1234, le Roi S. *Louis* céda à l'Abbaye de S. Germain cent sols parisis de rente annuelle qu'elle faisoit au Roi, depuis un traité fait avec *Philippe-Auguste* en 1209, pour trois jours de pêche tous les ans, que nos Rois s'étoient réservés dans l'étendue de la riviere de Seine, donnée autrefois à l'Abbaye par le Roi *Childebert I.* son Fondateur, moyennant qu'en contre-échange, l'Abbé & les Religieux de ladite Abbaye cédassent & amortissent aux Freres Mineurs, un grand logis, appellé en latin *porprisium*, pour accroître leur habitation.

Les Freres Mineurs du Couvent de Paris, augmenterent encore considérablement leur Monastere en 1240; car ayant remontré au Pape *Grégoire IX.* qu'il se trouvoit des gens de bien qui vouloient acheter deux pieces de terre pour leur en faire présent, ce Pape ordonna à *Simon*, Abbé de S. Germain, & à ses Religieux, de permettre l'acquisition de ces deux pieces de terre, selon que le régleroit *Adam*, Evêque de Senlis. En conséquence de cet ordre, on acheta ces deux pieces de terre, dont l'une étoit contiguë au Monastere desdits Freres Mineurs, & l'autre étoit dans

le Fauxbourg. L'Abbé & les Religieux de Saint-Germain consentirent à cette aliénation en faveur des Cordeliers, sauf les droits, la propriété & la Seigneurie temporelle & spirituelle de l'Abbaye.

S. *Louis*, dont la charité étoit sans bornes, fit bâtir l'Eglise des Cordeliers d'une partie de l'amende de dix mille livres, au payement de laquelle il condamna *Enguerand de Coucy*, quatrieme du nom, pour avoir fait pendre, sans forme de procès, trois jeunes Gentilshommes Flamands qui étudioient la Langue Françoise dans l'Abbaye de S. Nicolas-aux Bois, & qui, en chassant, avoient eu le malheur de poursuivre leur proie jusques sur les Terres de ce Seigneur *de Coucy*. Cette Eglise ne fut dédiée qu'après le retour de S. *Louis* de la Terre-Sainte, savoir, le *6* Juin de l'an 1262, ou 1263, sous l'invocation de sainte Madelaine.

Le Roi laissa aux Cordeliers de ce Couvent, par son testament, une partie de sa Bibliotheque, & quatre cens livres d'argent, somme alors fort considérable. Comme les Jacobins & les Cordeliers avoient partagé l'affection & les bienfaits de S. *Louis*, ils partagerent aussi l'honneur d'inhumer dans leurs

Egliſes pluſieurs Princes & Princeſſes iſſus de ce S. Roi.

L'Egliſe des Cordeliers fut brûlée par un incendie arrivé le 19 Novembre de l'an 1580, ſur les neuf ou dix heures du ſoir. Ce terrible accident fut cauſé par l'imprudence d'un Religieux de ce Couvent, qui étant ſeul dans l'Egliſe, où il vouloit achever de dire l'Office, attacha une bougie qu'il avoit allumée, au lambris de la Chapelle de S. Antoine de Padoue, où il y avoit quantité d'*ex voto* en cire; s'étant endormi, le feu y prit, & ſe communiqua avec tant de rapidité & tant de violence, qu'en un moment toute l'Egliſe fut embraſée, ſans qu'on pût y apporter le moindre ſecours. Les cloches furent fondues, le Chœur, la Nef, les Chapelles, & une partie du Cloître furent ravagés par la violence du feu, qui détruiſit la plupart des tombeaux qu'on y voyoit auparavant, & dont *Corrozet* nous a conſervé la mémoire.

Ces tombeaux étoient de marbre noir, & les effigies des Princes & Princeſſes qui y avoient été inhumés, étoient de marbre blanc ou d'albâtre. Voici leurs noms & épitaphes, ainſi qu'ils ſont rapportés par *Corrozet*.

Madame MARIE, *Royne de France*,

femme de Philippes, fils du Roy St Loys, fille du Duc de Braban, laquelle trépassa l'an 1321. le douzieſme jour de Janvier.

Madame JEANNE, *Royne de France & de Navarre, Comteſſe de Brie & Champaigne, Dame Fondereſſe du College de Navarre, femme du Roi Philippe le Bel. Son Regne fut de vingt ans, & trépaſſa l'an mil trois cens quatre, le deuxieſme jour d'Avril.*

Corrozet ajoûte que ceſte cy eſt ſeullè, & ſon Epitaphe eſt rompue; il n'y a pas long tems qu'on le voyoit en un tableau eſcrit à la main, lequel on ne voit plus.

Au deſſous eſt le Monument d'un Prince & d'une Princeſſe, chacun tenant un cueur entre leurs mains. Le Prince porte en ſes armes, ſemées de fleurs de lys à une bande, & il n'y a aucun Epitaphe.

Madame JEANNE, *Royne de France & de Navarre, Comteſſe de Bourgogne & d'Artois, qui trépaſſa à Roye le vingt-unieſme jour de Janvier, & fut enterrée le vingt-ſeptieſme jour dudict mois, l'an mil trois cens vingt-neuf.*

Le Cueur du Roy PHILIPPES LE LONG *ſon époux, Roy de France & de Navarre, fils du Roi Philippes le Bel, qui trépaſſa l'an mil trois cens vingt & un, le troiſieſme jour de Janvier.*

Le Cueur de Madame la Royne JEANNE, *Royne de France & de Navarre, eſpouſe du Roy Charles, Roy deſdicts Royaumes, fils du Roy Philippes le Bel, & fut fille de Monſeigneur Loys de France, Conte d'Evreux, & fils du Roy de France, laquelle trépaſſa l'an mil trois cens ſeptante, le quatrieſme jour de Mars.*

Le Cueur de Madame SAINCTE BLANCHE DE FRANCE, *fille du Roy Philippes le Long, veſtue Religieuſe à Lonchamp, l'an mil trois cens dix-huict, & fut le dict Cueur enterré l'an mil trois cens cinquante-huict, le vingt-ſixieſme jour d'Avril.*

Madame MAHAUT, *fille du Conte de ſainct Paul, femme de Monſieur Charles, fils du Roy de France, Conte de Valois, d'Alençon, de Chartres & d'Anjou, laquelle trépaſſa l'an mil trois cens cinquante-huict, le treizieſme jour d'Octobre.*

Près de Mahaut eſt une autre Princeſſe en habit de Nonain, ſans épitaphe.

Madame AINZNÉE, *fille du Roy de*

Caſtille, trépaſſa le vingt-ſeptieſme jour du mois de Juin, l'an. .

Le reſte eſt rompu.

Madame BLANCHE, *fille de Monſeigneur ſainct Loys, Roy de France, femme jadis Monſeigneur. . .*

Le reſte eſt rompu.

LOYS DE VALOIS, *fils de noble Prince Monſieur Charles, fils du Roy de France, Cõte d'Alençon, de Chartres & d'Anjou, qui treſpaſſa le lendemain de la Feſte de Touſſaincts, l'an mil trois cens vingt & neuf.*

Meſſire LOYS AMNEZ, *fils de Robert, Cõte de Flandres, Queus de Nevers, de Retheſc, pere de Monſeigneur Loys, Conte de Flandres, de Nevers & de Retheſc, qui trépaſſa l'an mil trois cens vingt-deux.*

Monſeigneur PIERRE DE BRETAIGNE, *fils de Jean Duc de Bretaigne, & de Madame Blanche, fille de Thibaut, Roy de Navarre.*

Monſeigneur CHARLES, *Conte d'Eſtampes, frere de Madame Jeanne, Royne de France & de Navarre, & de Mon-*

ſeigneur Philippes, Roy de Navarre & Conte d'Evreux, & trépaſſa l'an mil trois cens trente-ſix, le vingt-quatrieſme jour d'Aouſt.

Le Roi *Henri III.* fut ſi touché de l'incendie de cette Egliſe, qu'il donna une ſomme conſidérable pour faire rebâtir le Chœur, & qu'il fit auſſi contribuer les Chevaliers de l'Ordre du S. Eſprit qu'il venoit d'inſtituer. On commença donc à rebâtir le Chœur en 1582, & le 19 Novembre 1585 il fut béni, & le grand-Autel dédié ſous l'invocation de ſainte Madelaine, de S. Roch & de S. Sébaſtien.

La nef & les bas côtés furent rebâtis l'an 1606, par les ſoins & les libéralités de *Chriſtophle de Thou*, Premier Préſident du Parlement de Paris, & de *Jacques-Auguſte de Thou*, ſon fils. La piété & le zele qu'ils avoient pour la Maiſon de Dieu, les porta, non-ſeulement à faire appliquer à la conſtruction de ce bâtiment pluſieurs amendes ordonnées par le Parlement, mais même à y contribuer beaucoup de leurs biens, en quoi ils furent imités par pluſieurs perſonnes de qualité.

Cette Egliſe eſt une des plus grandes de Paris : elle a trois cens vingt pied

de longueur, sur plus de quatre-vingt-dix de largeur, y compris les Chapelles des bas côtés. On n'y voit point, comme dans presque tous les édifices gothiques, & même dans quelques-unes de nos Eglises modernes, ces lourds massifs qui supportent les arcades. Il est vrai qu'on est sur le point d'abandonner cette vieille erreur, & qu'on substituera à ces massifs, des colonnes, telles qu'on en voit, tant ici, qu'à Nôtre-Dame, & dans les nouveaux plans des Eglises de Sainte-Genevieve & de la Madelaine. Les colonnes de l'Eglise dont il s'agit ici, n'ont rien de gothique; leurs chapiteaux & leurs bases sont d'un assez beau projet, & n'ont d'autre défaut que celui des proportions. Ce bâtiment n'est point voûté; il est seulement plafonné d'une charpente, qui s'étant noircie à la longue, obscurcit beaucoup le dedans, & le rend d'un aspect assez désagréable.

Le buffet d'orgues est un des plus parfaits qu'il y ait à Paris, par l'égale bonté de tous ses jeux. Le célebre *Marchand*, ce fameux Organiste si supérieur à tous ceux de son temps, avoit choisi cette orgue par préférence à toute autre, & il étoit toujours suivi par un nombre étonnant de connoisseurs, qui venoient admirer la science & la liberté de son jeu.

Le grand-Autel a été réparé & décoré magnifiquement en 1703. Il eſt orné de pluſieurs colonnes de marbre & d'un beau tableau au milieu, qu'on dit avoir été peint par *le Franc* en 1585. C'eſt le feu P. *Fraſſen*, qui, aidé des libéralités du Roi *Louis XIV.* décora cet Autel d'un Tabernacle de marbre, dont la matiere & l'ouvrage ſont également admirés des connoiſſeurs.

L'architecture du Jubé eſt aſſez belle pour le temps où il a été conſtruit. Il eſt orné de deux niches remplies par des ſtatues de S. Pierre & de S. Paul.

Il y a dans cette Egliſe deux Confrairies fameuſes; l'une, du Tiers-Ordre de S. François; & l'autre, du S. Sépulcre, dont les Cordeliers ont la garde à Jéruſalem depuis l'an 1336. J'ai rapporté l'origine de la premiere de ces Confrairies dans la deſcription du Couvent de Picpuce, où j'ai dit que S. François, pour répondre à l'empreſſement de pluſieurs perſonnes du ſiecle qui vouloient imiter les exemples de ce Saint, avoit été obligé en 1221, d'inſtituer en leur faveur un troiſieme Ordre.

Quant à celle du S. Sépulcre, ou des Pélerins de Jéruſalem, appellés *Palmiers* ou *Croiſés*, elle doit ſon origine à quelques Bourgeois de Paris qui avoient fait le voyage de Jéruſalem. S.

Louis, les Seigneurs de ſa Cour, & pluſieurs autres qui avoient accompagné ce Prince au premier voyage qu'il fit en la Terre-Sainte, demanderent à y être agrégés. On croit que ces Confreres firent d'abord leurs aſſemblées dans quelque Egliſe auprès du Palais; mais dès qu'en 1336, on eut donné la garde du S. Sépulcre de Jéruſalem aux Cordeliers, ces Confreres choiſirent l'Egliſe de ces Peres pour leur lieu d'aſſemblée.

Les ſtatuts & les réglemens de cette Confrairie furent confirmés par le Pape *Eugene IV.* l'an 1435, qui accorda aux Confreres pluſieurs indulgences. Le Roi & les Princes ſont toujours de cette Confrairie. Tous les Dimanches & les Fêtes ſolemnelles, on dit dans la Chapelle qui lui eſt affectée, une grand'Meſſe où il y a eau-bénite, prône, pain-bénit & offrande; mais le Dimanche de *Quaſimodo* eſt le jour le plus ſolemnel: on y dit la Meſſe en Grec, & le Sermon qu'on y prononce, eſt auſſi en Grec. *Henri IV* y rendit le pain-bénit l'an 1609, le Dimanche de *Quaſimodo*; & *Marie de Médicis* en fit autant à pareil jour de l'an 1610.

Voici les tombeaux qu'on voit encore dans cette Egliſe, & les noms des perſonnes les plus diſtinguées par leur

naiſſance, ou les plus connues par leur eſprit ou par leur ſcience, qui y ont été inhumées.

Louis de Luxembourg, Comte de S. Pol, Connétable de France, à qui le Roi *Louis XI.* fit trancher la tête en place de Greve le 19 Décembre 1475, fut enterré dans cette Egliſe.

Derriere le Chœur, & à côté du grand-Autel, on voit un tombeau de pierre, ſur lequel eſt couchée la ſtatue d'un Prélat. C'eſt la figure de *Pierre Filhol*, de Gannat en Bourbonnois, Archevêque d'Aix en Provence, Lieutenant-Général pour le Roi *François I.* au Gouvernement de Paris & Iſle de France, lequel, après avoir vécu cent deux ans, trépaſſa le 22 de Janvier de l'an 1540. Ce tombeau eſt un de ceux qui ont échappé à l'incendie de l'an 1580.

Au côté gauche du Sanctuaire, près du maître-Autel, eſt un monument adoſſé à la grille du Chœur. On y voit une figure de bronze, à demi couchée, dont *Sauval* a fait un éloge ridicule par ſon excès, & que l'Auteur de la précédente édition de cet Ouvrage, y a copié en entier. Nous ne devons point ſurprendre l'admiration du public, en donnant des louanges outrées à ce qui n'en mérite que de médiocres. L'on

avoue que cette figure eſt d'un deſſein aſſez correct pour un ſiecle où le bon gout des Arts commençoit à naître en France ; mais nous nous garderons bien d'en faire une des principales beautés de la Capitale, en copiant *Sauval*, qui regarde comme des chefs-d'œuvres ſes jambes croiſées, le bras qui ſoutient ſa tête, & juſqu'à la ciſelure de ſa cuiraſſe. Nous réſervons ces hyperboles pour ces monumens qu'on ne peut trop admirer, tels que celui du *Cardinal de Richelieu*, en Sorbone ; de la mere du ſieur *le Brun*, à S. Nicolas du Chardonnet, & pluſieurs autres auxquels la médiocre beauté de celui-ci n'a rien de comparable.

L'Epitaphe qui accompagne ce tombeau, eſt ainſi conçue :

ALBERTO PIO DE SABAUDIA,
Carpenſium Principi. Franciſci Regis
fortunam ſecuto, quem prudentia
clariſſimum reddidit,
doctrina fecit immortalem,
& vera pietas Cœlo inſeruit.
Vixit annos LV.
Hæredes mœſtiſſ. poſ. AN. M. D. XXXV.

Ces deux ſurnoms du Prince de *Carpi* ont fort embarraſſé, juſqu'ici, les Deſcripteurs de la ville de Paris. Les uns n'en ont point parlé ; les autres, pour

éviter la difficulté qu'ils y entrevoyoient, l'ont nommé le Prince, ou le Comte *de Carpi ;* & d'autres, enfin, comme *Sauval*, ou son Editeur, en ont fait un Prince de la Maison de Savoie. Un seul trait d'histoire, même assez court, va lever leur embarras, & les mettre à leur aise pour l'avenir.

La Maison *Pio* est une des plus illustres d'Italie, & prétend être descendue de la Maison de Saxe. Elle porte le nom & les armes de la Maison de Savoie, par agrégation faite par *Louis Duc de Savoie ;* car ce Prince ayant reçu d'*Albert Pio*, Prince de *Carpi*, de grands services dans la guerre qu'il eut contre *François Sforce*, voulut par reconnoissance, & aussi en considération de la grandeur de son origine, que ledit *Albert Pio*, *Galeas Pio*, son frere, & tous leurs descendans mâles, portassent le nom & les armes de la Maison de Savoie. Les Lettres-Patentes qui portent cette concession, sont du 27 Janvier 1450.

Albert Pio, dont je viens de rapporter l'épitaphe, & qui a donné lieu à la remarque que je viens de faire, fut Général des Armées de *François I.* & fut dépouillé de sa Principauté de Carpi, par le Duc de *Ferrare*. Il se retira à Paris, & y employa les dernieres an-

nées de sa vie à écrire contre les nouvelles opinions. Il s'avisa de critiquer les plaisanteries qu'*Erasme* a jettées dans ses Colloques, & par-là le Prince de *Carpi* devint l'objet des bons mots de ce bel esprit, qui même ne l'épargna pas après son décès; car ce Prince étant mort à Paris, revêtu d'un habit de Cordelier, dans lequel il ordonna qu'on l'inhumât, *Erasme* composa aussi-tôt l'enterrement Séraphique, *exequiæ Seraphicæ*, Satyre ingénieuse qu'il joignit à ses premiers Colloques. C'est aussi à l'occasion de cet enterrement Monacal, que *Marot* a dit dans sa seconde Epître du Coq-à-l'Ane :

Tesmoin le Comte de Carpy,
Qui se fit Moine après sa mort.

Le Prince *de Carpi*, selon son épitaphe, mourut en 1535, & elle est plus croyable que les Ecrivains qui le font mourir en 1536, & que *Sauval*, qui dit qu'il mourut en 1557. * Son tombeau est encore un de ceux qui ont échappé à l'incendie de cette Eglise.

Alexandre de Ales, Religieux de cet Ordre, fut inhumé dans la nef, vis-à-vis le Crucifix, sous un tombeau élevé d'environ deux pieds, qui a été transf-

* Antiquités de Paris, *Tom. I. pag.* 448.

féré depuis entre le Chœur & le Sanctuaire, ſous la grille, à hauteur d'appui, qui les ſépare. Sur cette tombe on lit :

R. P.

ALEXANDRI DE ALES,

Doctoris irrefragabilis
quondam ſanctorum Thomæ Aquinatis,
& Bonaventuræ Præceptoris,

EPITAPHIUM.

Clauditur hoc Saxo famam ſortitus abundè,
Gloria Doctorum, decus, & flos Philoſophorum;
Auctor Scriptorum vir Alexander variorum;
Norma Modernorum, fons veri, lux aliorum,
Inclytus Anglorum fuit Archilevita, ſed horum
Spretor cunctorum, Frater collega Minorum
Factus egenorum, fit Doctor primus eorum.

Obiit ann. Domini 1245.
Cal. Septembris.

Si quis honos meritis, ſi qui virtute coluntur,
Hunc animo præfer, hunc venerare Patrem.

Reverendus Pater Benignus à Genua,
totius Ordinis ſancti Franciſci
Miniſter Generalis,
pro ſua in ſanctum Doctorem pietate,
& Religionis zelo,
Hoc Monumentum erigi curavit.
An. Domini 1622. *Mart.* 25.

Alexandre de Ales, ou *de Hales*, dit le *Docteur irréfragable*, & la *fontaine de vie*, étoit Anglois, & avoit pris le ſurnom de *Ales*, ou *Hales*, d'un Monaſtere dans le Comté de Cheſter, où il avoit été élevé. Il vint à Paris; & après y avoir pris le Bonnet de Docteur, il y profeſſa la Philoſophie & la Théologie avec beaucoup de réputation. Son ſavoir étoit ſoutenu par une grande piété, & ſur-tout par une grande dévotion à la ſainte Vierge.

Albert Crantz rapporte que ce Docteur s'étoit engagé de ne rien refuſer de ce qu'on lui demanderoit au nom de Marie, & que ce fut par-là que les Religieux de S. François l'engagerent à entrer dans leur Ordre; car un d'entre eux ayant été lui rendre viſite, lui demanda, au nom de la ſainte Vierge, de prendre l'habit de S. François, & qu'*Alexandre de Ales* lui accorda auſſitôt ſa demande. Le Lecteur croira de cette hiſtoire tout ce qu'il lui plaira.

Ce qu'il y a de constant, c'est qu'*Alexandre* entra dans l'Ordre de S. François en 1222, & qu'il en a été un des grands ornemens. Il enseigna avec beaucoup d'éclat & de succès, & l'on n'en doutera point, quand on saura que S. Thomas & S. Bonaventure avoient été ses Ecoliers. Il composa, par ordre du Pape *Innocent IV.* un Commentaire sur les quatre Livres des Sentences, c'est-à-dire, une Somme de Théologie, dans laquelle il fait paroître beaucoup de subtilité, & une connoissance médiocre de l'Antiquité Ecclésiastique. C'est le seul des Ouvrages qui porte son nom, qui soit certainement de lui.

L'on voit aussi devant le grand-Autel, au côté gauche, la tombe de *Jean de la Haye*, Religieux de l'Ordre de S. François, né à Paris le 20 Mars 1593. Il fut envoyé jeune en Espagne, où il se fit Religieux en 1611. De retour dans sa patrie, il fut Prédicateur ordinaire de la Reine *Anne d'Autriche*. Si le nombre & la grosseur des volumes faisoient le mérite des Auteurs, peu d'Ecrivains en auroient autant que le P. *de la Haye;* car il a donné au public quarante volumes *in-folio*, dont il y en a dix-neuf intitulés, *Biblia Maxima*. C'est une Polyglotte accompagnée d'Interprétations & de Commentaires.

M. *Simon* prétend que le P. *de la Haye* n'avoit pas la capacité néceſſaire pour réuſſir dans un pareil Ouvrage; & le peu de cas qu'on fait aujourd'hui de cette Bible, confirme le jugement qu'en a porté cet habile Critique. Le P. *de la Haye* mourut dans ce Couvent le 15 d'Octobre de l'an 1661, & l'on voit ſur ſa tombe l'épitaphe que le P. *Jacques Seguin*, du même Ordre, y a fait mettre.

Dans le Chœur on lit cette épitaphe.

CY GIST

Haut & puiſſant Seigneur, Meſſire BERNARD DE BEON ET DU MASSÉ, *Seigneur de Bouteville, Cornefou, Eſclaſſan, & Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de Cinquante Hommes d'armes de ſes Ordonnances, ſon Conſeiller en ſes Conſeils d'Etat, & Lieutenant pour Sa Majeſté au pays de Xaintonge, Angoumois & Limouſin, lequel décéda à Monceaux le huitieme jour d'Août* 1607. *Priez Dieu pour lui.*

André Thevet fut auſſi inhumé dans l'enceinte du Chœur, ſous une tombe plate, ſur laquelle on mit cette épitaphe.

CY GIST

Vénérable & ſcientifique perſonne,

Maître ANDRÉ THEVET, *Cosmographe de quatre Rois, lequel étant âgé de 88 ans, seroit décédé dans cette ville de Paris, le 23 jour de Novembre 1590. Priez Dieu pour lui.*

Thevet est Auteur de plusieurs Ouvrages très-médiocres, & qui ne sont aujourd'hui guères lus. Il étoit d'Angoulême, & passa la meilleure partie de sa vie à voyager.

Le sieur de l'*Estoile* * renchérit sur ce que je viens de dire de *Thevet;* car il dit qu'il étoit un insigne menteur, & si imbécille, qu'un homme docte de son temps lui fit croire qu'*Anacréon* lui-même avoit écrit être mort d'un pepin de raisin. Il ajoute que *Thevet* avoit fait faire son sépulcre aux Cordeliers de Paris, & que se sentant proche de sa fin, il y alloit tous les jours pour le hâter, & qu'il mourut aussi-tôt qu'il fut fait.

François de Belleforest, Gentilhomme, né dans le Comté de Cominges, au mois de Novembre 1530, mort à Paris le premier de Janvier 1583, âgé de 53 ans. Il étoit fort savant, & écrivoit beaucoup, mais avec peu de dis-

* Mém. pour servir à l'Histoire de France, *Tom. II. pag.* 28.

cernement, & peu de clarté dans le ſtyle.

Dans la Chapelle de S. Louis, on voit la ſtatue de *Gilles le Maître*, Premier Préſident au Parlement de Paris, & de Dame *Marie Sapin*, ſa femme. Ce Premier Préſident mourut le 5 Décembre 1562. Auprès de cette ſépulture, contre le mur, ſont attachées trois lames de cuivre, ſur leſquelles ſont gravées autant d'épitaphes.

Dans la Chapelle de Gondy a été inhumé le corps de *Dom Antoine*, prétendu Roi de Portugal, mort à Paris le 26 d'Août de l'an 1595, âgé de 64 ans. *Dom Antoine* étoit fils naturel de *Dom Louis*, Infant de Portugal, & d'une Juive, nommée *Violante Gomez*. Il fut pourvu de la Commanderie d'Ocrato, ou de Crato, qui eſt de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem, & qui rapportoit en ce temps-là vingt-cinq mille ducats de rente. Le Commandeur de Crato accompagna le Roi *Dom Sébaſtien* en Afrique, & ſe trouva à la bataille d'Alcaçar, donnée au mois d'Août de l'an 1578, où le Roi fut tué, & *Dom Antonio* fait priſonnier. Comme celui-ci avoit beaucoup d'eſprit, il cacha ſi bien ce qu'il étoit, que ſa priſon ne fut pas longue, & qu'il ſe racheta pour deux mille croiſades : au lieu que ſi on

eût su qu'il étoit cousin du Roi qui venoit de mourir, & neveu du Roi Cardinal, sa rançon auroit été si forte, que peut-être il n'eût jamais été en état de la payer. Après la mort du Roi Cardinal, *Antoine* prétendit devoir succéder au Royaume de Portugal, & fut d'abord assez heureux pour être proclamé Roi à Santaren, puis à Lisbonne, où il fut mis en possession, comme étant la Capitale du Royaume. Cependant n'ayant point de forces pour s'y maintenir contre le Duc d'*Albe* qui commandoit l'armée de *Philippe II*, & qui prenoit, sans résistance, toutes les Places dont il approchoit, il fallut qu'*Antoine* se cachât, & il le fit avec tant de bonheur, que depuis le mois d'Octobre de l'an 1580, jusques à celui de Juin 1581, il fut toujours en Portugal, & si bien caché, qu'il ne fut jamais trouvé, malgré les perquisitions infinies que le Roi *Philippe II* fit faire. Enfin, il fut obligé de passer en France, où il finit une vie malheureuse aux yeux des hommes, mais peut-être heureuse en effet, puisqu'elle semble l'avoir ramené à Dieu. C'est après ce retour qu'il composa des Pseaumes pénitenciaux en Latin, qui ont plusieurs fois été traduits en notre langue. Il n'y a ici que le corps de *Dom Antoine*; car son cœur, comme je l'ai dit

dit ci-dessus, a été inhumé dans l'Eglise des Religieuses de l'*Ave Maria*.

Diego Bothelh, l'un des plus grands Seigneurs de Portugal, qui tiroit son origine des Rois de Boheme, eut tant d'attachement pour le Roi *Antoine*, qu'il lui sacrifia ses amis, ses parens, sa femme, ses enfans, ses espérances, & les avantages qu'on lui offroit, s'il vouloit abandonner ce Prince; mais il lui fut constamment fidele, & ne souhaita, pour toute récompense, que d'être enterré aux pieds de ce cher maître. Dom *Diego Bothelh* mourut en 1607, & voici l'épitaphe qu'*Antoine de Soula*, Gentilhomme Portugais, & Chevalier de l'Ordre de Christ, a fait mettre sur son tombeau.

D. O. M.

Illustrissimo viro DIEGO BOTELHO, *perantiquo Bohemiæ Regum stirpe oriundo, & familiæ* BOTELH, *in Lusitania capiti nobilissimo; qui tanto & incredibili amore Regum suorum Portugalliæ semper arsit, ut in hoc mirandum posteris, ac historia celebrandum exemplar reliquerit; præcipuè Dom* Antonio, *Regi suo hujus nominis primo ita fuit devotus, ut in ipsius salute patriæ libertatem, conjugem fidelissimam, liberos dulcissimos, propinquos, & amicos charissimos, for-*

tunas omnes, quas sponte reliquerat supervivere ac superesse crederet; ita nec redire dum à suis esset revocatus, quâlibet præmiorum & honorum spe invitatus, voluit; sed comitantis Regem suum infortunii constans particeps; quæcumque adversa cum ipso Rege adeo infracto animo passus est, ut ne ab eo quidem mortuo averterit; ac dum amborum positis hoc in templo corporibus, hunc pro tot tantisque oneribus honorem obtinuit supremâ voce expetitum, ut nullibi ossa sua nisi juxta Regia quiescerent; cœlo redditus 10. *Cal. Apriles an. Domini* 1607. *Vixit annos* 73, *menses III, dies XII.*

Non sibi, sed Deo,
Regi & Patriæ.

Virum tantum, tam singulari pietate insignem, & Lusitaniæ fidei, ac fortitudinis olim insigne decus, nec prospera, nec adversa fortuna mutatum; patriæ suæ amans & memor, ANTONIUS A SOULA *nobilis Lusitanus, Ordinis Christi Eques signatus, non tàm hoc tumulo tegere, quàm hoc te legere ac lugere desideravit.*

Messieurs *de Longueil*, Marquis de Maisons, avoient une Chapelle & leur sépulture dans cette Eglise depuis plus de trois cens ans. Dans l'épaisseur du

mur de cette Chapelle, est un tombeau, sur lequel est représenté *Antoine de Longueil*, Evêque de S. Paul de Léon, qui mourut le 25 Août 1500. *Jean-René de Longueil*, Marquis de Maisons & de Poissi, Président à Mortier au Parlement de Paris, Académicien honoraire de l'Académie Royale des Sciences, mort à Paris le 15 de Septembre de l'an 1731; & *René-Prosper de Longueil*, Marquis de Maisons & de Poissi, fils dudit *Jean-René de Longueil*, & de *Marie-Louise Bauyn d'Angervilliers*, sa femme, mort à Paris la nuit du 20 au 21 d'Octobre 1732, âgé de dix-huit mois, sont les derniers qui ont été inhumés dans cette Chapelle, & en eux a fini la branche des *Longueil*, Marquis de Maisons & de Poissi, &c.

La Chapelle des *Besançon* renferme les cendres de plusieurs Magistrats de ce nom, & de plusieurs autres des familles des *Bullion* & des *Lamoignon*, qui en descendent par *Charlotte de Besançon*, femme de *Charles de Lamoignon*, Conseiller d'Etat, mort en 1573. Cette Chapelle fut décorée d'une belle menuiserie & de plusieurs autres ornemens, aux dépens de M. *de Bullion*, Surintendant des Finances, dont on voit ici le buste en marbre blanc, au-dessus d'un tombeau de marbre noir. Son corps y

fut apporté & inhumé au mois de Décembre 1640.

Le P. *Bouhours*, dans ſes Remarques ſur la Langue Françoiſe, tome 1, p. 21; & *Ménage*, dans ſes Obſervations, tome 2, p. 212, rapportent que le Surintendant *Bullion* ayant fait décorer cette Chapelle, & quelques Cordeliers étant venus lui demander à quel Saint il vouloit qu'elle fût dédiée, il leur avoit répondu : *Hélas, mes Peres, ils me ſont tous indifférens; je n'en affectionne aucun en particulier.*

Les *Lamoignons* ſont originaires de Nivernois, & deſcendent de *Guillaume de Lamoignon*, qui vivoit du temps de S. *Louis*, & à qui on donne la qualité de Chevalier dans un titre de l'an 1288, par lequel *Agnès*, ſa veuve, acquit de *Guillaume Augeron*, Chevalier, la maiſon forte & Seigneurie de Pomay. Leur poſtérité ſuivit la profeſſion des armes juſqu'à *Charles de Lamoignon*, iſſu d'une branche cadette, lequel vint s'établir à Paris, où il fut Conſeiller au Parlement, puis Maître des Requêtes, & enfin Conſeiller d'Etat. Son mérite lui acquit l'eſtime & la confiance du Roi *Charles IX*. Il avoit épouſé *Charlotte de Beſançon*, & de ce mariage ſont iſſus tous les *Lamoignons* qui ont brillé dans le Parlement de Paris & dans le

Conseil de nos Rois. *Charlotte de Lamoignon*, fille de *Charles* & de *Charlotte de Besançon*, fut mariée à *Jean de Bullion*, Maître des Requêtes, & de leur mariage naquit *Claude de Bullion*, Marquis de Gallardon, Seigneur de Bonnelles, & qui fut Surintendant des Finances, Chancelier & Garde des Sceaux des Ordres du Roi, & Président à Mortier au Parlement de Paris.

Les *Bullions* sont originaires du Mâconnois. *Jean de Bullion*, deuxieme du nom, fut Sécrétaire du Roi, & eut de *Jeanne Vincent*, sa femme, *Jean de Bullion*, troisieme du nom, Maître des Requêtes. Celui-ci épousa *Charlotte de Lamoignon*, fille de *Charles de Lamoignon* & de *Charlotte de Besançon*. De leur mariage naquit *Claude de Bullion*, qui fut successivement Conseiller au Parlement de Paris, Maître des Requêtes, Conseiller d'Etat, Surintendant des Finances, Chancelier & Garde des Sceaux des Ordres du Roi, Président à Mortier au Parlement de Paris, & un des grands hommes de Robe de son siecle.

On voit dans cette même Chapelle les épitaphes de *Charles*, de *Guillaume* & de *Madelaine de Lamoignon*. Celle de *Charles* a été composée par *Guillaume de Lamoignon*, son petit-fils, Premier Président du Parlement de Paris.

Celle de ce Premier Préſident, mort au mois de Décembre de l'an 1677, eſt de la compoſition de *Chrétien de Lamoignon*, ſon fils, mort Préſident à Mortier du même Parlement, qui a été inhumé à S. Leu.

D. O. M.

Carolus de LAMOIGNON, *Miles,*
Longâ apud Nivernenſes generis
nobilitate clarus,
Dominus de Baſville & de Courſon,
In ſuprema Regni Curia Senator,
Dein
Libellorum Supplicum Magiſter,
Tandem
Regi ab omnibus Conſiliis
Et inter honoratos Curiæ Senatores
receptus:
Hîc in antiquo Beſançoniæ gentis
monumento
Cum Carola de Beſançon, amantiſſimâ
Uxore,
expectat Reſurrectionem.
Vivere cœperat 1 *Jan.* 1514.
Obiit 1 *Novemb.* 1573.

ICY GIST

GUILLAUME DE LAMOIGNON,
Marquis de Baſville,
Comte de Courſon, Baron de Saint-Yon,
Premier Préſident du Parlement.

Sa piété sincere, son profond savoir,
sa fermeté inébranlable pour la justice,
sa fidélité pour ses amis,
& sa tendresse pour ses enfans,
rendront sa mémoire illustre
dans tous les siecles.
Il mourut dans sa soixantieme année,
regretté de son Roi, honoré des Grands,
aimé des Peuples.

Passant, ne refuse point tes prieres
pour celui qui ne refusa jamais son pouvoir
& son autorité
pour soulager les malheureux.

La Demoiselle, dont on va lire l'épitaphe, étoit sœur de *Guillaume de Lamoignon*, Premier Président du Parlement de Paris, & fille de *Chrétien de Lamoignon*, Président à Mortier au même Parlement, & de *Marie Deslandes*.

ICY GIST

MADELAINE DE LAMOIGNON,
fille de CHRÉTIEN DE LAMOIGNON,
Marquis de Basville,
grand Président du Parlement.
Elle fut uniquement occupée,
pendant une longue vie, du soin
de soulager toute sorte de malheureux.
Il n'y a point de Provinces en France,
ni de pays dans le monde,

qui n'aient reſſenti les effets de ſa charité.
Elle naquit le . . . .
Elle eſt morte le . . . .

Dans cette même Chapelle a été inhumé *Chrétien de Lamoignon*, Marquis de Baſville, Préſident à Mortier au Parlement de Paris, mort le 28 d'Octobre de l'an 1729, dans la cinquante-quatrieme année de ſon âge.

La Chapelle des *Briçonnet*, eſt auprès de la petite porte de cette Egliſe, qui eſt vis-à-vis la rue Hautefeuille. On y voit quatre buſtes de marbre blanc, accompagnés d'inſcriptions qui nous apprennent qu'ils repréſentent *François Briçonnet*, Conſeiller en la Cour des Aides, Seigneur de Glatigni, mort le 27 Septembre 1673, âgé de 81 ans; *Thomas Briçonnet*, Conſeiller en la Cour des Aides, mort le 20 Décembre 1658, âgé de 60 ans; *Charles Briçonnet*, Préſident à Mortier au Parlement de Metz, mort le 12 Mai 1680, âgé de 61 ans: c'eſt celui-ci qui vendit au Roi *Louis XIV*, la terre de Glatigni, par contrat paſſé devant *Beauvais*, Notaire, le 5 Juin 1675. *Guillaume Briçonnet*, frere aîné du Cardinal *Briçonnet*, & cinquieme aïeul de *Charles*, avoit acquis cette Terre, qui a été poſ-

ſédée, de pere en fils, par Meſſieurs *Briçonnet*, pendant plus de deux cens ans. Le quatrieme buſte repréſente *Thomas d'Elbene*, Sécrétaire du Roi, mort l'an 1593. A l'un des piliers de cette Chapelle, on voit une figure de mort qui tient en ſes mains l'épitaphe de *Catherine Briçonnet*, femme d'*Adrien du Drac*, laquelle mourut le 10 Septembre 1680, âgée de 82 ans.

Vis-à-vis de la Chapelle de la Confrairie du S. Sépulcre, eſt la tombe d'un homme qui a mérité l'eſtime du public, en fondant une Chaire de Théologie dans l'Ecole de Sorbone. Sur cette tombe eſt écrit :

HIC JACET

Venerabilis vir Magiſter
Joannes DE ROUEN, *Rothomagenſis*,
ſingulari pietate, eximiâ doctrinâ,
& accuratâ linguarum peritiâ,
dum vixit, conſpicuus,
obiit pridie Non. Nov. 1615.

Proche cette tombe, on voit attachée à la muraille une épitaphe de ce même Docteur, laquelle eſt conçue en ces termes :

D. O. M. V. Q. L.

Erudite viator, adſta parumper,
Et cujus hîc cinis ſiet, cognoſce;

En ubi JOANNES ROENNEUS
Mortale depoſuit exuvium :
Qualis quantuſque vir, ſi neſcis,
Ne te longum morer, nullus
Dico, tantum publicam famam
Et academiam, necnon ſupremam
Curiam, & aulam, quas meritis
Suis implevit, adire & audire
Jubeo, nunc ubi perenne ſacrificium
Pio juxtà ac liberali ſumptu
Fundavit, ad aram ſanctæ
Urbis cognominem viſendus
Pulvis conquieſcit; vale, &
Piis manibus benè precare.

Credidit infauſtos Academia nuper honores,
Hîc ubi tecta jacent oſſa Roenne *tua,*
Et dixit lacrimans, ſtudiis ingratæ Minervæ;
Quando ullum invenient ſæcula noſtra parem?

En 1672, fut bâtie au bout de cette Egliſe, une fort belle & grande Chapelle ſous l'invocation de ſainte Eliſabeth, Reine de Hongrie, & c'eſt ici que s'aſſemblent les Confreres du Tiers-Ordre de S. François. Une épitaphe qui eſt au milieu de cette Chapelle, ſur une tombe plate, nous apprend que *Marie-Thérèſe d'Autriche*, Reine de France,

étoit Supérieure de cette Confrairie. Voici cette épitaphe :

CY GIST

Très-illuſtre & puiſſante Dame, Madame CLAUDE-FRANÇOISE-ANGÉLIQUE DE POUILLY D'ESNE, *Marquiſe d'Eſne, Baronne de Manouville, &c. épouſe de très-illuſtre & puiſſant, Meſſire Alexandre, Marquis de Redon, de Pranzac, & d'autres lieux, & Souverain d'Argilliers, laquelle étant Supérieure de cette Congrégation*, ſous la Reine Très-Chrétienne, *acheva ſaintement ſa vie le 22 Mars 1672.*

Ce fut la Reine *Marie-Thereſe d'Autriche*, qui, par ſes libéralités, donna au feu P. *Fraſſen* les moyens d'orner cette Chapelle & ſon Autel, comme nous les voyons.

Pluſieurs autres familles diſtinguées dans la Robe, ou dans l'Epée, ont eu leurs ſépultures dans cette Egliſe. Telles ſont celles des *Aimeret*, des *Riantz-Villeray*, des *Hardi-la-Trouſſe*, de *la Palu-Bouligneux*, des *Vertamon*, des *Faucon de Ris*, &c.

C'eſt dans cette Egliſe que Meſſieurs de l'Académie Françoiſe font célébrer les Services qu'ils font faire à la mort de leurs Confreres.

Les Chevaliers de l'Ordre de S. Michel y font aussi célébrer deux grand-Messes solemnelles; l'une, le 8 Mai, Fête de l'Apparition de S. Michel, pour le Roi, Chef & Souverain, Grand-Maître de cet Ordre, & pour les Chevaliers & Officiers vivans; & l'autre, le premier Lundi de l'Avent de chaque année, pour le repos des ames des Rois, Chefs & Souverains, Grands-Maîtres, & des Chevaliers & Officiers morts.

Le Portail de l'Eglise des Cordeliers se ressent du gout gothique qui regnoit au commencement du treizieme siecle, & qui a regné encore long-temps après. La statue de S. *Louis* qu'on voit ici, est estimée des Antiquaires, & regardée comme très-ressemblante.

Ce Portail est situé sur une petite place où commence la rue de l'Observance, qui fut percée en 1672, & qui a été ainsi nommée, à cause que la grand-porte du Couvent des Cordeliers y donne.

Sur cette porte, qui est sur la même ligne que le Portail de l'Eglise, on lit cette inscription :

LE GRAND COUVENT DE L'OBSERVANCE DE S. FRANÇOIS.

1673.

Ce Couvent occupe un grand emplacement, & consiste en bâtimens anciens & sans symmétrie, & en bâtimens modernes & réguliers, sous lesquels est le Cloître le plus beau qu'il y ait à Paris. Ce bâtiment est un quarré oblong, au milieu duquel il y a un parterre. Il est construit de pierres de taille, & d'une même symmétrie, à cela près cependant que le corps du bâtiment qui est du côté de l'Eglise, n'a été élevé que d'un étage, afin de ne pas ôter le jour aux Chapelles; au lieu que les trois autres corps de bâtiment sont élevés de trois étages, & contiennent plus de cent chambres. Le Cloître, qui est au-dessous, consiste en quatre corridors voûtés correctement, & dont les arcades, en cintre très-surbaissé, sont fermées par des grilles de fer, qui ont été faites aux dépens de plusieurs personnes dont on a eu soin de conserver la mémoire, en y faisant mettre leurs armes. Ces bâtimens furent commencés en 1673, & achevés dix ans après, comme il paroît par cette inscription mise au-dessus d'une porte qui est à côté du Chapitre:

Hoc Clauſtrum
decennio elaboratum
extremam obtinuit manum
anno 1683.

Cette Salle du Chapitre eſt dans un des côtés de ce Cloître. Elle eſt ouverte par cinq arcades gothiques non fermées. Elle eſt ornée, d'un côté, par la peinture d'une Egliſe, du même gout que celle de ce Couvent, dont les bas côtés ſont repréſentés en perſpective. Dans une très-petite friſe qui regne tout autour, dans le haut de la menuiſerie, & directement ſous les ſolives, ſont peintes, dans de petits quarrés, les têtes des Cardinaux, Patriarches, Généraux d'Ordre, Saints & Saintes de l'Ordre de S. François. Au milieu de cette Salle eſt une tombe plate, élevée d'un pied, ſur laquelle eſt écrit :

HIC JACET

Frater NICOLAUS DE LIRA, *Sacræ Thologiæ Venerabilis Doctor, cujus vitæ & doctrinæ fama diffuſa eſt per diverſa mundi climata, poſtillavit enim primus Sacra Biblia ad Litteram, à principio uſque ad finem, multaque alia ſcripſit volumina : Provinciæ Franciæ alumnus, in Conventu Vernolenſi Cuſtodiæ Normaniæ habitum Minorum accepit, quem*

honorificè, exemplariterque quadraginta octo annis portavit, & Illustrissimæ Joannæ de Burgundia quondam Franciæ, & Navarræ Reginæ, necnon Attrebatensis, & Burgundiæ Comitissæ, &c. à confessionibus, & extremæ voluntatis, executor fuit, mortemque obiit anno Domini 1340, *die* 23 *Octob.*

F. M. DOLES *Rhedonensis, Doctor Parisiensis, & hujus Conventûs Gardianus, ob summam in beatum Doctorem pietatem, hunc Tumulum, & reliquum hujus Capituli ornatum, erigi, & restaurari curavit, anno Domini* 1631.

Des Auteurs contemporains lui avoient composé un autre éloge, qu'ils firent graver en lettres d'or sur un marbre noir, qui fut attaché vis-à-vis son tombeau; mais on ne le voit plus aujourd'hui, soit qu'on l'ait ôté, soit qu'il soit caché par le lambris. Comme dans cet éloge l'origine de *Nicolas de Lyre* y est exactement marquée, & qu'elle est différemment rapportée par des Ecrivains qui ne l'avoient pas vu, je vais le transcrire ici, tel qu'il est rapporté par *Swertius* dans le titre des inscriptions de Paris. *Swertius, pages 792, 793.*

Ne me me ignores, properans dum plurima lustras:
Quis sum ex his noſces, quæ pedè busta teris.

Lyra *brevis vicus Normana in gente celebris,*
Prima mihi vitæ janua sorsque fuit.
Nulla diu mundi tenuit Vesania natum;
Protinus evasi Religione minor.
Vernolium admisit currentem ad sacra tyronem,
Et Christi docuit me domitare jugo.
Ut tamen ad mores legis documenta beata
Abdita planaret simplicitatis iter,
Artibus ipse piis, & Christi dogmate fretus
Parisiis cepi sacra Magisterii.
Et mox quæque vetus, & quæque recentior affert
Pagina christicolis, splendidiora dedi.
Litera nempe nimis quæ quondam obscura jacebat,
Omnis per partes clara labore meo est.
Et quos sæpe locos occidens litera tradit,
Hos typice humanis actibus exhibui.
Extat in Hebræos firmissima condita turris
Nostrum opus, haud ullis comminuenda petris.
Insuper & nostri releguntur sæpe libelli,
Quos in sensa Petri quatuor arte tuli.
Est quoque quodlibetis non irrita gloria nostris,
In qua tu justus arbiter esse potes.
Non tulit hunc ultrà vitam proferre merendo

Omnipotens Dominus, quo sumus & morimur.
A cruce tu cujùs numeras si mille trecentos,
Adjungens unà quatuor & decadas :
Illo me rapuit mors omnibus æmula seclo,
Cum micat Octobris terna vigena dies.
Jam quò tendis Nicolai pellectus amore ?
Quo Doctore tibi lex reserata patet.

Ces épitaphes constatent, sans replique, la patrie de *Nicolas de Lyre*, que quelques savans Critiques, parmi lesquels étoit feu M. *Chevreau*, ont cru n'être point François, mais Anglois ou Flamand, ou de Lyre en Brabant, sous prétexte qu'il y a des lieux, dans ces différens pays, qui portent le nom de Lyre. *Nicolas de Lyre* tiroit son nom d'un Bourg du Diocese d'Evreux, où il étoit né, & où ses parens, qui étoient Juifs, l'abandonnerent, sans qu'on en sache la raison. S'étant fait baptiser, il prit l'habit de S. François chez les Cordeliers de Verneuil, au temps de leur fondation, sous le regne de *Louis Hutin* en 1291. Il vint ensuite à Paris, où il acheva ses études, prit le Bonnet de Docteur, enseigna plusieurs années, & composa la plupart des Ouvrages que nous avons de lui. Non-seulement *de Lyre* fut savant dans la

Langue Hébraïque & dans le Rabinisme, dans un temps où l'ignorance régnoit encore parmi nous, mais aussi dans la Théologie. Il avoit même beaucoup de talent pour les affaires, & l'on dit que *Philippe d'Evreux* prenoit son avis sur tout ce qu'il entreprenoit de considérable. Nous voyons dans le Codicille de la Reine *Jeanne*, Comtesse de Bourgogne, femme du Roi *Philippe V*, fait en 1325, que *de Lyre* est nommé un des exécuteurs du testament de cette Princesse. Il mourut le 23 d'Octobre de l'an 1340, comme le marquent les épitaphes que je viens de rapporter; & non pas en 1349, comme le disent D. *Félibien* & D. *Lobineau*.

C'est dans la Salle de ce Chapitre, qu'en conséquence d'un Réglement fait par le Roi, en date du 25 Avril 1728, se tiennent les Chapitres ou Assemblées générales de l'Ordre de S. Michel, en présence d'un Chevalier-Commandeur des Ordres du Roi, Commissaire de Sa Majesté, savoir, le 8 Mai, Fête de l'Apparition de S. Michel, & le premier Lundi de l'Avent de chaque année. Ces Assemblées sont instituées pour veiller à l'observation des Statuts & Réglemens faits par Sa Majesté, & aussi pour délibérer sur les moyens de maintenir & d'accroître l'honneur & la dignité

de l'Ordre. A la fin de chaque Assemblée on distribue, à tous les Chevaliers présens, des médailles d'argent, dont l'empreinte a rapport à quelque événement de la vie du Roi régnant. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'Ordre de S. Michel tient ses Chapitres ou Assemblées générales au Couvent des Cordeliers; car, sans remonter plus haut, nous trouvons que le 29 Novembre 1663, le Roi, qui vouloit remettre cet Ordre dans son ancienne splendeur, y fit tenir un Chapitre général, après une grand-Messe qui fut chantée dans l'Eglise du même Couvent.

La Bibliotheque & le Réfectoire méritent d'être vus. Comme cette Communauté est la plus nombreuse de Paris, le Réfectoire est aussi des plus grands. La marmite est si grande, qu'elle a passé en proverbe. *Sauval* insinue que le gril est encore plus grand, quoiqu'on n'en parle point. Il dit qu'il est monté sur quatre roues, & qu'il est capable de tenir une manequinée de harengs.

Outre les grands sujets qui ont illustré ce Couvent, & dont j'ai parlé dans la description de l'Eglise & dans celle du Chapitre, je dois remarquer qu'au commencement de ce siecle, il y avoit encore ici un Religieux dont la France, l'Espagne & l'Italie ont admiré le sa-

voir, les grands talens pour le gouvernement monaſtique, & la grande vertu; c'eſt le P. *Claude Fraſſen.*

Ce pieux & ſavant perſonnage étoit né en 1620, dans un village près de Péronne, & entra à 17 ans dans le Couvent des Cordeliers de cette ville. Après ſa profeſſion, on l'envoya à Paris, pour y étudier & pour prendre des dégrés dans la célebre Faculté de Théologie de cette Capitale. Il prit le Bonnet de Docteur le 11 Décembre de l'an 1662, & depuis ce temps-là, il n'eſt ſorti du grand Couvent, que pour des affaires importantes. N'étant que Bachelier, il y enſeigna un Cours de Philoſophie; & devenu Docteur, il profeſſa la Théologie pendant trente ans ou environ.

En 1682, le P. *Fraſſen* étant Gardien du grand Couvent de Paris, aſſiſta, en cette qualité, au Chapitre général de ſon Ordre, qui ſe tint à Tolede en Eſpagne, & il y fut élu Définiteur-Général de tout l'Ordre de S. François. En 1688, il aſſiſta, en qualité de Définiteur-Général, au Chapitre qui ſe tint à Rome, où préſida le Cardinal *Cibo.* Ces deux voyages, & un troiſieme qu'il fit, pour viſiter une Province, en qualité de Commiſſaire-Général, ſont les ſeules ſorties, de quelque durée, qu'il ait faites hors du grand Couvent de Pa-

ris. Au retour de ſes voyages, le Roi lui donna des marques ſolides de la ſatisfaction qu'il avoit de ſa conduite. Sa Majeſté le députa ſouvent depuis pour informer & donner ſon avis ſur des affaires très-importantes. Le Parlement de Paris l'honora ſouvent de pareilles commiſſions. Enfin, il étoit parvenu à une ſi grande réputation, que des Familles de grande diſtinction, des Communautés Régulieres, & même des Ordres Religieux entiers, le conſultoient, & recevoient ſes déciſions avec autant de docilité, que s'il avoit été leur pere ou leur ſupérieur.

Au milieu de tant d'occupations & de tant de grands emplois, il trouva encore le temps de travailler pour la poſtérité, en donnant au public un Cours de Philoſophie, un Cours de Théologie, & un livre intitulé, *Diſquiſitiones Biblicæ*, une traduction des Lettres de S. Paulin, & pluſieurs Ouvrages de piété. Le P. *Fraſſen* mourut le 26 de Février de l'an 1711, vers les deux heures après-midi, dans la 91e année de ſon âge, & la 74e de ſa Profeſſion Religieuſe.

Avant de quitter ce Couvent, je dois remarquer que ſes Religieux n'étoient autrefois que Conventuels; mais que la grande Obſervance y fut introduite

l'an 1502, par *Gilles Dauphin*, quarantieme Général de cet Ordre.

Au mois de Mai de l'an 1579, se tint ici le Chapitre général des Cordeliers, où il se trouva douze cens Religieux de cet Ordre, qui élurent, pour leur Général, *Scipion de Gonzague*, qui étoit de l'illustre Maison de ce nom. Pour subvenir à la subsistance d'un aussi grand nombre de Religieux, pendant la tenue de ce Chapitre, le Roi leur donna la somme de dix mille livres, & le Duc d'Anjou, son frere, celle de quatre mille. Tous les Colleges, les Chapitres, les Communautés & les Habitans aisés de Paris, leur firent aussi des aumônes proportionnées à leurs facultés.

Le nouveau Général s'arrogea, dans la suite, tant d'autorité dans son Ordre, qu'il voulut le gouverner despotiquement; & étant à Paris en 1582, & voulant se venger des Cordeliers du Couvent de cette Ville, qui avoient élu un Gardien contre son gré, il fit entrer le Nonce dans son ressentiment. Celui-ci fit venir à Saint-Germain-des-Prés, où il demeuroit, quelques-uns de ces Religieux les plus accrédités du Couvent, & là leur fit cruellement donner la discipline. Cette exécution, qui fut faite le 20 Mars de cette année, fit

grand bruit, & les pauvres flagellés en porterent leurs plaintes au Parlement, qui d'abord se mit en devoir de soutenir l'élection faite par les Cordeliers, & de réprimer les violences du Nonce, comme il paroît par l'Arrêt du 29 Mars de cette même année 1582. Cependant le crédit du Pape & celui de la Reine mere, qui favorisoient le Général, arrêterent le cours de la Justice, & cette affaire fut accommodée à la satisfaction du Nonce & du Général, qui furent seulement admonêtés de ne plus faire de pareilles entrepriſes. On fit, dans ce temps-là, les vers suivans sur les Cordeliers qui avoient été ainsi flagellés : *

Stigmata quæ paſſis manibus Franciſce *gerebas,*
Natorum flagris corpora ſecta tegunt
Lanceæ mutavit ſævis inſignia loris
Nuncius immiti miſſus ab Auſonia,
Ut merito poſt hæc mutato nomine priſco,
Cordigeros dicat Gallia *lorigeros.*

Le P. *Benigne de Genes*, Général de l'Ordre de S. François, voulut, au mois de Février de l'an 1622, introduire dans ce Couvent certains statuts qui

* *L'Eſtoile*, Mémoires pour servir à l'Hiſtoire de France, *Tome I. p.* 138. *D. Bouillard*, Hiſtoire de l'Abbaye de S. Germain-des-Prés.

avoient été faits à Barcelone en Espagne, & dont les principaux articles ordonnoient la nudité des pieds, & défendoient d'avoir des troncs dans les Eglises de l'Ordre; mais il y trouva tant de difficulté & tant d'opposition, que ses bonnes intentions ne furent point suivies. On peut voir le détail de cette affaire dans le 8e tome du Mercure François, page 504.

Le P. *François-Marie Rhini de Politio*, aussi Ministre-Général de l'Ordre, & Commissaire député par les Brefs des Papes *Clément IX* & *Clément X*, fut plus heureux que n'avoit été le P. *de Genes;* car en 1671, il introduisit la Réforme dans ce Couvent.

J'ai dit ci-dessus que la rue de l'Observance avoit été percée en 1672. Elle va de la rue des Cordeliers à la rue des Fossés de M. le Prince.

J'ajouterai ici que ce fut en ce temps-là qu'on abattit la porte de S. Germain, laquelle étoit proche la fontaine qui est au bout de la rue des Cordeliers, & qu'on perça aussi une autre rue qui est parallele à celle de l'Observance, & qu'on nomme la rue de Touraine, parce qu'elle est voisine de l'Hôtel de Tours, qui est dans la rue du Paon.

La fontaine fut bâtie dans le temps qu'on abattit la porte; mais celle qu'on voit

voit aujourd'hui a été rebâtie en 1717, & n'a rien que de fort ordinaire pour l'architecture. Les vers suivans lui servent d'inscription, & sont de *Santeul*.

Urnam Nympha gerens dominam properabat in Urbem,
Hic stetit, & largas læta profudit aquas.

Il n'y a que ces deux vers gravés en lettres d'or sur une table de marbre; mais dans le Recueil des Poésies de *Santeul*, cette inscription est en quatre vers, & mieux faite que l'autre, où il n'y a point de pensée.

Urnam Nympha gerens dominam properabat in Urbem,
Dum tamen hic celsas suspicit illa domos:
Fervere tot populos, quæsitam credidit Urbem,
Constitit, & largas læta profudit aquas.

M. *Bosquillon* a fait, en vers françois, une imitation assez plate de cette piece. Nous la rapportons néanmoins en faveur des personnes qui n'entendent pas le Latin.

Une Nymphe, à son bras tenant son urne pleine,

S'avançoit vers Paris la Reine des Cités :
Mais en ces lieux voyant tant de beautés,
Tant de peuple de tous côtés,
Joyeuse, elle croit être où son désir la mene,
Et répandant ses eaux, forme cette fontaine.

Dans la niche d'où sort cette fontaine, est une table de marbre noir, sur laquelle est gravée cette inscription :

Du regne de LOUIS LE GRAND, *la Porte S. Germain qui étoit en ce lieu, a été démolie en l'année 1672, par l'ordre de Messieurs les Prévôt des Marchands & Echevins, en exécution de l'Arrêt du Conseil du 19 Août audit an ; & la présente inscription apposée, suivant l'Arrêt du Conseil du 29 Septembre 1673, pour marquer l'endroit où étoit cette Porte, & servir ce que de raison.*

En revenant sur ses pas, dans la rue des Cordeliers, vis-à-vis l'Eglise de ces Peres, est le College de Bourgogne, dont on va parler.

LE COLLEGE DE BOURGOGNE.

C'est *Jeanne de Bourgogne*, Reine de France & de Navarre, Comtesse d'Artois & de Bourgogne, & Dame de Salins, qui fonda ce College en

1331, & laquelle, en mourant, commit l'exécution de ce dessein à *Pierre*, ci-devant Evêque d'Autun, & alors Cardinal; à frere *Nicolas de Lire*, Cordelier; à *Thomas de Savoie*, Chanoine de l'Eglise de Paris; & à frere *Guillaume de Vading*, aussi Cordelier, qui tous quatre étoient nommés exécuteurs de son testament.

La Reine avoit ordonné que son Hôtel de Nesle seroit vendu, & le prix employé à la fondation d'un College pour vingt pauvres Ecoliers séculiers ou réguliers du Comté de Bourgogne. Au mois de Février de l'an 1332, en l'absence de *Thomas de Savoie* & de *Guillaume de Vading*, les deux autres exécuteurs testamentaires acheterent, des deniers provenus de la vente de l'Hôtel de Nesle, une maison située auprès des Cordeliers, & la nommerent *la Maison des Ecoliers de Madame Jeanne de Bourgogne, Reine de France.* Ils y firent construire une Chapelle sous l'invocation de la sainte Vierge, & assignerent à ce nouveau College deux cens livres parisis de rente, de forte monnoie, à prendre sur les profits du Sceau & de la Prévôté de Paris. Ils ordonnerent qu'il y auroit vingt Boursiers séculiers qui n'étudieroient qu'en Philosophie, & du nombre desquels seroient le Prin-

cipal, Maître, ou Licencié-ès-Arts, qui feroit des leçons de Philosophie aux autres Boursiers, & le Chapelain du College qui doit être Prêtre; que personne ne seroit reçu en ce College, qu'il n'eût été auparavant examiné par le Chancelier de l'Eglise de Paris, & par le Gardien des Cordeliers, auxquels appartiendroit l'institution du Principal, du Chapelain & des autres Boursiers; que le Principal & le Chapelain seroient perpétuels, &c.

Le Pape *Jean XXII* approuva & confirma ce qu'avoient fait les deux exécuteurs testamentaires par son Bref du 28 Juin 1334; & *Guillaume*, Evêque de Paris, en fit de même le 28 Août 1335.

Quelques Particuliers ayant fondé de nouvelles Messes, on jugea à propos d'établir un second Chapelain dans ce College, pour soulager l'ancien, & cet établissement fut confirmé par *Jean*, fils aîné du Roi, Duc de Normandie, &c. comme ayant le Bail & le Gouvernement des Duché & Comté de Bourgogne. Ses Lettres de confirmation sont du 17 Juillet 1350. Par un Arrêt du Parlement de Paris, rendu le 13 Septembre 1336, il fut dit qu'après cinq ans de séjour en ce College, soit qu'on eût obtenu le dégré de Maître-ès-Arts,

ou non, les Bourses seroient vacantes.

Par un autre Arrêt du 14 Novembre 1566, il fut défendu au Chancelier de l'Université de Paris, & au Gardien des Cordeliers, de conférer la Bourse de Principal à quelqu'un qui ne fût pas de la nation de Bourgogne, & sans avoir pris sur cela l'avis des Boursiers de ce College.

Le 6 Novembre 1607, sur la requête présentée par les Boursiers, *Silvius de Pierre-Vive*, Chancelier de l'Université de Paris; & Frere *Gilles Chehere*, Gardien des Cordeliers, réduisirent les Bourses à dix, les revenus actuels du College ne pouvant suffire à davantage.

Le même *Pierre-Vive*, & *Jacques Balin*, Gardien des Cordeliers, firent de nouveaux réglemens pour ce College, le 2 d'Avril 1624, auxquels *Nicolas Coquelin*, Chancelier de l'Université, & *Claude Fraſſen*, Gardien des Cordeliers, en ajouterent d'autres en 1680. Ces deux derniers en firent encore de plus amples le 11 Août 1688, qui furent homologués au Parlement le 7 Septembre suivant, & acceptés par les Boursiers de ce College, le 15 de Novembre de la même année. Ces derniers portent, entre autres choses, que les Boursiers seront tous de nanche-

Comté, qu'il y aura deux Profeſſeurs en Philoſophie, &c.

En remontant le long de la rue des Cordeliers, l'on trouve la rue Hautefeuille, qui conduit, de la rue des Cordeliers, à celle de S. André-des-Arcs. Cette rue ſe nommoit autrefois la *rue de la Barre*. Quant au nom qu'elle porte aujourd'hui, *Sauval* aſſure qu'elle ne l'a point pris du Château d'un Seigneur de *Hautefeuille*, chef de la famille de *Ganelon*, dont les Romanciers nous ont fait de ſi horribles peintures, & des contes ſi extravagans.

LE COLLEGE DE PRÉMONTRÉ.

C'eſt la premiere Maiſon qui ſe préſente dans la rue Hautefeuille, à main gauche en ſortant de celle des Cordeliers. Les Prémontrés ſont des Chanoines Réguliers qui ont été inſtitués par S. Norbert en 1120, à Prémontré dans le Dioceſe de Laon, d'où cet Ordre a pris le nom. *Jean*, Abbé de Prémontré, Général de cet Ordre, voulant avoir un College à Paris pour l'inſtruction des jeunes Religieux de ſon Ordre, acheta de *Gillette de Houzel*, Bourgeoiſe de Paris, veuve de *Jean Sarrazin*, une maiſon qui portoit le nom de *Pierre Sarrazin*, ſituée dans la rue Hautefeuille, chargée de douze ſols de

cens capital, de cent sols parisis de surcens, & de quatre livres de cens annuel sur les trois parts de cette maison. Le prix de l'acquisition fut de cent vingt livres parisis, une fois payée. Le contrat est daté du troisieme Samedi après la Trinité de l'an 1252. *Guillemette*, Abbesse de S. Antoine-des-Champs, & sa Communauté, autorisées par l'Abbé de Cîteaux, vendirent à l'Abbé & à l'Ordre de Prémontré la Seigneurie & la Censive de neuf maisons situées près des Cordeliers, dans la rue des Estuves, le tout faisant sept livres six sols parisis de cens annuel que les Religieux de Prémontré acheterent pour la somme de trois cens cinquante livres parisis, une fois payée, laquelle fut employée à l'achat d'autres fonds, par l'Abbesse & Religieuses de Sr. Antoine. Au mois d'Octobre de l'année suivante, *Jean de Beaumont*, Bourgeois de Paris, vendit à l'Abbé & aux Religieux de Prémontré, une maison contiguë à celle de *Pierre Sarrazin*, avec quatre livres parisis de cens sur les trois parts de ladite maison de *Sarrazin*, & des *Estuves* de la même maison. En l'an 1286, le Vendredi d'après la Trinité, l'Abbé & les Religieux de Prémontré acheterent de *Gillette le Cellier*, veuve de *Guillaume le Hongre*, une grange & un jardin te-

nant aux héritages qu'ils poſſédoient déja, pour le prix & ſomme de ſoixante & dix livres.

Voilà toute l'étendue qu'occupe le College de Prémontré, qui étoit autrefois bornée par quatre rues, dont l'une paſſoit, de la rue des Cordeliers en la rue Mignon, à travers la rue du petit Paon, entre ce College & celui de Bourgogne, & qui eſt condamnée depuis ſi long-temps, qu'on ne ſait plus quand s'eſt fait ce changement : une autre ſe nommoit la rue du *petit Paon*, qui venoit de la rue du Paon à la rue Hautefeuille. Elle n'eſt plus qu'un cul-de-ſac ; car le Premier Préſident *le Maître* la fit boucher d'une grange & de ſes écuries : les deux autres rues qui bornoient ce College, étoient la rue des Cordeliers & celle de Hautefeuille.

Le bâtiment de ce College a été fait à pluſieurs repriſes. Ce qu'il y a de plus moderne, eſt un grand corps de logis qui regne ſur la rue Hautefeuille, & au milieu duquel eſt la grand-porte de cette Maiſon, qui a été conſtruite ſous le Généralat du P. *Michel Colbert*, Abbé de Prémontré, Général de tout l'Ordre. Sur cette porte ſont deux écus accollés, dans l'un deſquels ſont les armoiries de l'Ordre de Prémontré, qui porte ſemé de France, à deux croſſes

en sautoir ; & dans l'autre, celles du P. *Colbert*, son Général, qui sont d'or à une couleuvre d'azur, tortillée & mise en pal. Les deux croisses des armoiries de l'Ordre marquent sa Juriſdiction au-dedans & au-dehors du Royaume, & sont d'autant plus honorables, qu'elles ont été accordées à cet Ordre, par le Roi S. *Louis*.

On commença à rebâtir l'Egliſe en 1618, & elle fut dédiée sous l'invocation de sainte Anne. La porte qui étoit dans la rue des Cordeliers, fut changée & placée dans la rue Hautefeuille en 1672. L'Autel, qui étoit au levant, fut mis au couchant. L'on mit aussi pour lors au frontiſpice du Portail de cette Egliſe, l'inſcription qui suit :

Eccleſia Canonicorum Regularium
Ordinis Præmonſtratenſis
ſub invocatione BEATÆ ANNÆ.

Le maître-Autel mérite quelque attention. Il eſt décoré de quatre grandes colonnes ioniques couplées, qui soutiennent une impoſte ornée de ſculpture & de dorure ; le plan du fond eſt circulaire, avec des roſes encaiſſées. Au-deſſus du Tabernacle eſt un petit temple à pans, avec des colonnes en reſſaut, & terminé par un dôme, dont la grandeur trop maſſive, n'eſt point en

proportion avec les autres parties de l'architecture. Ce temple, dont on ne voit, ni le rapport, ni la néceſſité, eſt ſoutenu par deux Anges en ſculpture, de grandeur naturelle, feints en marbre. Deux autres ſtatues de la même grandeur, & ſur la même ligne, ſont placées dans deux niches de l'arriere-corps de cette compoſition. La menuiſerie de la tribune des orgues, celle des ſtalles, & la grille du Chœur, ſont d'un aſſez beau travail.

Dans ce que je viens de rapporter ſur l'emplacement du College de Prémontré, il y eſt parlé d'une rue des Etuves, qui étoit dans ce Quartier, & qui prenoit ſon nom des *Etuves* qui étoient dans la maiſon de *Pierre Sarrazin;* mais aucun Deſcripteur de Paris, que je ſache, ſans même en excepter *Sauval*, qui a ſi curieuſement recherché ce qui regarde les rues, n'a parlé de celle-ci. Je conjecture qu'elle alloit de la rue Hautefeuille à celle qui étoit entre le College de Bourgogne & celui de Prémontré, & laquelle eſt condamnée depuis ſi long-temps.

La rue Pierre-Sarrazin a pris ſon nom d'un Bourgeois qui y demeuroit; elle va de la rue Hautefeuille à la rue de la Harpe.

La rue des deux Portes a pris ſon

nom, ainsi que les autres qu'on nomme de même, des portes qui la fermoient autrefois par les deux bouts. Elle donne, d'un côté, dans la rue de la Harpe; & de l'autre, dans la rue Hautefeuille.

La rue Serpente aboutit, d'un côté, à la rue Hautefeuille, & de l'autre, à la rue de la Harpe. Elle se nommoit en 1300 la rue de la *Serpente*, à cause de l'Hôtel de la Serpente qui se trouve au milieu. On y voit aussi

LE COLLEGE DE TOURS.

Etienne de Bourgueil, Archevêque de Tours, fonda ce College en 1333, pour un Principal & six Boursiers, qui doivent être natifs de Touraine, & qui sont nommés par l'Archevêque de Tours. Ces années dernieres on a fait des réparations considérables à ce College, & on a mis sur la grand-porte :

Collegium Turonense fundat. ann. 1333.
instaurat. ann. 1730.

Les rues Percée & Poupée aboutissent aussi, du même côté, à la rue Hautefeuille; & de l'autre, à la rue de la Harpe.

De l'autre côté de la rue Hautefeuille, il y a trois rues qui y aboutissent; savoir, la rue du Batoir, la rue Poite-

vine, & la rue du Cimetiere S. André-des-Arcs.

La rue du Batoir va de la rue Hautefeuille à la rue de l'Eperon. *Sauval* dit qu'en 1432, une partie de cette rue s'appelloit la rue des *petits Champs*; mais il se contredit lui-même, car dans un autre endroit, il dit que c'est la rue Mignon qui étoit nommée la rue des *petits Champs* *, & que la rue du Batoir portoit le nom de rue *vieille Plâtriere*.

La rue Mignon aboutit, d'un côté, à la rue du Batoir, & de l'autre, à la rue du Jardinet, & a pris son nom du College de Grandmont, qui y est situé, & qui ayant été fondé par *Jean Mignon*, en a porté le nom jusqu'au regne de *Henri III*. Si elle a été appellée la rue des *petits Champs*, c'étoit sans doute avant la fondation du College Mignon.

LE COLLEGE DE GRANDMONT.

Ce College fut fondé en 1343, par *Jean Mignon*, Archidiacre de Blois en l'Eglise de Chartres, & Maître des Comptes à Paris, pour douze Boursiers de sa famille, autant qu'il se pourroit faire, & chargea ses héritiers & les exé-

* *Sauval, Tome I. p.* 172.

cuteurs de son testament, de donner la derniere perfection à cette bonne œuvre. Il mourut en 1348; mais ses héritiers & exécuteurs testamentaires négligerent d'accomplir la fondation, jusqu'à ce que l'Université s'en étant plainte au Roi *Jean* l'an 1353, ce Prince fit venir devant lui *Robert Mignon*, frere du défunt, & le principal exécuteur de son testament, avec les Députés de l'Université; & après avoir entendu les raisons de l'un & des autres, il donna des Commissaires pris du Conseil & du Parlement, qui ayant examiné les raisons pour & contre, firent leur rapport au Roi en son Conseil, & il y fut ordonné que *Robert Mignon*, pour accomplir l'intention du Fondateur, acheteroit dans le Fief du Roi, sous Noël prochain, huit vingt livres parisis de rente amortie pour l'entretien des douze Ecoliers, auxquels il donneroit la maison où demeuroit feu son frere, ou autre de même valeur, avec quinze lits garnis, les autres meubles, & une Chapelle avec tous les ornemens nécessaires & mentionnés dans le testament dudit *Jean Mignon*. Par ce même Arrêt, qui fut donné au mois de Juillet, le Roi amortit la maison & les autres biens qui lui seront assignés, & par-là, devenant Fondateur du College, il s'en re-

tient, & après lui, à ſes ſucceſſeurs Rois, la garde, le gouvernement, la viſite, l'inſtitution & la deſtitution des Bourſiers, réſervant cependant toujours aux parens la préférence pour les Bourſes. Pour lors *Robert Mignon* commença à exécuter la fondation faite par ſon frere; mais ce fut *Michel Mignon*, fils de *Robert*, & neveu de *Jean*, qui en fit bâtir la Chapelle, qui fut dédiée ſous l'invocation de S. Leu, S. Gilles. A peine ce College fut-il, pour ainſi dire, ſur pied, qu'il fut un ſujet preſque continuel de procès. Ceux qui en eurent ſucceſſivement la Principalité, en remplirent ſi négligemment les fonctions, que le relâchement dans la diſcipline & dans les études s'y introduiſit. Il en fallut venir à des Requêtes, à des viſites faites par des Commiſſaires du Parlement, à des Arrêts, à des Réglemens. Le 4 Août 1539, *Jean le Veneur*, Evêque de Liſieux, Cardinal & grand-Aumônier de France, rétablit la diſcipline dans ce College, tant pour le Service Divin, que pour les études, & pour l'entretien des douze Bourſiers.

Le 24 d'Avril de l'an 1584, le Roi *Henri III* donna le College Mignon à l'*Abbé de Grandmont*, avec douze cens livres de rente, en échange du

Prieuré que les Religieux de Grandmont occupoient à Vincennes, & qui avoit été fondé par *Louis le Jeune* en 1164, lequel Prieuré eſt aujourd'hui poſſédé par les Minimes. Le Recteur de l'Univerſité s'oppoſa à ce changement pour empêcher la ſuppreſſion des douze Bourſes; mais le fameux *Chopin* ayant remontré dans le Plaidoyer qu'il prononça le 4 Août 1592, qu'il n'étoit pas queſtion de ſuppreſſion, mais ſeulement de changement de Bourſiers Séculiers en autant de Réguliers, la cauſe fut appointée, & Arrêt fut enſuite rendu le 18 Juin 1605, qui confirma ledit échange du Prieuré de Vincennes, avec le College Mignon; ſupprima le Principal & les douze Bourſiers; ordonna qu'il n'y auroit dans ce College, que huit Religieux de l'Ordre de Grandmont, pour y faire leurs études, & dont le chef s'appelleroit Prieur, & que ce College ſeroit appellé, à l'avenir, *le College de Grandmont*.

Ce College a été entiérement rebâti depuis quelques années, par le ſieur *Carpentier*, Architecte. Il a donné le deſſein du Portail & de l'intérieur de la Chapelle, où l'Autel eſt placé dans le fond ceintré, qui eſt décoré par une Aſſomption de la Vierge en ſculpture.

Il y avoit dans cette même rue une petite maison à porte cochere, qui a été pendant long-temps remarquable, à cause de cette inscription qui étoit sur la porte : *In fundulo, sed avito*, que *Benserade* traduisoit plaisamment par ces mots ; *Je suis gueux, mais c'est de race.* Apparemment que ceux qui en sont aujourd'hui propriétaires, & qui sont gens de condition, ont rougi de la modestie de leurs prédécesseurs, puisqu'ayant fait réparer le ceintre de la porte de cette Maison en 1728, l'inscription qui y étoit auparavant, n'y a pas été remise.

La rue du Jardinet aboutit, d'un côté, à la rue Mignon, & de l'autre, au cul-de-sac de la cour de Rouen.

La rue du Paon vient de la rue des Cordeliers, & se termine à celle du Jardinet. Elle a pris son nom d'une enseigne qu'il y avoit autrefois. Il y a dans cette rue un Hôtel garni fort connu, nommé l'*Hôtel de Tours*, parce qu'il appartient aux Archevêques de Tours.

La rue de l'Eperon va de la rue S. André-des-Arcs à celle du Jardinet. *Sauval* dit qu'en 1484, cette rue se nommoit la rue *Chaperon*, & la rue *du Chaperon ;* mais il ne dit point la raison de ces dénominations.

Revenons aux rues qui aboutissent

à la rue Hautefeuille, & desquelles je n'ai pas encore parlé.

La rue des Poitevins donne, d'un côté, à la rue du Batoir, & de l'autre, à la rue Hautefeuille. *Sauval* dit qu'en 1300, cette rue s'appelloit la rue Gérard-aux-Poitevins; en 1345, la rue aux Poitevens; en 1425, la rue des Poitevins. Du temps de cet Ecrivain, on la nommoit la rue Poitevine, ou Poitevin; mais aujourd'hui on l'appelle la rue des Poitevins.

La rue du Cimetiere de S. André-des-Arcs est ainsi nommée à cause du Cimetiere de cette Eglise Paroissiale. Elle se nommoit auparavant la rue des Sachettes, de certaines Religieuses qui y demeuroient, & qu'on appelloit Sachettes, à cause qu'elles étoient vêtues de robes en forme de sac. Elles suivoient la même Regle que les Sachets, ou Freres de la Pénitence de Jesus-Christ. Il y a dans cette rue un College dont il faut parler.

LE COLLEGE DE BOISSI.

Ce College a cela de particulier par-dessus tous les autres de Paris, que c'est le seul qui ait été établi pour ceux de la famille des Fondateurs, qui sont *Godefroi de Boissi*, mort le 20 Août de l'an 1354, & *Etienne Vidé de Boissi*,

Chanoine de Laon, son neveu, & exécuteur de son testament. Ils étoient l'un & l'autre du village de Boissi-le-Sec dans le Diocese de Chartres, & y avoient pris naissance de parens pauvres, comme le dit *Etienne*, lui-même, dans un des articles de son testament. Ce College fut originairement fondé pour l'entretien d'un Maître ou Principal, d'un Chapelain Prêtre, & de douze Boursiers, dont trois doivent étudier en Théologie, trois en Droit, trois en Philosophie, & trois en Grammaire. Le Principal, le Chapelain & les Boursiers doivent tous être issus de la famille des Fondateurs *Godefroi* & *Etienne Vidé de Boissi;* & à leur défaut, des pauvres de Boissi-le-Sec, ou des villages voisins; & au défaut de ceux-ci, de la Paroisse de S. André-des-Arcs.

La maison des Fondateurs, & quelques autres qu'on acheta dans le voisinage, furent destinées pour le logement des Boursiers, du Principal & du Chapelain. On peut voir le dénombrement des biens destinés à l'entretien de ce College, dans l'acte d'acceptation qu'en fit l'Université le 7 de Mars de l'an 1358, lequel est rapporté dans son Histoire.

Le Chancelier de l'Eglise de Paris, & le Prieur des Chartreux de la même

Ville, ſont les Supérieurs, Viſiteurs de ce College, & les Collateurs des Bourſes, ſuivant l'intention des Fondateurs, confirmée par les Statuts de l'an 1366. Ces Statuts furent renouvellés l'an 1680, par M. *Coquelin*, Chancelier de l'Egliſe de Paris, & par le P. Dom *Léon Hinſelin*, Prieur de la Chartreuſe de cette Ville. Les revenus de ce College étoient conſidérablement diminués, lorſqu'en 1503, *Michel Chartier*, qui en étoit Principal, remit les choſes en meilleur état. En 1519, il rétablit tous les bâtimens, & les augmenta d'une Chapelle qui fut dédiée ſous l'invocation de la ſainte Vierge, de S. Michel & de S. Jérôme. Ce College étant encore retombé en décadence, fut relevé par *Guillaume Hodey*, après qu'il fut devenu paiſible poſſeſſeur de la Principalité en 1693. Ce Principal employa plus de cinquante mille livres à faire rebâtir la Maiſon, y rétablit des Bourſiers, & y fit obſerver les anciens & nouveaux Statuts. Il doit être regardé comme le ſecond Fondateur de ce College, dont il a fait auſſi l'Hiſtoire, laquelle eſt encore manuſcrite. Il mourut au mois de Février de l'an 1717, âgé de quatre-vingt ans.

Il eſt démontré qu'en remontant ſeulement juſqu'au quinzieme dégré de la

généalogie d'une seule personne, on trouve par la regle des multiplications redoublées, que trente-deux mille personnes ont contribué à la naissance de cette personne. Si on remontoit beaucoup plus haut, & qu'on pût prouver chaque dégré, on trouveroit la vérité de ce qu'on dit souvent, qu'il n'y a point de Roi qui n'ait des Bergers dans sa race, ni de pauvre malheureux qui n'ait des Rois dans la sienne.

Il ne faut donc point être surpris, si en 1680, c'est-à-dire, dans l'espace d'environ trois cens cinquante ans, la famille de *Godefroi* & *d'Etienne de Boissi*, originairement si peu de chose, étoit pour lors partagée en plusieurs branches distinguées par leur Noblesse & par leurs emplois, & qui toutes descendoient de *Michel Chartier*, Sieur d'Alainville, décédé en 1483, & de *Catherine Paté*, sa femme. Les chefs de ces branches étoient Messieurs *de Mesgrigni*, *de Molé-Champlâtreux*, *de Monchi-Hocquincourt*, *de Montholon*, *de Longueil-Maisons*, *de Bellefouriere-Soyecourt*, *de Chassebras du Breau* & *de Cramailles*, *de Bragelongne*, *de Seve*, *de Tronçon*, *de le Doulx de Melleville*. Il y a encore plusieurs autres descendans de cette même famille qui sont des gens de grande distinction.

Parmi les hommes illustres que ce College a produits, *Claude de Saintes*, qui en a été Principal, est sans doute un des plus distingués. Il étoit du Perche, & non pas de Chartres, comme l'ont dit les savans Bénédictins qui nous ont donné l'Histoire de la Ville de Paris. Il fut reçu Chanoine Régulier dans l'Abbaye de S. Cheron, proche de Chartres, en 1536, & y fit profession à l'âge de quinze ans, en 1540. Il quitta son Monastere pour venir étudier à Paris, où le Cardinal *de Lorraine*, qui estimoit son esprit, le mit au College de Navarre. Il y fit ses Humanités, sa Philosophie & sa Théologie, & prit le Bonnet de Docteur en 1555. Il fut ensuite Curé de Beaville-le-Comte au Diocese de Chartres, & en 1561, il fut fait Principal du College de Boissi. Le Cardinal *de Lorraine*, qui se servoit de lui pour toutes les affaires de doctrine, engagea la Reine *Catherine de Médicis* à l'employer au Colloque de Poissi, & puis le fit députer avec *Simon Vigor* & dix autres Théologiens de la Faculté de Paris, au Concile de Trente. De retour de ce Concile, il disputa & écrivit contre les Calvinistes ; & enfin, fut nommé à l'Evêché d'Evreux le 30 Mars de l'an 1575. Il empêcha le Calvinisme de pénétrer dans le Diocese qui lui étoit

confié; mais il eut le malheur de tomber dans des erreurs, qui, pour être opposées à cette héréſie, n'en étoient pas moins dangereuſes. Il ſe livra, ſans réſerve, au parti des Ligueurs, & crut avec ces furieux, que pour conſerver la Religion Catholique-Romaine, il étoit permis d'attenter à la vie de ſes Rois : erreur qui a toujours été condamnée, & notamment dans ces derniers temps, où ayant été renouvellée dans pluſieurs écrits, & miſe en pratique, elle a été conſtamment foudroyée, comme entiérement oppoſée à la Doctrine de S. Paul, qui nous ordonne d'obéir à toutes les Puiſſances établies par droit Divin, quelque Religion qu'elles profeſſent, & plus fortement encore par l'exemple de J. C. qui a payé le tribut aux Empereurs Païens. *De Saintes* fit entrer la Ville d'Evreux dans ſa rebellion; mais cette Ville ayant été obligée de capituler, & de ſe rendre à l'obéiſſance du Roi *Henri IV*, *de Saintes* trouva moyen d'en ſortir, & d'aller à Louviers. Au mois de Juin de l'an 1591, le Roi ayant deſſein d'aſſiéger Rouen, voulut auparavant ſe rendre maître de Louviers, qui s'oppoſoit à ſon paſſage. Il le prit le 5 de ce mois, ſans coup férir; car un Prêtre, nommé *Jean de la Tour*,

lui en livra une des portes. L'Evêque d'Evreux, qui y étoit venu pour se mettre en sûreté, & pour encourager les rebelles, y fut pris & arrêté. On envoya aussi-tôt des Commissaires à Evreux, pour faire l'inventaire de ses papiers, parmi lesquels il s'en trouva un écrit de sa main, dans lequel il s'efforçoit de justifier l'assassinat du Roi *Henri III*, & de prouver que le Roi *Henri IV* méritoit un pareil traitement. Des principes si horribles le firent conduire prisonnier au Château de Caen. On instruisit son procès dans les formes, & il fut atteint & convaincu du crime de leze-Majesté, & par conséquent condamné à mort; mais le Roi, le plus clément de tous les hommes, commua la peine en une prison perpétuelle, & l'envoya, pour le reste de ses jours, au Château de Crevecœur, dans le Diocese de Lisieux, où il mourut, après deux ans de prison, en l'an 1593. L'Historien d'Evreux a copié trop fidélement sur cet article, le Dictionnaire de Moréri & M. *du Pin*; car s'il est vrai que *Louviers* n'ait été pris qu'en 1591, & que *de Saintes* ne soit mort que deux ans après, la date de sa mort ne doit pas être rapportée à l'année 1591, comme ils la rapportent, mais bien à l'an 1593.

La rue S. André-des-Arcs conduit, d'un côté, au Pont S. Michel, & de l'autre, à la porte de Buſſi. Elle a porté pluſieurs noms, dont l'étymologie de quelques-uns eſt fort incertaine. Originairement on la nommoit la rue de S. Germain-des-Prés, à cauſe qu'elle conduit à l'Abbaye de ce nom, & qu'elle fait partie d'un territoire qui lui appartient. On lui donnoit ce nom-là en 1332 & 1402. On l'a nommée auſſi la grand-rue S. André, parce qu'elle paſſe devant l'Egliſe de ce nom. On l'a nommée enſuite la rue S. André-des-Arts, à cauſe qu'elle eſt ſituée à l'entrée de l'Univerſité, où l'on enſeigne les Arts & les Sciences. D'autres l'appellent la rue S. André-des-Arcs, parce qu'avant l'invention de la poudre à canon, elle étoit, dit-on, habitée par des faiſeurs d'arcs, ou bien à cauſe d'un jardin qui étoit auprès, & qui ſervoit ordinairement aux Ecoliers & aux autres jeunes gens, pour s'exercer à tirer de l'arc. Enfin, *Sauval* prétend que le véritable nom de cette rue eſt S. André-de-Laas, qui eſt celui qu'on a donné long-temps, non-ſeulement à la rue de la Huchette, mais encore au territoire où ſont ſituées ces deux rues, & aux vignes qui y étoient plantées juſqu'en 1179, que *Hugues*, Abbé de S. Germain-

main-des-Prés, donna ce vignoble à bâtir.

LE COLLEGE DU CARDINAL BERTRAND, *ou* D'AUTUN.

Ce College a été fondé en 1337, par *Pierre Bertrand*, natif d'Annonay en Vivarez, Evêque d'Autun, & depuis Cardinal sous le titre de S. Clément. Ce Cardinal, qui étoit fils d'un Médecin, natif d'Aurillac dans le Diocese de S. Flour, mais qui s'étoit établi à Annonay en Vivarez, donna la maison qu'il avoit à Paris, dans la rue S. André-des-Arcs, pour servir de College, qui fut appellé, de son nom, le College du Cardinal *Bertrand* ou *d'Autun*. Comme cette maison étoit dans la censive de l'Abbaye de S. Germain-des-Prés, le Cardinal pria le Pape *Benoît XII* d'écrire, en sa faveur, à l'Abbé & aux Religieux de cette Abbaye; ce que le Pape lui accorda, & l'Abbé & les Religieux firent ce que le Cardinal souhaitoit d'eux.

Pour agrandir son College, il avoit acheté quelques maisons contiguës à la sienne; & en 1341, il augmenta les revenus qu'il y avoit destinés, en sorte qu'ils pussent suffire à l'entretien de quinze Boursiers tous nés dans les Dioceses de Vienne, du Puy, de Clermont,

ou de S. Flour. Il ordonna que cinq de ces Bourſiers étudieroient en Philoſophie, cinq en Théologie, & cinq en Droit Canon.

Pierre du Colombier, Evêque d'Arras, & neveu, par ſa mere, du Cardinal *Bertrand*, bénit, la même année, l'Autel de la Chapelle, en préſence de *Pierre de la Palu*, Patriarche de Jéruſalem; *de Gui*, Archevêque de Lyon; & de *Jean de Préci*, Abbé de S. Germain-des-Prés; & l'année d'après, il en fit la Dédicace ſous l'invocation de la ſainte Vierge.

Le Cardinal *Bertrand* mourut le 24 Juin 1349, & ſon neveu, qui fut auſſi Cardinal, du titre de ſainte Suſanne & Evêque d'Oſtie, travailla beaucoup à mettre ce College en état de perfection; mais il mourut en 1361. *Oudard de Moulins*, Préſident en la Chambre des Comptes, augmenta de trois bourſes la fondation de ce College; & pour cet effet, lui légua, par ſon teſtament, une ſomme d'argent dont les exécuteurs teſtamentaires acheterent une terre de cinquante livres pariſis de rente, par contrat paſſé le 28 d'Avril 1398.

Pierre Bertrand dut le Chapeau de Cardinal à la peine qu'il ſe donna, pour juſtifier les entrepriſes que les Eccléſiaſtiques faiſoient ſur les droits du Sou-

verain. *Pierre de Cugnieres*, Avocat-Général au Parlement de Paris, ayant soutenu, en présence du Roi *Philippe de Valois*, l'an 1329, que la Juriſdiction Eccléſiaſtique étoit une uſurpation de la Séculiere qu'elle tâchoit d'anéantir; *Bertrand*, qui n'étoit encore qu'Evêque d'Autun, lui répondit avec plus de zele que de raiſon, ce qui n'empêcha pas qu'il n'eût pour récompenſe le Chapeau de Cardinal. On peut voir ſon diſcours dans la Bibliotheque des Peres & ailleurs.

On remarque que *Charles de Monchal*, mort Archevêque de Toulouſe, avoit été élevé dans ce College, dont il fut Bourſier, puis Principal; & enfin, Précepteur de l'Abbé *de la Valette*, fils du *Duc d'Epernon*, qui ſe démit de cet Archevêché en faveur de ſon Précepteur.

L'EGLISE PAROISSIALE DE S. ANDRÉ-DES-ARCS.

Philippe-Auguſte ayant fait enclore la Ville de Paris de murailles *, & ſurtout le quartier de l'Univerſité, cela fit naître des conteſtations entre l'Evêque de Paris & l'Abbé de S. Germain-des-

* *Le Maire*. Paris anc. & mod. *t.* 1, *p.* 278.

Prés, au sujet de quelques portions de terrein qui venoient d'être enfermées dans la Ville, & qui étoient de la dépendance de l'Abbaye de S. Germain-des-Prés. Ces différends furent terminés par une Sentence arbitrale, rendue au mois de Janvier de l'an 1210, par laquelle il fut dit que la Juriſdiction ſpirituelle appartiendroit à l'Evêque de Paris, dans l'étendue de ces lieux qui venoient d'être renfermés dans la Ville; mais que l'Abbé de S. Germain y pourroit faire bâtir, dans deux ans, une ou deux Paroiſſes, dont les Curés ſeroient à ſa nomination, & demeureroient chargés, chacun envers l'Abbaye, de trente ſols de rente annuelle & perpétuelle.

L'Abbé de S. Germain ne perdit point de temps à s'acquérir un droit de patronage dans la Ville, & fit bâtir l'Egliſe de S. André, & celle de S. Côme & de S. Damien, leſquelles furent achevées l'an 1212. L'Abbé & les Religieux de S. Germain-des-Prés ont joui du patronage de ces deux Cures juſqu'en 1345, que, par tranſaction paſſée avec l'Univerſité, l'Abbé & les Religieux de S. Germain lui céderent *tout ce que à eux appartenoit, ou appartenir pourroit au temps advenir, ès patronage des Egliſes de S. Andrien des Arcs, & de S. Coſme & S. Damien à Paris*, ainſi

que je l'expliquerai plus au long ci-après, en parlant du Pré aux Clercs.

L'Eglise de S. André-des-Arcs fut bâtie en un lieu où il y avoit, depuis le sixieme siecle, un Oratoire sous l'invocation de S. *Andeol* ou S. *Andiol*. Cette ancienne Eglise n'existe plus; * car celle qu'on y voit à présent a été bâtie au commencement de l'an 1600, selon *Sauval*; mais elle est certainement plus ancienne.

Le grand-Autel est orné par dix tableaux qui rempliſſent tout le chevet ou rond-point de cette Eglise. Les cinq qui sont en haut, ont été peints par *Sanſon*; & les cinq qui sont en bas, par *Reſtout*.

A main droite en entrant dans le Chœur, & proche du grand-Autel, est un monument plaqué sur le jambage d'un arc, & consacré à la mémoire d'*Anne-Marie Martinozzi*, Princesse de Conti. Il consiste en une belle figure de marbre blanc à demi-bosse, & accompagnée des attributs qui désignent

* Selon M. l'Abbé *le Beuf*, le fond du Sanctuaire, à en juger par le dehors, & par quelques piliers du Chœur, au côté septentrional, paroît être du treizieme siecle. La Tour, qui tient encore du gothique, peut être de la fin du quinzieme. *Hiſtoire du Dioceſe de Paris*, partie 2, page 458.

la Foi, l'Espérance & la Charité : vertus qui caractérisoient cette Princesse qui les avoit pratiquées avec une fidélité qui fit l'admiration de son siecle. Les ornemens de ce tombeau sont aussi de marbre blanc, à la réserve d'une urne qui en fait l'amortissement, & de quelques festons qui sont de bronze doré ; le tout est du dessein & de l'ouvrage du fameux *Girardon.*

Sur une table, aussi de marbre blanc, est écrite en lettres noires l'épitaphe qui suit :

A LA GLOIRE DE DIEU
ET A L'ETERNELLE MEMOIRE
D'ANNE-MARIE MARTINOZZI,

Princesse de Conti, qui, détrompée du monde dès l'âge de dix-neuf ans, vendit toutes ses pierreries pour nourrir, durant la famine de 1662, les pauvres de Berri, de Champagne & de Picardie ; pratiquant toutes les austérités que sa santé put souffrir ; demeura veuve à l'âge de vingt-neuf ans ; consacra le reste de sa vie à élever en Princes Chrétiens les Princes ses enfans, & à maintenir les loix temporelles & ecclésiastiques dans ses Terres ; se réduisit à une dépense très-modeste ; restitua tous les biens dont l'acquisition lui étoit suspecte, jusqu'à la somme de huit cens mille livres ; distri-

TOMBEAU DE LA PRINCESSE DE CONTI.

bua toute ſon épargne aux pauvres dans ſes Terres & dans toutes les parties du monde, & paſſa ſoudainement à l'éternité, après ſeize ans de perſévérance, le 4 Février 1672, âgée de trente-cinq ans. Priez Dieu pour elle.

Louis-Armand de Bourbon, Prince de Conti; & *François-Louis de Bourbon*, Prince de la Roche-ſur-Yon, ont poſé ce monument.

Le corps de cette Princeſſe repoſe dans un caveau qui eſt vis-à-vis, & tout proche de ce mauſolée. Son cœur fut porté aux Carmélites du Fauxbourg S. Jacques, ainſi que je l'ai dit ci-deſſus, & ſes entrailles furent inhumées au côté droit du Chœur de l'Egliſe de Port-Royal-des-Champs. Cette Abbaye ayant été démolie en 1710, & les corps qui y repoſoient ayant été exhumés, les entrailles de la Princeſſe *de Conti* furent tranſportées dans ce caveau à S. André-des-Arcs. Dans ce même caveau fut auſſi inhumé *Louis-Armand de Bourbon*, Prince de Conti, fils aîné de cette Princeſſe, & mort à Fontainebleau le 9 de Novembre 1685, âgé de vingt-quatre ans.

Vis-à-vis, & auſſi dans le Chœur, eſt un monument érigé à la mémoire de *François-Louis de Bourbon*, Prince

de Conti, & frère puîné de *Louis-Armand de Bourbon* dont je viens de parler. Ce monument eſt preſque ſemblable à celui avec lequel il fait ſymmétrie, & eſt du deſſein & de l'exécution de *Couſtou*, l'aîné. Il eſt auſſi de marbre blanc, & plaqué ſur le jambage de l'arc. On y voit la Déeſſe *Pallas* qui tient, d'une main, le portrait de ce grand Prince, dont elle ſemble regretter la perte, & l'autre eſt appuyée ſur un lion, ſymbole uſé & trivial de la valeur militaire; mais rien n'y déſigne le Prince Chrétien. Eſt-il croyable que dans le ſiecle le plus éclairé ſur la vérité de notre ſainte Religion, on ait oſé placer dans nos Temples, à côté du Trône du Dieu vivant, les ſimulacres des fauſſes Divinités du Paganiſme, pour décorer nos tombeaux, au mépris des vertus chrétiennes? Les vrais Fideles doivent également gémir de ne lire dans la longue épitaphe de ce Prince belliqueux, preſque rien de ſa piété & de ſa religion, ſeule louange digne d'un Héros Chrétien qui attend une couronne immortelle, toutes celles des plus beaux lauriers n'ayant qu'une exiſtence frivole & imaginaire.

Ce Prince mourut à Paris le 22 Février 1709, âgé de quarante-cinq ans, & ſon corps fut inhumé dans le caveau

TOMBEAU DU PRINCE DE CONTI.

où étoient ceux de sa mere, de son frere aîné, & où sont ceux des autres Princes & Princesses de sa Maison, que la mort nous a enlevés depuis lui. L'épitaphe de ce Prince est gravée en lettres d'or, sur un marbre noir qui fait un des panneaux du piedestal, sur lequel porte tout ce monument.

FRANC. LUD. BORBONIUS
REG. SANG. PRINCEPS
DE CONTI.

Natus Lut. Pariſ. prid. Kal. Maii, anno 1664.
In Belgicar. urbium, Cortraci, Dixmudæ, Lucemburgi obſidionibus poſito Tyrocinio.
In Hungariam adversùs Turcas profectus, Lotharing. Principi, Duci veterano, juvenis admirationi fuit.
Domum reverſus, tradidit ſe in diſciplinam Patrui CONDÆI, *qui paulò poſt extinctus, in eo revixit.*
A prima uſque pueritia Delphino unicè dilectus.
In Germania Philippoburgum, Manheimum, aliaſque Urbes expugnanti: in Flandria Principis Arauſic. impetus incredibili celeritate prævertenti, Comes ubique adfuit, & adjutor.

LUDOVICO MAGNO
Montes, & Namurc.
Obsidenti
utilem operam navavit.
Ad Steenkercam, ad Nerwindam,
laborantem
& penè inclinatam aciem ita restituit,
ut Lucemburgius victor
maximam ei partem gloriæ concederet.
In Poloniam bonorum judicio & voluntate
ad Regnum vocatus.
Contrariâ dissidentium Civium factione
desideranti Patriæ redditus,
otium, minimè iners, bonarum artium
studiis, lectioni,
eruditis colloquiis impendit.
Ingenio magno & excellente,
ita aptus ad omnia,
ut quidquid ageret, ad id unum
natus esse videretur.
De familia, de amicis, de humano
genere optimè meritus,
Gallorum amor, & delicia; heu breves.

Dignam Christiano Principe
& pretiosam in conspectu Domini
mortem obiit Lut. Paris. VIII *Kal.*
Mart. an. Chris. 1709, *æt.* 45.
Ad sanctos piæ matris cineres,
uti ipse jusserat,
Uxor mœrens posuit.

R. I. P.

Dans la nef, auprès de l'Œuvre, eſt l'épitaphe qui ſuit :

A LA GLOIRE DE DIEU

ET A LA MÉMOIRE ÉTERNELLE

De Meſſire JEAN-BAPTISTE RAVOT, *Chevalier, Seigneur d'Ombreval, & Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils, & ſon premier Avocat-Général en ſa Cour des Aides, décédé le* 17 *de Janvier* 1699, *âgé de* 45 *ans, après en avoir paſſé* 17 *dans l'exercice de ſa charge.*

Dame GENEVIEVE BERTHELOT, *ſon épouſe, a fait poſer cette épitaphe, & a donné à l'Œuvre de cette Egliſe la ſomme de* 200 *livres, pour faire dire une Meſſe, à perpétuité, le jour de la mort du défunt. Meſſieurs les Marguilliers ſe ſont obligés de faire exécuter la fondation, & d'en avertir, la veille, l'aîné de ſes deſcendans.*

Jean-Baptiſte Ravot d'Ombreval & *Genevieve Berthelot*, dont il eſt parlé dans cette inſcription, étoient le pere & la mere de M. *d'Ombreval*, que nous avons vu Maître des Requêtes & Lieutenant-Général de Police de la Ville de Paris.

Gilbert Mauguin, Préſident en la Cour des Monnoies, & mort en ſa maiſon, rue de Seine, le 6 Juillet de

l'an 1674, fut apporté de l'Eglise de S. Sulpice, sa Paroisse, en celle de S. André-des-Arcs, & y fut inhumé le lendemain.

Ce vertueux & savant homme étoit de Riom en Auvergne, ou des environs de cette Ville. Il vint au monde avec un heureux naturel, un esprit pénétrant, une mémoire fidele, & avoit été élevé par un oncle qui fut un des plus célebres Avocats de son temps. Le neveu répondit parfaitement aux vues de son oncle, & parut, avec éclat, au Barreau, où il demeura jusqu'en 1637, qu'il fut pourvu d'une charge de Président en la Cour des Monnoies, dont il remplit les devoirs, jusqu'à la fin de sa vie, avec une régularité exemplaire.

Après avoir donné aux fonctions, dont il étoit redevable au public, le temps qui leur étoit nécessaire, il donnoit tout le reste à la lecture des Conciles, des saints Peres & des Auteurs Ecclésiastiques, & devint aussi savant en Théologie, que les Docteurs qui l'enseignent; aussi attaché aux choses saintes, que les Prêtres les plus vertueux; aussi recueilli que les Religieux les plus réglés, & vécut dans le siecle, sans être du siecle. Voilà un abrégé de l'éloge que le Président *Cousin* a fait de ce savant Confrère, dans un des Jour-

naux des Savans de l'an 1696.

Un Livre intitulé, *Vindiciæ Prædestinationis, & Gratiæ*, qui parut en 1650, en deux volumes *in*-4°, est le seul fruit qui nous reste du savoir du Président *Mauguin :* encore s'est il trouvé dans ces derniers temps, un Ecrivain assez mal informé pour l'attribuer au P. *Quatremaire*, Moine Bénédictin. Mais cet Ecrivain ne connoissoit guères le caractere de ces deux Savans. Le P. *Quatremaire* n'étoit point d'humeur à céder à un autre la gloire qui lui appartenoit ; & M. *Mauguin* étoit encore moins d'humeur à s'approprier ce qui ne lui appartenoit point. S'il restoit quelque soupçon sur le véritable Auteur de ce Livre, il n'y a qu'à aller dans la Bibliotheque des Augustins de la Reine *Marguerite*, où l'on verra le Manuscrit original du Livre de *la Défense de la Prédestination & de la Grace*, écrit de la propre main de M. *Mauguin.*

Ce Savant auroit bien mérité d'avoir une place dans le Supplément de *Moréri*, qui a paru en 1735.*

Parmi les Chapelles qui décorent les bas côtés de cette Eglise, il y en a deux ou trois de remarquables.

* Il est fait une mention honorable de ce Savant dans la derniere édition du *Moréri*, publiée en 1759.

La Chapelle qui eſt ſous l'invocation de S. Nicolas, eſt la plus grande & la plus riche de cette Egliſe. *Jacques Coytier* *, Médecin de *Louis XI*, & Préſident en la Chambre des Comptes de Paris, ayant fait bâtir une maiſon dans la rue S. André-des-Arcs, & étant devenu par-là Paroiſſien de cette Egliſe, les Marguilliers lui donnerent en 1491, une place pour y bâtir une Chapelle. Elle étoit entiérement bâtie en 1505; & *Coytier* la dota de cent livres de rente, ce qui étoit pour lors une groſſe ſomme, pour y faire dire tous les jours une Meſſe, pour laquelle on ne donnoit que trois ſols au Chapelain.

Nicolas le Clerc, dit *Coytier*, Doyen de la Faculté de Théologie de Paris, augmenta beaucoup la fondation de cette Chapelle, & voulut qu'elle fût ſous le titre de S. Nicolas, dont elle porte encore aujourd'hui le nom. *Guillaume Dargonne*, Titulaire de cette Chapelle en 1603, donna à ce Bénéfice une maiſon & un jardin qui ſont aujourd'hui affermés ſept cens livres. *François Gaudin*, qui lui ſuccéda, ſuivit l'exemple de ſon prédéceſſeur, & donna à ce Bé-

* Son nom eſt différemment écrit par les Auteurs. Les uns l'écrivent *Coytier*; & les autres, *Coctier*, *Cothier*, *Cottier*, &c.

néfice en l'an 1642, une maiſon & un jardin affermés à préſent plus de neuf cens livres; en ſorte que cette Chapelle eſt un Bénéfice, qui actuellement rapporte, à celui qui en eſt Titulaire, deux mille livres par an, toutes charges payées.

C'eſt M. *de Gourgues*, Maître des Requêtes, qui a la préſentation à ce Bénéfice, comme deſcendant de l'unique héritiere de la famille des *le Clerc-Coytier*. Cette Chapelle ayant vaqué en 1724, M. *de Gourgues* la donna à l'*Abbé Richard*, qui avoit fait, en 1702, la vie du fameux Pere *Joſeph*, Capucin, nommé au Cardinalat, qui étoit du nom & de la famille des *le Clerc*.

Pour éclaircir la confuſion que cauſe le mêlange des noms de *Coytier*, de *le Clerc* & *de Gourgues*, il eſt à propos de remarquer que *Jacques Coytier*, Médecin de *Louis XI*, & Préſident en la Chambre des Comptes de Paris, avoit épouſé *Marguerite le Clerc*, de laquelle n'ayant point eu d'enfans, il donna tout ſon bien à *Jacques le Clerc*, neveu de ſa femme, à la charge de porter le nom de *Coytier*. De ce *Jacques le Clerc*, dit *Coytier*, naquit un autre *Jacques le Clerc*, dit *Coytier*, *Sieur d'Aulnay*, dont la poſtérité qui s'eſt éteinte dans la famille des *Gourgues*, par le mariage d'*Eliſa-*

beth le Clerc de Coytier, avec *Armand-Jacques de Gourgues*, mort Doyen des Maîtres des Requêtes du quartier d'Avril, le 4 Mars 1726.

Dans le bas côté qui est à droite, en entrant par la grand-porte de cette Eglise, est la Chapelle de Messieurs *de Thou*. Le buste de *Christophe de Thou* est de marbre blanc, posé sur un piedestal de marbre noir. Au-dessus sont deux Vertus assises, qui tiennent dans leurs mains des couronnes de lauriers & des palmes; & au-dessous sont deux enfans, ou génies, qui tiennent des torches allumées, mais renversées. Entre les deux Vertus, qui sont au haut de la bordure, sont les armoiries de la famille des *de Thou*, qui portoit d'argent au chevron de sable, accompagné de trois mouches à miel de même, 2 & 1. Sur un marbre qui est au bas de ce monument, on lit:

D. O. M.

CHRISTOPHORO THUANO, *Augusti F. Jac. N. Equiti qui omnibus togæ muneribus summâ cum eruditionis, integritatis, prudentiæ, laude perfunctus, amplissimosque honores sub Francisco I, Henrico II, Regibus consecutus, Senatûs Parisiensis Præses, deinde Princeps: sacri Consistorii Consiliarius, mox Henrici tunc Aurel. ac demum Francisci Andegavium*

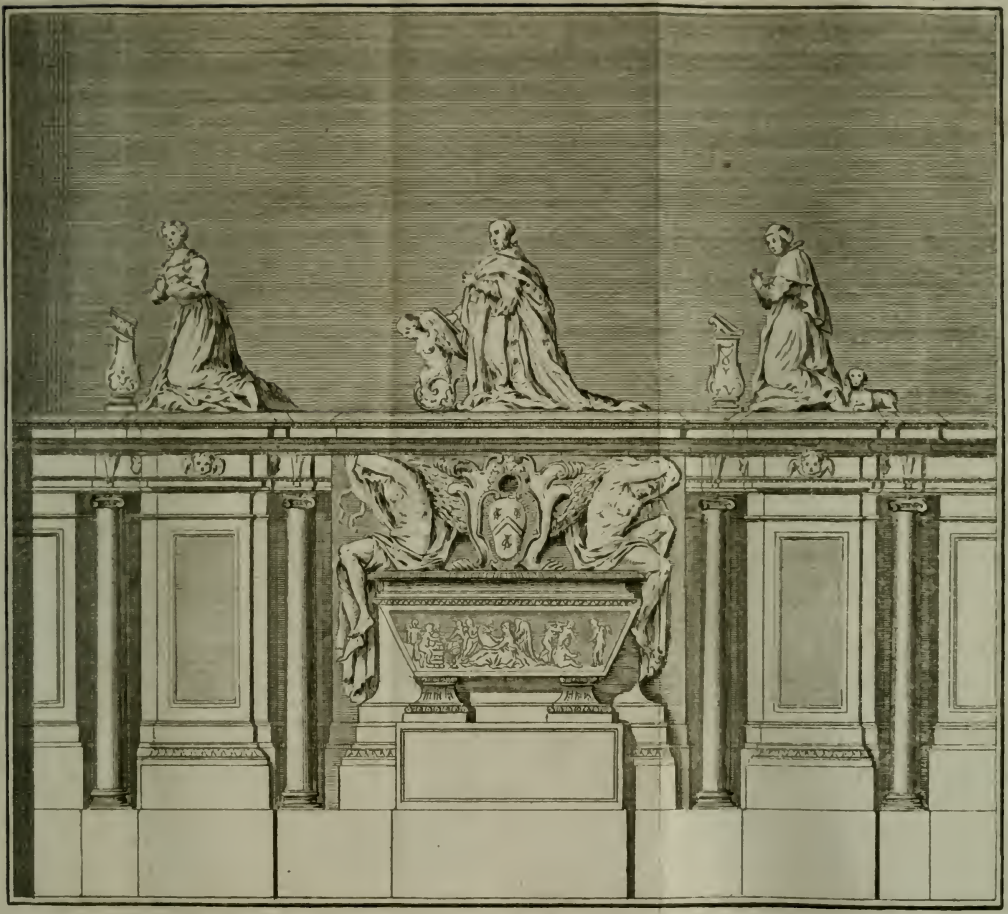

TOMBEAU DE M.R DE THOU.

Ducis Cancellarius, tandem cum de judiciario ordine emendando, quæstura Regno fraudibus ac rapinis vindicando, & Scholarum disciplina restituenda cogitaret, nulla inclinatæ ætatis incommoda antea expertus, ex improvisa febri decessit. Uxor, liberique mœrentes posuêre. Vixit annos 74, dies 5. Obiit anno sal. 1582. Cal. Nov.

La décoration & l'exécution du tombeau de *Jacques-Auguſte de Thou*, Préſident à Mortier du Parlement de Paris, ſont de *François Anguiere*, un des fameux Sculpteurs que la France ait produits. Ce monument conſiſte en un ſarcophage élevé ſur une baſe, & placé entre quatre colonnes de marbre d'ordre ionique, & dont les baſes & les chapiteaux ſont de bronze. Ces colonnes, de même que deux figures d'hommes qui ſont aſſiſes ſur le ſarcophage, ſoutiennent l'entablement qui regne ſur toute la compoſition. La ſtatue de marbre de *Marie de Barbançon-Cani*, premiere femme de *Jacques-Auguſte de Thou*, celle de *Gaſparde de la Chaſtre*, ſa ſeconde femme, & celle dudit *de Thou*, qui eſt au milieu, ſont toutes trois poſées ſur l'entablement, & toutes trois à genoux, chacune devant un prie-Dieu. Celle de *Marie de Barban-*

çon-Cani a été sculptée par *Barthelemi Prieur*, ainsi que M. *de Thou* nous l'apprend lui-même à la fin des Mémoires de sa vie; les deux autres sont de *François Anguiere*. La figure de M. *de Thou* est vêtue d'un grand manteau fourré d'hermine, & retroussé sur l'épaule. La tête en est belle & majestueuse; la draperie n'est, ni trop ample, ni trop serrée, & ses plis sont bien jettés. La principale face de ce sarcophage est ornée d'un excellent bas-relief de bronze, où l'on voit plusieurs génies, dont celui qui est au milieu représente l'Histoire, qui tient un livre, sur lequel est ce titre : *Jacobi-Augusti Thuani Historiarum sui temporis libri* 138. Les autres génies sont différemment occupés, & caractérisent les qualités & les vertus qui regnent dans cette Histoire.

Plus bas, sur une table de marbre, est l'épitaphe de ce grand Magistrat & célebre Historien.

A. & Ω.

JACOBO-AUGUSTO THUANO *Christophori filio, in Regni Consiliis Assessori, amplissimi Senatûs Præsidi, Litterarum, quæ res divinas & humanas amplectuntur, magno bonorum & eruditorum consensu peritissimo, variis Legationibus summâ sinceritate ac prudentiâ*

functo, viris Principibus ævo suo laudatissimis eximiè culto, Historiarum Scriptori quod ipsa passim loquuntur celeberrimo, Christianæ pietatis antiquæ retinentissimo. Vixit an. 63, menses 6, dies 29. Obiit Lutetiæ Parisiorum, Nonis Maii 1617. Parcissimè censuisse videtur, qui tali viro sæculum defuisse dixit.

Dans les panneaux des piedestaux qui soutiennent les quatre colonnes qui décorent ce sarcophage, sont des tables de marbre, sur lesquelles on a gravé en lettres d'or les épitaphes des deux femmes de *Jacques-Auguste de Thou*. A droite est celle de *Marie de Barbançon-Cani*, fille de *François de Barbançon-Cani*, tué au combat de S. Denis, & d'*Antoinette de Vasieres*. Elle avoit une sœur aînée, nommée *Anne de Barbançon*, qui avoit épousé *Antoine du Prat Nantouillet*, petit-fils d'*Antoine du Prat*, Chancelier de France & Cardinal. Quant à *François de Barbançon*, dont je viens de parler, il étoit petit-fils de *Michel de Barbançon*, Lieutenant de Roi de Picardie, & ils étoient issus d'une Maison originaire du Hainaut, où est située la Principauté de Barbançon, qui a passé aux *Comtes d'Aremberg*, cadets de la Maison *de Ligne*. Ce fut au mois d'Août 1587, que

Jacques-Auguſte de Thou épouſa *Marie de Barbançon*, avec laquelle il vécut dans une union parfaite, pendant quatorze ans, & ſans que jamais elle lui eût donné d'autre chagrin, que celui de l'avoir perdue le 5 d'Août 1601, âgée de 34 ans, 6 mois & 16 jours. Cette perte conſterna M. *de Thou*, qui l'aimoit uniquement. Voici l'épitaphe qu'il lui conſacra :

D. O. M.

MARIÆ BARBANSONÆ CANIÆ
Franciſci F.
Michaelis Picardiæ Legati N.
quæ dum Viro Morigera
& patritiæ curæ dulce levamen
concordiam conjugalem ſuaviſſimam
faciens interiore ac ſincerâ pietate,
aſſiduâ Librorum ſacrorum lectione
alacri & animosâ
erga tenuiores benignitate,
in omnes liberalitate,
morum ſanctitate
veteris & clariſſ. familiæ decus auget,
in hoc virtutis vitæque curſu,
florentibus adhuc annis erepta eſt,
Jacobus Auguſtus Thuanus
tantæ jacturæ prope modum intolerans
hoc monumentum uxori incomparabili
mœſtiſſ. P.
Vixit ann. XXXIIII. M. VI. D. XVI.

Obiit A. S. CIↃ IↃC. I. *Non. sextilib. Ave & vale dimidium animæ meæ, dimidium quod superest, cùm Deus volet, in Cœlis reciperatura.*

Il est dit dans les Mémoires de la vie de M. *de Thou*, qu'outre cette épitaphe latine, il y en a ici une autre en vers grecs, qui est de la composition du fameux *Isaac Casaubon*. Je l'ai cherchée & fait chercher dans tous les coins de cette Chapelle; mais toutes les recherches ont été inutiles, & elle ne se trouve que dans les Mémoires Latins de la vie de M. *de Thou*. Ceux qui ont traduit ces Mémoires en notre langue, ont aussi fait mention de cette épitaphe grecque; mais ils n'ont pas jugé à propos de la traduire. Le mérite de Madame *de Thou*, & la grande réputation que *Casaubon* s'est acquise parmi les Savans, méritent bien qu'on la rende plus connue qu'elle n'est. Je vais donc la transcrire ici, & y joindre une traduction latine & une françoise, qui ont été faites, l'une & l'autre, par un homme qui entend fort bien le Grec.

ΑΙ. ΑΙ. ΑΡΙΣΤΟΓΕΝΕΘΛΕ, ϹΥ ΜΕΝ.
ΒΡΟΤΕΩΝ ΜΕΛΕΑΩΝΩΝ.
ΑΗΞΑϹ'. ΟΥΑΥΜΠΟΝΔ'. ΑϹΜΕΝΗ.
ΕΙϹΑΝΕΒΗϹ.

ΚΟΥΡΙΔΙΟΝΔ'. ΑΛΟΧΟΝ. ΠΡΟΛΙΠΟΥ-
ΣΑ ΠΡΟΩΡΙΟΣ. ΑΙ. ΑΙ.
ΘΑΥΜΑ ΒΙΟΥ. ΘΥΑΝΟΝ. Ω, ΧΕΟ. ΘΑΥ-
ΜΑΣΙΗ.
Χ'Ω ι. ΜΕΝ. ΟΔΥΡΟΜΕΝΟΣ. ΓΟΕΡΟΝ.
ΤΗΝ. ΝΥΚΤΑ ΚΑΙ. ΑΩ
ΙΜΕΙΡΕΙ. ΓΑΥΚΕΡΩ. ΠΟΤΝΙΑ ΣΩΝ.
ΟΑΡΩΝ.
ΣΩΝ. ΟΑΡΩΝ. ΣΕΜΝΟΥΤΕ. ΝΟΟΙΟ.
ΦΥΗΣΤ'. ΕΡΑΤΕΙΝΗΣ.
ΓΡΑΠΤΟΝ ΕΧΩΝ. ΚΡΑΔΙΗι. ΣΗΣ.
ΤΥΠΟΝ ΑΓΛΑΙΗΣ.
ΣΥΣΥΓΙ. Δ'. ΑΙΑΖΟΝΤΙ. ΣΥΝΑΙΑΖΟΥ-
ΣΙΝ. ΟΜΑΡΤΗ
Η. ΤΑΗΜΩΝ. ΑΡΕΤΗ ΤΑΙΤ'. ΑΓΑΜΑΙ.
ΧΑΡΙΤΕΣ.
ΟΙ. ΜΟΙ. ΛΕΥΓΑΛΕΗΣ. ΑΤΗΣ. ΤΙΣ.
ΝΥΝ. ΧΕΡ'. ΟΡΕΞΕΙ.
ΥΜΜΙΝ ΟΙΖΥΡΗ. ΤΕΙΡΟΜΕΝΟΙ. ΠΕ-
ΝΙΗι.
ΝΟΥΣΑΚΕΡΟΥΣ. ΤΙΣ. ΕΠΙΣΚΕΨΕΙ.
ΤΙΣ ΛΥΤΡΑ. ΔΕΘΕΙΣΙ.
ΔΩΣΕΙ ΤΙΣ. ΓΥΜΝΟΥΣ. ΕΣΘΕΣΙΝ.
ΑΜΦΙΑΣΕΙ.
Α. ΔΕΙΛΟΝ, ΜΕΡΟΠΩΝ. ΓΕΝΟΣ. ΗΡ'.
ΕΤΕΟΝ. ΤΙΣ. ΕΕΙΠΕ.
ΠΑΝ. ΤΟ. ΠΕΡΙΤΤΟΝ. ΑΕΙ. ΕΣΤΙ ΜΙ-
ΝΥΝΘΑΔΙΟΝ.

Traduction Latine.

Heu! heu! ô generosa fœmina, tu quidem mortales curas
Linquens in Cœlum læta ascendisti.
Juvenem verò conjugem sine prole deserens prematura heu! heu!
Miraculum vitæ (humani generis)
THUANUM, *abiisti mirabilis.*

Et ille quidem triſte gemens noctuque diuque.
Deſiderio flagrat dulcium, ô venerandа, tuorum colloquiorum.
Tuorum colloquiorum, eximiaque mentis, indoliſque amabilis,
Pictam habens corde tuæ imaginem dignitatis.
Cum conjuge verò lugente, ſimul lugent pariter
Et triſtis virtus & cœlibes Charites.
Eheu pernicioſam jacturam! quis nunc manus porriget
Vobis ô ærumnosâ vexati egeſtate?
Ægrotantes quis viſitabit? quis pretium redemptionis captivis
Dabit? quis nudos veſtibus induet?
O miſerandum humanum genus! numquid verè quis dixerit:
Eximium quodque ſemper eſt breve?

Traduction Françoiſe.

Hélas! femme généreuſe, ainſi donc foulant aux pieds les ſoins & les ſoucis des mortels, vous quittez la terre pour monter au Ciel. Mais votre retraite, hélas! eſt trop précipitée pour le jeune de Thou, votre illuſtre époux, que vous abandonnez ſans lui avoir donné d'enfans; de Thou, dis-je, avec qui vous faiſiez les délices & l'admiration du genre

humain. Maintenant donc ce tendre époux passe les nuits & les jours dans les larmes & dans les gémissemens. Accablé de douleur, il regrette, ô épouse chaste & respectable, la douceur & les charmes de vos entretiens, les rares & précieuses qualités de l'esprit & du cœur qui vous rendoient si aimable. L'image de votre beauté est gravée dans son cœur. Avec cet époux désolé, on voit pleurer amérement la vertu & les graces. Hélas! quelle perte irréparable! Qui tendra désormais une main secourable à ceux qui sont réduits à une extrême pauvreté? Qui visitera les malades? Qui donnera aux captifs le prix de leur rançon? Qui revêtira ceux qui sont sans habits? O que le sort des mortels est digne de compassion! Ne peut-on pas dire, avec vérité, que les plus excellentes choses sont d'une courte durée?

La troisieme figure de marbre blanc, qui décore le mausolée de M. *de Thou*, représente *Gaspar de la Châtre*, seconde femme de *Jacques-Auguste de Thou*. Elle étoit fille de *Gaspard de la Châtre*, Seigneur de Nançay, Capitaine des Gardes du Corps; & de *Gabrielle de Bâtarnay*, sa femme. Elle renouvella, par sa fécondité, l'espérance d'une famille presque éteinte, & eut six enfans, trois

trois garçons & trois filles. L'aîné des garçons fut l'infortuné *François-Auguſte de Thou*, Maître des Requêtes, qui eut le col coupé à Lyon, avec M. de *Cinq-mars*, l'an 1642. *Gaſparde de la Châtre* ſurvécut dix ans à ſon mari, n'étant morte qu'en 1627. Voici l'épitaphe qu'on lit ici :

A & Ω

Virtute & genere nobiliſſimam
GASPARAM CHASTREAM,
GASPARIS CHASTREI NANCÆANI,
Regiæ Majeſtatis Cuſtodum
Præfecti filiam,
Jacobus Auguſtus Thuanus
Chriſtophori filius,
repetito Sacramento conjux,
conjugem nono ſupra Triceſimum
Ætatis an. Cœlo receptam,
inſolabili quantum licuit deſiderio
ſequutus eſt,
decimo poſt menſe, *anno climatere*,
Deus annuit optanti.

De Conjugio per annos decem & quatuor,
utrimque ſanctiſſimè tranſacto,
filii tres, *totidem filiæ*,
communibus votis, *optimorum parentum*
memoriæ Tumulum
bonâ piâque mente nuncupaverunt.

Jacob. Aug. Thuanus, Jac. Aug. F. *ordinis amplissimi Senator, tàm suis, quàm fratrum ac sororum adfectibus obsequens faciendum curavit.*

La famille des *de Thou* étoit plus illustre, par les grands sujets qu'elle a produits, que par l'ancienneté de sa noblesse : cependant on a dit qu'elle étoit originaire de Champagne, & qu'elle y tenoit rang parmi les Nobles ; ce qui peut être vrai, mais je n'en ai vu aucune preuve. Ce qu'il y a de prouvé, c'est que *Jean de Thou*, Seigneur de Bignon, près d'Orléans, étoit Marchand à Orléans, & vivoit en 1336. Il fut le bisaïeul de *Jacques de Thou*, *Sieur du Bignon*, aussi Marchand & Echevin d'Orléans en 1439, 1440, 1445 & 1446. Il mourut le 4 d'Octobre 1447, & fut inhumé dans le Cloître des Cordeliers d'Orléans, qui a été depuis cédé, avec le Couvent, aux Récollets, où l'on voit son épitaphe & ses armoiries. *Jacques de Thou*, son petit-fils, vint s'établir à Paris, où il étoit Avocat du Roi en la Cour des Aides en 1476, & où sa postérité s'est fort illustrée dans la Robe.

Dans la Chapelle de S. Antoine ont été inhumés *Pierre Seguier*, Président au Parlement de Paris, mort le 25 d'Oc-

tobre de l'an 1580; & *Pierre Seguier*, son petit-fils, dont on voit l'effigie en marbre, à genoux sur un tombeau aussi de marbre, qui est vis-à-vis la porte de cette Chapelle. Ce dernier fut Maître des Requêtes, puis quitta la Robe pour l'Epée. Il mourut en 1638, ne laissant, de *Marguerite de la Gueste*, sa femme, qu'une fille unique.

Il y a encore plusieurs personnes d'un mérite distingué dans les Lettres & dans les Arts, qui ont été inhumées dans cette Eglise, sans aucun ornement qui distingue leur tombe. Tels sont :

André du Chesne, mort en 1640, le 30 Mai. C'est l'homme du monde à qui notre Histoire, tant générale, que particuliere, a le plus d'obligation.

Pierre d'Hozier naquit à Marseille le 12 Juillet 1592. Il vint à Paris en 1612, pour y achever ses études; mais la foiblesse de sa vue & sa mauvaise santé, le firent retourner en Provence en 1613. Il revint à Paris en 1615, & ce second voyage lui fut plus heureux, car il lui donna lieu de s'y établir. Il s'appliqua à l'étude & à la recherche des Généalogies, & porta cette science à un haut point de perfection. Ce fut en considération de son grand mérite, que le Roi l'honora, en 1628, de l'Ordre de S. Michel. L'an 1641, le même

Prince lui conféra la Charge de Juge d'Armes de France, vacante par la mort de *François de Chevriers de S. Mauris.* Le 31 Décembre 1642, M. *d'Hozier* fut pourvu d'une Charge de Gentilhomme servant de la Maison du Roi, conjointement avec celle de l'un des Maîtres d'Hôtel ordinaires de Sa Majesté. Après la mort du Roi *Louis XIII*, le Roi *Louis XIV* confirma M. *d'Hozier* dans l'exercice des Charges qu'il avoit possédées, & le pourvut même de celle de Généalogiste de ses Ecuries, qu'il créa en sa faveur. Il mourut le premier Décembre 1660, & laissa de *Yoland Cerrini*, qu'il avoit épousée en 1630, *Louis Roger, Henri & Charles d'Hozier. Henri* est mort Religieux de la Trinité de la Rédemption des Captifs. Les deux autres ont été mariés, & de *Louis-Roger* & de *Madelaine Bourgeoix*, sa femme, est né *Pierre d'Hozier de Cerrini*, aujourd'hui revêtu des Charges de Juge d'Armes de France, de Généalogiste des Ecuries du Roi, &c. Quant à *Charles d'Hozier*, il n'a point laissé de postérité.

Robert Nanteuil naquit à Rheims en 1630, d'un pere qui prit grand soin de son éducation, & lui fit faire toutes ses classes. Il réussit parfaitement dans cette carriere; mais un penchant plus fort

l'entraînoit vers le dessein. Enfin, la nature fut son premier maître, & sur la fin de ses deux années de Philosophie, il dessina & grava lui-même l'estampe de la These qu'il soutint. Au sortir de ses études, il vint à Paris, où il se perfectionna dans la peinture en pastel, & acquit une grande réputation dans la gravure au burin, sur-tout dans celle des Portraits. Ce fut en sa faveur que le Roi *Louis XIV* créa la charge de Dessinateur & de Graveur de son Cabinet, aux appointemens de mille livres par an. C'étoit un homme agréable de sa figure, honnête, poli, complaisant, & qui aimoit beaucoup le plaisir. De plus de cinquante mille écus qu'il avoit gagnés, il n'en laissa pas vingt mille à ses héritiers. Il mourut au mois de Décembre de l'an 1678, âgé de quarante-huit ans, & fut inhumé sous l'Orgue de l'Eglise de S. André-des-Arcs.

Sébastien-Louis le Nain de Tillemont, un des plus savans & des plus pieux Ecclésiastiques du dernier siecle, étoit né à Paris le 30 Novembre 1637. On voit dans les Ouvrages qu'il a donnés au public, pour ainsi dire malgré lui, une critique judicieuse & exacte, un discernement exquis, & un ardent amour pour la vérité. Il mourut à Paris le 10 Janvier 1698, dans la soixante & unieme

année de son âge, & fut enterré à Port-Royal-des-Champs, le 13 du même mois; mais le 23 Décembre 1710, & non pas 1711, comme on le lit ailleurs, il fut exhumé de Port-Royal, & transporté dans l'Eglise de S. André-des-Arcs à Paris, pour des raisons que tout le monde sait.

Louis Cousin, Président en la Cour des Monnoies, & l'un des quarante de l'Académie Françoise, étoit né à Paris le 12 Août 1627; mais il étoit originaire d'Amiens, où son pere étoit né, ainsi que *Jean Cousin*, Conseiller au Présidial d'Amiens, son aïeul. Le nom de *Cousin* est fort ancien dans le pays. *Carpentier*, dans son Histoire de Cambresis, fait mention de *Gilles Cousin*, Ecuyer, qui épousa *Marie Wattache*, fille de *Jean Wattache*, aussi Ecuyer, en 1307 & 1308, & de *Marie de Haspre*. De cette famille étoit *Gilbert Cousin*, né l'an 1505, Théologien, Poëte, Historien, Orateur & Philosophe, qui a donné au public plusieurs Ouvrages. *Jean Cousin*, Chanoine de la Cathédrale de Tournai, & qui a composé les Chroniques & Annales de cette Ville, qui furent imprimées à Douay en 1619, étoit aussi de la même famille.

Louis Cousin, qui donne lieu à cet article, après avoir fait ses Humanités

& sa Philosophie dans l'Université, se destina à l'état Ecclésiastique, étudia en Théologie, soutint sa Tentative avec distinction, & fut reçu Bachelier en Théologie de la Faculté de Paris. Ayant ensuite changé d'état, il se fit recevoir Avocat au Parlement en 1646, & fréquenta le Barreau jusqu'en 1657, qu'il acheta une charge de Président en la Cour des Monnoies. Comme cette charge le laissoit maître d'une bonne partie de son temps, il l'employa à la lecture des meilleurs Auteurs Grecs & Latins, mais plus particuliérement à l'étude des saints Peres, de l'Histoire Ecclésiastique, & des autres sources de la vraie Théologie. Après avoir beaucoup étudié, il entreprit de traduire en François les anciens Historiens Ecclésiastiques, & commença par *Eusebe de Césarée*, qui est regardé comme le Pere de l'Histoire de l'Eglise. Il passa ensuite à la traduction des Histoires de *Socrate*, de *Sozomene* & de *Théodoret*; puis à celle des Historiens de Constantinople, depuis le regne de l'ancien *Justin*, jusqu'à la fin de l'Empire. Il avoit aussi entrepris de traduire les meilleurs Historiens de l'Empire d'Occident, depuis *Charlemagne* jusqu'à notre temps, dont on n'a imprimé que deux volumes *in-douze*, quoique le reste soit achevé, &

en état d'être donné au public. Toutes ces traductions sont faites en maître, par un homme supérieur à sa matiere, & qui, sans s'éloigner de la fidélité à laquelle tout Traducteur est obligé, donne un air libre & original à ses traductions. On ne peut d'ailleurs assez louer son attachement à la doctrine de l'Eglise Gallicane & aux maximes du Royaume. Sa réputation étoit déja faite, & sa carriere très-avancée, quand en 1697, il obtint une place dans l'Académie Françoise, où il fut reçu le 15 Juin de cette même année. Il mourut le 26 Février 1707, âgé de 80 ans & 7 mois.

Par son testament il a fait une fondation pour six Boursiers destinés à l'état Ecclésiastique, qui doivent être nourris & défrayés de tout, depuis la Philosophie, jusqu'à la prise du Bonnet de Docteur en Théologie. Il a aussi donné sa Bibliotheque à l'Abbaye de S. Victor, avec vingt mille livres, dont la rente doit être employée, tous les ans, à l'augmentation de cette Bibliotheque, à la charge qu'on dira tous les ans une Messe haute le jour de son décès, & que l'on fera le même jour un discours sur l'utilité des Bibliotheques publiques *. J'ai parlé ailleurs des disposi-

* Journal des Savans, & Bibl. des Aut. Eccl.

tions qu'il a faites par son testament, en faveur du public.

Antoine Houdard de la Mothe, l'un des quarante de l'Académie Françoise, mort le 26 Décembre 1731, dans la soixantieme année de son âge, fut inhumé le lendemain dans cette Eglise, sa Paroisse *. Il étoit fils d'un Chapelier de Paris, qui fut assez riche pour lui faire faire ses Classes & son Droit. *Antoine Houdard* eut de la vocation pour l'état Ecclésiastique, & voulut même se vouer à la pénitence la plus austere; car il prit l'habit de Novice à la Trappe: mais comme il avoit moins consulté ses forces que son zele, il fut obligé d'en sortir en 1697. C'étoit un génie facile, propre à tout, & qui s'est distingué par un grand nombre d'Ouvrages de différens genres. Il fut reçu à l'Académie Françoise le 8 Février 1710, en la place de *Thomas Corneille*. Quoique depuis plus de douze ou quinze ans,

* Le jour de son enterrement, 27 Décembre, fut remarquable par le plus étonnant brouillard dont il ait peut-être jamais été fait mention dans les Annales de Paris. Il commença à quatre heures du soir, & fut si épais, qu'il déroba entiérement, non-seulement la clarté des lanternes, mais encore celle des ambeaux des carrosses; de sorte que les équipages se heurtant les uns contre les autres, il en résulta plusieurs accidens très-fâcheux.

M. *de la Mothe* fut tout-à-fait aveugle & accablé d'infirmités, il ne laissa pas de travailler jusqu'aux derniers momens de sa vie. Ses Critiques ont prétendu qu'il mettoit trop de poésie dans sa prose, & trop de prose dans ses vers: au fond, c'étoit un Poëte médiocre, mais qui avoit beaucoup d'esprit; il en a mis dans tous ses Ouvrages, dont cependant la plus grande partie ne lui survivra pas long-temps.

Dans le Cimetiere de cette Eglise ont été inhumés le plus célebre de nos Jurisconsultes, & un des plus grands Magistrats du siecle dernier & de celui-ci.

Le Jurisconsulte est le fameux *Charles du Moulin* ou *du Molin*, mort le 27 Décembre 1566, âgé de 66 ans, dans le sein de l'Eglise Catholique, entre les bras de *Claude d'Espence*, son allié, & l'un des plus grands Théologiens de son temps; de *René Bonelle*, Principal du College du Plessis; & de *François le Court*, Curé de cette Eglise, lesquels l'avoient ramené dans la véritable Religion, & lui firent recevoir les Sacremens de l'Eglise.

Henri d'Agueſſeau, successivement Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi, Président en son Grand-Conseil, Intendant de Justice en Limousin, en Guien-

ne & en Languedoc, Conseiller d'Etat ordinaire, & au Conseil Royal des Finances, mourut, fort âgé, le 17 Novembre 1716, & fut enterré dans ce Cimetiere, auprès de *Claire le Picard de Perigni*, sa femme, ainsi qu'il l'avoit ordonné. Ce grand Magistrat a été plus illustré par sa probité, par sa piété & par son savoir, que par les dignités de la Robe auxquelles il étoit parvenu. *Henri-François d'Agueſſeau*, Chancelier de France, depuis le 2 Février 1717, jusqu'au 27 Novembre 1750, jour de sa démission, mort le 9 Février 1751, étoit fils de *Henri d'Agueſſeau* & de *Claire le Picard de Perigni* dont je viens de parler. *Jean-Baptiſte-Paulin d'Agueſſeau*, Prêtre & frere du Chancelier de France de ce nom, mourut le 20 du mois de Janvier 1728, & fut inhumé dans ce Cimetiere, auprès de ses pere & mere.

En 1707, on a bâti à côté de l'ancien Hôtel de Châteauvieux, qui a été abattu, une grande maison qui a appartenu à feu M. *de Vilayer*, Maître des Requêtes, & dont on blâme la disposition de la porte.

Attenant, & toujours du même côté, étoit une vieille maison, sur la porte de laquelle on voyoit un éléphant en sculpture, chargé d'une tour. C'étoit la

maison que *Jacques Coytier*, Médecin de *Louis XI*, fit bâtir, & où il se retira après la mort de ce Prince. Dans le fond de la cour l'on voyoit sur une ancienne porte restée sur pied, une vieille sculpture, sur laquelle étoit un écusson penché, dans lequel étoit un Abricotier, dont *Jacques Coytier* avoit fait le corps de sa devise, à cause de la ressemblance du nom de cet arbre au sien, & de l'usage qu'il faisoit de cette maison. L'ame de cette devise ou symbole, étoit à l'Abricotier, par laquelle ce Médecin vouloit faire entendre que dans cette maison, il seroit désormais à l'abri des disgraces de la fortune, & jouiroit tranquillement des richesses qu'il avoit amassées au service de *Louis XI*. Sur cette même porte étoient aussi représentés la sainte Vierge, S. Jacques, Patron de Coytier, & un Evêque, accompagnés d'une inscription en lettres enfermées les unes dans les autres, comme on en voit des exemples dans les écritures de la premiere & de la seconde Race de nos Rois. Cette inscription étoit ainsi conçue :

JACOBUS COYTIER,
Miles & Consiliarius
ac Vice-Præses Cameræ Computorum
Parisiensis,

Aream emit, & in ea ædificavit domum, anno 1490.

C'eſt dans cette même maiſon qu'a demeuré long-temps, & où eſt mort l'illuſtre M. *le Nain*, Conſeiller & Doyen du Parlement de Paris.

Elle a été démolie en 1739, & en 1740 on en bâtit une autre en ſa place.

L'emplacement ſur lequel ſont bâties les trois maiſons dont je viens de parler, étoit anciennement occupé par l'Hôtel d'Orléans, ou le ſéjour d'Orléans, qui s'étendoit depuis la rue de l'Eperon, juſqu'à la porte de Buſſi. Ce Palais avoit été habité par *Philippe, Duc d'Orléans*, cinquieme fils de *Philippe de Valois*. Après la mort de ce Prince, cet Hôtel paſſa à *Louis de France, Duc d'Orléans*, fils du Roi *Charles V*, & frere du Roi *Charles VI*. En 1401, il vendit cette maiſon à *Charles VI*, ſon frere, vingt-deux mille cinq cens livres d'or, laquelle lui revint depuis; car non-ſeulement *Valentine de Milan*, ſa femme, y logea lorſqu'elle vint demander juſtice de ſa mort; mais même *Louis d'Orléans*, ſon petit-fils, avant que de parvenir à la Couronne, en étoit propriétaire en 1484, & la vendit pour ſoixante livres de rente, à un Conſeiller du Parlement, à un Correcteur des Comptes

& à un Avocat. C'eſt apparemment de l'un de ces trois, que *Jacques Coytier* acheta l'emplacement ſur lequel il fit bâtir ſa maiſon.

De l'autre côté de la rue de S. André-des-Arcs, & vis-à-vis de l'Hôtel d'Orléans, étoit un des huit Hôtels que les Rois de Navarre avoient à Paris. Il s'étendoit depuis la porte de Buſſi juſqu'à la rue des Grands-Auguſtins. C'eſt cet Hôtel que *Jeanne*, Reine de France & de Navarre, donna, par ſon teſtament, pour y établir un College; mais ſes exécuteurs teſtamentaires ne l'ayant pas trouvé propre pour cet uſage, le vendirent, & du prix qui en provint, ils firent bâtir le College de Champagne ou de Navarre, dans la rue de la Montagne-ſainte-Genevieve.

Il y avoit encore dans la rue S. André-des-Arcs, l'Hôtel & le College de S. Denis. Ce fut *Matthieu de Vendôme* qui le fit bâtir près la porte de Buſſi, ſur des terres amorties qu'il prit à cens & rentes en 1263 & 1268, des Religieux de S. Germain-des-Prés. Le même Abbé l'augmenta d'une grange qu'il acheta ſix livres pariſis, *d'Alix de la Drieſche* & de ſes enfans, & que les Religieux amortirent en 1268. Il y joignit encore en 1285, un jardin & des terres qu'il eut, par échange de ces mê-

mes Religieux, pour des poſſeſſions qu'il avoit à Cachan & à Arcueil. *Guy de Caſtres* en 1299, y renferma encore un jardin qui appartenoit à *Pierre de Columna*; & *Jean de la Groſlaye* ou *de Villiers*, Evêque de Lombez & Cardinal, l'augmenta de trois maiſons voiſines qu'il acheta en 1486. *Guillaume de Farréchal*, Abbé de S. Denis, y fonda ſix Bourſes en 1487. Enfin, cet Hôtel ou College fut vendu en conſéquence d'un Arrêt du Parlement, en date du 9 Avril 1595, qui permit à l'Abbé & aux Religieux de S. Denis, de vendre juſqu'à la concurrence de trente mille écus de leur bien; d'où s'enſuivit l'aliénation de pluſieurs belles terres, & de l'Hôtel & College de S. Denis. Ce dernier fut démoli tout auſſi-tôt, & ſur ſon emplacement on bâtit les maiſons qui forment la rue Dauphine, la rue Chriſtine & la rue d'Anjou.

La porte de Bucy étoit au bout de la rue S. André-des-Arcs, & avoit pris ſon nom de *Simon de Bucy*, Chevalier, Conſeiller du Roi en 1350. Elle ſéparoit la rue S. André-des-Arcs du Fauxbourg S. Germain, & fut abattue l'an 1672. On a mis à l'endroit où elle étoit, une table de marbre noir, ſur laquelle eſt une inſcription pareille à celle qu'on a miſe pour la porte de S. Germain;

il n'y a que le nom de changé.

La rue de l'Hirondelle va, de la place du Pont S. Michel, à la rue Gilles-Cœur. La Ducheſſe *d'Etampes* avoit fait bâtir dans cette rue un petit logis qui répondoit & communiquoit à l'Hôtel que *François I* avoit fait bâtir au bout du Quai des Auguſtins.

La rue de Hurepoix aboutit, d'un côté, au Pont S. Michel, & de l'autre, au Quai des Grands-Auguſtins.

Ce Quai commence à la rue de Hurepoix, & finit à la rue Dauphine, au bout du Pont-Neuf. C'étoit anciennement une des promenades de Paris; mais les fréquentes inondations de la riviere, & le déſordre qu'elles cauſoient, obligerent *Philippe-le-Bel* d'ordonner par ſes Lettres-Patentes du 9 Juin 1312, aux Prévôt des Marchands & Echevins, de faire bâtir un Quai revêtu de pierres de taille. Les Mercredis & les Samedis, les Boulangers vendent du pain le long de ce Quai. On y vend auſſi toute ſorte de gibier & de volaille. La plupart des boutiques qui regnent le long de ce Quai, ſont occupées par des Libraires.

On peut remarquer à l'entrée de ce Quai, du côté de la rue de Hurepoix, une maiſon à porte cochere, où demeure actuellement un Libraire. Elle portoit, au commencement du ſiecle

dernier, le nom de *l'Hôtel d'O*, à cause qu'elle appartenoit à *Pierre Seguier*, Maître des Requêtes, qui ayant quitté la Robe pour prendre l'Epée, se faisoit appeller le *Marquis d'O*; mais *Louise-Marie Seguier*, sa fille, ayant épousé *Louis-Charles d'Albert*, *Duc de Luynes*, & lui ayant apporté cet Hôtel en mariage, pour lors il fut nommé l'Hôtel de Luynes. C'est dans cet Hôtel que se refugia & que se cacha le Chancelier *Seguier*, le 27 d'Août de l'an 1648, pour éviter la fureur d'une populace séditieuse qui lui demandoit de faire mettre en liberté le Président de *Blancmenil*, le Président *Charton*, & *Broussel*, Conseiller, que la Reine Régente avoit fait enlever.

Cette maison, qui étoit autrefois plus vaste qu'elle n'est aujourd'hui, car elle fut démolie en partie en 1671, avoit été bâtie par *François I*, qui en fit un de ses Palais d'amour. *Sauval* dit * que toutes les poutres & les cheminées étoient embellies d'emblêmes & de devises aussi ingénieuses que tendres, qu'il avoit vues, & qu'il avoit même sues par cœur, mais dont il ne se ressouvenoit que d'une seule, lorsqu'il écrivoit, laquelle est véritablement spiri-

* *Sauval*, Antiq. de Paris, *tome* 2. Amours des Rois, *page* 11.

tuelle, mais impie. C'étoit un cœur enflammé & placé au milieu de ces deux lettres grecques A & Ω : ces deviſes & emblêmes ne ſe voient plus, ajoute-t-il, pour avoir été noircies ou couvertes de peintures ; il y reſte ſeulement des Salamandres que ce Prince avoit priſes pour ſymbole ; le portail, les portes, les croiſées & le comble de la maiſon en ſont enrichis.

La rue Gilles-Cœur portoit le nom de la rue Gui-le-Comte en 1397. On croit que le nom qu'elle porte à préſent, lui vient de quelqu'un des deſcendans du fameux *Jacques Cœur*. Elle prend à la rue S. André-des-Arcs, & aboutit au Quai des Auguſtins.

La rue Pavée, ou Pavée d'Andouilles, ſe nommoit en 1424, la rue des Auguſtins. Dans cette rue il y a une maiſon, où a long-temps demeuré & où eſt mort M. *d'Agueſſeau*, Conſeiller d'Etat & au Conſeil Royal des Finances, & pere du Chancelier de France de ce nom. Cette maiſon appartient aujourd'hui à M. *de la Houſſaye*, Intendant des Finances, & fils de feu M. *Pelletier de la Houſſaye*, qui avoit été Contrôleur-Général. La rue Pavée eſt parallele aux rues Gilles-Cœur & des Auguſtins, & aboutit, comme elles, au Quai des Auguſtins & à la rue S. André-des-Arcs.

La rue des Grands-Auguſtins ſe nommoit autrefois la rue de l'Abbé de S. Denis, & la rue des Charités S. Denis, à cauſe de l'Hôtel de l'Abbé de S. Denis, qui étoit fort près, ainſi que je l'ai dit. En 1613 & 1614, on la nommoit la petite rue de Seine, parce qu'elle aboutiſſoit au Quai qui borde cette Riviere. On lui donne à préſent le nom de rue des Grands-Auguſtins, du Couvent où les Grands-Auguſtins demeurent depuis l'an 1293. Au coin de cette rue, du côté du Quai, étoit l'Hôtel d'Hercule, ainſi nommé, parce que les Travaux d'*Hercule* y étoient peints. *Louis XII* le donna à *Antoine du Prat*, qui fut enſuite Chancelier de France, & qui y logea juſqu'à ſa mort, après laquelle le Roi *François I* ſe ſaiſit en 1536, de cent mille écus qui s'y trouverent dans des coffres bandés de fer. C'eſt auſſi dans cet Hôtel, qu'en 1573, *Charles IX*, *Henri de France*, Roi de Pologne, & *Henri de Bourbon*, Roi de Navarre, faillirent à être aſſaſſinés par *du Prat-Viteaux*, petit-fils du Chancelier, & l'un des plus déterminés hommes de ſon temps, qui, avec quatre autres de ſa ſorte, s'étoit caché, dans ce logis, pour une affaire particuliere. Au premier bruit que fit le Roi, ils crurent qu'on venoit pour les prendre,

& coururent aux armes, en intention de faire main-basse sur tout ce qui se présenteroit, au cas qu'on enfonçât la porte de l'endroit où ils étoient cachés; mais la bonne fortune de ces trois Rois fit qu'ils ne porterent point leurs pas de ce côté-là.

Sauval, qui rapporte toutes ces particularités, ajoute que c'est aussi dans cet Hôtel que le Roi *Henri III* a tenu la plupart des Chapitres des Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit; que c'est ici qu'en 1585, il reçut l'Ordre de la Jarretiere, que lui apporta le Comte d'*Erby*, Ambassadeur Extraordinaire d'*Elisabeth*, Reine d'Angleterre. La préférence que ce Prince donnoit à cet Hôtel, sur tant d'autres, venoit du nom d'*Hercule* qu'il portoit, & que ce Prince se proposoit ce demi-Dieu pour modele, & le proposoit aussi à ses Chevaliers.

Une rue de traverse, qui conduit de la rue Pavée à la rue des Grands-Augustins, se nomme la rue de Savoie, parce qu'elle a été percée sur une partie de l'emplacement qu'occupoit l'Hôtel de Némours, appartenant à une branche de la Maison de Savoie; cet Hôtel fut démoli en 1671.

LE COUVENT DES GRANDS-AUGUSTINS.

L'origine de ces Moines est fort in-

certaine. On voit seulement que vers l'an 1200 il se forma, principalement en Italie, diverses Congrégations d'Hermites, dont les uns étoient habillés de noir, & les autres de blanc; les uns se disoient de l'Ordre de S. Benoît, & les autres, de celui de S. Augustin. Il y eut jusqu'à cinq Congrégations de ces Moines, que le Pape *Innocent IV* essaya d'unir ensemble, afin qu'elles ne composassent qu'un seul & même corps; mais ce dessein ne fut exécuté qu'en 1256, par le Pape *Alexandre IV*, son successeur. C'est ainsi que fut institué le nouvel Ordre des Hermites de S. Augustin. Ils vinrent s'établir à Paris sous le regne de S. *Louis*, & leur premiere habitation fut au-delà de la porte S. Eustache, où la Chapelle de sainte-Marie-Egyptienne fut leur premiere Eglise. Leur Couvent s'étendoit jusques dans la rue qui a retenu le nom des *Vieux-Augustins*. Ils y étoient en 1259, comme il paroît par des Lettres du mois de Décembre de cette même année: un Décret de l'Université, qui est aussi de cette année-là, nous apprend qu'ils étoient déja admis dans l'Université, avec les autres Mendians.

Les Hermites de S. Augustin abandonnerent cette premiere demeure, pour aller s'établir auprès de la porte

S. Victor, dans un lieu inculte & rempli de chardons, & qui pour cela étoit nommé *Cardinetum*, & s'étendoit, depuis ladite porte, jusqu'à la riviere de Bievre. Le Pere *Juvenal de Narnie*, Procureur du R. P. *Clément*, Prieur-Général de l'Ordre des Hermites de S. Augustin, fut le premier qui, en 1285, acheta, du Chapitre de Notre-Dame de Paris, une piece de terre assise audit Chardonnet, contenant quatre arpens, contiguë à la Maison des Bernardins, & tenant, d'autre part, *ad alveum Beveris*, à la petite riviere de Bievre, qui anciennement couloit sur le terrein, où est aujourd'hui la rue qui porte son nom. Cette acquisition fut faite pour le prix de quatre cens livres tournois, & réservé au Chapitre de Notre-Dame, deux deniers de cens capital. Ce même Pere *Juvenal*, au mois de Février de cette même année 1285, acheta une autre piece de terre de l'Abbé & Couvent de S. Victor, située aussi au lieu du Chardonnet, pour le prix de deux cens vingt & une livre treize sols quatre deniers tournois. Plus, une maison auprès de celle des Bons-Enfans, en faisant une rente annuelle de vingt-quatre livres tournois. L'année suivante, le Roi *Philippe-le-Bel* accorda à ces Religieux l'usage des mu-

railles & tournelles de la Ville, & défendit à toutes personnes d'y passer, ni demeurer, sans la permission desdits Religieux. Malgré cette étendue de terrein, les Hermites de S. Augustin n'étoient point contens de la situation de leur Couvent. Ce lieu étoit si solitaire, que les aumônes ne pouvoient suffire à leur subsistance. Ils vendirent donc ce qu'ils avoient acheté au Chardonnet, & s'accommoderent avec les Freres Sachets, qui, par un traité du 14 Octobre 1293, leur céderent l'établissement qu'ils avoient sur le bord de la Seine, dans le territoire de l'Abbaye de S. Germain-des-Prés.

Ces Freres Sachets, ou Freres Sacs, en Latin *Saccitæ*, *Saccarii* & *Saccati*, étoient ainsi nommés, parce qu'ils étoient vêtus d'une robe en forme de sac, & sans ceinture. Ils s'étoient établis sous le nom de Freres de la Pénitence de Jesus-Christ, & faisoient profession d'une austérité si extraordinaire, qu'ils subsisterent peu de temps. Ils avoient été établis en cet endroit, par S *Louis*, au mois de Novembre 1261, & ils en sortirent le 14 d'Octobre de l'an 1293, que leur pauvreté les obligea de le vendre aux Hermites de S. Augustin qui s'y sont toujours maintenus depuis.

Leur Egliſe, telle qu'elle eſt à préſent, a été bâtie à pluſieurs repriſes; mais le Roi *Charles V* a eu la principale part à cet ouvrage, ainſi que le portoit une inſcription qui ſe voyoit, il n'y a pas encore long-temps, aux pieds de la ſtatue de ce Roi, qui eſt placée ſur le grand Portail extérieur de ce Couvent.

Primus Francorum Rex Delphinus fuit iſte
Exemplar morum. CAROLUS *dictus, bone Chriſte,*
Merces Juſtorum, dilexit fortiter iſte:
Hic patet exemplum tibi, nam complevit honore,
Hoc præſens Templum Deo ditetur honore.

Après avoir rapporté cette inſcription, & avoir remarqué que ce fut *Charles V* qui eut la principale part à la conſtruction de cette Egliſe, il paroîtra aſſez étonnant qu'elle n'ait été dédiée que ſous *Charles VII*, par *Guillaume Chartier*, Evêque de Paris, le 6 de Mai de l'an 1453, c'eſt-à-dire, ſoixante & treize ans après la mort du Roi *Charles V*. Il y a apparence qu'elle ne fut achevée qu'au bout de ce temps-là, ou bien qu'elle avoit été rebâtie dans cet intervalle, ce qui n'eſt guères croyable. Malgré tant de

de soins & de temps, on peut dire que cette Eglise n'en est pas plus belle, & qu'elle se ressent du mauvais gout du siecle où elle a été bâtie. On a formé plusieurs fois le dessein d'en faire bâtir une en sa place, qui fût de meilleur gout & plus magnifique. Tout ce qu'il y a aujourd'hui d'habiles Architectes en France, ont donné, à l'envi, des dessseins; mais jusqu'ici tous ces projets n'ont point eu d'exécution. Entrons donc dans le détail de cette Eglise telle qu'elle est.

Le Portail extérieur de ce Couvent est sur le Quai des Augustins, & donne entrée dans une petite cour, où fut inhumé *Raoul de Brienne*, Comte d'Eu & de Guines, Connêtable de France, lequel eut la tête tranchée en l'Hôtel de Neelle, & son corps fut enterré en cet endroit, par ordre du Roi, pour l'honneur des amis d'icelui Connêtable, dit *Froissard*. Sur cette cour est, d'un côté, la grand-porte intérieure du Couvent, & de l'autre, le Portail de l'Eglise, qui étant ainsi renfermé, n'est nullement en vue, & ne mérite pas même d'y être.

Le Chœur de cette Eglise est grand & spacieux. *Charles-Henri de Malon de Bercy*, Doyen des Maîtres de Requêtes, mort le 30 Mai 1676, fut inhumé au

milieu, sous une tombe plate, & donna une somme considérable, qui fut employée à la décoration du grand Autel, qui consiste en huit colonnes corinthiennes de marbre de Saraveche, disposées sur un plan courbe, & qui soutiennent une demi-coupole, où est le Pere Eternel dans sa gloire, en bas-relief. Aux côtés sont deux Anges en adoration, & un peu plus loin, deux figures plus grandes que nature, dont l'une représente S. Augustin, & l'autre, sainte Monique. Cette décoration fut commencée en 1675, & fut achevée au mois d'Août de l'an 1678. Le Tabernacle est de menuiserie, mais peint en marbre. Il fut sculpté par *Drouilli*, aux dépens du P. *Lambrochon*, un des Religieux de ce Couvent. Les balustrades de fer qui enferment cet Autel, de même que la porte du Chœur, ont été faites aux dépens d'un autre Religieux, nommé le Pere *Olivier*. Les stalles ou chaires du Chœur, sont un excellent ouvrage de menuiserie, qui fut commencé en 1666, & ne fut achevé qu'en 1672. Les deux chaires qui le terminent du côté du Jubé, sont plus ornées de sculptures que les autres, & sont destinées, l'une pour le Roi, & l'autre pour le Dauphin, lorsque le Roi étant à Paris, vient dans cette Eglise pour y faire

la cérémonie de donner l'Ordre du S. Esprit.

L'un des côtés de ce Chœur est orné de sept grands tableaux enrichis de magnifiques bordures. Le premier de ces tableaux, c'est-à-dire, celui qui est le plus près de l'Autel, représente le Sacrement de l'Eucharistie, & toutes les figures de l'Ancien Testament qui y ont rapport. Ce tableau a été donné par un Religieux de ce Couvent, & on ignore le nom du Peintre qui l'a fait.

Les cinq qui suivent, nous font voir chacun une Cérémonie de l'Ordre du S. Esprit, sous les cinq Grands-Maîtres qui ont successivement régné depuis l'institution & fondation de cet Ordre, qui sont, *Henri III*, Instituteur & Fondateur; *Henri IV*, *Louis XIII*, *Louis XIV* & *Louis XV*. Ce dernier est représenté, donnant le Collier de l'Ordre à *Louis de Bourbon-Condé*, Comte de Clermont, dans la grande Promotion qui fut faite le 3 de Juin 1724. Ces cinq tableaux ont été composés & peints par trois des plus fameux Peintres de l'Académie Royale de Peinture. *Henri III* a été peint par *Vanlo*; *Henri IV*, par *de Troy*; *Louis XIII*, par *Champagne*; *Louis XIV* & *Louis XV*, par *Vanlo*.

Le sujet du septieme tableau est pris du Chapitre cinquieme des Actes des

Apôtres, où il eſt dit que l'on apportoit les malades dans les rues, & qu'on les mettoit ſur de petits lits & ſur des couchettes, afin que S. Pierre venant à paſſer, ſon ombre couvrît du moins quelqu'un d'eux, & qu'ils fuſſent délivrés de leurs maladies. Ce tableau eſt de *Jouvenet*, & c'eſt en faire l'éloge, que de dire qu'il eſt digne de ce Peintre.

Le Jubé, qui ſépare le Chœur de la Nef, eſt d'un deſſein très-médiocre. Il fut bâti vers l'an 1665, du côté de la Nef; il eſt décoré de dix colonnes corinthiennes de marbre de Dinan. Entre les grouppes de ces colonnes, on a placé deux Autels, dont l'un eſt ſous l'invocation de la ſainte Vierge, & l'autre, ſous celle de S. Nicolas de Tolentin.

La Chaire du Prédicateur eſt un excellent morceau de ſculpture de *Germain Pilon*, qui la fit en 1588. On y voit de très-beaux bas-reliefs. Au milieu, S. Paul eſt repréſenté prêchant au peuple; à droite, eſt S. Jean-Baptiſte qui prêche dans le déſert, & Jeſus-Chriſt eſt à gauche, ſur le bord du puits de Jacob, parlant à la Samaritaine. Entre ces figures, il y a ſix Anges, en façon de Termes, qui portent les inſtrumens de la Paſſion de Jeſus-Chriſt. On a

ajouté, à cet excellent ouvrage, une couronne de bois qui a huit pieds de diametre, & eſt ſoutenue par cinq Anges, & relevée de dix fleurs de lis auſſi de bois. Juſques-là il n'y avoit rien de trop, ni rien qui altérât l'excellente beauté des figures de *Pilon*; mais en 1684, on s'aviſa mal-à-propos de les faire dorer; on s'apperçut alors que la dorure en avoit gâté entiérement les beautés. Cette imprudence n'a point corrigé les ignorans, preſque tous amateurs de la dorure. Parmi pluſieurs exemples que nous en avons tous les jours, le dernier eſt celui de la Chaire de S. Roch, dont on a fait dorer les beaux bas-reliefs du ſieur *Challe*, excellent Sculpteur, & les Vertus iſolées qui ſupportent cette Chaire. Par-là, on eſt venu à bout de couvrir toutes les fineſſes de ſon habile ciſeau.

Les deux Bénitiers de marbre jaſpé, qui ſont à l'entrée de cette Egliſe, ont été faits aux dépens du petit pécule du P. *Simian*, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Religieux de ce Couvent, mort au mois de Février de l'an 1683. Ce Religieux, pour marquer ſa reconnoiſſance envers Meſſieurs *de Meſme*, qui, ſans doute, lui avoient procuré des ſecours, fit ſculpter leurs armes en marbre blanc, & les fit met-

tre au haut de ces Bénitiers, ainsi qu'on les y voit.

La Chapelle du S. Esprit est à côté du grand-Autel, vers le Nord. Elle est décorée de plusieurs tableaux, dont celui qui est sur l'Autel, représente la descente du S. Esprit sur la sainte Vierge & sur les Apôtres. Il est de *Jacob Bunel*, Peintre estimé, né à Blois en 1558. Cette Chapelle fut construite & dédiée en mémoire de l'institution de l'Ordre du S. Esprit, dont la cérémonie fut faite, pour la premiere fois, dans cette Eglise, par le Roi *Henri III*, le premier jour de Janvier de l'an 1579. On avoit mis dans cette Chapelle un tableau, où *Henri III* étoit représenté, donnant le Collier de l'Ordre du S. Esprit à plusieurs Chevaliers, & au bas étoit cette inscription :

Fortissimis & prudentissimis utriusque militiæ Equitibus priscæ nobilitatis bello & pacè optimè de Republica meritis, HENRICUS III. *Galliæ & Poloniæ Rex Augustus, Divini Spiritûs apud Christianos Symbolum, pro equestri stemmate esse voluit, jussit, decrevit, plaudente, acclamante, venerante populo, & voto pro salute Principis nuncupante*

ob singularem ipsius pietatem.
Lutetiæ Parisiorum
Kalend. Januar. ann. M. IO. LXXIX.

Ce tableau subsista jusqu'à la mort du Duc & du Cardinal *de Guise*; mais dès que le Peuple Ligueur eut appris que ces deux rebelles avoient été tués à Blois, par ordre du Roi, il vint en fureur aux Augustins, & mit en pieces le tableau & l'inscription.

Je parlerai des autres Chapelles qui regnent le long de cette Eglise, du côté du Nord, à mesure que je ferai mention des personnes illustres qui y ont été inhumées.

Gilles de Rome est le premier de ceux qui sont venus à ma connoissance. Il étoit issu de l'ancienne & illustre Maison des *Colonnes*, qui a donné à l'Eglise le Pape *Martin III*, quatorze Cardinaux, un grand nombre de Prélats; & au siecle, plusieurs grands Capitaines. Il entra d'abord dans l'Ordre des Hermites de S. Augustin, & en devint successivement Général. Après avoir été Précepteur du Roi *Philippe le Bel*, il fut élevé à l'Archevêché de Bourges. Il assista au Concile Général de Vienne l'an 1311, & en convoqua un Provincial à Bourges, pour le lendemain de la Nativité de la Vierge, la

même année, selon les uns, & en 1315, selon le Religieux de S. Sulpice; il mourut à Avignon en 1316, & son corps fut transporté à Paris, & inhumé dans cette Eglise, avec cette épitaphe.

HIC JACET

Aula Morum, vitæ munditia, Archiphilosophiæ Aristotelis perspicacissimus Commentator, Clavis & Doctor Sacræ Theologiæ, lux in lucem reducens dubia, Frater Ægidius de Roma, *Ordinis Fratrum Eremitarum sancti Augustini, Archiepiscopus Bituricensis, qui obiit anno Domini* 1316, *22 mensis Decembris.*

Madame Isabeau de Bourgogne, *Dame de Neaufle, femme de Monsieur* Pierre de Chambely, *le jeune, Seigneur de Neaufle, laquelle trépassa l'an de grace mil trois cens vingt & trois.*

La Dame Jeanne de Valois, *Comtesse de Beaumont-le-Roger, fille de Monsieur* Charles, *fils du Roi de France, Comte de Valois, pere du Roi* Philippe, *& de Madame* Catherine, *Impératrice de Constantinople, femme dudit* Charles, *laquelle* Jeanne *fut femme de Monsieur*

Robert d'Artois. *Elle trépassa l'an mil trois cens soixante-trois, le neuvieme jour de Juillet.*

Ici fut aussi inhumé un enfant, dont l'épitaphe nous fait connoître le nom & les qualités.

CY GIST

ENGELBERT *Monsieur, fils 4. de haut & excellent Prince Monsieur* Engelbert de Cleves, *Comte de Nevers, d'Eu, de Rhetel & d'Auxerre, fils & frere de Duc, & cousin-germain du Très-Chrétien Roi* Louis XII *de ce nom, qui trépassa à Paris en l'Hôtel dudit Comte, nommé l'Hôtel d'Eu, le seizieme jour de Février, l'an* 1498.

Ære sub hoc nitido jacet Engelbertulus *infans,*
Nomen habens patris, Carola mater erat:
Alter ab illustri Clivensi stirpe creatus,
Altera nobilium Vindocinense decus.
Ille Ludovico bisseno sanguine junctus,
Hæc etiam Francis Regibus orta fuit.
At puerum fovere dies cunabula centum,
Quando adiit superos vita tenella suos.

Contre le mur on voyoit l'épitaphe de *Jean-Baptiste Sapin*, Conseiller-Clerc au Parlement de Paris, gravée

sur une lame de cuivre. Ce Magistrat, un des plus vertueux & des plus savans de son siecle, allant passer une partie des vacations en Touraine, d'où il étoit originaire, & étant accompagné de *Jean de Troyes*, Abbé de Gastines, rencontra en chemin *Georges de Selve*, que le Roi & le Roi de Navarre envoyoient en Ambassade vers le Roi d'Espagne. Ces trois illustres Voyageurs étant arrivés à Cloës, bourg qui est entre Châteaudun & Vendôme, furent enlevés par un parti de la garnison Calviniste qui étoit dans Orléans, & conduits, pieds & mains liés, dans cette Ville, où par vengeance de l'Arrêt du Parlement, donné contre les Calvinistes rebelles qui étoient dans cette Ville, *Jean-Baptiste Sapin* & *Jean de Troyes* furent pendus à une même potence, le 2 Novembre de l'an 1562. *Gilles Bourdin*, Procureur-Général, assisté de *du Mesnil* & de *Boucherat*, Avocats-Généraux, fit la relation de cette funeste aventure au Parlement, le 12 du même mois. Le corps de *Sapin* fut apporté à Paris, & inhumé aux Augustins, où le 18 du même mois, on lui fit un Service, auquel le Parlement, *en forme de Cour*, assista. Ce n'est pas pour vouloir diminuer l'atrocité du crime, mais uniquement par amour pour la vérité, que

je remarquerai ici, que de ces trois illustres personnages, *de Selve* étoit le seul qui eût le caractere d'Ambassadeur, quoique quelques Auteurs les aient revêtus tous les trois du même titre. Ces mêmes Ecrivains assurent aussi qu'ils furent tous trois pendus, ce qui est faux; car il est constant que *de Selve* fut échangé pour le sieur *de Luzarche*, qui étoit prisonnier à Paris pour la Religion. Voici l'épitaphe de *Sapin*:

JOANNI-BAPTISTÆ SAPINO, *nobili familiæ orto, Senatori ornatissimo, viro integerrimo, omni doctrinarum genere prædito, Civi optimo; qui cùm obeundi muneris erga Turones iter faceret, à publicis hostibus positis latronum more insidiis, in Carnotensi agro interceptus, Aureliam (impiorum factionum arcem) abductus perduellium exercitio traditus, ac dies aliquot miserè adservatus, demum quod Antiquæ & Catholicæ Religionis assertor fuisset, turpissimæ neci est addictus. Patres hoc tanto scelere commoti, universi in purpura coeuntes, hanc in insontis collegæ corpore acceptam injuriam, toti amplissimo ordini irrogatam & communem censuerunt, & tanquam honestam & gloriosam pro Christi nomine & Christiana Republica mortem perpessо, supremis & ipsi*

in eum officiis fungentes, solemnem luctum fieri publicum parentale peragi, aram propitiatoriam extrui, ac reliquos omnes Senatorios honores mortuo deferri, ex voto publico decreverunt. An. restit. salut. 1562, Id. Novemb.

REQUIESCAT IN PACE.

Remi Belleau, Poëte François, natif de Nogent-le-Rotrou, mort le 6 de Mars 1577, fut aussi enterré dans le Chœur de cette Eglise. Il composa divers Ouvrages, & traduisit les Poésies d'*Anacréon*, de Grec en François. Un de ses meilleurs Ouvrages est un Poëme de la nature & diversité des pierres précieuses, qui donna lieu à *Ronsard* de lui faire cette épitaphe, qui fut gravée sur son tombeau.

Ne taillez, mains industrieuses,
Des pierres pour couvrir Belleau,
Lui-même a basti son tombeau,
Dedans ses pierres précieuses.

Outre cette épitaphe, il y en avoit une en prose, & qui étoit ainsi conçue :

Remigii Bellaquei, *Poetæ Laureati, qui cum pietate & cum fide, undequinquagenariam, pulcherrimè, omnibusque gratissimus vixit ætatem, extinctos cine-*

res, Divæ Cæciliæ piis ſodalibus ſolicitandos, ſupremi voti obſervantiſſimi curatores, pr. Non. Mart. M. D. LXXVII. *mœſtiſſimo funere, hoc in tumulo depoſuerunt.*

Diſtichon Numerale :

Poſtera lux Sextæ eſt Marti, tibi Bellaqua vates,
Qua faciunt ſocio luctibus exequias.

Toutes ces épitaphes que je viens de rapporter, ne ſe voient plus, & ont été, ou détruites, ou cachées par la nouvelle décoration dont on a embelli le Chœur.

Gui du Faur, ſieur de Pibrac, ſi connu par ſes emplois & par ſes Quatrains, mourut le 12 de Mai de l'an 1584, âgé de cinquante-ſix ans, & fut inhumé dans ce Chœur, auprès du grand-Autel, à droite, où l'on mit cette épitaphe :

TUMULUS

VIDI FABRI PIBRACHII.

Hîc teguntur cineres tantum, & oſſa Vidi Fabri Pibrachii, nomen ejus, virtuſque ſpirat in ore & admiratione populorum omnium, quos non ſolum Orbis Chriſtianus, ſed Oriens, & intima Scytharum ora videt : genus illi à ſtirpe vete-

rum Fabrorum, quæ neminem habuit, in tàm longa ſerie annorum plus quàm trecentorum, qui non aut ex Ordine Senatorio in toga illuſtris, aut inter fortes rei militaris ac bellicæ gloriâ famâque inſignis fuerit; ipſe qui naſci ab illis fortuitum neque ultra duxit, cùm per omnes iret dignitatum & honorum gradus, tribunal emptum nummario pretio, nec inſedit, nec appetivit unquam; virtute non cenſu; meritorum æſtimatione, non divitiarum magnitudine ratus cenſeri munus, & Religionem Judicantium. Sub Carolo IX primum ex Prætura Toloſana accitus in urbem & miſſus Tridentum (quo tum ſanandis, formandiſque rebus Eccleſiæ adversùs furentem impietatem ſectariorum convenerant lecta Regnorum & Provinciarum nominis Chriſtiani lumina) ſic renuntiavit ſummam imperatæ legationis, ſic Gallici nominis prærogativam, Regiſque ſui jus, ac dignitatem fandi prudentiâ & ubertate aſſeruit, ut cùm gratiæ cauſa nihil diceret, omnia tamen eſſent illic omnibus grata quæ diceret: illinc reverſum, non in prioris Provinciæ Prætura & Magiſtratu otium, ſed altior honos ad negotia traxit, evectum ad Regiæ Advocationis munus in auguſtiore & primario Galliæ totius Senatu, ubi cùm auctior fama virtutum in dies

creſceret & triumpharet ejus oratio, raptus eſt velut in ſelectiorem & ſanctiorem illorum ordinem, qui arcana Regni & tacitas Principis meditationes cognoſcit ac regit, & mox deinde Henrico III quem tunc Poloni publico, ſolemni, comitiorum ordinumque Regni ſui decreto Regem ſibi renuntiarant, datus omnium autor ac princeps Conſiliorum, quæ ſic temperavit arte, judicio, ſapientiâque, ut brevi præter ſpem omnium, in tanta rerum difficultate avito eum Galliarum regno tuendo rurſus incolumem & ſalvum reddiderit; & quærentes nihilominus per ſeceſſionem Poloniæ proceres, cui ſe, Regnique jura permitterent, aliquandiu interim in prioris Sacramenti fide, & Regis obſequio continuerit; tum his perfunctum & redditum ſibi excepit rurſum Senatus, ſed inter Præſides ſuos, otiumque fecit, in quo patriis verbis tetraſtichis numeris ea ſuis vitæ præcepta compoſuit, quæ propter eximiam vim ſapientiæ populorum omnium ſermone verſa teruntur, non ſine præcipua autoris ſui apud Turcas, etiam & Barbaros veneratione. Ad extremum quoque Franciſco Henrici Regis fratri minori, quem inferioris Germaniæ populi ducem, ac Principem ſibi dixerant, à Rege Quæſtor ſacri Palatii, & Cancellarius ſerò miſſus (quia

rebus jam desperatis ac penè eversis) cùm inde rediisset, morbo diem suum gloriæ plenus feliciter clausit an. 1584, 2a *Maii.*

Et annis post ea sex ac viginti, secuta virum è Vasconia citeriore conjux, femina illustris Joanna de Custos à Tarabel, hîc idem sibi, quod viro moriens fatale conditorium fecit. an. 1612.

Michael Faber Pibrachius, ejusdem Fabri filius, natu maximus, Regis in sacri Consistorii ordine Consiliarius, mœrens monumentum posuit. an. 1627.

Aux deux côtés de ce tombeau, il y avoit deux petites tables de marbre noir, sur l'une desquelles on lisoit :

Dieu tout premier, puis pere & mere honore,
Sois juste & droit, & en toute saison;
De l'innocent prends en main la raison,
Car Dieu te doit là-haut juger encore.

Heureux qui met en Dieu son espérance
Et qui l'invoque en sa prospérité,
Autant ou plus qu'en son adversité
Et ne se fie en humaine assurance.

Sur l'autre table de marbre étoient gravés ces autres vers :

Il est permis souhaiter un bon Prince;

Mais tel qu'il eſt, il le convient porter;
Car il vaut mieux un tyran ſupporter,
Que de troubler la paix de la Province.

Songe long-temps avant que de promettre;
Mais ſi tu as quelque choſe promis,
Quoi que ce ſoit & fuſſe aux ennemis,
De l'accomplir en devoir te faut mettre.

Sur la table de marbre qui eſt oppoſée à celle ſur laquelle eſt l'épitaphe, ſont gravés ces quatre vers :

Pibrac, dont l'honneur & la gloire
Eclate par tout l'Univers,
Ne veut, ni proſe, ni des vers
Pour en conſerver la mémoire.

Il giſt ſous cette tombe.

Il n'y a rien à ajouter à l'épitaphe Latine de *Pibrac*, ſinon que la famille des *du Faur*, dont il étoit, eſt établie à Toulouſe depuis pluſieurs ſiecles, mais qu'elle eſt originaire d'Auch. On y a auſſi oublié de dire que *Pibrac* avoit été Chancelier de *Marguerite de France*, Reine de Navarre. Ce fut pendant que *Pibrac* étoit à ſon ſervice, que, malgré toute ſa ſageſſe, il ne put ſe défendre des charmes de cette Princeſſe, & qu'il oſa élever ſes déſirs juſqu'à elle. Quoiqu'il fût bien fait de ſa perſonne, & qu'il eût beaucoup de douceur & d'a-

grément dans l'esprit, la Reine n'avoit aucun gout pour lui ; & se faisant honneur d'une résistance qui ne lui coutoit rien, elle lui fit écrire une lettre fiere, où elle lui reprochoit sa témérité. Cette aventure mortifia infiniment *Pibrac*, qui tâcha de se justifier par une réponse qu'il fit, & qu'il montra à *de Thou*, qui la trouva écrite avec beaucoup d'esprit & de délicatesse, mais plus propre à convaincre de la vérité des reproches que lui faisoit cette Princesse, qu'à l'en désabuser.

Lorsqu'en 1675, on entreprit de décorer le grand-Autel, comme nous le voyons à présent, on transporta derriere cet Autel les cendres & le tombeau de *Pibrac*.

Proche la Sacristie de cette Eglise, l'on voyoit l'inscription suivante, gravée sur une table de marbre.

Le Samedi, veille de Pâques, 20 jour d'Avril 1585, trépassa à neuf heures du matin, au Fauxbourg S. Germain-des-Prés-lès-Paris, rue de Seine, haute & puissante Dame Diane de Rohan, femme & épouse de haut & puissant Seigneur Messire François de la Tour-Landry, Chevalier de l'Ordre du Roi, Comte de Châteauroux, & Baron dudit lieu de la Tour-Landry ; de laquelle Dame

les entrailles ſont ici devant enterrées, avec celles de feu illuſtriſſime & révérendiſſime Prélat, François de Rohan, ſon grand-oncle, en ſon vivant, Archevêque de Lyon, Primat des Gaules, & Evêque d'Angers.

Priez Dieu pour eux.

De l'autre côté du grand-Autel, c'eſt-à-dire, du côté de l'Évangile, ſont la tombe & l'épitaphe d'un des plus fameux Théologiens du dernier ſiecle, & des plus conſultés de ſon temps, ſur les cas de conſcience.

HIC SITUS EST

JACOBUS DE SAINTE-BEUVE, *Pariſinus, Presbyter Doctor, ac Socius Sorbonicus, Regius S. Theologiæ Profeſſor, qui vixdum* XXVIII. *tranſgreſſus annum, à Clero Eccleſiæ Gallicanæ anno* M. DC. XLI. *Meduntæ congregato, cum aliquot viris eruditis ad componendum Theologiæ Moralis corpus, eſt delectus, & biennio poſt in Schola Sorbonæ Theologiam docuit magnâ famâ, magnâ ſtudioſorum frequentiâ doctrinam ejus eximiam cum ſingulari pietate ſapientiaque conjunctam, teſtantur nonnullarum Eccleſiarum*

Breviaria ac Ritualia diligentissimè
emendata;
plurimi Hæretici ad Catholicam
Religionem felicissimè
adducti;
Multæ Controversiæ privatorum,
qui ipsum ultro arbitrum elegerunt,
compositæ;
complures omnium ordinum
ad emendationem morum prudentissimis
admonitionibus consiliisque compulsi.
Cùm idem undique non à civibus
& popularibus modò,
sed etiam ab exteris,
de rebus ad Disciplinam Ecclesiasticam
& ad mores pertinentibus
quotidie consuleretur,
cunctisque indefessus satisfaceret:
Antistites,
qui ex omnibus Regni Francici
Provinciis anno Domini M. DC. LXX.
apud Pontem Isaræ Conventum
habebant,
virum optimè de Ecclesia meritum
honorario donavêre.
Vixit annos LXIV. *Obiit* XVIII.
Kalendas Junuarias,
anno M. DC. LXXVII.

Hieronimus de Sainte-Beuve,
Prior Montis Aureoli, fratri optimo
atque carissimo mœrens posuit.

On doit voir dans la Sacriſtie un fort beau tableau de *Vignon*, qui repréſente les Mages proſternés en terre, qui adorent l'enfant Jéſus, & lui préſentent de l'or, de l'encens & de la myrrhe. Ce tableau fut donné à ce Couvent, par le Maréchal *d'Ancre*.

Dans la nef, on voit au pilier qui eſt en face de la Chapelle de la Vierge, une ſtatue d'homme armé, plus petite que le naturel, laquelle repréſente *Jacques de la Fontaine*, Chevalier, Seigneur de Malgeneſtre, &c. dont voici l'épitaphe :

LOUANGE SOIT A DIEU,

CY GIST

SOUS CETTE GRANDE TOMBE,

Meſſire JACQUES DE LA FONTAINE, *Chevalier, Seigneur de Malgeneſtre, iſſu & ſorti de la Maiſon des Princes Souverains de la Romagne-Malateſte, Comte Daſtes &* di Caſa Solare *en Italie, deſquels il s'eſt toujours montré digne par ſa valeur durant ſa vie, partie de laquelle il a uſé dans les armées, au ſervice & près de S. A. Séréniſſime Carolo Eſmanuel, Duc de Savoie, l'eſpace de XX années; & du depuis, Monſeigneur Henri de Savoie, Duc de Némours, le ramena de Piedmont en France en 1620,*

lui donnant une Compagnie d'Ordonnance, & le reſte de ſes jours l'a employé près de ſa perſonne, de celles de Meſdames les Ducheſſes & de Meſſeigneurs les Princes, leurs enfans. Lequel décéda le 2e. Octobre 1652, âgé de 66 ans, &

Priez Dieu pour ſon ame.

VIVE JESUS.

C'eſt une opinion généralement répandue dans les branches différentes, qui portent le nom de la *Fontaine-Solare*, qu'elles tirent leur origine de la Maiſon *de Solare*, une des plus illuſtres du Comté d'Aſti en Piedmont; & que *Jean de Solare*, puîné des *Comtes de Morette*, ayant été attiré en France, par *Charles, Duc d'Orléans*, du temps des guerres des Maiſons d'Orléans & de Bourgogne, il s'y maria à une Demoiſelle, du nom de *la Fontaine*, qui l'obligea de joindre ſon nom à celui de *Solare*, dont les deſcendans ont toujours conſervé les armes, qui ſont bande d'or & d'azur, de ſix pieces, les bandes d'or échiquetées de gueules, de trois traits.

J'ai lu cette origine dans pluſieurs Généalogies manuſcrites; mais je ne l'ai vu prouvée nulle part. Si Meſſieurs de *la Fontaine-Solare* vouloient bien

communiquer au public les preuves qu'ils en ont, ils feroient grand plaisir à ceux qui aiment les Généalogies.

Les branches qu'on dit descendues de ce *Jean de Solare*, qui vint s'établir en France, sont celles d'*Oignon*, ou de *Verton*, de *Bitry*, qui subsiste dans les enfans d'un puîné, nommé *Philippe de la Fontaine*, mort Ecuyer de S. A. S. Madame la *Duchesse du Maine*, le 10 Janvier 1731. Il a toujours porté le nom de *Solare*, & ses fils le portent aussi; *de la Fontaine*, Seigneur de la Boissiere, dont est le Major de Dieppe, & de laquelle étoit *Joseph de la Fontaine de la Boissiere*, Prêtre de l'Oratoire, dont les Sermons ont été imprimés en 1730, en six volumes *in*-12. Il étoit né le 4 Août de l'an 1649, & est mort le 18 d'Août de l'an 1732; *de la Fontaine*, Seigneur de Bachets, &c. *Artus de la Fontaine*, Baron d'Oignon, Gouverneur de Soissons & de Laon, Chevalier de l'Ordre du Roi, son Lieutenant-Général en l'Isle de France, son Maître-d'Hôtel ordinaire, fit, en cette derniere qualité, les fonctions que fait aujourd'hui le Grand-Maître des Cérémonies, sous les Rois *Henri II*, *François II*, *Charles IX* & *Henri III*, & c'est, dit-on, de lui qu'est venu le proverbe d'être *assis en rang d'oignon*.

Dans la Chapelle de S. Nicolas de Tolentin, contre le mur méridional, eſt un tombeau de pierre, ſur lequel eſt un homme armé, & au-deſſus on lit :

CY GIST

Meſſire PIERRE DUSSAYEZ, *en ſon vivant Chevalier, Seigneur & Baron du Poyet, qui trépaſſa le* 10 *jour d'Avril, après Pâques* 1548.

Priez Dieu pour ſon ame.

Proche la Chaire du Prédicateur, eſt une table de marbre noir, élevée, ſur laquelle eſt gravée l'épitaphe d'*Euſtache du Caurroy*, un des plus grands Muſiciens de ſon ſiecle. *Sauval* dit qu'il ne reſte de lui qu'une Meſſe des Trépaſſés, qui ſe chante tous les ans, le jour des Morts, dans le Chœur de Notre-Dame, & que la muſique de cette Meſſe eſt très-lugubre, ſavante, & qu'elle attendrit les cœurs les plus durs, & même les épouvante. Je ne ſais ſi on chante encore cette Meſſe, le jour des Trépaſſés, à Notre-Dame ; mais cette Meſſe m'a paru telle que le dit *Sauval*. Au reſte, cet Ecrivain étoit mal informé, quand il décidoit qu'il ne reſtoit de *du Caurroy*, que cette Meſſe. J'ai vu autrefois des livres de

de musique chez l'Abbé *Paul Tallemant*, de l'Académie Françoise, qui étoient de la composition de *du Caurroy*, & appartenoient à *Charles Perrault*, aussi de l'Académie Françoise. D'ailleurs, c'est une tradition assez généralement répandue parmi ceux qui savent l'histoire de notre Musique, que la plupart des Noels que l'on chante, sont des gavottes & des menuets d'un Ballet que *du Caurroy* avoit composé pour le divertissement du Roi *Charles IX.* Voici l'épitaphe de cet homme admirable :

D. O. M. S.

Suspice Viator, & stupesce ; quisquis es, fatebere me effari vera, si hoc unum audies ; EUSTATIUS DU CAURROY, *Bellovacensis hîc situs est, satis est pro titulo, satis pro tumulo, satis superque cineri pio, modestoque, quem virum non Iberia, non Gallia, non Italia modo, sed omnis Europa, Musicorum principem invidiâ admirante confessa est ; quem Carolus IX. Henrici duo coluêre, Regioque musices sacello præfecêre, quem harmoniam ipsam è Cœlo devocasse, & in Templa divum induxisse testantur ingenii monumenta ; stupore & silentio venerandum negas ? tot bona, brevis urna non claudit, hospes, æternitas hæc sibi vindicat,*

non moriuntur mortales immortales famâ, oriuntur ut soles, & si quotidie occidant; vale & bene comprecare. Vixit 60 ann. devixit an. 1609.

N. FORMÉ, *Parisinus eidem Regio muneri succedens.*

H. M. F. C.

Dans une petite Chapelle qui est derriere celle du S. Esprit, & qui est fermée à clef, est le tombeau de *Philippe de la Clite*, plus connu sous le nom de *Comines*, à cause que ses ancêtres avoient été Seigneurs de cette Ville, mais dont *la Clite* étoit le véritable surnom. Tout le monde connoît l'excellence de son esprit & celle des Mémoires qu'il a laissés. Il quitta le service du *Duc de Bourgogne*, son Prince naturel, pour s'attacher au Roi *Louis XI*, sans qu'on ait jamais su au vrai quel avoit été le sujet de ce changement. Il fut Seigneur d'Argenton en Poitou, & mourut en 1509, âgé de 64 ans. *Marville* dit qu'on voyoit autrefois, sur ce tombeau, un globe en relief & un chou cabus, avec cette devise : *le monde n'est qu'abus.*

Il y a une épitaphe qui auroit mieux mérité d'être mise sur ce tombeau, & c'est pour réparer cette omission, que je la transcris ici.

Gallorum & noſtræ laus una & gloria gentis,
Hîc COMINE *jaces, ſi modo fortè jaces.*
Hiſtoriæ vitam potuiſti reddere vivus,
Extincto vitam reddidit Hiſtoria.

Dans cette même Chapelle ont été inhumées *Hélene de Chambes*, femme de *Philippe de Comines*, & *Jeanne de la Clite de Comines*, leur fille, femme de *René de Broſſe*, Comte de Penthievre en Bretagne. Voici l'épitaphe de cette derniere :

EPITAPHIUM

Dominæ JOANNÆ DE COMMINIS.

Quingentis annis bis ſeptem & mille peractis, 1514.
In lucem quartam poſt idus Martius ibat,
Octavamque parens, Phœbus properabat ad horam,
Comminia occubuit generoſa à prole Joanna,
Pontebriæ Comitis Britanni ſponſa Renati,
Atque Argentonii Domino prognata Philippo,
Chambeaque Helena mens hîc in pace quieſcat.

Dans la Chapelle d'Alluye, qui eſt aujourd'hui celle de Meſſieurs *Charlet*, on a vu pendant long-temps la ſtatue d'un Evêque repréſenté à genoux ſur ſon tombeau, où on liſoit ces deux épitaphes, l'une en vers & l'autre en proſe :

EPITAPHIUM
Domini PETRI QUIQUERANI,
Epiſcopi Senecenſis.

Dum juvenilis honos prima lanugine malas
Veſtit, & in calido pectore fervet amor :
Me rapuit quæ cuncta rapit, mors invida doctis,
Hei mihi ! cur vitæ tam brevis hora fuit ?
Cur brevis hora fuit : rerum ſic volvitur ordo,
Alternatque ſuas, tempus & hora vices.
Si fera longævæ tribuiſſent fata ſenectæ
Tempora, venturis poma dediſſet ager.
Flos periit, periere ſimul cum cortice fructus,
Aridaque ante ſuos poma fuere dies.
Nemo tamen lachrymis, nec triſtia funera fletu
Fœdet, cur ? Volito docta per ora virum.

HIC JACET

Nobilis vir reverendus in Christo pater, Dominus PETRUS QUIQUERANUS, *Episcopus Senecensis; filius Domini Antonii Quiquerani, Equitis & Baronis Bellojocani illustrissimi in Provincia; cujus libri tres de laudibus Provinciæ extant disciplinarum ac rerum cognitione efflorescentes. Obiit anno Domini* 1550, 15 *Kalend. Septembris, annos natus* 24.

Pierre de Quiqueran, dont je viens de rapporter les épitaphes, étoit Evêque de Senez, & mourut à l'âge de vingt-quatre ans. Il étoit fils d'*Antoine de Quiqueran*, Baron de Beaujeu, & d'*Anne de Forbin*, fille du fameux *Palamedes de Forbin*, Seigneur de Soliers. Ce Prélat avoit beaucoup d'esprit, & composa un Livre à la louange de sa Patrie, intitulé *de laudibus Provinciæ*. La famille des *Quiqueran* est une des plus illustres de la Ville d'Arles, par son ancienneté, par les emplois qu'elle a eus & par les alliances qu'elle a faites. *Rostan de Quiqueran* suivoit le parti de la *Princesse Etiennette des Baux*, dans la guerre qu'elle avoit l'an 1150, avec le Comte de Provence. *Honoré de Quiqueran de Beaujeu*, mort Evêque de Castres, connu & estimé par la régu-

larité de sa conduite & par son savoir, étoit de cette famille.

Le tombeau de marbre noir qu'on voit dans la Chapelle qui est à côté, & presque vis-à-vis la petite porte du Chœur, est celui de la famille de *Barentin*, c'est-à-dire, de la branche qui est établie à Paris. Des deux bustes qui accompagnent ce tombeau, l'un est celui d'*Honoré Barentin*, Conseiller d'Etat, Secrétaire du Roi, Maison & Couronne de France, mort le 10 de Mai de l'an 1639, & l'autre, celui d'*Anne du Hamel*, sa femme, morte le 10 de Novembre de la même année.

Les autres personnes du même nom & de la même famille, qui ont été inhumées dans cette Chapelle, où on lit les épitaphes ou inscriptions que je vais rapporter, sont :

Jacques-Honoré Barentin, Chevalier, Vicomte de la Motte, Baron de Mauriac, &c. Maître des Requêtes honoraire, ancien Président au Grand-Conseil, mort le dernier Février 1689, âgé de 63 ans & 3 mois.

Dame *Françoise de Ribeyre*, femme de *Charles-Honoré Barentin*, morte le 25 Juillet 1693, âgée de vingt-six ans.

Achile Barentin, Conseiller de la Grand-Chambre, qui mourut le 17

Juin 1698, âgé de soixante-huit ans.

Cette épitaphe a été posée par *Charles-Honoré Barentin*, Intendant de Flandres, fils aîné de *Jacques-Honoré Barentin*, mari de *Françoise de Ribeyre*, & neveu d'*Achile Barentin*.

Outre cette branche des *Barentins*, établie à Paris, il y en a une autre connue sous le nom de *Barentin Chissay*, laquelle est restée dans le Vendômois, & a une belle sépulture aux Cordeliers de Vendôme, où l'on voit plusieurs de ce nom armés de toutes pieces.

Dans la Chapelle de S. Charles est un buste de marbre blanc sur un piedestal de marbre noir, & au-dessous est écrit en lettres d'or :

HIC JACET

CAROLUS BRULARTUS à Leonio, *Comes Consistorianus, Petri Brularti à Secretis Augusti filius ; qui quatuor ac viginti, tàm legationibus quàm mandatis Regiis perfunctus, omnibusque fœliciter gestis, nullâ laborum mercede, nec acceptâ, nec postulatâ ; bonis paternis ac Regiâ benignitate inter tot ingentes ætatis suæ fortunas contentus, integrè ac liberaliter vixit, nec minus constanter obiit, huncque tumulum sibi morituro vivens extruendum curavit. Anno Domini* 1649, *die* 25 *Julii, ætatis suæ anno* 78.

Amelot de la Houſſaye dit, dans ſes Mémoires Hiſtoriques, que *Charles Brulart*, dont on vient de lire l'épitaphe, étoit ſurnommé de *Léon*, d'un Prieuré qu'il avoit en Bretagne. Il ajoute qu'en 1612 il avoit ſuccédé à M. *de Champigni* en l'Ambaſſade de Veniſe, où il réſida ſix ou ſept ans, & qu'il y gagna plus de cent mille écus, par les affaires ſecretes qu'il y fit, avec les Marchands du Levant. Si cela eſt vrai, il s'étoit récompenſé par ſes mains, & l'Auteur de ſon épitaphe n'a pas eu raiſon de dire qu'il n'avoit, ni reçu, ni demandé la récompenſe de ſes ſervices. Un homme de cette humeur n'avoit eu garde de s'oublier lui-même dans les vingt-trois autres Ambaſſades ou Commiſſions importantes, où il avoit été employé pour le Roi. *Amelot* dit encore qu'il ordonna, par ſon teſtament, que tous ceux de ſon nom, qui aſſiſteroient à ſes anniverſaires, auroient chaque fois trois écus d'or, & que les revenus provenant de la vente de ſa maiſon de la rue Dauphine, où il demeuroit, ſeroient employés à faire apprendre un métier à leurs pauvres Domeſtiques.

Dans la Chapelle qui eſt après celle de S. Charles, eſt un tombeau de pierre élevé, & au milieu eſt un Ange de

marbre blanc, tenant une tête de mort. Au-dessus sont deux statues à genoux, dont l'inscription qui suit nous fait connoître les noms :

HIERONIMUS LUILLIER, *in sanct. Regis Consilio Cons. & in Camera Computorum Procurator generalis, vivus sibi; & Elisabethæ Dreux conjugi bene meritæ posterisque posuit.*

Obiit hæc 24 Aprilis 1619. Ille 16 Septemb. 1633.

La Chapelle de S. Augustin est auprès de la grand-Porte de cette Eglise. On y remarque un mausolée de marbre noir & deux figures de marbre blanc, qui sont de grandeur naturelle, & à genoux devant un prie-Dieu, & sur la même ligne. Ces figures représentent *Nicolas de Grimouville*, Baron de l'Archant, Capitaine des Gardes des Rois *Henri III* & *Henri IV*, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, mort d'une blessure qu'il reçut au talon, étant au siege de Rouen, l'an 1592, & *Diane de Vivonne*, sa femme, fille de *François de Vivonne de la Chataignerée*, qui fut tué par *Gui Chabot*, Comte de Jarnac, dans ce fameux combat qui se fit en présence du Roi *Henri II.* Sur ce mausolée est gravée une épitaphe latine, mais qui ne dit autre chose

que ce que je viens de dire.

Dans le Cloître on voit une ſtatue de S. François d'Aſſiſe, en habit de Capucin, à genoux, & dans l'attitude où l'on ſuppoſe qu'il étoit lorſqu'il reçut les Stigmates. Cette figure, qui n'eſt que de terre cuite, eſt de *Germain Pilon*, & le modele d'une de marbre, que cet illuſtre Artiſte avoit faite pour la Chapelle du Louvre, & que *le Maire* dit qu'on voit dans un des Cabinets de cette Maiſon Royale. Sur la plinthe qui porte cette ſtatue, on lit :

Stigmata Domini mei Jeſu Chriſti
in corpore meo porto.

L'Ordre du S. Eſprit a fait décorer deux ſalles de ce Monaſtere, qui lui ſont affectées, de boiſerie, ſculpture, dorure, & des portraits en buſte, avec les armes & principales qualités de tous les Cardinaux, Prélats, Commandeurs & Chevaliers reçus dans cet Ordre, depuis ſon établiſſement juſqu'à ce jour. C'eſt feu l'Abbé *de Pomponne*, Commandeur & Chancelier des Ordres du Roi, Conſeiller d'Etat ordinaire, & feu le Marquis *de Breteuil*, Commandeur, Prévôt & Maître des Cérémonies des mêmes Ordres, & Sécrétaire d'Etat au département de la Guerre, qui ont pris le ſoin de faire exécuter

ces ouvrages qui ont été faits en 1733.

Le P. *Bouge*, Religieux de ce Couvent, est chargé par les Chevaliers-Commandeurs de l'Ordre, de tenir ces salles ouvertes, & d'y accompagner les curieux tous les Mercredi & Jeudi de chaque semaine, fête ou non fête, depuis onze heures & demie du matin, jusqu'à quatre heures après-midi.

Ce Couvent n'est d'aucune Province, ainsi que celui de Rome & quelques autres, & est immédiatement soumis au Général de l'Ordre. Il sert de College à toutes les Provinces de France, qui y envoient des Religieux pour y faire leurs études de Philosophie & de Théologie, & les faire ensuite passer Docteurs dans cette Université, la plus fameuse qu'il y ait au monde.

C'est dans ce Couvent que se tiennent ordinairement les Assemblées générales du Clergé. La Chambre de Justice, établie par Edit du mois de Mars de l'an 1716, y tint aussi ses Séances. La Chambre des Vacations, formée en 1720, pendant que le Parlement étoit séant à Pontoise, tint aussi les siennes dans les salles de ce Couvent.

Un incendie affreux ayant consumé, le 28 d'Octobre de l'an 1737, le corps de logis du Palais, où la Chambre des Comptes tenoit ses Séances, cette Com-

pagnie alla les tenir dans des salles de ce Couvent, & les y a continuées jusqu'au 3 de Mai 1740, qu'elle alla siéger, pour la premiere fois, dans le corps de bâtiment qu'on a construit au Palais, en la place de celui qui a été brûlé.

Un vers de feu M. *des Preaux* * auroit fait prendre ce Couvent pour une espece de place de guerre qui a soutenu des sieges, ou auroit

Aux Saumaises futurs préparé des tortures,

si M. *Brossete* ne nous en eût donné l'intelligence. Les Augustins de ce Couvent nomment tous les deux ans, en Chapitre, trois de leurs Religieux Bacheliers, pour faire leur licence en Sorbone, y ayant trois places fondées pour cela. *L'an* 1658, *le P.* Célestin Villiers, *Prieur de ce Couvent, voulant favoriser quelques Bacheliers, en fit nommer neuf pour les trois licences suivantes. Ceux qui s'en virent exclus par cette élection prématurée, se pourvurent au Parlement, qui ordonna que l'on feroit une autre nomination en présence de Messieurs de* Catinat *& de* Saveuse, *Conseillers de la Cour; & de Maître* Janart, *Substitut du Procureur-Général. Les Re-*

* J'aurois fait soutenir un siege aux Augustins.

ligieux ayant refusé d'obéir, la Cour fut obligée d'employer la force pour faire exécuter son Arrêt. On manda tous les Archers, qui, après avoir investi le Couvent, essayerent d'enfoncer les portes; mais ils n'en purent venir à bout, parce que les Religieux prévoyant ce qui devoit arriver, les avoient fait murer par derriere, & avoient fait provision de cailloux & de toutes sortes d'armes. Les Archers tenterent d'autres voies: les uns monterent sur les toits des maisons voisines, pour entrer dans le Couvent, tandis que les autres travailloient à faire une ouverture dans la muraille du jardin, du côté de la rue Christine. Les Augustins s'étant mis en défense, sonnerent le tocsin, & commencerent à tirer d'en-bas sur les assiégeans. Ceux-ci tirerent, à leur tour, sur les Moines, dont il y en eut deux de tués & autant de blessés. Cependant la breche étant faite, les Religieux eurent la témérité d'y porter le saint Sacrement, espérant d'arrêter par-là les assiégeans. Mais, comme ils virent que cette ressource leur étoit inutile, & qu'on ne laissoit pas de tirer sur eux, ils demanderent à capituler, & l'on donna des ôtages de part & d'autre. Le principal article de la capitulation fut que les assiégés auroient la vie sauve, moyennant quoi ils abandonnerent

la breche & livrerent leurs portes. Les Commiſſaires du Parlement étant entrés, firent arrêter onze de ces Religieux, qui furent menés en priſon à la Conciergerie. Ce fut le 23 d'Août 1658. Le Cardinal Mazarin, *qui n'aimoit pas le Parlement, fit mettre les Religieux en liberté par ordre du Roi, après vingt-ſept jours de priſon. Ils furent mis dans des carroſſes du Roi, & menés en triomphe dans leur Couvent, au milieu des Gardes-Françoiſes, rangées en haie depuis la Conciergerie juſqu'aux Auguſtins, &c.*

A l'angle que forme l'Egliſe des Auguſtins, à un des coins de la rue & du Quai du même nom, eſt un bas-relief gothique, dont les figures repréſentent une ſatisfaction publique qui fut faite à la Juſtice, aux Auguſtins & à l'Univerſité, pour réparation d'un crime commis envers deux Religieux de ce Couvent. Voici le fait tel qu'il eſt rapporté par *du Breul.*

En 1440, *Jean Boyart*, *Colin Feucher* & *Arnoulet Paſquier*, Sergens à Verge, accompagnés de *Gilet Rolant*, *Meunier*, & de *Guillaume de Bezençon*, faiſeur de Cadrans, étant entrés dans le Couvent des Auguſtins, ſous prétexte de quelqu'exploit, tirerent du Cloître, par violence, le P. *Nicolas Aimeri*,

Maître de Théologie ; ce qui causa un grand tumulte, dans lequel *Pierre Gougis*, Religieux de la Maison, fut tué par l'un des Huissiers. Les Augustins en porterent aussi-tôt leur plainte, & le Recteur de l'Université & le Procureur du Roi au Châtelet se joignirent à eux. Le Prévôt de Paris faisant droit à ces plaintes, rendit sa Sentence le 13 Septembre de la même année, par laquelle les Huissiers furent condamnés à aller en chemises sans chaperon, nuds jambes & nuds pieds, tenant, chacun en sa main, une torche ardente, & du poids de quatre livres, faire amende-honorable au Châtelet, en présence du Procureur du Roi ; d'aller faire pareille amende au lieu où la violence & le meurtre avoient été commis ; & pareille chose à la Place Maubert, ou autre lieu désigné par l'Université. De plus, ils furent condamnés à faire faire & édifier une Croix de pierre de taille près du lieu où le meurtre avoit été commis, avec images, c'est-à-dire, bas-reliefs, représentant ladite réparation. En outre tous leurs biens meubles & immeubles, héritages & possessions, furent déclarés acquis & confisqués au profit du Roi ; préalablement pris sur iceux la somme de mille livres parisis, pour être employée en Messes, Prieres

& Oraisons pour l'ame du défunt, & l'autre partie appliquée au profit dudit *Nicolas* ou *Nicole Aimeri*, de l'Université, du Prieur & des Religieux Augustins, & de ceux qui avoient poursuivi lesdites réparations. Enfin, la même Sentence bannit les coupables du Royaume de France à perpétuité.

XIX. *Le Quartier de Luxembourg.*

LE Quartier de LUXEMBOURG est borné à l'Orient, par la rue du Fauxbourg S. Jacques exclusivement; au Septentrion, par les rues des Fossés de S. Michel ou de S. Hyacinthe, des Francs-Bourgeois, & des Fossés de S. Germain-des-Prés inclusivement; à l'Occident, par les rues de Bussy, du Four & de Seve inclusivement; & au Midi, par les extrêmités du Fauxbourg inclusivement, depuis la rue de Seve jusques au Fauxbourg S. Jacques.

LE PALAIS D'ORLÉANS, OU DE LUXEMBOURG.

Le Palais d'Orléans, communément appellé le Luxembourg, pour avoir été bâti sur les ruines de l'Hôtel de Luxembourg, a donné le nom à ce Quar-

escription du
du Luxembourg,
ses Ruës
Limites.

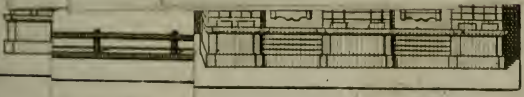

XEMBO

Plan et Description du Quartier du Luxembourg, avec ses Ruës et ses Limites.

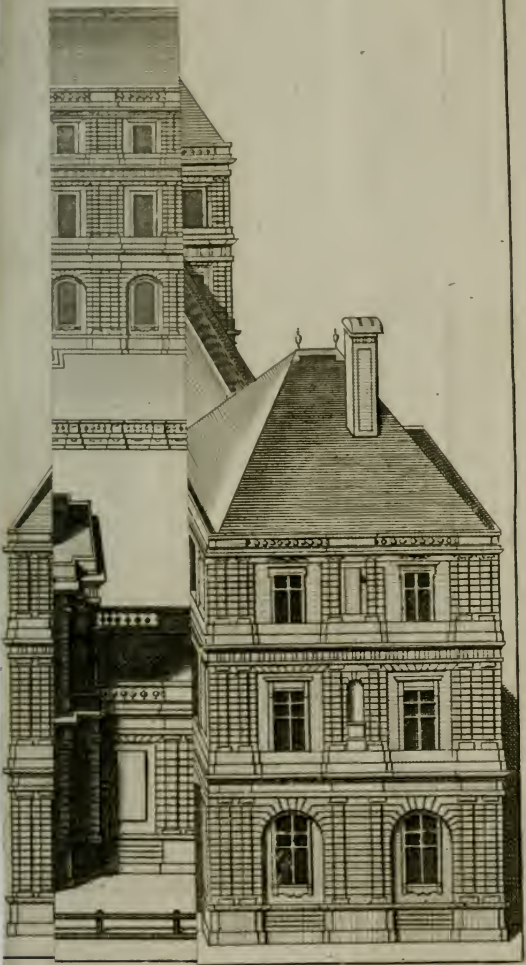

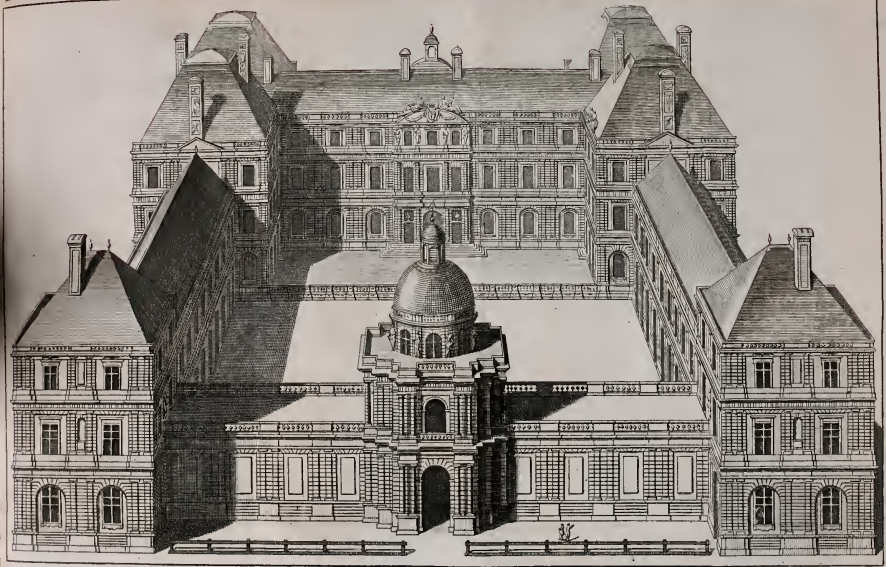

LE PALAIS DE LUXEMBOURG.

tier. La Reine *Marie de Médicis*, veuve de *Henri IV*, voulant faire bâtir un Palais, où elle pût être logée plus commodément qu'elle ne l'étoit au Louvre, acheta, le 27 de Septembre de l'an 1611, l'Hôtel de Luxembourg, qui tomboit en ruine. Ce fut *Henri de Luxembourg*, Duc de Piney, & dernier mâle de cette ancienne & illuſtre Maiſon, qui le vendit à cette Princeſſe, pour la ſomme de quatre-vingt-dix mille livres. Elle y joignit quelques autres maiſons voiſines, entre autres, une qu'elle acheta de M. *Arnauld*, pere de M. *d'Andilly*, & choiſit *Jacques de Broſſe* pour en être l'Architecte, lui ordonnant d'imiter, autant que le terrein le pourroit permettre, le deſſein du Palais Pitti, qui eſt le Palais où le Grand-Duc de Toſcane fait ſa demeure, lorſqu'il eſt à Florence. Le deſſein de *de Broſſe* ne fut pas plutôt fini, qu'on l'envoya en Italie, & à tout ce qu'il y avoit d'Architectes de réputation en Europe : auſſi ce Palais eſt-il un des plus réguliers qui exiſtent, & qui a le plus approché de la perfection, à laquelle nul ouvrage de la main des hommes ne ſauroit atteindre. On y blâme le portail d'entrée, dont la forme & la petiteſſe n'annoncent point la magnificence de ce Palais. Les deux Pavillons du principal

corps de bâtiment, qui ſont du côté de la cour, ſont trop preſſés, & le veſtibule trop étroit pour un édifice auſſi grand; l'eſcalier de mauvais gout & mal éclairé. Malgré tous ſes défauts, ce Palais ſera toujours regardé avec admiration, & comme l'ouvrage d'un excellent Architecte. Les fondemens en furent jettés en 1615, & quoiqu'on y travaillât ſans diſcontinuation, il ne fut achevé qu'en 1620.

La face qui eſt ſur la rue eſt en terraſſe ou galerie découverte, au milieu de laquelle eſt un Pavillon orné d'architecture en reſſaut, enrichi de deux ordres de colonnes l'un ſur l'autre, le toſcan & le dorique. Ce Pavillon eſt terminé par un dôme avec une lanterne; autour de ce dôme ſont placées pluſieurs ſtatues pour lui ſervir d'accompagnement. Le Portail ou principale porte de ce Palais eſt ſous ce Pavillon, dont le paſſage eſt décoré de colonnes doriques, & de niches entre deux. L'étage ſupérieur eſt ouvert de quatre côtés, par de grands arcs, dont chacun eſt accompagné de quatre colonnes de marbre gris, & d'ordre corinthien. A chaque extrêmité de cette terraſſe ſont deux gros Pavillons quarrés, qui, avec celui du milieu, forment trois avant-corps. Les faces de ces deux Pavillons,

qui donnent sur la terrasse, sont décorées de deux statues en pied, & de marbre, lesquelles représentent le Roi *Henri-le-Grand* & la Reine *Marie de Médicis*, sa femme, d'un gout médiocre, ainsi que toutes les sculptures de ce Palais. L'architecture est par-tout décorée de bossages. Ces deux Pavillons sont joints au grand corps de logis, qui est entre la cour & les jardins, par deux galeries plus basses que le reste du bâtiment, & qui sont soutenues, chacune par neuf arcades, avec de larges corridors très-bien voûtés.

La cour, qui est formée par tous ces bâtimens, est grande & quarrée, & il n'a même tenu qu'à l'Architecte qu'elle le fût davantage & plus commode, y ayant pratiqué une petite terrasse qui en occupe toute la largeur, & qui est terminée, sur le devant, par une balustrade, dont les balustres sont de marbre blanc, de même que les appuis. Les massifs qui en retiennent les travées, servoient autrefois de socles à des statues de marbre qui enrichissoient extrêmement l'aspect de cette cour. Elles furent vendues avec les meubles de la Reine *Marie de Médicis*, lorsque les mauvais traitemens du *Cardinal de Richelieu* obligerent cette Princesse à sortir du Royaume. On monte,

de la cour à cette terraſſe, par un grand perron qui empêche les carroſſes d'approcher, de ſorte que l'on ne peut entrer dans ce Palais, ſans être expoſé aux injures du temps.

Le principal corps de logis, qui fait face à la cour, eſt accompagné, aux angles, de quatre grands Pavillons & d'un corps avancé au milieu, qui en fait un cinquieme, & où ſont trois portes par leſquelles l'on monte aux appartemens, & l'on va aux jardins. Ces baies ſont de différentes grandeurs, celle du milieu étant beaucoup plus grande que les deux qui ſont à ſes côtés. Sur ces portes ſont trois buſtes de marbre, qui ſont les portraits du Roi *Henri IV*, de la Reine *Marie de Médicis* & du Roi *Louis XIII*, leur fils. Les ordres d'architecture, qui regnent ſur tout ce vaſte édifice, ſont le toſcan & le dorique, & un attique au-deſſus; mais ſur les quatre Pavillons qui ſont aux angles du principal corps de logis, on a ajouté l'ordre ionique aux deux ordres que je viens de nommer, parce que ces Pavillons ſont plus élevés que le reſte. Les entablemens qui ſont autour des combles, ſont ornés d'une baluſtrade qui regne également par-tout. Les faces principales des Pavillons ſont décorées de frontons, ſur leſquels ſont des ſtatues couchées.

Le grand escalier a été très-mal ordonné par *Marin de la Vallée*, & conduit par *Guillaume de Toulouse*, qui passoient l'un & l'autre pour habiles Architectes dans ces temps d'ignorance.

Ce Palais, malgré la solidité de son architecture, avoit besoin des grandes réparations que le Roi y a fait faire en 1733, 1734, 1735, 1736, &c.

Les appartemens ont toute la grandeur & tous les ornemens convenables aux personnes Royales auxquelles ils sont destinés.

La Chapelle de ce Palais ne répond cependant pas à la beauté de ses autres parties; la forme n'en est, ni agréable, ni réguliere : elle est décorée par des corps avancés d'architecture, en pilastres corinthiens. Quatre statues de marbre, qui représentent des Vertus, sont placées dans des niches. Au-dessus des entablemens regne une attique avec des pilastres du même ordre. Le tableau de l'Autel est, dit-on, de *Perrin del Vaga*, autrement dit *Pietro Buonacorsi*, disciple de *Raphaël*, & Peintre célebre de l'Ecole Florentine. Il représente le corps de Jesus-Christ descendu de la Croix, & porté au tombeau. Ce Peintre étoit né en Toscane en 1500, dans le temps de la peste, dont sa mere fut attaquée deux mois après la naissance de ce fils,

dont la nourriture fut achevée par une chevre.

Vis-à-vis de la piece par où l'on entre, sur la terrasse du côté du jardin, où est placée cette Chapelle, & dont le plafond est soutenu par plusieurs colonnes, l'on rentre sur le palier du grand escalier, qui conduit à droite à la salle des Gardes. Cette grande piece méritoit autrefois d'être remarquée par la richesse de son plafond en sculptures couvertes de la plus belle dorure; mais aujourd'hui il est entiérement dégradé par des cloisons très-maussades, qui partagent cette belle salle pour des logemens. La piece qui suit a éprouvé d'autres changemens qui la rendent méconnoissable. On y a pratiqué une petite piece pour servir d'antichambre aux quatre autres pieces en retour, qui formoient l'appartement de la Reine d'Espagne, & que M. *de Tournehem*, Directeur des Bâtimens de S. M. a fait meubler en 1750, d'une partie des beaux tableaux du Roi, qui étoient enfermés, & comme invisibles, dans plusieurs pieces hors du Château de Versailles. Ces chefs-d'œuvres sont aujourd'hui exposés à la vue du public, deux jours de la semaine, le Mercredi & le Samedi pendant toute l'année. On y admire, en liberté, ces magni-

fiques ouvrages de Peinture des trois Ecoles d'Italie, de l'Ecole Flamande & de la Françoiſe, avec pluſieurs deſſeins ſous glace, des plus grands Maîtres, & entre autres de *Raphaël*. Ils ſont d'un prix ineſtimable. Les connoiſſeurs mettent ces deſſeins fort au-deſſus de leurs tableaux, parce qu'ils les regardent, & avec raiſon, comme la premiere expreſſion de leur penſée, dont il n'eſt donné qu'au crayon ou à la plume de rendre ce feu originel, preſque toujours refroidi par la lenteur du pinceau.

Cette magnifique expoſition, dont la gloire eſt dûe à feu M. *de Tournehem*, fait les délices des amateurs regnicoles & étrangers. Elle devient une Ecole extrêmement utile à nos jeunes Peintres, au profit deſquels il ſemble que l'on ait tranſporté dans ce Palais & dans celui du Duc d'Orléans, toutes les richeſſes des grands Peintres de l'Europe, pour leur épargner les frais des voyages. Ces beaux ſallons, ouverts à tous les étrangers, ſont une preuve bien authentique de l'amour de *Louis XV* pour les beaux Arts. La protection ſinguliere dont ce Prince les honore, a toujours illuſtré le regne des grands Rois.

Dans le ſallon qui précede la galerie

de *Rubens*, ſont peintes les Muſes en neuf tableaux. Le tableau qui eſt ſur la cheminée eſt *du Guide*, & repréſente le jeune *David* nud, tenant la tête de *Goliath*. On doit voir auſſi l'appartement qu'a autrefois occupé *Mademoiſelle*, fille aînée de *Gaſton de France*, Duc d'Orléans, dans lequel on remarque un plafond, où il y a un morceau de peinture de *Charles de la Foſſe*, qui eſt un des meilleurs de ce Peintre; mais tous les différens morceaux qu'on voit ici ne ſont que préparer l'admiration qu'on doit à la Galerie qui a été peinte par *Pierre-Paul Rubens*.

DESCRIPTION DES TABLEAUX peints par RUBENS *dans une des Galeries du Palais de Luxembourg.*

Feu M. *de Piles*, homme d'eſprit, & grand connoiſſeur en peinture, ayant peint lui-même, dit dans ſon Abrégé de la Vie des Peintres, * que *la Reine* Marie de Médicis *ayant ſouhaité que* Rubens *peignît les deux Galeries de ſon Palais de Luxembourg, le fit venir à Paris pour voir les lieux, & pour en faire ſes deſſeins. L'une de ſes Galeries*, continue-t-il, *étoit deſtinée pour l'Hiſtoire de la vie de cette Reine, & l'au-*

* *Page 386, II. Edit.*

tre pour la vie du Roi Henri IV. Rubens *commença par l'Hiſtoire de la Reine & l'acheva : mais la mort du Roi, qui arriva incontinent après, ne lui permit pas d'achever l'Hiſtoire de ce Prince, de laquelle il avoit commencé beaucoup de tableaux. De Piles* n'y penſoit point, ſans doute, lorſqu'il écrivoit ce qu'on vient de lire. Le Roi *Henri-le-Grand* mourut en 1610; la Reine *Marie de Médicis* acheta l'Hôtel de Luxembourg en 1611 : on ne commença à bâtir ce Palais qu'en 1615, & *Rubens* ne vint à Paris, pour en peindre la Galerie, qu'en 1620. De pareilles mépriſes ne ſont point excuſables dans un homme de Lettres, & qui même ayant été employé dans des négociations importantes, devoit au moins ſavoir la date de la mort du Roi *Henri IV.*

La Reine *Marie de Médicis* fit donc venir *Rubens* à Paris ſur la fin de l'année 1620, & lui ordonna de peindre dans cette Galerie l'Hiſtoire de ſa vie, depuis ſa naiſſance juſques à l'accommodement qui fut fait à Angers entre elle & le Roi, ſon fils, en 1620. Comme cette Galerie eſt éclairée par des fenêtres qui donnent, d'un côté, ſur la cour, & de l'autre, ſur les jardins, les tableaux ſont placés ſur les trumeaux qui ſont entre ces fenêtres. Ils ont neuf

pieds de large, sur dix pieds de haut. Il y en a dix de chaque côté, & un au bout de la Galerie. *Rubens* commença ces tableaux en 1621, & les finit en 1623. Trois Ecrivains en ont donné la description en différens temps ; *Bellori*, en 1672 ; *André Félibien*, en 1690 ; & M. *Moreau de Mautour*, en 1704. Toutes ces peintures ont été bien gravées sous la conduite de *Nattier*, Peintre de l'Académie Royale de Peinture.

1. Le premier tableau est du côté du jardin, en entrant, & nous représente les trois Parques, qui, en présence de *Jupiter* & de *Junon*, qui paroissent dans le Ciel, filent les jours de *Marie de Médicis*. *Clotho*, qui tient la quenouille, & *Lachesis*, qui tourne le fuseau, sont assises sur des nuages ; mais *Atropos*, qui tire le fil de la vie de la Princesse, est à terre. L'attitude de la premiere des Parques a donné lieu à la draperie dont on l'a couverte après coup.

2. Le second représente la naissance de la Reine. On y voit la Déesse *Lucine*, qui, le flambeau à la main, dissipe l'obscurité de la nuit, & après avoir procuré un accouchement heureux, met l'enfant entre les mains d'une femme assise, vêtue d'un habit bleu, couvert

d'une ample draperie rouge, & ayant une couronne de fleurs & une tour sur la tête. Cette femme représente la Ville de Florence, qui reçoit l'enfant & la regarde avec admiration. Le jeune homme, qui est au haut du tableau, & qui tient une corne d'abondance, de laquelle sortent un sceptre, une main de Justice, une palme, &c. exprime le génie heureux de la Princesse. L'Arne, fleuve qui passe à Florence, est peint, sur le devant du tableau, sous la figure d'un vieillard couronné de roseaux, & appuyé sur son urne. Auprès de lui est le Lion que portoit la Maison de *Médicis* dans l'écu de ses Armes. Un enfant, qui est sur le bord de ce fleuve, tient un écu aux Armes de Florence, qui sont une fleur de Lis épanouie. Deux Amours en l'air répandent des fleurs sur la Princesse. Le signe du Sagittaire, qu'on remarque au haut du tableau, y a été peint pour désigner le mois de Novembre, qui est celui de la naissance de cette Princesse.

3. Ce tableau nous représente l'éducation de la Princesse. On y voit *Minerve*, la Déesse des Sciences, occupée à montrer à écrire à la Princesse. A sa droite est l'Harmonie, figurée par un beau jeune homme qui joue de la

Viole, soit pour nous apprendre que la musique & la simphonie doivent entrer dans l'éducation des jeunes personnes du plus haut rang, soit pour nous avertir que l'on doit commencer de bonne heure à régler les passions de l'ame & toutes les actions de la vie, & ne rien faire qu'avec ordre & mesure. A la gauche on voit les trois Graces, non pas telles qu'elles sortirent des mains de *Rubens*, mais telles qu'elles sont depuis plusieurs années qu'on a pris soin de les couvrir d'une draperie. Une de ces Graces présente une couronne de fleurs à la Princesse, pour signifier qu'elle lui cede le prix de la beauté & de ces graces piquantes qui sont au-dessus de la beauté même. *Mercure* descend du Ciel, pour lui faire part de l'Eloquence dont il est le Dieu. Sur le devant du tableau sont plusieurs instrumens propres aux Arts libéraux, & dans le fond est un rocher percé d'une grande ouverture, d'où sort de l'eau & par où passe la lumiere qui éclaire les Graces, & répand un grand jour sur la beauté de leurs carnations. Ce tableau est un des plus beaux de cette Galerie, & les corps des trois Graces étoient le chef-d'œuvre de *Rubens*.

4. Dans la peinture qui suit, on voit l'*Amour* & l'*Hymen*, Dieux qui

vont rarement de compagnie. Le dernier est ici sous la figure d'un jeune homme couronné de fleurs & tenant le flambeau nuptial. Ils paroissent tous deux en l'air, tenant le portrait de la Princesse qu'ils présentent au Roi *Henri IV*. Ce Prince est debout, couvert d'armes riches & brillantes. Il regarde, avec plaisir, ce portrait, dont l'Amour lui fait remarquer les graces & les beautés. La France, sous la figure d'une femme, qui a le casque en tête, est vêtue d'un manteau de couleur bleue, semé de fleurs de lis d'or, regarde attentivement ce portrait, & semble applaudir au choix du Roi. *Jupiter* & *Junon* sont assis, dans le Ciel, sur un nuage, & aux pieds du Roi, deux Amours tiennent son casque & son bouclier.

5. Ce tableau représente le mariage de leurs Majestés, célébré à Florence au mois d'Octobre de l'an 1600. Le Cardinal *Aldobrandin*, Légat & neveu du Pape *Clément VIII*, revêtu de ses habits Pontificaux, fait cette cérémonie dans une Eglise de Florence. La Reine est devant lui, couverte d'une robe blanche, enrichie de fleurs d'or, & ayant un voile sur la tête. Le Cardinal *Aldobrandin* tient la main de la Reine, à qui le Grand-Duc *Ferdinand*

de Médicis, son oncle, au nom du Roi, met un anneau au doigt. Il est accompagné de *Roger de Saint-Lary*, Duc de Bellegarde, Pair & Grand-Ecuyer de France, Chevalier des Ordres du Roi, &c. & de *Nicolas Brulart*, Seigneur de Sillery, depuis Chancelier de France, qui avoit négocié & conclu le mariage. La Reine a derriere elle *Jeanne d'Autriche*, Grande-Ducheſſe de Toſcane, ſa mere, & *Eléonore de Médicis*, Ducheſſe de Mantoue, ſœur aînée de Sa Majeſté, ayant chacune une Couronne Ducale ſur la tête.

6. On voit dans le ſixieme tableau l'arrivée de la Reine à Marſeille le 3 de Novembre 1600. La France, ſous la figure d'une belle femme, couverte d'un manteau bleu, ſemé de fleurs de lis d'or, & accompagnée d'une autre femme couronnée de tours, qui repréſente la Ville de Marſeille, & des Seigneurs & Dames de la Cour que le Roi y avoit envoyés, pour rendre cette cérémonie plus majeſtueuſe, vont au-devant de la Reine, & la reçoivent au ſortir d'une Galere de Florence, ſuperbement équipée, qui l'avoit tranſportée ici. L'Evêque de Marſeille vient auſſi au-devant d'elle avec le dais qu'on lui préſente. La Renommée paroît en-

l'air, & avec sa trompette annonce l'arrivée de la Reine.

7. Dans le septieme tableau, le Peintre a représenté le mariage du Roi avec la Reine, qui fut consommé à Lyon le 9 du mois de Décembre de l'an 1600. Ces augustes époux y sont peints sous les figures de *Jupiter* & de *Junon*, assis sur des nuages. Derriere eux est le Dieu *Hymen*, avec la torche nuptiale, accompagné de trois petits Amours qui portent des flambeaux allumés. Au bas est la Ville de Lyon, figurée par une femme vêtue de pourpre, & ayant une couronne murale sur la tête. Elle est assise dans un char tiré par des lions, conduits par deux Amours, tenant chacun un flambeau, & admirant les nouveaux mariés.

8. La naissance du Roi *Louis XIII*, arrivée à Fontainebleau le 27 Septembre 1601, fait le sujet du huitieme tableau. C'est un des plus beaux qu'il y ait dans cette Galerie; car, outre qu'il a été entiérement peint par *Rubens* même, on y admire la savante expression de joie & de douleur qu'on voit sur le visage de la Reine, qui regarde le nouveau né. Une femme qui représente la Justice, le tient entre ses bras, & semble le mettre, comme en dépôt, entre les mains du bon Génie, figuré

par un jeune homme, qui a un ſerpent autour d'un de ſes bras, ſymbole du Dieu de la Santé. Derriere le lit de la Reine eſt un autre jeune homme qui a des aîles, & qui ſoutient une grande draperie attachée au tronc d'un arbre. Entre cette draperie & ce Génie, eſt la Fortune qui tient un gouvernail. A droite eſt la Fécondité conjugale, avec une corne d'abondance, d'où ſortent cinq petits enfans mêlés parmi des fleurs. Ils déſignent ceux que le Roi eut de ſon mariage avec la Reine *Marie de Médicis*, & qui furent depuis, le Roi *Louis XIII*, *Gaſton*, Duc d'Orléans, *Eliſabeth*, Reine d'Eſpagne, *Chriſtine*, Ducheſſe de Savoie, & *Henriette-Marie*, Reine d'Angleterre. La femme, qui a une tour ſur ſa tête, & qui tient une maniere de ſceptre de la main gauche, repréſente la Ville de Paris. *Apollon* paroît, dans le Ciel, ſur un char tiré par des courſiers blancs; le cheval Pégaſe & une étoile au-deſſus, ſont tout au haut, dans un petit nuage, & marquent la Conſtellation ſous laquelle *Louis XIII* eſt né.

9. Le Roi *Henri IV*, ayant projetté de grands deſſeins, avoit réſolu, avant que de partir, de donner à la Reine la Régence du Royaume. Cette réſolution eſt exprimée dans le neuvieme

tableau, de la maniere qui suit. Le Roi, accompagné de ses Généraux armés, met entre les mains de la Reine, suivie de deux Dames, un Globe d'azur, semé de fleurs de lis d'or. Le Dauphin est au milieu d'eux, & toute la Cour à leur suite. Dans le fond de ce tableau est un grand portique d'architecture, du même ordre que celle du Palais de Luxembourg.

10. Pour donner plus d'autorité à la Reine, qui devoit être Régente pendant l'absence du Roi, ce Prince jugea à propos de la faire sacrer & couronner à S. Denis le 13 de Mai 1610., & *Rubens* a représenté cette grande cérémonie dans le dixieme tableau. Ce Peintre a pris ici le moment où la Reine, à genoux, reçoit la Couronne des mains du Cardinal *de Joyeuse*, qui la lui met sur la tête. Le Dauphin, vêtu de blanc, & Madame, fille aînée de France, sa sœur, sont à ses côtés. La Reine *Marguerite* est derriere eux avec toute la Cour. Le Roi n'est ici que spectateur, & paroît à la fenêtre d'une tribune.

Ces dix tableaux rempliſſent le côté de cette Galerie qui donne sur les jardins. Au bout de cette Galerie est un tableau qui en remplit toute la largeur, & qui représente deux actions qui n'ont que trop de liaison. D'un côté, c'est

la mort du Roi, arrivée le Vendredi 14 Mai 1610; & dans l'autre, est la Régence de la Reine, qui fut déclarée Régente le jour même de la mort du Roi.

11. La premiere de ces actions est représentée par le Temps, qui enleve le Roi dans le Ciel, où il est reçu entre les bras de *Jupiter*, accompagné de *Hercule* & de quelques autres Divinités. La Victoire est assise sur les armes de ce Monarque, ayant à ses pieds un serpent percé de coups. Elle a les mains jointes, & regarde attentivement le Roi.

Dans l'autre partie du tableau, on voit la Reine en habit de deuil, & assise sur un Trône. Elle a auprès d'elle la Prudence, figurée par *Minerve*, & en l'air est une femme, qui, par le gouvernail qu'elle tient, représente la Régence. La France, sous la figure d'une femme affligée, & toute la Noblesse un genou à terre, rendent leurs respects à la Reine, & lui jurent obéissance. Au milieu de tout le tableau, sont deux femmes, dont l'une tient la lance du Roi où est attaché son casque; l'autre, sous la figure de *Bellone*, se désespere & s'arrache les cheveux.

12. Le douzieme tableau est de suite,

mais du côté de la cour. La Rebellion & les désordres de l'Etat sont représentés sous des figures monstrueuses. Les Dieux de la Fable sont différemment occupés à assister la Reine. *Apollon* & *Pallas* sont à terre, & combattent contre ces sortes de monstres. L'un les attaque à coups de fleches, & l'autre les perce de sa pique, foulant aux pieds la Discorde, la Fureur, la Tromperie & les autres vices qui se cachent dans les ténebres, & qui ne sont éclairés que des flambeaux qu'ils tiennent à la main, & de la lumiere qui environne *Apollon* & qui les éblouit. Les autres Divinités sont sur des nuages. D'un côté, *Saturne* & *Mercure;* & de l'autre, *Mars* & *Vénus*. *Jupiter* & *Junon* sont près l'un de l'autre. *Junon* montre, avec le doigt, l'Amour qui conduit le Globe du Monde tiré par les colombes de *Vénus;* & comme cette action se passe dans l'obscurité de la nuit, on voit *Diane* dans le Ciel qui répand autour d'elle une foible lumiere.

13. La Reine, sur un coursier blanc, est représentée dans le treizieme tableau. Elle a un casque sur sa tête, & son habit est blanc, & est couvert d'un manteau de drap d'or. Les graces & la fierté paroissent sur son visage, & lui donnent un air victorieux & triom-

phant. On voit dans le Ciel, qui eſt pur & ſerein, la Victoire accompagnée de la Force & de la Renommée qui ſuivent la Reine.

14. On voit, dans le quatorzieme tableau, l'échange qui fut fait le 9 Novembre 1615, d'*Anne d'Autriche*, Infante d'Eſpagne, épouſe du Roi *Louis XIII*, avec *Iſabelle de France*, épouſe de *Philippe IV*, Roi d'Eſpagne. Ces deux Princeſſes paroiſſent ſur un pont richement paré, qui fut conſtruit ſur la riviere de Bidaſſoa ou d'Andaye, qui fait la ſéparation des deux Royaumes. Deux femmes, qui repréſentent la France & l'Eſpagne, ſe donnent & reçoivent mutuellement les deux nouvelles Reines. La Félicité, placée au haut du tableau, répand, à pleines mains, des richeſſes ſur elles. Elle eſt dans un ciel éclairé, au milieu de pluſieurs Amours, qui tiennent des flambeaux & qui ſemblent danſer. Le Dieu du fleuve eſt ſur le devant du tableau, & eſt accompagné d'un Triton qui ſonne d'une conque, & d'une Nymphe qui préſente aux deux Reines des branches de corail & des perles.

15. Le Roi *Louis XIII*, quoique majeur & marié, laiſſa encore quelque temps le gouvernement du Royaume entre les mains de la Reine, ſa mere;

& ce ne fut qu'après la mort du Maréchal d'*Ancre*, qu'il pria la Reine de trouver bon qu'il prît lui-même le gouvernail de son Etat. C'est à ce sujet qu'ont été faits les deux tableaux suivans.

Dans le quinzieme, on voit la Reine mere, assise sur un trône, vêtue d'un manteau Royal, & tenant des balances. *Minerve* est à côté d'elle, accompagnée de l'Amour, qui s'appuie sur les genoux de la Reine. Tout auprès sont deux femmes, dont l'une tient les sceaux, & l'autre une corne d'abondance. Au-dessous, & sur le devant du tableau, sont l'Ignorance, la Médisance & l'Envie. La premiere est représentée par une femme qui a des oreilles d'âne; la seconde, par un satyre qui tire la langue; & la troisieme, par une femme maigre renversée par terre. On voit aussi quatre jeunes enfans nuds, avec des instrumens de musique, ou d'arts libéraux à leurs pieds. L'un tient des pinceaux & représente la Peinture; l'autre une flûte; un autre badine, tire l'oreille à l'Ignorance & foule aux pieds l'Envie. D'un autre côté du tableau est *Saturne*, qui semble conduire la France dans des temps plus heureux.

16. Le seizieme tableau nous fait voir le Roi sur un vaisseau, dont la

Reine lui met en main le gouvernail, & dont les vertus tiennent les rames & le font voguer. *Pallas* eſt debout au milieu du vaiſſeau, & au haut des voiles ſont *Caſtor* & *Pollux*, déſignés par deux étoiles.

17. La Reine voulut que parmi les ſuccès les plus heureux de ſon adminiſtration, le Peintre traçât ici une image de ſes diſgraces, & peignît, dans ce dix-ſeptieme tableau, l'évaſion de cette Princeſſe du Château de Blois où elle étoit priſonniere. Ce fut le Duc d'*Eſpernon* qui fut l'auteur & le fauteur de cet événement, & qui conduiſit cette Princeſſe à Loches, & delà à Angoulême. L'évaſion de la Reine eſt marquée, dans un coin du tableau, par une Dame qui deſcend du haut d'une tour, comme avoit fait la Reine. La nuit, figurée par une femme avec des aîles de chauve-ſouris, la couvre d'un grand manteau noir étoilé. A côté de la Reine eſt *Pallas* avec pluſieurs perſonnes de qualité, & une ſuite de Gardes qui l'environnent. Quoique le Peintre ait pris le moment de la ſortie de la Reine du Château de Blois, & que *Félibien* convienne que le Duc d'*Eſpernon* n'y vint point, & qu'il attendit la Reine auprès de Montrichard, il auroit dû dire à une lieue de Loches;

cependant le même Ecrivain, & après lui *Moreau de Mautour*, trouvent la figure de ce Seigneur dans ce tableau, & disent que c'est lui qui reçoit la Reine à la sortie du Château de Blois. C'est quelque chose de singulier de voir que *Félibien* & *Moreau de Mautour* prétendent mieux connoître la figure du Duc d'*Espernon*, que ce Duc & ses amis ne la connoissoient; car, ni lui, ni eux ne la trouvoient absolument point dans ce tableau. L'Historien, Sécrétaire du Duc d'*Espernon*, nous l'assure positivement: voici comme il en parle. *Ce Seigneur*, dit-il, * *étant un jour allé, en fort bonne compagnie, à l'Hôtel de Luxembourg, que la Reine mere faisoit achever, on entra dans la Galerie. Cette Princesse y avoit fait peindre l'histoire de sa sortie de Blois, comme la plus célebre partie de sa vie. Un des plus signalés témoignages que le Duc pouvoit recevoir de la méconnoissance de ses services, c'étoit de n'avoir aucune part à cette peinture, lui qui étoit l'auteur de l'action, & les Valets-de-pied qui avoient levé les portieres du carrosse, n'y avoient pas été omis. Il savoit que cette injustice lui avoit été faite;*

* *Girard*, Hist. de la vie du Duc d'*Esperon*, *Tome III. p.* 148. *Edit.* 1673.

mais il n'avoit jamais rien témoigné de sa douleur, quoiqu'elle fût très-sensible; il n'en eût pas même parlé en cette occasion, si la compagnie ne l'y eût obligé. Chacun lui fit des questions sur la vérité de l'histoire qui étoit représentée, comme à celui qui en pouvoit mieux dire la vérité. Enfin, quelqu'un plus libre que les autres, lui ayant demandé comment on l'avoit omis, lui qui avoit tant de part à la chose, il repartit modestement qu'il ne savoit pas qui lui avoit fait cette injustice; mais que ceux qui avoient eu dessein de le désobliger en cela, avoient, sans doute, plus offensé la Reine que lui; qu'il étoit très-assuré, bien qu'il n'eût pas de part à la peinture, qu'on ne le blâmeroit jamais d'avoir manqué à l'action, ni à ce qu'il avoit promis à la Reine, les effets en étant assez publics; mais qu'on ne la loueroit peut-être pas de lui avoir dénié une si foible reconnoissance.

18. Dans le dix-huitieme tableau, on voit l'accommodement fait à Angers, entre la Reine mere & les Députés du Roi, son fils. La Reine, en habit de deuil, & ayant un voile blanc sur sa tête, est assise sur un trône. A sa droite est le Cardinal *de Guise*, & à sa gauche est une femme, ayant un œil ouvert au-dessus de sa tête, & un de

ſes bras entouré d'un ſerpent, pour marquer la Vigilance ou la Prudence. Vis-à-vis de la Reine eſt le Cardinal *de la Rochefoucaud*, qui lui montre *Mercure* qui deſcend du Ciel, & apporte un rameau d'olive, ſymbole de la paix qui ſe traite.

19. Dans ce tableau eſt repréſentée la réconciliation de la Reine avec le Roi, ſon fils. Cette Princeſſe eſt conduite au Temple de la Paix, par *Mercure*, qui lui en montre l'entrée avec ſon Caducée. Une femme, qui repréſente l'Innocence, paroît exciter & pouſſer la Reine pour y entrer. La Paix paroît elle-même & éteint le flambeau de la guerre ſur un amas de toutes ſortes d'armes, pendant que *Mercure* préſente ſon Caducée à la Reine. D'un côté, eſt une des Furies qui ſe déſeſpere; & de l'autre, la Fraude, avec pluſieurs autres vices qui ſont abattus & accablés de douleur & de rage.

20. Ce fut au Château de Couſieres, près de Tours, appartenant au Duc *de Montbazon*, que ſe fit l'entrevue du Roi *Louis XIII* & de la Reine, ſa mere, le Mercredi 5 de Septembre 1619. Le Peintre a exprimé cette entrevue par ce tableau. Le Roi paroît deſcendre du Ciel vers la Reine, qui eſt aſſiſe ſur des nuages, où pluſieurs Zéphyrs ſem-

blent répandre, par leurs haleines, un air doux & plein de tendreſſe. Auprès de la Reine eſt repréſentée la Nature avec des enfans nuds. Dans une grande lumiere, on voit l'Eſpérance, ſous la forme d'une belle femme, vêtue de verd & aſſiſe, qui tient un Globe ſur ſes genoux & un timon de vaiſſeau d'une main. Plus loin eſt la Valeur, figurée par un jeune homme en l'air, lequel, de la foudre qu'il lance de la main droite, abat l'hydre de la rebellion & pluſieurs ſerpens entortillés les uns dans les autres.

21. Dans ce dernier tableau paroît le Temps qui découvre la Vérité. L'un & l'autre ſont figurés par *Saturne*, qui ſoutient & porte en l'air une jeune fille, ſans voile, ſans draperie & toute nue. Le Roi & la Reine, ſa mere, ſont aſſis ſur des nuages dans le Ciel. Le Roi préſente à la Reine une couronne de laurier, qui environne deux mains jointes, & un cœur au-deſſus pour marquer la ſincérité de leur réconciliation.

Au bout de la Galerie, ſur la cheminée, eſt la Reine *Marie de Médicis*, debout, & peinte en *Pallas*.

Au-deſſus des portes, qui ſont aux deux côtés, on a mis les portraits du Grand-Duc *François de Médicis* & de

la Grande-Ducheſſe *Jeanne d'Autriche*, qui étoient le pere & la mere de la Reine *Marie de Médicis*.

Le temps, qui détruit tout, avoit tellement endommagé tous les tableaux de cette Galerie, qu'on a été obligé de les faire raccommoder. On a confié ce ſoin à trois perſonnes, qui ſont les ſieurs *Godefroy*, *Vanbreda* & *Colens*. Le premier a un ſecret particulier pour rentoiler les tableaux, les remettre ſur toile & remplir les crevaſſes; les deux autres, qui ſont des Peintres Flamands, les repeignent, ayant été choiſis, pour cela, après la mort du ſieur *Falens*.

Les jardins ſont vaſtes & en bel air. Le parterre, qui eſt en face de ce Palais, eſt grand & beau. L'étendue de ces jardins n'étoit pas d'abord auſſi grande qu'elle l'eſt à préſent; car le terrein des Chartreux venoit juſqu'au baſſin qui eſt au milieu du parterre; mais *Marie de Médicis* acquit d'eux cette portion, & leur donna, en échange, un grand terrein du côté de la campagne.

Il ſeroit à ſouhaiter que le jardin fût en face du Palais, de même que le parterre, mais il eſt à côté.

Il n'y a pas de Maiſon Royale, dans Paris, qui ſe préſente auſſi-bien que celle-ci, qui a en face la rue de Tour-

non qui lui ſert d'avenue; il n'y eût peut-être pas eu, dans aucune Ville du monde, une avenue plus longue, ni plus magnifique que celle-ci, ſi le Pont-Neuf & la rue Dauphine euſſent conduit en ligne droite au portail de ce Palais; ce qui n'eût pas ſouffert de grandes difficultés.

Quoique cette Maiſon Royale ait été bâtie, de fond en comble, par *Marie de Médicis*, & qu'il y ait un marbre noir ſur la grand-porte, où eſt écrit en lettres d'or, *Palais d'Orléans*, le public s'eſt obſtiné à le nommer le *Luxembourg*, en mémoire de l'Hôtel qui étoit anciennement ſur ce terrein, & qui appartenoit, ainſi que je l'ai dit, à la Maiſon de *Luxembourg*.

Avant que de quitter ce Palais, les curieux remarqueront, à l'entrée du jardin, & au fond de la premiere partie à gauche, un monument d'architecture hydraulique, compoſé de deux avant-corps d'ordre toſcan, dont les colonnes ſont chargées de congellations, de même que tout le corps d'architecture. Dans ſon milieu eſt une grande niche en renfoncement circulaire, au bas de laquelle étoit un baſſin avec un jet d'eau qui terminoient agréablement ce point de vue. Aux deux côtés ſont deux niches plus petites, dont les clefs ſont

ornées de masques de satyres très-bien sculptés.

Au-dessus de l'entablement, dans la partie du milieu, est placé un attique, couronné d'un fronton & rempli d'un grand cartouche, occupé par les Armes de France & de Médicis. A côté de cet attique sont deux figures colossales, d'une très-bonne main, couchées sur l'entablement. L'une représente un fleuve appuyé sur son urne, & l'autre une Naïade.

Tout ce monument, dont les belles proportions sont de *Jacques Desbrosses*, est entiérement négligé, & tombera en ruine, dans peu de temps, s'il n'est bientôt réparé. Il en sera de même des balustres de marbre qui environnent en partie le parterre. Il faut observer que ces balustres sont d'une grande correction, jusques dans leurs plus petites parties, & que le savant *François Blondel* en parle dans son Cours d'Architecture, comme d'excellens modeles.

Dans la rue de Tournon il y a deux ou trois Hôtels qui méritent d'être remarqués.

L'Hôtel des Ambassadeurs étoit autrefois celui de *Concino Concini*, connu sous le nom de Maréchal *d'Ancre*, qui fut tué dans le Louvre le 24 d'Août 1617. Sa maison fut pour lors pillée

par le peuple, & l'avoit même été auparavant, lorsque le Roi fit arrêter, au Louvre, *Henri de Bourbon*, Prince de Condé, parce que les gens de ce Prince firent courir le bruit que les amis du Maréchal d'*Ancre* avoient assassiné leur maître. C'est ici que les Ambassadeurs Extraordinaires ont logé pendant très-long-temps. Mais aujourd'hui cet Hôtel appartient à M. le Duc de *Nivernois*, & les Ambassadeurs sont logés dans ce bel Hôtel qu'avoit fait construire Madame la Duchesse *de Bourbon*, sur la riviere de Seine, vis-à-vis les Tuileries. Ils y sont traités, pendant trois jours, aux dépens du Roi; mais ceux qui viennent des pays fort éloignés, comme ceux de Moscovie, de Maroc, de Siam, de Turquie, &c. y sont logés & traités pendant tout le séjour qu'ils font à Paris.

Le Roi *Louis XIII*, à son retour de Savoie en 1629, alla loger dans cet Hôtel, qu'il préféra pour lors au Louvre, pour des vues particulieres, & sur-tout parce qu'il est fort près du Luxembourg, où la Reine, sa mere, qu'il visitoit souvent, faisoit son séjour.

L'Hôtel qui suit, du même côté, se nommoit autrefois l'Hôtel de *Ventadour*, & occupe un grand emplacement.

Dans ces derniers temps il fut acheté par *Chartraire*, Tréſorier-Général des Etats de Bourgogne, qui l'a fait rebâtir, de fond en comble, l'an 1713. Il appartient aujourd'hui à ſon légataire univerſel, & a été habité, dans ces derniers temps, par M. *Chauvelin*, Conſeiller d'Etat ordinaire.

La Maiſon de feu M. *Terrat*, mort en 1719, Chancelier du feu Duc d'Orléans, Régent, eſt à côté de la précédente. La grand-porte eſt un morceau d'architecture fort eſtimé. Elle a été conſtruite ſur les deſſeins du ſieur *Bullet*, fameux Architecte. Elle a été occupée long-temps par une Académie Royale, où l'on enſeignoit les exercices convenables à la jeune nobleſſe.

L'Hôtel de Châtillon eſt un Hôtel garni, qui a ſon entrée dans la rue de Tournon, & qui fait le coin de la rue du Petit-Bourbon. Autrefois c'étoit ici un des Hôtels que les Ducs de *Montpenſier* avoient à Paris; mais la principale entrée étoit alors dans la rue du Petit-Bourbon. Ce fut dans ce Logis que *Catherine de Lorraine*, Ducheſſe de Montpenſier, reçut la nouvelle du meurtre de ſes freres à Blois, par ordre du Roi Henri III, *& ce fut delà*, dit Sauval, *qu'elle ſortit comme forcenée, & qu'avec les enfans orphelins du*

Duc de Guise, courant par tout Paris, fondant en larmes, & vomissant toutes sortes d'injures contre le Roi, elle fit tant de compassion, & émut si bien la populace, qu'elle fut, en quelque façon, le flambeau fatal de la Ligue, c'est-à-dire, qu'elle augmenta la fureur de cette faction, qui, déja depuis long-temps, désoloit la Capitale.

LA FOIRE SAINT-GERMAIN.

Le lieu où se tient cette Foire, est au bas de la rue de Tournon, & dans l'étendue du quartier de Luxembourg.

Il y avoit anciennement une Foire dans le Fauxbourg S. Germain, laquelle étoit si ancienne, que son origine n'est point parvenue à notre connoissance. Tout ce qu'on en sait, c'est que vers l'an 1175, le Roi *Louis-le-Jeune* demanda à *Hugues*, Abbé de S. Germain-des-Prés, & à sa Communauté, la moitié de cette Foire, qui commençoit tous les ans, quinze jours après Pâques, & duroit trois semaines. Il promit de n'en jamais rien aliéner, & permit à l'Abbé & aux Religieux de rentrer de plein droit dans cette moitié, dont ils lui faisoient cession, aussi-tôt qu'il n'en jouiroit plus. La Charte ne parle point du sujet qui porta le Roi à faire cette demande à la Communauté, ni de ce qu'il

qu'il devoit lui donner pour la dédommager. Le Roi *Philippe-le-Hardi* demanda en 1285, à l'Abbé & aux Religieux, l'autre moitié de cette Foire dont ils jouissoient, & le Roi se chargea de payer, tous les ans, à l'Université les quarante livres que l'Abbé & la Communauté de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés étoient obligés de lui payer pour l'entretien de deux Prêtres desservant les deux Chapelles de S. Martin & du Val-des-Ecoliers. L'acte de cession est du mois de Juin de la même année. Comme l'envie qu'avoit le Roi *Philippe-le-Hardi*, d'attirer tout le commerce aux Halles, étoit la principale raison qui l'avoit porté à acquérir entiérement cette Foire, il n'en fut pas plutôt en possession, qu'il la supprima, & il se passa près de deux cens ans, sans qu'elle fût rétablie. *Geoffroy Floreau*, Abbé de S. Germain, voyant les revenus de son Abbaye extrêmement diminués par les pertes qu'elle avoit faites pendant les guerres des Anglois, présenta Requête à Louis XI en 1481, pour lui demander des secours, & la permission d'établir, dans le Fauxbourg S. Germain, une Foire franche, semblable à celle qui se tient à S. Denis, & de laquelle ils pussent toucher les revenus & les profits. Le Roi lui

accorda sa demande ; & par des Lettres-Patentes du mois de Mars de l'an 1482, ordonna qu'il s'y tiendroit tous les ans, à perpétuité, une Foire franche pendant huit jours, à commencer au premier d'Octobre. Les Religieux de S. Denis y formerent opposition, alléguant que cette Foire préjudicieroit infiniment à celle qui se tenoit à S. Denis le 9 du même mois & les jours suivans. Sur cette opposition, le Parlement ordonna que la Foire de S. Germain ne commenceroit qu'à la S. Martin. Les Moines de S. Denis n'étant pas encore satisfaits, obtinrent, le 12 Mars 1482, un second Arrêt du Parlement, qui rejetta la tenue de la Foire S. Germain au 3 de Février de chaque année. Les Moines retirerent pour lors des mains du sieur *Benoise*, les jardins d'un des Hôtels du Roi de Navarre, qui lui avoient été cédés par *Jean*, Duc de Berry, & qu'ils lui avoient donnés, sa vie durant, à titre de cens, & y firent construire trois cens quarante loges, qui furent louées à plusieurs Marchands, au profit de l'Abbaye. Cette Foire se tint, pour la premiere fois, le 3 de Février 1486. *Charles VIII*, par Lettres-Patentes du mois de Février de l'an 1487, & *Louis XII*, par les siennes de l'an 1499, con-

firmerent celles de *Louis XI*, qui ordonnent l'établiſſement de cette Foire. *Guillaume Briçonnet*, Cardinal de l'Egliſe Romaine, & Abbé de S. Germain-des-Prés, fit bâtir, en 1512, les Halles où ſe tient la Foire, & les murs qui les environnent. Cette Foire fut aliénée en 1624, à pluſieurs Marchands, pour la ſomme de trente mille livres, par *Louiſe-Marguerite de Lorraine*, Princeſſe de Conti, qui jouiſſoit des revenus de l'Abbaye de S. Germain-des-Prés, ſous l'adminiſtration du nommé *Buiſſon*, qui avoit le titre d'Abbé. *François de Bourbon*, Prince de Conti, ſon mari, en avoit auparavant joui ſous celle du nommé *Porcheron*. Le Cardinal de *Furſtemberg*, Abbé de S. Germain, voulut faire caſſer l'aliénation en 1690, & ſur l'oppoſition des Marchands, en faveur deſquels elle avoit été faite, il y eut procès, qui fut terminé en 1698, par Arrêt du Conſeil, qui ordonna que le Préau de la Foire ſeroit réuni au Domaine de l'Abbaye S. Germain-des-Prés, & que les Marchands ou autres, qui jouiſſoient des Halles, ſeroient maintenus dans leur poſſeſſion, moyennant la ſomme de trente mille livres qu'ils payeroient une ſeconde fois, parce qu'ils n'avoient pas fait donner d'emploi de la premiere

ſomme payée à la Princeſſe *de Conti*. Quoiqu'il ait paſſé en coutume de proroger cette Foire juſqu'au Dimanche de la Paſſion excluſivement, la franchiſe n'y a lieu que pendant les huit premiers jours, ſuivant les termes de l'inſtitution. Nos Rois accordent la prolongation de cette Foire en faveur de leurs Valets-de-pied, à qui les Marchands font quelques gratifications. On annonce tous les ans au Public la Foire S. Germain, par une Ordonnance du Lieutenant-Général de Police, publiée à ſon de trompe, & affichée dans les carrefours & places de Paris : ce qui ſe fait pareillement de l'Arrêt du Conſeil, par lequel le Roi en accorde la continuation au-delà de la premiere huitaine.

Avant le triſte événement dont je parlerai ci-après, les Halles ſous leſquelles ſe tenoit cette Foire, & qui avoient été conſtruites par ordre du Cardinal *Briçonnet*, ainſi que je l'ai déja remarqué, paſſoient pour un des plus hardis morceaux de charpente qu'il fût poſſible de voir. Les plus fameux Architectes, ainſi que des Charpentiers habiles, venoient ſouvent les admirer. Ce bâtiment étoit comme diviſé en deux Halles différentes, qui cependant ne compoſoient qu'une ſeule & même

enceinte, & étoient contiguës. Elles avoient cent trente pas de longueur, sur cent de largeur. Neuf rues tirées au cordeau, & qui se coupoient les unes les autres, à angles droits, les partageoient en vingt-quatre parties. Les Loges, qui formoient & bornoient ces rues, étoient composées d'une boutique au rez de chaussée, & d'une chambre ou petit magasin au-dessus. Il y avoit quelques-unes de ces loges, derriere lesquelles on avoit ménagé des cours où il y avoit des puits pour éteindre le feu, en cas d'accident. Au bout d'une des Halles étoit une Chapelle, où l'on disoit tous les jours la Messe pendant la durée de la Foire.

Les rues étoient distinguées par le nom des différens Marchands qui y étaloient; ainsi il y avoit la rue aux Orfevres, la rue aux Merciers, la rue aux Drapiers, la rue aux Peintres, la rue aux Tabletiers, la rue aux Faïanciers, la rue aux Lingeres, &c.

Tout cela disparut dans une nuit, par un affreux incendie, qui répandit l'allarme dans tout ce quartier. Je ne donnerai d'autre détail de ce triste événement, que celui qui se trouve dans la Gazette de France.

» La nuit du 16 au 17 de ce mois, Mars 176
» le feu prit en cette Capitale, à la

» Foire S. Germain. Un vent de Nord, » qui souffloit avec une extrême violen- » ce, fit faire, en peu de temps, un si » grand progrès aux flammes, qu'en » moins de cinq heures toutes les bou- » tiques & les loges de la Foire, qui » n'étoient construites que de bois, » furent totalement consumées. Les » maisons voisines, opposées à la di- » rection du vent, auroient couru un » grand risque, si l'activité des Gardes- » Françoises ne les eût garanties. Ce- » pendant l'Eglise de S. Sulpice a été » un peu endommagée : le feu avoit » gagné deux poutres de la Chapelle » de la Vierge, & quelques plombs de » la couverture ont été fondus. Un seul » Charpentier a eu le malheur de pé- » rir dans les flammes. Il y a eu trois » autres Ouvriers blessés, & deux ne » l'ont été que légérement. Le Premier » Président, le Lieutenant-Général de » Police, & plusieurs des principaux » Magistrats se sont transportés au lieu » de l'incendie : par leurs soins & par » la sagesse des ordres qu'ils ont don- » nés, on n'a perdu au plus, que la » dixieme partie des marchandises, qui, » sans les précautions dont on a usé, » auroient pu être exposées au pil- » lage.

Au mois d'Octobre de la même an-

née, les Propriétaires du terrein sur lequel se tenoit la Foire, présenterent Requête, pour qu'il leur fût permis de procéder à son rétablissement. La Requête ayant été admise, il y a eu une Ordonnance du Lieutenant-Général de Police, qui accorde la permission de construire cent loges pour les Marchands, & qui en détermine l'étendue, la bâtisse & le prix de la location. On y a travaillé aussi-tôt avec la plus grande activité, de maniere que la Foire va s'y tenir comme à l'ordinaire. L'ouverture en a été même annoncée, selon la forme accoutumée, pour le 3 de Février 1763. Mais il s'en faut bien que cette nouvelle Foire soit aussi commode que l'ancienne; la magnifique charpente qui couvroit celle-ci, soutenoit un toit qui mettoit à couvert les différentes rues : aujourd'hui elles sont à découvert; ce qui ne peut être que très-incommode, sur-tout dans une saison telle que celle qui regne dans les mois de Février & de Mars, où l'intempérie de l'air se fait quelquefois sentir assez vivement.

L'enclos extérieur, ou le préau de la Foire S. Germain, est très-vaste; & outre la Halle aux draps, la Halle à la filasse, & le Marché fermé que le Cardinal *de Bissi* y a fait construire,

il y reſte encore de grandes places, capables de contenir le grand nombre de carroſſes qui y abordoient autrefois tous les ſoirs, pendant la tenue de la Foire. C'étoit un des plus ſinguliers & des plus brillans Spectacles que Paris pût offrir aux Habitans & aux Etrangers. Tout ce qu'il y avoit dans la Ville, de perſonnes de conſidération, de la premiere Nobleſſe, ſouvent même de Princes & de Princeſſes, venoient s'y rendre tous les ſoirs, & les rues de la Foire étoient ſi pleines, que l'on avoit de la peine à s'y promener. Ce qui faiſoit principalement l'éclat ſurprenant de ce Spectacle, c'étoit l'illumination de toutes les boutiques dont ces rues étoient bordées, & où l'on jouoit aux dés, les nippes, les bijoux, & toutes les nouveautés qui y étoient étalées. Les Caffés n'étoient pas moins brillans, par le grand nombre de ceux qui venoient y boire toutes ſortes de vins de liqueur. Ce ſingulier Spectacle eſt entiérement aboli depuis pluſieurs années, & c'eſt celui que les Etrangers & les Citoyens regrettent avec plus de raiſon.

Le Marché que le Cardinal *de Biſſi*, Abbé de S. Germain-des-Prés, y a fait conſtruire en 1726, dans le préau, au lieu où étoient des loges de charpente pour des Danſeurs de corde & autres

petits Spectacles, est fermé de quatre portes, la plus grande desquelles est en face de la rue de Bussi. Cette porte, dont la premiere pierre fut posée le 9 de Juillet de l'an 1726, est au milieu d'un plan circulaire, qui a quinze toises de longueur. Elle consiste en une grande baie ou ouverture, & deux petites à côté pour la commodité des gens de pied. La baie principale a onze pieds de largeur & vingt & un pied de hauteur; mais les deux petites n'ont pas la moitié de sa largeur, les ornemens ne l'ayant pas permis. Cette porte, qui est d'ordre dorique, est surmontée d'un attique qui a, de proportion, le tiers de toute la hauteur, & d'un couronnement où sont les Armes du Cardinal *de Bissi*, soutenues, de chaque côté, par une corne d'abondance renversée, de laquelle tombent des fruits, &c. Au milieu de l'attique est une table de marbre noir, sur laquelle est gravée, en lettres d'or, l'inscription qui suit, & qui est de la composition du sieur *Jullien*, un des Officiers du Cardinal *de Bissi*.

Regnante LUDOVICO XV.
Henricus de Thiard de Bissi, *S. R. E. Presbyter Cardinalis, Episcopus Meldensis*,

ſancti Germani à Pratis Abbas,
Regii Ordinis Commendator;
dirutis hiſtrionum Theatris,
viam, domos, & ampliſſimum forum
ad Civium utilitatem,
& Urbis ornamentum, magnâ curâ
& impenſâ inchoavit & abſolvit
anno Domini M. DCCXXVI.

Au revers des Armes de ce Cardinal, ſont poſées celles de l'Abbaye de S. Germain-des-Prés, leſquelles ſont d'azur, à trois fleurs de lis d'or, qui eſt de France, & ſur le tout, de ſable, à trois Beſans d'argent. Au-deſſous de ces armes eſt cette inſcription de l'Abbé *Raguet :*

Abite Mimi, ludiæ faceſſite
Hinc impudentem exturbat Hiſtrioniam,
Dum Civitatis commoda Henricus parat.
Quod edule Pontus, flumen, agri pro-
creant,
Exuberanti deerit haud unquam foro.
Adeſte Cives, eligite, emite, vivite.

Cette porte eſt du deſſein d'un Architecte nommé *Boſcri*, à qui on reprocha d'avoir rendu biais tous les pilaſtres & les corps qui en décorent les faces intérieures & extérieures; mais on ne fait point attention qu'il a été obligé de ſuivre la direction de la rue,

& que c'eſt cet aſſujettiſſement qui a rendu biaiſes l'architecture & la ſculpture.

Ce nouveau Marché a ſix cens toiſes de ſuperficie, & peut contenir quatre cens échoppes ou petites loges, ſans que les rues ou les paſſages néceſſaires, pour en faciliter le commerce, en ſoient nullement embarraſſés.

Au-deſſus de la porte, qui eſt du côté de la rue de Tournon, il y a une table de marbre noir, ſur laquelle ſont ces deux vers de feu M. *de la Monoye :*

Hic ubi ſe ludis paſcebat inanibus olim,
Sorte capit ſolidas urbs meliore dapes.

Dans la rue des Foſſés de S. Germain-des-Prés, on remarque

L'HÔTEL DES COMÉDIENS DU ROI, *entretenus par Sa Majeſté.*

Les trois troupes de Comédiens François ayant été réunies en une, qui avoit ſon Théâtre dans un Jeu de Paume de la rue des Foſſés de Neſle, qu'on nomme la rue Mazarine, depuis qu'on a bâti le College Mazarin, elle joua la Comédie en cet endroit juſqu'en 1687. Pour lors le College Mazarin ayant été ouvert pour l'exercice des claſſes, le concours du College & celui de la Comédie étant devenu incommode à l'un & à l'autre, le Roi ordonna aux Co-

médiens de chercher dans Paris, & dans le terme de six mois, un lieu propre à leurs représentations. Ils jetterent d'abord les yeux sur l'Hôtel de Lussan, situé dans la rue des Petits-Champs, & sur une maison contiguë à cet Hôtel, laquelle appartenoit à des Religieuses. Ce fut le 5 Décembre 1687, que les Comédiens acheterent ces deux maisons; mais le Roi ayant été informé des obstacles qui s'opposoient à cette acquisition, il rendit en son Conseil d'Etat, le premier Mars 1688, un Arrêt en commandement, qui cassant & annullant tout ce qui avoit été fait pour l'acquisition des deux maisons dont je viens de parler, permet aux Comédiens d'acheter le Jeu de Paume de l'Etoile, situé dans la rue des Fossés S. Germain-des-Prés, & d'y établir leur Théâtre. Les Comédiens acheterent aussi-tôt ce Jeu de Paume, qui leur couta soixante mille livres, & une maison à côté, qui leur fut vendue douze mille livres. On travailla, sans perte de temps, à la construction du Théâtre & à tous les accompagnemens nécessaires. On assure que la dépense générale de ce bâtiment monta à deux cens mille livres. On divisa cette somme en vingt-trois parts, suivant l'état qui fut arrêté par le Roi; & ceux des Comé-

diens qui ont une part entiere dans les profits, entrent aussi dans cette dépense pour une part entiere ; ceux qui n'ont qu'une demi-part, un quart de part, à proportion ; ainsi c'est un vingt-troisieme au total, ou un quarante-sixieme, ou un quatre-vingt-douzieme.

Cet Hôtel, qui a été élevé sur les desseins de *François d'Orbay*, Architecte de réputation, occupe un terrein de dix toises, & est d'une architecture simple, mais assez réguliere. La face a deux étages, & est percée par six croisées à chaque étage : elle est couronnée par un fronton triangulaire, dans le timpan duquel est une figure de Minerve en demi-relief. Au-dessus sont les Armes de France, & plus bas un cartouche, où est cette inscription en lettres d'or, sur un marbre noir :

HÔTEL DES COMÉDIENS
DU ROI,
entretenus par Sa Majesté.
M. DC. LXXXVIII.

Un grand balcon de fer, qui a quatre pieds de saillie, regne sur toute la largeur de cette façade ; & au-dessous, sont quatre portes quarrées, & de même proportion, par lesquelles on entre

dans cet Hôtel. La salle où est le Théâtre, est grande & ornée de loges assez commodes. Le parterre & l'amphithéâtre peuvent contenir un grand nombre de spectateurs. Le plafond a été peint par *Bon Boullongne*, & c'est un très-bon morceau de peinture ; mais il est si négligé & tenu si mal-proprement, qu'on a aujourd'hui bien de la peine à y connoître quelque chose. La troupe des Acteurs est nombreuse, & la plupart réussissent parfaitement, ou pour le comique, ou pour le sérieux. Ils ont d'ailleurs, dans l'un & l'autre genre, des pieces d'une si grande beauté, qu'ils attirent ordinairement, chez eux, un grand nombre de spectateurs. Les habits dont ils se servent dans les représentations, sont riches ; ceux des femmes, sur-tout, sont souvent d'une grande magnificence, d'un excellent gout, & ne leur coutent guères. Les personnes qui ne demeurent point à la Cour, & qui sont curieuses de bien prononcer notre Langue, doivent imiter la prononciation des Acteurs.

Bien des personnes ont imaginé que les Acteurs de l'Opéra avoient ce privilege particulier, que ceux qui étoient Gentilshommes ne dérogeoient point : mais on se trompe dans cette restriction ; car il en est de même des Co-

médiens du Roi, ainsi qu'il fut décidé par Arrêt du Conseil d'État du Roi, rendu à S. Germain-en-Laye, le 10 de Septembre 1668, en faveur de *Josias de Soulas*, Ecuyer, Sieur de Floridor, Comédien du Roi, contre les Commis à la recherche des usurpateurs de noblesse.

La rue des Fossés de M. le Prince aboutit, d'un côté, aux coins des rues des Cordeliers & de Condé; & de l'autre, au coin de la rue Vaugirard, vis-à-vis la rue des Francs-Bourgeois. Celle-ci commence au coin de la rue Vaugirard, & finit à la rue d'Enfer : elle a été ainsi nommée, comme les autres, de même nom, parce qu'anciennement elle étoit habitée par des gens si pauvres, qu'ils étoient exempts & francs de toutes les impositions municipales.

La rue d'Enfer va de la porte S. Michel au bout du Fauxbourg. *Sauval* dit qu'en 1210 elle se nommoit le chemin d'Issi; ensuite la rue de Vauvert, à cause du Château ainsi nommé; puis la rue de la Porte-Gibard, pour les raisons que j'ai dites en parlant de cette Porte; enfin, vers l'an 1258, on commença à la nommer la rue d'Enfer, dans l'opinion où étoit le peuple, que les diables avoient rendu le Château de Vauvert inhabitable; mais d'autres, qui

soutiennent être fondés sur de vieux titres, disent que c'est parce qu'elle est au-dessous de la rue S. Jacques, qu'on appelloit *via superior*, & celle-ci, *via infera*, d'où on l'a nommée la rue d'Enfer, au lieu de la nommer la rue Basse. Enfin, le fameux M. *Huet*, Evêque d'Avranches *, dit qu'elle a été nommée la rue d'Enfer, non pas parce qu'elle est basse, mais parce que c'étoit un lieu de débauche & de voleries.

A l'entrée de cette rue on remarque le College du Mans. Le Cardinal *Philippe de Luxembourg*, Evêque du Mans, ayant résolu de fonder un College dans l'Université de Paris, pour douze pauvres Ecoliers de son Diocese, & ayant été prévenu par la mort, en laissa l'exécution à *Christophe de Chauvigné*, Chanoine du Mans, & à ses autres exécuteurs testamentaires. Ceux-ci choisirent l'ancien Hôtel des Evêques du Mans, situé dans la rue de Rheims, sur la Montagne sainte Genevieve, & qui tomboit en ruines.

Le Cardinal *Louis de Bourbon*, successeur de *Philippe de Luxembourg* en l'Evêché du Mans, entra dans leurs vues, en leur donnant cet Hôtel, à condition que le Procureur des Boursiers

* Orig. de Caën, *page* 178.

en rendroit tous les ans, à lui & à ſes ſucceſſeurs Evêques du Mans, le jour de S. Julien, la ſomme de vingt-cinq livres, juſqu'à ce que le College lui eût fourni un fonds d'indemnité qui fût d'un pareil revenu. Ce fut ſur l'emplacement de ce Palais Epiſcopal, que les exécuteurs du teſtament de *Philippe de Luxembourg* bâtirent un College tout neuf, qui contenoit une Chapelle, trente-ſix chambres pour loger les Bourſiers, les Régens & les Penſionnaires, les claſſes & les autres commodités néceſſaires; ce qui couta plus de quatorze mille livres. Du nombre des Bourſiers, il y en a un qui eſt le Supérieur ou Principal, & un autre qui eſt tout enſemble Procureur & Chapelain. Ce dernier eſt tenu de célébrer trois Meſſes qu'il doit chanter, à haute voix, les Dimanches & les Fêtes. Le Principal, le Procureur & les Bourſiers ſont tenus d'ailleurs à célébrer quatre grands Services, par an, pour le Cardinal leur Fondateur.

Les exécuteurs teſtamentaires, ſuivant les vues du Fondateur, aſſignerent à chaque Bourſier vingt-cinq livres de revenu, & le double au Principal & au Procureur-Chapelain, avec défenſe d'augmenter les Bourſes, de peur que le bien-être ne les portât à négliger l'é-

tude, & à la dissipation. Les statuts sont datés du Mans, le 9 Juin 1526. Les revenus de ce College étoient tellement diminués en 1613, que *Charles de Beaumanoir*, Evêque du Mans, consentit à la suspension des exercices publics, & permit aux Principal, Procureur & Boursiers de louer les chambres du College à leur profit. On n'enseigna dès-lors, dans ce College, que la Philosophie, & l'on ne l'y enseignoit même plus, lorsque les Jésuites du College de Clermont acheterent celui du Mans la somme de 53156 livres, que le Roi *Louis XIV* paya, pour eux, des deniers de son Trésor Royal; ce qui paroît par deux Arrêts du Conseil, l'un du 18 Mai 1682, & l'autre du mois de Juin suivant.

Comme il étoit ordonné par ces Arrêts du Conseil, que les deniers provenans de la vente du College du Mans, seroient employés à l'achat d'une maison qui porteroit le titre de College du Mans, cela fut exécuté en 1683, qu'on acheta une maison située à l'entrée de la rue d'Enfer, laquelle couta 37000 livres : ainsi il restoit plus de 16000 livres; & cette somme fut si bien mise à profit, qu'en 1690 les Bourses de ce College rapportoient 100 livres chacune, & 150 livres en 1702. Cette mê-

me année, *Louis de la Vergne Montenard de Treſſan*, Evêque du Mans, fit un Réglement daté du 6 Décembre, par lequel le revenu du Principal & du Procureur-Chapelain eſt fixé à 400 livres pour chacun, outre leur logement, &c. Il n'y a plus aujourd'hui d'exercice d'Humanités, ni de Philoſophie; mais en 1716 la vie commune y fut rétablie comme dans ſon origine. C'eſt toujours l'Evêque du Mans qui nomme le Principal, le Procureur-Chapelain & les Boutſiers.

LE PETIT SÉMINAIRE, *ou* LE SÉMINAIRE DE S. LOUIS.

Louis-Antoine de Noailles, Archevêque de Paris, qui fut enſuite Cardinal de l'Egliſe Romaine, fut à peine aſſis ſur le Siege Archiépiſcopal de cette Ville, qu'il inſtitua ce Séminaire pour y élever des enfans qui auroient de la vocation à l'état Eccléſiaſtique. Feu *Louis de Marillac*, Curé de S. Jacques de la Boucherie, fut le premier promoteur de cet utile & pieux établiſſement; car il donna en 1696 quelques maiſons, & 1150 livres de rente pour le commencer. L'Archevêque de Paris, de ſon côté, ſollicita auprès du Roi, & en obtint des Lettres-Patentes, datées du

mois de Décembre 1696, par lesquelles Sa Majesté, outre une rente de 3000 livres qu'il accorda, permit l'union de quelques Bénéfices simples à ce Séminaire, & accorda à ceux que l'Archevêque de Paris commettroit pour sa direction, la faculté d'accepter les legs du feu Abbé *de Marillac*, & toutes les autres donations & fondations qu'on y feroit dans la suite. Le Roi permit aussi qu'on enseignât, dans ce Séminaire, les Humanités, la Philosophie & la Théologie à ceux qui y seroient admis, sans néanmoins que le temps qu'ils emploieroient ici à l'étude de ces sciences, pût leur être compté pour prendre des dégrés dans l'Université. Ces Lettres furent registrées au Parlement le 28 de Février de l'an 1697.

Louis-Bernard Ourfel, Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Chanoine & Grand-Pénitencier de l'Eglise de cette Ville, donna, par son testament, sa Bibliotheque, qui étoit très-curieuse, à ce Séminaire. Il mourut le 10 Janvier 1730, âgé de 65 ans.

Dans cette même rue, & du même côté que le Séminaire de S. Louis, sont les écuries du Palais d'Orléans ou Luxembourg. Il y a dans cette basse-cour un réservoir & une fontaine d'eau

d'Arcueil, qui eſt preſque publique.

De ce même côté ſont quelques maiſons qui appartiennent aux Chartreux. Les deux qui ont le plus d'étendue & de beauté, ont été bâties en 1706 & 1707. La plus grande a été conſtruite ſur les deſſeins de *le Blond*, Architecte, qui avoit de la réputation, & qui eſt mort au ſervice du Czar *Pierre I.* Cette maiſon a été occupée & embellie par la Ducheſſe *de Vendôme*, qui l'avoit achetée à vie. C'eſt aujourd'hui le Duc *de Chaulnes* qui y demeure. Cet Hôtel, un des plus parfaits qu'il y ait à Paris, ſeroit digne de loger un Prince du Sang; mais les écuries & les remiſes ſuffiroient à peine à un Bourgeois enrichi.

Vis-à-vis, mais de l'autre côté de la rue, eſt un Couvent de Feuillans.

LE COUVENT DES FEUILLANS, *ſous l'invocation des Anges Gardiens.*

Ce Monaſtere fut d'abord deſtiné pour ſervir de Noviciat. La premiere pierre en fut poſée le 21 Juin 1633, par *Pierre Seguier*, pour lors Garde des Sceaux de France. On mit ſur cette pierre une lame de cuivre, ſur laquelle eſt cette inſcription :

DEO OPTIMO MAXIMO.

Lapis iſte,
pro fundamento hujus Monaſterii
Congregationis Fulienſis,
ſub auſpiciis SS. Angelorum Cuſtodum
erigendi ab Illuſtriſſimo ac Nobiliſſimo
viro PETRO SEGUIER,
Procancellario meritiſſimo, poſitus eſt,
anno 1633, 11 *Calendas Julii.*

Les deux pierres fondamentales de l'Egliſe y furent poſées le 18 de Juillet de l'an 1659, ayant chacune ſon inſcription particuliere.

Sur l'une on mit :

Nobiliſſimus & Illuſtriſſimus Dominus
ANTONIUS DE BARILLON,
Toparcha de Morangis,
Marchio de Branges, Comes
Conſiſtorianus,
Necnon ærarii Galliæ Director generalis,
hunc primum lapidem angularem
in hoc Oratorio D. O. M.
& SS. Angelis Cuſtodibus ſacro,
poſuit anno 1659, *die* 18 *Julii.*

Sur l'autre pierre eſt écrit :

Nobiliſſimus & Illuſtriſſimus Dominus
LUDOVICUS DE ROCHECHOUART,
Eques, Comes de Maure,
magnus Aquitaniæ Seneſchallus,

& Regis in eodem Seneſchallatu Proprator, hunc primum lapidem angularem in hoc Oratorio D. O. M. *& SS. Angelis Cuſtodibus ſacro, poſuit anno* 1659, *die* 18 *Julii.*

Cette Egliſe ayant été achevée dans la même année 1659, elle fut bénite le premier d'Octobre, par Dom *Pierre de S. Joſeph*, Provincial de la Province de France.

LES CHARTREUX.

Saint *Louis*, dont le zele pour la propagation des Ordres Religieux, étoit preſque ſans bornes, fut ſi édifié du récit qu'on lui faiſoit de la vie ſolitaire & pénitente des Diſciples de S. Bruno, qu'en 1257 il demanda à Dom *Bernard de la Tour*, Prieur de la Grande-Chartreuſe, Général de tout l'Ordre, quelques-uns de ſes Freres qu'il vouloit établir près de Paris. Dom *Bernard* envoya auſſi-tôt au Roi Dom *Jean de Joſſeran*, Prieur du Val-Sainte-Marie, au Dioceſe de Valence, avec quatre autres Religieux. Le Roi les établit à Gentilli, & leur donna la maiſon, les vignes & les terres qu'il avoit achetées des enfans de *Pierre le Queux*. Après un an de ſéjour en cet endroit, ces

cinq Chartreux supplierent le Roi de vouloir bien leur accorder son Hôtel de Valvert ou Vauvert, Maison de plaisance que le Roi *Robert* avoit fait bâtir, & qui étoit abandonnée, à cause, disent les bonnes gens, que les diables s'en étoient emparés, & y faisoient un tintamarre épouvantable; mais que S. *Louis* l'ayant accordée aux Chartreux, la présence & les prieres de ces saints Religieux les en chasserent : *aniles fabulæ*. Le motif que ces Religieux allégnerent, étoit que la doctrine, qui se répandoit de la Ville de Paris dans toute l'Eglise, feroit refleurir leur Ordre. Quoique cette raison ne fût guères valable, puisque Gentilli n'est qu'à une petite lieue de Paris, & que d'ailleurs S. Bruno ait voulu plutôt former des Solitaires & des Saints, que des Savans; cependant le Roi leur accorda leur demande, & non-seulement leur donna ce lieu & l'Hôtel de Vauvert, avec toutes ses appartenances & dépendances, mais même leur laissa la maison, les vignes & les terres où il les avoit établis à Gentilli, & ajouta à tous ces bienfaits cinq muids de bled de Gonesse, à prendre tous les ans, à la Toussaint, dans les greniers de Paris. L'acte de cette fondation est daté de Melun, & du mois de Mai de l'an 1259.

Un

Un homme d'un profond savoir, mais qu'il faisoit souvent servir aux illusions de son imagination également féconde & dangereuse, prétend que cette Charte a été fabriquée à plaisir. La raison qu'il en donne, c'est qu'elle commence par ces mots, *In nomine sanctæ & individuæ Trinitatis;* & que, selon lui, on ne mettoit pas cet intitulé dans les Chartes du temps de S. *Louis*. Combien de pieuses & de magnifiques fondations seroient renversées, si ce principe étoit reçu ? Un tel Ecrivain détruiroit plus de Chartes d'un seul trait de plume, que le prétendu Dom *Titrier* n'en pourroit fabriquer en un an. Si avant S. *Louis*, il n'y avoit eu aucune Charte avec cet intitulé, & que ce fût la seule que ce Roi eût commencée ainsi, c'en seroit assez pour la faire soupçonner, mais ne suffiroit pas cependant pour la faire déclarer fausse ; car enfin les usages ont leurs commencemens comme toutes les autres choses de ce monde; mais cet intitulé avoit d'ailleurs été en usage long-temps avant S. *Louis ;* il le fut sous son regne & après. Sans pousser les recherches plus loin, il n'y a qu'à ouvrir le premier volume des Preuves de l'Histoire de la Ville de Paris, composée par Dom *Félibien* & Dom *Lobineau*, & on verra l'ancienneté &

la continuation de cet intitulé. On y trouvera la Charte de fondation de l'Abbaye de S. Maur-des-Fossés, par *Blidégisile*, qui est de l'an 640; une du Roi *Charles III*, en faveur de l'Église de S. Marcel, de l'an 918; une du Roi *Henri I*, portant fondation de l'Abbaye de S. Martin-des-Champs, de l'an 1060; une du même Roi, & en faveur du même Monastere, de l'an 1070; une de *Philippe I*, en faveur de cette même Abbaye, de l'an 1073; une par laquelle ce même Prince donne S. Martin-des-Champs à l'Abbaye de Clugny, de l'an 1079; une du même Prince pour l'expulsion des Religieuses de S. Eloi, de l'an 1107; des Lettres de *Galon*, Evêque de Paris, touchant la collation des Prébendes de sainte Opportune, de l'an 1108; du Roi *Louis VI*, en faveur des Serfs de Saint-Martin-des-Champs, de l'an 1110; Charte de fondation de l'Abbaye de S. Victor, de l'an 1113; donation de S. Denis-de-la-Chartre, faite à S. Martin-des-Champs, par *Estienne*, Evêque de Paris, l'an 1133; Lettres de *Pierre-le-Vénérable*, Abbé de Clugny, pour l'échange de Montmartre & de S. Denis-de-la-Chartre, de l'an 1133; Lettres du Roi *Louis VI*, pour l'Abbaye de Montmartre, de l'an 1134; Lettres du Roi

Louis VII, en faveur de l'Hôpital Saint-Benoît, près des Thermes, de l'an 1138; donation du même Prince à sainte Opportune, de l'an 1154; Charte de *Robert*, Comte de Dreux, pour l'Hôpital de S. Gervais, de l'an 1171; Lettres du Roi *Louis VII*, en faveur de sainte Opportune, de l'an 1176; Charte de *Philippe-Auguste*, pour S. Martin-des-Champs, de l'an 1190; Lettres de *Maurice*, Evêque de Paris, en faveur de l'Eglise de S. Germain-l'Auxerrois, de l'an 1192; Lettres du Roi *Philippe-Auguste*, portant confirmation d'une Charte de *Galeran*, Comte de Meulant, de l'an 1195; Lettres de *Maurice*, Evêque de Paris, en faveur de S. Maur-des-Fossés, aussi de l'an 1195; première fondation de la Sainte-Chapelle de Paris, par S. *Louis*, de l'an 1245; seconde fondation de ladite Sainte-Chapelle, par le même S. *Louis*, de l'an 1248; Lettres Patentes du même Prince, & de la même année, en faveur de *Bouchard de Marly*, & de l'Abbaye de Porrois; Lettres du même Roi, portant concession de huit muids de froment sur la Prévôté de Sens, en faveur de la Sainte-Chapelle de Paris, de l'an 1256. Toutes ces Chartes, & plusieurs autres que je ne citerai point ici, commencent par ces mots, *In no-*

mine sanctæ & individuæ Trinitatis, & seroient supposées, si l'on vouloit s'en rapporter à un Ecrivain aussi peu exact.

Dès que les Chartreux furent en possession de l'Hôtel de Vauvert, ils bâtirent, à la hâte, sept ou huit cellules, & n'eurent d'abord pour Eglise, que l'ancienne Chapelle de cet Hôtel, qui leur sert encore aujourd'hui de Réfectoire; mais leur piété & leur vie exemplaire leur gagnerent l'estime de plusieurs personnes, qui, par leurs pieuses libéralités, leur donnerent les moyens de faire bâtir des lieux réguliers, & de se loger convenablement.

S. *Louis*, avant que de partir pour son voyage d'Outre-Mer, fit commencer l'Eglise qu'on y voit encore aujourd'hui, & ce fut *Eudes de Montreul*, qui en fut l'Architecte. La mort du Roi suspendit l'exécution de ce bâtiment, qui n'étoit pas fort avancé. Il fut plusieurs fois repris & continué dans la suite; de sorte qu'en 1324 il fut entiérement fini, & que le 26 Mai de l'an 1325, cette Eglise fut dédiée, par *Jean d'Aubigni*, Evêque de Troyes, sous l'invocation de la sainte Vierge & de S. Jean-Baptiste.

J'ai remarqué que les huit premieres cellules de cette Chartreuse furent bâties du temps de S. *Louis*. *Marie* ou

Marguerite d'Issoudun, Comtesse d'Eu, fille de *Raoul de Lusignan* & d'*Yoland de Dreux*, & femme d'*Alphonse de Brienne*, Grand-Chambellan de France, légua, par son testament de l'an 1260, quinze livres de rente pour l'entretien d'un Religieux Prêtre. *Thibaud*, II du nom, Roi de Navarre, Comte de Champagne & de Brie, gendre de S. *Louis*, fonda aussi la place d'un autre Religieux en 1270, avant qu'il partît pour la Croisade. Ainsi il n'y avoit que dix cellules, & autant de Chartreux à Vauvert, lorsque *Jeanne de Châtillon*, Comtesse d'Alençon, de Blois, de Chartres, femme de *Pierre de France*, Comte d'Alençon, troisieme fils de S. *Louis*, fonda quatorze cellules pour autant de Religieux, comme il paroît par ses Lettres du Mardi après l'Annonciation 1290, (c'est 1291,) données en la Maison de l'Evêque de Winceſtre, (c'est aujourd'hui le Château de Bicêtre,) appellée alors *la Grange aux Queux*, au-dessus de Gentilli. Cette Princesse y suppose qu'il y avoit déja seize cellules à Vauvert, & que sa fondation acheveroit le nombre de trente Religieux qu'on dit que S. *Louis* avoit résolu d'y mettre. Pour l'entretien de ces quatorze Religieux, elle légua deux cens vingt livres de petits tournois de rente, à

tenir en main-morte, à prendre au Tréſor du Temple à Paris, ſur mille livres tournois de rente amortie, qu'elle avoit au Tréſor du Roi, à cauſe de l'échange du Comté de Chartres *. Cela ne rempliſſoit point encore le nombre de trente Chartreux que S. *Louis* avoit eu deſſein de mettre dans cette Chartreuſe; mais les ſix autres cellules furent fondées, la premiere, par *André de Taran* & par *Pierre de Choſant*, lorſqu'il ſe fit Religieux dans cette Maiſon; la ſeconde, par *Pierre Bourguignon*, Prêtre, qui donna, pour cet effet, ſa Terre de Rouillon; la troiſieme, par *Jean Deſmoulins*, & trois ou quatre autres, par *Hervé de Neauville*, Seigneur du Val-Coquatrix, près de Corbeil, & *Guillaume de Neauville*, ſon frere, ſans compter quelques autres places de Religieux, fondées, en cette Maiſon, par différentes perſonnes, & en différens temps, ſur-tout par *Pierre de Navarre*, Comte de Mortagne-au-Perche, fils de *Charles II*, Roi de Navarre, & de *Jeanne de France*, fille du Roi *Jean*, qui, en 1396, donna cinq mille livres à ce Monaſtere pour l'entretien de quatre Chartreux. Cette ſomme fut

* Voyez les Preuves de l'Hiſtoire de Paris, *Tome I. page* 230.

employée, par les Chartreux de Vauvert, à l'achat de la Terre de Villeneuve-le-Roi, qu'ils acheterent de ceux de la Grande-Chartreuse. *Jeanne d'Evreux*, troisieme femme de *Charles-le-Bel*, fit bâtir l'Infirmerie, avec six cellules, accompagnée de jardins, & d'une Chapelle qu'elle fournit de tous les meubles & ornemens nécessaires. L'Infirmerie fut achevée en 1341, & pour l'entretenir, elle donna sa Terre d'Yeres *. Aujourd'hui cette Chartreuse est d'environ quarante Religieux, sans compter les Freres, ni les Donnés.

On entre dans ce Monastere par un portail qui est sur la rue d'Enfer : une avenue assez longue, & plantée d'arbres, conduit à la grand-porte intérieure de cette Maison. L'on entre ici dans la premiere cour de ce Monastere, & l'on remarque, à main gauche, une Chapelle assez grande, qu'on nomme la Chapelle des femmes, parce que c'est la seule où les femmes aient entrée. Elle fut consacrée sous l'invocation de la sainte Vierge & de saint Blaise, le 14 de Mai de l'an 1460. Dans cette Chapelle est une tombe plate de pierre de liais, sur laquelle est une épitaphe qui nous apprend que c'est en

* Histoire de la Ville de Paris.

cet endroit qu'a été inhumé *Laurent Bouchel*, Avocat fameux au Parlement de Paris, mort l'an 1629, âgé de 70 ans. J'aurois rapporté ici cette épitaphe, si la baluſtrade de l'Autel de cette Chapelle permettoit qu'on pût la lire toute entiere.

Sur la porte par laquelle on paſſe de cette cour à la ſeconde, eſt une ſtatue de la Vierge, aux pieds de laquelle eſt un grand bas-relief, où l'on voit S. *Louis* qui préſente pluſieurs Chartreux à cette Reine du Ciel. A côté de S. *Louis*, eſt S. Jean-Baptiſte, avec un agneau à ſes pieds. De l'autre côté eſt S. Antoine, & plus loin, S. Hugues, qui, de Chartreux, fut fait Evêque de Lincoln : il a à ſes pieds un cygne, dont on dit qu'il fut toujours accompagné, depuis qu'il fut Evêque, & qui diſparut auſſi-tôt après ſa mort.

Dans cette ſeconde cour eſt, à main droite, un corps de logis bien bâti, & qui ſervoit autrefois à loger les hôtes. A gauche eſt l'Egliſe dans toute ſa longueur. Elle n'a rien que de ſimple & de gothique, par rapport à ſon architecture. L'intérieur en eſt partagé en deux. D'abord on entre dans le Chœur des Freres, & dans cette partie il y a deux petits Autels. Le Chœur des Peres

se présente ensuite, & occupe la plus grande partie de cette Eglise. La menuiserie des formes ou stalles de ces deux Chœurs, est ornée de pilastres & d'autres ornemens de sculpture, d'un gout distingué. Les pilastres du Chœur des Freres sont d'ordre ionique, & sont espacés les uns des autres, d'une maniere qui fait plaisir à voir. Ceux du Chœur des Peres sont d'ordre composite, & ne font pas le même effet. Dans le Chœur des Peres, sur une petite lame de cuivre, qui est dans une des armoires pratiquées dans les basses formes, vis-à-vis les stalles des Religieux, est cette inscription:

Ces Chaises sont des marques de la belle Economie du V. P. D. Léon Hinselin. *Ont été faites en l'année* 1680. *par le Frere* Henri Fuziliers.

Dans le Chœur des Freres, sur une autre petite lame de cuivre, qui est adossée à un petit volet pratiqué vis-à-vis les stalles, on lit:

La Menuiserie du Chœur des Freres Convers de la Chartreuse de Paris, a été commencée le 20 *Février* 1681, *& finie le* 10 *d'Octobre* 1682, *par l'ordre & belle œconomie du Vénérable Pere Dom* Léon Hinselin, *Prieur de la Char-*

treuse de Paris, & le tout conduit par le Frere Henri Fuziliers, *Convers.*

Le tableau qui est sur le grand-Autel, est de *Philippe Champagne*, & représente Jesus-Christ au milieu des Docteurs.

Cette Eglise est extrêmement ornée par plusieurs grands tableaux de nos plus habiles Peintres, lesquels sont placés au-dessus des stalles, & entre les vitraux.

Le premier, en allant du grand-Autel vers la porte de l'Eglise, à gauche, représente la Résurrection du Lazare, & a été peint par *Bon Boullongne :* c'est un des meilleurs qu'il ait faits.

L'Aveugle de Jérico, par *Antoine Coypel*, mort premier Peintre du Roi *Louis XV.*

Le Miracle des cinq pains, par *C. Audran.*

La Samaritaine, par *Noël Coypel*, pere d'*Antoine* & de *Noël-Nicolas Coypel.*

Le cinquieme, qui est le premier de ceux qui sont dans le Chœur des Freres, est la Cananée, par *Corneille.*

La Résurrection du Lazare, par le même.

Le premier, à main droite, en al-

lant du grand-Autel vers la porte de l'Eglise, représente la guérison de plusieurs malades sur le lac de Génézareth. Il est de *Jouvenet*, & est un des plus beaux de ce Peintre. On en admire la correction du dessein & les expressions.

La Femme affligée du flux-de-sang, qui touche le bord de la Robe de Jesus-Christ, & qui est guérie, par *Boullongne*, le jeune, mort premier Peintre du Roi *Louis XV.*

Simon-Pierre, & *André*, son frere, dans le moment qu'ils se donnent à Jesus-Christ. On y voit aussi S. Jacques & S. Jean, avec *Zébédée*, leur pere, qui raccommodent leurs filets, & un grouppe composé de deux hommes, d'une femme & d'une petite fille. Ce tableau est de *Jean Dumont*, surnommé *le Romain.*

Le Centenier, par *Corneille.*

Le premier qu'on voit dans le Chœur des Freres, de ce côté-ci, est le Paralytique sur le bord de la Piscine, par *Corneille.*

La fille de *Jaïre* ressuscitée par Jesus-Christ. Il est de *la Fosse.*

Plusieurs personnes de grande considération ont été inhumées dans cette Eglise.

Philippe de Marigni, Evêque de Cam-

brai, puis Archevêque de Sens, mort en 1325, fut inhumé dans l'ancienne Chapelle qui sert aujourd'hui de Réfectoire, & ensuite transporté dans cette Eglise, devant le grand-Autel.

Jean de Blangi, Docteur en Théologie, Evêque d'Auxerre, mort le 15 Mars 1344. Il étoit né au Bourg de Blangi dans le Comté d'Eu, & en avoit pris le nom. Il fut grand Théologien & grand Négociateur.

Jean de Chiſſé, Evêque de Grenoble, mort à Paris le 17 Août 1350.

Amé de Geneve, frere de *Robert de Geneve*, Pape sous le nom de *Clément VII. Amé* mourut le 4 Décembre 1369. Son tombeau est à côté de l'Autel, sous une arcade. Il y est représenté armé, & on y lit cette épitaphe :

CY GIST

Noble & puiſſant Prince, Meſſire
AMÉ DE GENEVE,
qui trépaſſa l'an de grace 1369,
le 4e jour de Décembre.

Jean de Dormans, Evêque de Beauvais, Cardinal de l'Eglise Romaine, & Chancelier de France ; & *Guillaume de Dormans*, son frere, aussi Chancelier de France, eurent leur sépulture dans le Chœur de cette Eglise. *Guil-*

laume mourut le 11 Juillet 1373, & le Cardinal, le 7 Novembre de la même année. On ôta leur tombeau du Chœur en 1611, à cause qu'il incommodoit dans la célébration de l'Office Divin; & le Chancelier *Boucherat*, issu, par femmes, de la famille des *Dormans*, fit placer ce tombeau, en 1696, devant l'Autel de la Chapelle de sainte Anne, & fit mettre l'épitaphe qu'on va lire, où étoit l'ancien tombeau.

HIC JACET

Illustrissimus Ecclesiæ Princeps
JOANNES DE DORMANO,
S. R. E. *Cardinalis*,
Episcopus Belvacensis,
& Franciæ Cancellarius
designatus anno MCCCLXIV.
qui munus suum in regias manus
deposuit anno MCCCLXXI.
fratre ejus,
qui hîc etiam adjacet, in idem munus
mox suffecto;
hujus Cardinalis effigies de metallo
cupreo ante hîc exposita
pro faciliori Divini Cultûs & Ritûs
Cartusiensis, quibus diuturno
impedimento fuit celebratione,
translata est ante Altare
Sacelli sanctæ Annæ consensu,

pietate & religione Illustrissimi
Domini Domini Ludovici Boucherat,
Comitis de Compans Laville,
Regiorum Ordinum Commendatoris
& Franciæ Cancellarii nobili familiæ
de Dormano affinis,
qui sumptibus suis hoc Monumento
parentavit.
Anno Domini MDCXCVI.

Marguerite de Châlons, Dame de Thieri & de Puisoye, fille de *Jean de Châlons*, Comte d'Auxerre & de Tonnerre, & femme de *Jean de Savoie*, Chevalier, morte le 11 Octobre 1378.

Guillaume de Sens, Premier Président du Parlement de Paris, mort le 11 Avril 1399.

Michel de Cernay, Evêque d'Auxerre, & Confesseur du Roi *Charles VI*, mort le 13 d'Octobre 1409.

Pierre de Navarre, Comte de Mortain, fils de *Charles II*, Roi de Navarre, dit *le Mauvais*, & de *Jeanne de France*, fille du Roi *Jean*, mort à Bourges le 29 Juillet 1412, d'où son corps fut transporté en l'Abbaye S. Antoine-lès-Paris, & delà, le 5 Août suivant, en l'Eglise des Chartreux, où l'on voit son tombeau, qui est de marbre blanc. Il est sous une arcade prise dans le mur, qui sépare le Sanctuaire

de la Chapelle de S. Etienne & de la Sacriſtie. *Pierre de Navarre* y eſt repréſenté avec *Catherine d'Alençon*, ſa femme, quoique cette Princeſſe, qui mourut à Paris le 25 Juin 1462, ait été inhumée à ſainte Genevieve, où ſe voit ſon épitaphe ſur une tombe de pierre, devant la Chapelle S. Martin, dans la Nef, à droite en entrant.

Philippe d'Harcourt, premier Chambellan du Roi *Charles VI*, mort le 13 d'Octobre 1414.

Jean d'Arſonvalle, Evêque de Châlons, & Confeſſeur du Dauphin, fils de *Charles VI*, mort le 27 d'Août de l'an 1416.

Jean de la Lune, neveu de l'Antipape *Benoît XIII*, mort en 1424.

Adam de Cambray, Premier Préſident du Parlement de Paris, mort le 15 Mars 1456, & *Charlotte Alexandre*, ſa femme, morte le 12 Mars 1472.

Louis Stuard, Seigneur d'Aubigni, fils d'*Edmont Stuard*, Duc de Lenox, & mort à Paris l'an 1665, fut inhumé au milieu du Chœur, ſous la cloche. Il avoit été envoyé en France dès l'âge de cinq ans. Il prit les Ordres fort jeune, & fut Chanoine de l'Egliſe Métropolitaine de Paris. Lors du rétabliſſement de *Charles II* ſur le trône de ſes ancê-

tres, il retourna en Angleterre, & ce Prince le fit Grand-Aumônier de la Reine, sa femme. Il fut nommé au Cardinalat; mais il mourut à Paris, quelques heures avant l'arrivée du courier qui lui en apportoit la nouvelle. Il en est souvent parlé dans les Ouvrages de *Saint-Evremont*, avec qui il étoit uni d'une étroite amitié. Voici l'épitaphe qui fut mise sur sa tombe :

D. O. M.

LUDOVICO STUARTO, *Albini Regulo, Edmundi Levinia Ducis filio, ex Regia Stuartorum apud Scotos familia oriundo, Catharinæ Lusitaniæ Caroli II, Magnæ Britanniæ Regis, conjugis magno Eleemosynario; viro non tàm claris natalibus, quàm religione, morum suavitate, urbanitate, ingenii elegantiâ, cæterisque animi dotibus conspicuo; qui cùm in Cardinalium Collegium mox cooptandus esset, immaturâ morte peremptus est, an. ætat. 46, anno Christi 1665, 3 Idûs Novemb.*

De se plura ne dicerentur supremis tabulis cavit.

De l'Eglise on passe dans le petit Cloître, qui est orné de pilastres d'ordre dorique, avec des tableaux dans les arcs, qui représentent les circonst-

tances les plus remarquables de la vie de S. Bruno, depuis qu'il eut quitté le monde, jusqu'à sa mort, & même jusqu'à sa Canonisation. *Eustache le Sueur* commença cet excellent ouvrage en 1649, & l'acheva en moins de trois ans.

Dans le premier de ces tableaux on voit un Docteur * qui prêche, & un nombreux auditoire, qui l'écoute avec une grande attention. Les figures, dit M. *Félibien*, le pere, sont dans des situations & des attitudes faciles & naturelles. Il y a de la diversité dans tous les airs de têtes, & une belle entente dans les draperies.

* Diocres.

Dans le second, c'est ce même Docteur au lit de la mort; & quoique ce tableau soit un peu gâté, il ne laisse pas d'avoir des beautés.

Le sujet du troisieme seroit bien effrayant, s'il étoit vrai. On y voit le Docteur *Diocres*, qui, pendant qu'on chante l'Office des morts, sort à demi de son cercueil, & déclare lui-même l'arrêt de sa damnation. Tous les assistans sont saisis de frayeur, & S. Bruno qui est derriere le Prêtre officiant, en paroît encore plus pénétré que les autres. On a prétendu que cet événement donna lieu à sa retraite & à l'institution de son Ordre; mais la plupart des

Critiques rejettent cette apparition comme une fable, & entre autres l'Abbé *de Launoi*, savant & fameux Docteur du siecle passé, qui a pulvérisé cette apparition par un Ecrit intitulé, *De vera causa secessûs sancti Brunonis in Eremum.* Ce tableau passe pour être un des plus beaux, & il n'en faut point être surpris; car il en est des Peintres comme des Poëtes; ils réussissent beaucoup mieux dans les sujets fabuleux, où ils peuvent donner carriere à leur imagination, que dans ceux où ils sont esclaves de la vérité.

Dans le quatrieme, on voit S. Bruno à genoux devant un Crucifix, dans l'attitude d'un homme absorbé dans la méditation de ce qu'il avoit vu après la mort du Docteur *Diocres.*

Le cinquieme nous fait voir S. Bruno entouré de plusieurs personnes qui l'écoutent, & paroissent touchées de la force de ses paroles. Ce Saint n'alloit plus dans les Ecoles pour y faire des leçons sur les sciences; il n'y alloit que pour informer ses Auditeurs de la résolution qu'il avoit prise, & pour leur inspirer les sentimens dans lesquels il étoit.

Dans le sixieme, S. Bruno ayant pris la résolution de se retirer du monde, se joint à six de ses amis pour embrasser le même genre de vie.

Dans le septieme, on voit trois Anges qui se présentent à lui pendant son sommeil, & semblent l'instruire de ce qu'il doit faire. Ce tableau est entiérement dans le gout de *Raphaël*, & peut lui disputer la primauté.

Dans le huitieme, S. Bruno & ses compagnons distribuent tous leurs biens aux pauvres. La disposition du lieu & les bâtimens en sont agréables, & l'ordonnance de toutes les figures bien entendue, dit M. *Félibien*.

Dans le neuvieme, *Hugues*, Evêque de Grenoble, reçoit chez lui S. Bruno, & trouve, dans cette visite, l'explication du songe qu'il avoit eu quelque temps auparavant, dans lequel il lui sembloit que Dieu se bâtissoit une maison dans un endroit de son Dioceſe, nommé Chartreuse, & que sept étoiles très-brillantes marchoient devant lui, & lui en montroient le chemin.

Le dixieme nous fait voir l'Evêque *Hugues*, *Bruno* & ses compagnons, qui traversent des déserts affreux, & passent entre des montagnes d'une hauteur prodigieuse, pour se rendre au lieu de Chartreuse, que *Bruno* avoit prié l'Evêque de lui accorder.

Dans l'onzieme, on voit *Bruno* & ses compagnons qui bâtissent, sur la croupe d'une montagne, une Eglise

qu'on appelle Notre-Dame *de Casalibus*, & de petites cellules ou cabanes séparées les unes des autres, & c'est là le premier établissement de l'Ordre des Chartreux en 1084.

Dans le douzieme, l'Evêque *Hugues* donne à *Bruno* & à ses compagnons l'habit blanc, tel que les Chartreux le portent.

Dans le treizieme, le Pape *Victor III* confirme l'Institut des Chartreux en plein Consistoire. C'est un des plus beaux de ces tableaux.

Dans le quatorzieme, *Bruno* donne l'habit à quelques personnes qui embrassent son Institut.

Le quinzieme représente *Bruno* qui reçoit une lettre du Pape *Urbain II*, qui lui ordonne de se rendre à Rome, pour l'aider de ses conseils. Ce Pape avoit été disciple de *Bruno* à Paris.

Dans le seizieme, *Bruno* se présente au Pape *Urbain II*, & lui baise les pieds.

Dans le dix-septieme, le Pape offre à *Bruno* l'Archevêché de Reggio, que le Saint refuse avec humilité, s'en estimant très-indigne.

On voit, dans le dix-huitieme, *Bruno* retiré dans des déserts de Calabre, accompagné de quelques personnes qui voulurent l'y suivre, & embrasser son

Institut. *Bruno* est en priere, & ses Religieux commencent à remuer la terre pour s'établir.

Dans le dix-neuvieme, on voit *Roger*, Comte de Sicile & de Calabre, qui, étant à la chasse, rencontre *Bruno* & ses compagnons, & qui s'étant informé de leur genre de vie, en fut si édifié, qu'il leur donna l'Eglise de S. Martin & de S. Etienne, & un fonds pour subvenir à leur nourriture.

Dans le vingtieme, le Comte *Roger* est peint, couché dans sa tente, & *Bruno* qui lui apparoît, lui donne avis d'une conjuration tramée contre lui.

Le vingt & unieme est un chef-d'œuvre dans toutes les parties de la Peinture, & qui prouve que *le Sueur* les possédoit éminemment. Rien n'est plus admirable que la variété & la convenance des attitudes de tous les Religieux qui assistent aux derniers soupirs de leur Pere; rien de plus touchant que leurs expressions de douleur, d'abattement, & en même-temps de résignation; elles sont frappantes. Les connoisseurs admirent encore sa sévere attention aux loix de la perspective, en dirigeant chaque figure à celle de S. Bruno expirant, comme à son centre; loix qui ont presque toujours été violées par les *Tintoret*, les *Paul Véronese*,

& sur-tout par *Rubens*, enfin par les plus grands Peintres. Quelle haute intelligence du clair-obscur, dans la distribution de la lumiere des flambeaux, sur tous ses sujets! Quelle vérité & quelle facilité dans les draperies de leurs robes! En un mot, la sage & savante économie de cette composition est comparable, & peut-être supérieure à ce que l'Italie a produit de plus parfait en ce genre.

Le vingt-deuxieme représente S. Bruno enlevé au Ciel par les Anges.

Ces tableaux sont accompagnés de cartouches entre deux, sur lesquels sont des vers latins, qui, en expliquant les sujets des Peintures, décrivent la Vie de S. Bruno. Ces vers sont de Dom *François Jarry*, Prieur de la Chartreuse de Notre-Dame de la Prée-lès-Troyes. Ils sont durs, & sans nulle poésie.

Il s'est trouvé, après la mort de *le Sueur*, des jaloux de sa réputation, qui ont eu la malignité d'effacer & de défigurer, en diverses manieres, ce qu'il y avoit de plus beau dans ces tableaux, par une jalousie de métier aveugle & barbare; ce qui obligea les Religieux de les couvrir de volets qui ferment à clef.

Aux extrêmités de ce petit Cloître, on a peint différentes vues; celle de la

Ville de Paris, telle qu'elle étoit au commencement du dernier siecle; la ville de Rome; la Grande-Chartreuse; la Chartreuse de Pavie, fondée par *Jean Galeas Visconti*, Duc de Milan, qui passe pour le plus superbe bâtiment Monastique qu'il y ait dans le monde Chrétien, &c.

Les vitres méritent les regards des Curieux; mais elles les méritoient encore davantage avant qu'on en eût volé une partie des carreaux du milieu; ce qui obligea les Religieux d'ôter ce qui restoit de ces carreaux. Ces vitres sont dans des bordures, peintes en apprêt, qui ont aux coins des camaïeux, qui représentent les Peres du Désert. Les carreaux du milieu, dont je viens de parler, étoient aussi peints en camaïeu, mais en couleurs différentes des camaïeux qui sont aux coins. Toutes ces pieces avoient été peintes d'après *Sadeler*.

La Sacristie & le Chapitre, où les Religieux s'assemblent, ont été bâtis aux dépens de *Pierre Loisel* & de sa femme.

Dans le Chapitre, on remarque un grand tableau qui représente Jesus-Christ sur la croix, & qui a été peint par *Philippe Champagne*. Ce Peintre regardoit ce tableau comme le meil-

leur de ſes ouvrages, & le légua aux Chartreux par ſon teſtament. On y voit auſſi un tableau de *le Sueur*, qui eſt très-digne de lui, & qui repréſente Jeſus-Chriſt, qui apparoît à la Madelaine, ſous la figure d'un Jardinier.

Le Réfectoire eſt, ainſi que je l'ai dit, au même endroit où étoit la Chapelle de l'Hôtel de Vauvert. Les Religieux y mangent enſemble les Dimanches & les Fêtes; car les autres jours ils mangent en particulier, chacun dans ſa cellule.

Le grand Cloître eſt diſpoſé en quarré, autour d'un grand préau, au milieu duquel eſt un grand puits, qui, par le moyen d'une pompe, fournit de l'eau à toutes les cellules. C'eſt dans ce Cimetiere qu'on enterre les Religieux. Sur chaque ſépulture il y a une petite croix de bois; celles des Peres y ſont diſtinguées de celles des Freres, par une croix couverte.

Ce grand Cloître a été bâti à pluſieurs repriſes, de même que les cellules, ou petites maiſons qui l'environnent. Ces petits logemens ſont compoſés d'un veſtibule, d'une chambre, d'une autre piece qui ſert de Bibliotheque ou de Laboratoire, ſuivant le gout du Religieux qui l'occupe, d'une petite cour & d'un petit jardin. Une

ſim-

simplicité propre en fait le principal ornement.

La fondation de quatorze cellules, que fit *Jeanne de Châtillon*, Comtesse d'Alençon, de Blois, de Chartres, &c. est représentée dans ce grand Cloître, du côté de l'Eglise, où l'on a sculpté sur la muraille, cette Princesse qui présente à la sainte Vierge, tenant l'Enfant Jesus entre ses mains, & à S. Jean-Baptiste, quatorze Chartreux à genoux. En 1712 on couvrit ce bas-relief avec des planches, fermées d'un treillis, & sur ces planches on a peint, d'après le bas-relief, toutes les figures dont je viens de parler; ce qui fait un tableau de quinze pieds de largeur, sur quatre de hauteur. Le Peintre fait sortir de la bouche de *Jeanne de Châtillon*, cette priere qu'elle adresse à la sainte Vierge:

Vierge Mere, & Pucelle, à ton cher FILS *présente quatorze Freres qui prient pour moy.*

L'Enfant Jesus lui répond:

Ma fille, je prens le don que tu me fais, & te rens tous tes mesfaits.

Le haut de ce tableau est orné de dix-sept écussons aux Armes de France & de Châtillon, alternativement.

Au bas du tableau est l'inscription suivante :

L'an de grace 1712, *cet ancien Monument, de la piété de Madame* Jeanne de Châtillon, *Comtesse de Blois, qui fut accordée à dix ans, & mariée à douze, à M.* Pierre de France, *Comte d'Alençon, fils de S. Louis, fut dressé pour conserver la mémoire d'une fondation qu'elle fit, de quatorze Chartreux à Paris, & a été renouvellée, conformément à son original ci-dessous, sur plâtre, par les ordres de très-hauts & très-illustres Seigneurs* Claude-Elzear, *Comte de Châtillon, &* Alexis-Henri, *Chevaliers des Ordres du Roi, Freres, pour empêcher que la longueur des temps n'achevât de le détruire, & conserver à la postérité la mémoire d'une si illustre parenté.*

Cette inscription n'est pas bien faite; car, outre que la date, qui est à la tête, y cause une équivoque, l'Auteur qui l'a composée, ou celui qui l'a écrite, se sont servis d'une phrase louche, qui jetteroit dans l'erreur la plupart des Lecteurs. *Claude - Elzear*, Comte de Châtillon, n'a jamais été Chevalier des Ordres du Roi; il n'y a qu'*Alexis-Henri*, Marquis de Châtillon, qui ait été décoré de ces Ordres. Je n'ai garde

de porter mes soupçons ailleurs que sur l'Auteur, ou sur l'Ecrivain de cette inscription ; quand on a l'honneur d'être de l'ancienne & de la grande Maison de Châtillon-sur-Marne, un Chevalier des Ordres de plus, ou de moins, doit être une illustration assez indifférente.

Dans le mur d'une des aîles de ce même Cloître, à gauche, on voit la figure à genoux, de *Pierre de Navarre*, avec le premier Verset du *Miserere*, S. Pierre à côté, quatre Chartreux devant lui, à genoux aux pieds de la Vierge, & derriere lui un Ange, qui tient une inscription latine, laquelle fait mention de la fondation de quatre cellules, faite en 1396, & désigne les cellules C. D. F. G. comme celles qui ont été fondées par ce Prince, à raison de cinquante livres par an pour chacune.

Plusieurs personnes de mérite ont été inhumées dans ce Cloître, ou dans le grand Cimetiere. Les plus connues sont les trois dont je vais parler.

Jean Versoris, Avocat, mort le 26 Décembre de l'an 1588. Il descendoit de *Jean le Tourneur*, qui vint s'établir à Paris sous le regne de *Charles VII*, & qui, à l'exemple de la plupart des gens de Lettres de son temps, latinisa

son nom, & se fit appeller *Versoris*, qui est le génitif de *Versor*. Sa postérité porta toujours depuis le surnom de *Versoris*. Celui qui donne lieu à cet article, est connu pour avoir plaidé pour les Jésuites, contre *Etienne Pasquier*, & pour avoir été un si furieux Ligueur, qu'ayant appris la mort du Duc & du Cardinal *de Guise*, il en fut tellement saisi, qu'il en mourut, avec des sentimens contre son Roi, qui probablement ne le conduisirent point en Paradis.

Jean des Cordes, né à Langres, mais originaire de Tournai, fit paroître, dès son bas âge, beaucoup d'inclination pour les Lettres : cependant, après la mort de son pere, ses parens l'obligerent de quitter les études pour se faire Marchand ; mais son penchant dominant l'y ramena, & à l'âge de trente ans, il reprit les études, & se fit ensuite Jésuite à Avignon. Ses infirmités l'obligerent de sortir du Noviciat. Il obtint, quelque temps après, un Canonicat de Limoges, où il acheta la Bibliotheque de *Simon Bosius*, qu'il augmenta considérablement ; car il étoit grand amateur & grand connoisseur des bons Livres. Il mourut à Paris en 1642, âgé de 72 ans, estimé & regretté de tous les Savans de son

temps. Le Cardinal *Mazarin* acheta sa Bibliotheque pour le prix de dix-neuf ou vingt mille livres, & elle a servi de fonds à celle qu'on voit aujourd'hui au College Mazarin, ou des Quatre-Nations. *Des Cordes* a composé quelques Ouvrages, qui n'ont pas fait grand bruit dans le monde savant.

Pierre Danet, Abbé de S. Nicolas-de-Verdun, & Curé de sainte Croix de la Cité, à Paris, mort en 1709. Il a fait un Dictionnaire François-Latin, un autre Latin-François, & un troisieme des Antiquités Grecques & Romaines, le tout à l'usage du Dauphin, fils du Roi *Louis XIV*. Ses Dictionnaires de la Langue Latine ont eu beaucoup de cours; cependant on peut dire que *Danet* ne connoissoit pas assez les finesses des deux Langues, pour faire quelque chose d'excellent là-dessus. Quant à son Dictionnaire des Antiquités Grecques & Romaines, il est très-superficiel; aussi est-il fort oublié. *Danet* avoit été, dans sa jeunesse, Précepteur de *Baudelot de Dairval*, un des plus savans Antiquaires de ces derniers temps, mais qui n'avoit pas plus de gout que son Précepteur.

Le terrein qu'occupe cette Chartreuse est immense, pour être à un des Fauxbourgs de Paris. Le jardin po-

tager seul, est au moins de quinze arpens.

Au-delà des Chartreux, en suivant toujours la rue d'Enfer, & après avoir passé la barriere, on trouve une assez belle maison, accompagnée d'un grand enclos, & c'est dans cette maison qu'on exerce, pendant une année, dans des pratiques de piété, ceux qui entrent dans la Congrégation de l'Oratoire; ce qui l'a fait nommer l'*Institution*, qui est à peu près la même chose que le Noviciat chez les Moines.

L'INSTITUTION DE L'ORATOIRE.

Cette Maison fut fondée en 1650, par *Nicolas Pinette*, Trésorier de *Gaston de France*, Duc d'Orléans, & oncle du Roi *Louis-le-Grand*. *Gaston* voulut bien, à la priere de *Pinette*, se dire Fondateur de cette Maison, à laquelle le Roi accorda, en cette considération, les privileges dont jouissent les Maisons Religieuses qui sont de fondation Royale. L'Eglise ne fut commencée qu'en 1655. Ce fut le 11 de Novembre de cette année-là, que le sieur *de Choisi*, Chancelier du Duc d'Orléans, & fondé de la procuration de ce Prince, qui étoit pour lors en son Château de Blois, en posa la premiere pierre. Cette Eglise, qui est bien

bâtie, fut consacrée le 7 de Novembre de l'an 1657, par *François Caulet*, Evêque de Pamiers, qui accorda une Indulgence d'un an à tous les Fideles qui visiteront ce même jour cette Eglise, & une de quarante jours à tous ceux qui la visiteront chaque année à pareil jour. Cette Eglise est consacrée au Mystere de la Très-Sainte Trinité, & à celui de l'Enfance de Jesus-Christ, sous le titre de son oblation au Temple. On fait ici, tous les ans, l'Office solemnel de ces deux Mysteres, auxquels se rapportent les deux inscriptions qu'on lit sur la grand-porte de cette Eglise.

Celle qui est sur la frise, est ainsi conçue :

SANCTISSIMÆ TRINITATI, & Infantiæ JESU *sacrum.*

Beaucoup plus bas on lit ce passage de l'Evangile :

Invenietis INFANTEM *pannis involutum.*

A main gauche, en entrant dans cette Eglise, est la Chapelle de la Vierge, dans laquelle on remarque un beau monument de marbre blanc, érigé aux dépens du sieur *Pinette*, à la mémoire du Cardinal de *Berulle*, dont on voit ici la statue sur ce mausolée. Au-dessous

est une urne de marbre noir, où on mit en 1661 le bras droit de ce Cardinal, qui fut détaché de son Corps qui repose dans l'Eglise de l'Oratoire, rue S. Honoré. Tout cet ouvrage de sculpture est de *Sarazin*, fameux Sculpteur. Voici l'inscription qu'on y lit :

PETRUS S. R. E. CARDINALIS
BERULLUS,

Congregationis Oratorii Domini Jesu Institutor, Præpositusque Generalis primus ; cujus vultum cernis, nomen legis, famam nosti, non jacet hîc : solam viri dexteram manum religiosa tegunt marmora, rectùram scilicet tenerum gregem alumnum loci ; ac jure quidem his in ædibus, queis de olim construendis piam Virginem, quæ prope jacet adhuc ad manum ejus, ipse post obitum monuit.

Les deux ou trois dernieres lignes de cette inscription doivent se rapporter à feue Demoiselle *Jeanne-Marie-Françoise Chouberne*, morte le 7 Novembre 1655, & qui fut inhumée dans cette Eglise. Cette sainte fille contribua à l'établissement de cette Maison, par la donation qu'elle fit de treize ou quatorze mille livres, qui étoit tout le bien qu'elle possédoit.

Meſſire *Henri de Barillon*, Evêque de Luçon, a été inhumé dans cette Egliſe, ainſi qu'il l'avoit ordonné, & voici l'épitaphe qu'on mit ſur ſa tombe:

D. O. M.

HEIC SITUS EST

Rev. in Chriſto Pater, & Illuſtr. Dominus D. HENRICUS DE BARILLON, *Epiſcopus Lucionenſis.*
Gentilitiæ Nobilitatis ſplendore, felicitate ingenii, candore animi, vitæ innocentiâ, omni genere doctrinæ ſanctioris,
ad munus Epiſcopale jam ab adoleſcentia maturus, virtute ſolâ notus Aulæ;
vocante Deo aſſumptus
In Epiſcopum Lucionenſem
an. ſal. M. D. C. LXXI.
Invitus, ac fugâ etiam declinans honorem, onus tantum ſubiit.
Deſtinatis in pauperum levamen, & decus Eccleſiæ reditibus annuis, in ditiſſimo patrimonio pauper, ſua impendit omnia,
& ſeipſum ſuper impendit.
Acciti undequâque in partem curarum idonei viri dati ovibus optimi Paſtores,
duo Seminaria ejus ære fundata, ſacræ collationes de rebus divinis,

& disciplinâ morum instituta,
quas præsentiâ, voce, legibus,
scriptis ad usum Cleri perfecit
exercitiorum causâ
quibus ipse præerat exemplo
indicti pii secessûs Sacerdotum,
revocati ad fidei unitatem innumeri
Heterodoxi,
tria Nosocomia ab ipso vel dotata,
vel aucta,
privatæ virtutes & publicæ,
gravitas in verbis, comitas in moribus,
in morbis patientia,
Pastorem ad formam ab Apostolo
præscriptam exactè compositum,
ac priscis dignum sæculis contestantur.
Vix tandem passus à sponsa divelli,
eâ spe uti diutius prodesset,
Lutetiam venit æger;
sed superante vi mali,
magis tamen exhaustus laboribus,
uti vixerat,
sic obiit bonorum omnium amor
& desiderium,
Maii VI. *an.* M. D. C. LXXXXIX.
ætatis LX.

Ac moriens deponi voluit hic mortale
spolium,
Apud Præsbyt. Orat. quos vivens
habuerat semper in charis
& ubi se Sacerdotii primùm

postea Episcopatûs dignitate insignitum meminerat.

Aux deux côtés de celle de M. *de Barillon*, on y lit celle de *Charles Fontaine Desmontées*, Evêque de Nevers, & mort en 1719. Celle de *Charles-Armand de Gontaut de Biron*, Premier Maréchal de France, mort en 1756, Gouverneur de la Ville & Citadelle de Landau, Conseiller d'Etat & de la Régence.

Dans le fond de cette Eglise, en face du maître-Autel, on a placé un très-grand tableau, représentant le Jugement de *Pilate* & l'*Ecce Homo*. Il étoit à l'Oratoire S. Honoré, avant que l'on eût achevé l'Eglise. Il est de *Charles Coypel :* il n'avoit pas eu l'approbation du public, lorsqu'il étoit rue S. Honoré.

Cette Maison est propre, commode, & assez grande, non-seulement pour loger la Communauté, mais même pour fournir des appartemens à plusieurs personnes de distinction qui veulent s'y retirer pour travailler à la seule affaire nécessaire. C'est d'ici que sont sortis pénitens, les Abbés de *Rancé* & *le Camus*, l'un mort à la Trappe, dont il avoit été Abbé & Réformateur; & l'autre, Evêque de Grenoble, & Car-

dinal de l'Eglise Romaine ; les Marquis de l'*Aigle* & de *Troisvilles ;* le Comte de *Santenas ;* le Comte *du Charmel ;* le Marquis *d'Urfé*, pere du dernier mort ; *Henri de Barillon*, Evêque de Luçon, qui y faisoit de fréquentes retraites, & voulut y être inhumé, comme il y avoit été sacré Evêque. L'édifiante retraite que le Chancelier de *Pontchartrain* y a soutenue d'une maniere si uniforme, jusqu'à sa mort, mérite aussi qu'il trouve place parmi ces illustres Solitaires externes, qui sont venus dans cette Maison, pour ne s'occuper que de leur salut.

La Bibliotheque n'est pas des plus nombreuses ; mais elle est bien choisie, & a même quelques Manuscrits. On y en voit un très-ancien des Œuvres de S. Léon, Pape. Ce Manuscrit avoit appartenu à l'ancien Cardinal *Grimani*, & ayant été apporté de Venise à Paris, fut donné à la Maison de l'Institution, par le P. de *Berziau*. C'est sur ce Manuscrit & sur plusieurs autres, que le texte des Œuvres de S. Léon a été revu, & qu'ont été faites les dernieres éditions de ce Pere, par le P. *Pasquier Quesnel*.

Le jardin est spacieux, & planté d'arbres, qui donnent du couvert dans les plus grandes chaleurs : on y jouit d'une très-belle vue.

Dans la même rue, & attenant leur bâtiment, ces Peres ont quelques maisons qu'ils louent à des Particuliers. Une, entre autres, a été occupée pendant trente ans par le Marquis *de la Riviere*, gendre du Comte *de Bussi*, & fort connu par le fameux procès qu'il eut avec son beau-pere; il y est mort fort âgé. M. le Maréchal *de Biron* y en a occupé une autre, & y est mort en 1756. On y lit son épitaphe dans leur Eglise, où il est enterré. C'est aujourd'hui Monsieur & Madame la Marquise de *Rannes d'Argouge* qui ont cette Maison. Ils y ont fait beaucoup d'embellissemens, & sur-tout dans le jardin.

Le Château des Eaux, situé entre le Fauxbourg S. Jacques & le Fauxbourg S. Michel, fut bâti en 1615, pour recevoir les eaux qui y sont conduites par l'aqueduc d'Arcueil, & qui d'ici sont distribuées en plusieurs Quartiers de la Ville, ainsi que je l'ai dit ci-dessus.

L'ABBAYE DE PORT-ROYAL.

Cette Abbaye est située dans la rue de la Bourbe, & doit son origine à celle de Port-Royal-des-Champs. Cette derniere fut fondée en 1204, par *Matthieu de Montmorency*, Seigneur de

Marly, & par *Mathilde de Garlande*, sa femme, qui, pour ce dessein, acheta le Fief de Porrois, ou Port-Royal. Cette Abbaye, qui étoit de l'Ordre de Cîteaux, ainsi que celle qui donne lieu à cet article, tomba, dans la suite des temps, dans un grand relâchement; mais, en 1609, elle fut réformée par l'Abbesse *Jacqueline-Marie-Angélique Arnaud*, & cette réforme jetta un si grand éclat, que le nombre des Religieuses s'accrut tous les jours. En 1625, on y comptoit quatre-vingt Religieuses; & quoique l'Abbaye n'eût que six mille cinq cens livres de rente, elles y trouvoient un nécessaire suffisant. La Maison de Port-Royal se trouva pour lors trop resserrée pour une aussi nombreuse Communauté, & il fallut songer, ou à augmenter les bâtimens, ou à former un second établissement où l'on pût envoyer une partie des Religieuses. *Catherine Marion*, veuve d'*Antoine Arnaud*, Avocat célebre, qui avoit plusieurs filles Religieuses dans ce Monastere, & dont l'une en étoit Abbesse, détermina bientôt la Communauté sur le parti qu'elle avoit à prendre. Madame *Arnaud* acheta une grande maison, située à l'extrémité du Fauxbourg S. Jacques, appellée l'Hôtel de Clagni, & la donna à

l'Abbaye de Port-Royal, pour lui servir de décharge. On travailla auſſi-tôt à convertir cet Hôtel en Monaſtere, qui prit, comme l'autre, le nom de Port-Royal, & en 1626, toute la Communauté de Port-Royal-des-Champs y fut transférée. Comme il n'y avoit point encore dans l'Hôtel de Clagni, ni les lieux réguliers, ni les autres commodités qui ſont néceſſaires à une Communauté Religieuſe, Madame *Arnaud* entreprit de faire bâtir ici un grand Monaſtere, pour la conſtruction duquel il fallut faire des dépenſes qui auroient extrêmement obéré l'Abbaye, ſi la Providence n'avoit fait trouver des ſecours ſuffiſans pour conduire ce bâtiment à ſa perfection. Dame *Anne Hurault de Chiverni*, veuve de *Charles*, Marquis *d'Aumont*, Lieutenant-Général des Armées du Roi, ayant choiſi cette Maiſon pour y vivre retirée du monde, elle lui fit des biens très-conſidérables. Elle en acquitta preſque toutes les dettes, fit bâtir le Chœur & tous les logemens qui ſont au-deſſus, fit élever les murs de clôture du grand jardin, & conſtruire le bâtiment où elle logeoit, ſans compter qu'elle contribua beaucoup au rétabliſſement du Monaſtere de Port-Royal-des-Champs. Un ſi pieux exemple fut ſuivi par pluſieurs perſonnes

parmi lesquelles il y en avoit d'une grande naissance. La Marquise *de Sablé* fit construire le corps de logis, avec le Chapitre au bout du Chœur ; la Princesse *de Guemené*, le logement dont le bas sert de Sacristie, & fait partie de l'un des côtés du Cloître ; Mademoiselle d'*Aquaviva* ; M. *de Sévigné* ; Madame *le Maître*, qui s'y rendit Religieuse depuis ; M. *de Guenegaud*, Garde des Sceaux des Ordres du Roi, & Sécrétaire d'Etat ; *Elisabeth de Choiseuil-Praslin*, sa femme, & quelques autres, firent bâtir au dehors plusieurs corps de logis pour s'y retirer, & gratifierent le Monastere de plusieurs autres bienfaits. Madame *de Pontcarré* lui fit un legs de vingt-quatre mille livres. Madame *de Champigni*, veuve de M. *de la Guette de Chesai* ; Madame *de Boulogne*, veuve du Baron de *Saint-Ange*, premier Maître d'Hôtel de la Reine mere ; Madame de *Rubentel*, veuve de M. *le Camus* : ces deux dernieres y embrasserent la vie Religieuse après la mort de leurs maris ; Madame *Seguier*, veuve de M. *de Ligni de Gragneule* ; M. *le Maître*, & MM. de *Sericourt* & *de Saci*, ses freres, lui donnerent tous leurs biens, ne s'en réservant que l'usufruit. M. *Benoise*, Conseiller-Clerc au Parlement ; M. *Briquet*, Avocat-Gé-

néral, & M. *le Roy de la Potherie*, lui firent auſſi du bien. Ce dernier lui donna une rente de cent cinquante livres, & une Epine de la Couronne de Jeſus-Chriſt. *Louiſe-Marie de Gonzagues de Cleves*, qui avoit été élevée à Port-Royal, & qui fut Reine de Pologne, porta le Roi, ſon mari, à faire de riches préſens à ce Monaſtere; entre autres, d'un ciboire, d'une agate enchaſſée dans l'or, & enrichie de diamans, d'un ſoleil de criſtal garni d'or, &c.

Le déſir qu'avoit la Mere *Angélique* de conſerver la Réforme dans Port-Royal, lui fit entreprendre deux changemens dans l'état de ce Monaſtere: l'un, de le mettre ſous la Juriſdiction de l'Ordinaire; & l'autre, de ſe démettre de ſa dignité d'Abbeſſe, pour rendre cette Abbaye élective. Au mois de Juin 1627, elle obtint du Pape *Urbain VIII*, une Bulle qui la tiroit de la Juriſdiction de l'Abbé de Cîteaux, pour la ſoumettre à celle de l'Archevêque de Paris. Le Roi donna ſes Lettres-Patentes pour l'enrégiſtrement de cette Bulle, au mois de Juillet de la même année. L'Abbeſſe obtint l'autre grace du Roi *Louis XIII*, au mois de Janvier 1629, par le moyen de la Reine *Marie de Médicis*. Le Roi renonça à

ſon droit de nomination en faveur de la Réforme, & fit expédier des Lettres-Patentes pour accorder l'élection triennale de l'Abbeſſe. Après que toutes ces choſes eurent été revêtues des formalités requiſes, la Mere *Angélique Arnaud* donna ſa démiſſion pure & ſimple au mois de Juillet 1630. Elle fit, en 1647, un troiſieme changement dans le Monaſtere de Port-Royal, en y établiſſant l'Adoration perpétuelle du ſaint Sacrement, & le 24 d'Octobre de la même année, elle & ſes Religieuſes prirent le ſcapulaire blanc, avec la croix rouge pardeſſus.

Le Monaſtere de Port-Royal de Paris ſe trouvant à ſon tour trop peu étendu pour contenir le grand nombre de Religieuſes que la Réforme y attiroit, l'Abbeſſe & les Religieuſes demanderent à l'Archevêque de Paris la permiſſion d'envoyer quelques Religieuſes à Port-Royal-des-Champs, dont on avoit rendu le ſéjour plus ſain qu'il n'étoit. L'Archevêque de Paris leur accorda leur demande le 22 de Juillet 1647, à condition que les Religieuſes qu'on y enverroit, ne feroient point un corps de Communauté particuliere, mais ſeroient toujours ſoumiſes à la Juriſdiction dudit Archevêque, & à l'autorité de l'Abbeſſe de Port-Royal de Paris, qui chan-

geroit & rappelleroit ces Religieuſes, lorſqu'elle le jugeroit à propos. L'Archevêque de Paris n'ayant pas trouvé, dans la plupart des Religieuſes de Port-Royal, toute la ſoumiſſion qu'il demandoit d'elles pour la ſignature du Formulaire, il fut obligé d'en faire enlever pluſieurs, qui furent d'abord diſperſées en pluſieurs Couvens, & puis conduites au mois de Juillet 1665, à Port-Royal-des-Champs, de même que quelques-unes qu'on avoit laiſſées dans le Monaſtere de Paris, quoiqu'elles ne fuſſent pas plus ſoumiſes que les autres. La paix de *Clément IX* ayant pacifié tous les troubles qui s'étoient élevés au ſujet du Formulaire, le Roi fit rendre un Arrêt, par ſon Conſeil, le 13 Mai 1669, qui ſépara les deux Maiſons de Port-Royal en deux titres d'Abbayes indépendantes l'une de l'autre : l'une à Paris, pour être à perpétuité de nomination Royale; & l'autre aux Champs, pour être à perpétuité élective & triennale. Le Roi partagea en même-temps les biens en deux, & ordonna que les deux tiers appartiendroient à perpétuité à l'Abbaye de Port-Royal-des-Champs, & l'autre tiers à Port-Royal-de-Paris. Le Monaſtere de Port-Royal-des-Champs a ſubſiſté ſur ce pied-là, juſqu'au 11 Juillet 1709, qu'après une

Bulle de *Clément XI*, du mois de Mars 1708, le Cardinal *de Noailles*, Archevêque de Paris, rendit un décret de suppression du titre Abbatial de Port-Royal-des-Champs, & de réunion de ses biens à l'Abbaye de Port-Royal-de-Paris. En conséquence, les Religieuses de Port-Royal-des-Champs, au nombre de vingt-deux, furent dispersées dans plusieurs Couvens de différens Ordres, & les bâtimens du Monastere furent détruits, conformément à un Arrêt du Conseil, rendu le 26 d'Octobre de la même année 1709. Ainsi il n'y a aujourd'hui qu'une Abbaye de Port-Royal, qui est celle du Fauxbourg S. Jacques à Paris.

Les fondemens de l'Eglise de ce Monastere furent posés le 22 d'Avril 1646. Elle fut achevée en 1648, & bénite le 7 Juin de la même année, par l'Archevêque de Paris. C'est *le Pautre*, Architecte de réputation, qui en donna le dessein, & qui le fit exécuter. Elle est petite, mais d'ailleurs d'une architecture d'assez bon gout. On y conserve une Epine de la Couronne de Jesus-Christ, qui fut donnée à cette Maison, par M. *le Roy de la Potherie*, ainsi que je l'ai remarqué.

Le 24 de Mars 1656, Dieu opéra ici un miracle à l'occasion de cette sainte

Epine, par l'attouchement de laquelle *Marguerite Perier*, niece du fameux M. *Paſchal*, Auteur des Lettres Provinciales, & âgée de dix ans, fut guérie ſubitement d'une fiſtule lacrymale. Ce miracle fut juridiquement examiné & publié par les Grands-Vicaires de l'Archevêché de Paris, qui ordonnerent qu'il en fût rendu de ſolemnelles actions de graces à Dieu. On voit dans cette Egliſe, au côté gauche de la grille du Chœur, un tableau qui repréſente Mademoiſelle *Perier*, telle qu'elle étoit lors de ſa guériſon, avec cette inſcription au bas :

CHRISTO SOSPITATORI

Hanc effigiem MARGARITÆ PERIER, *decennis puellæ, cujus ſiniſter oculus fœda & inſanabili ægilope jam triennium laborans vivifica Spinæ contactu momento curatum eſt die Martii* 24 *anno* 1656. *Memores tanti beneficii parentes ejus ſacraverunt.*

On y lit auſſi cette traduction :

Marguerite Perier, *jeune fille de dix ans, ayant été, par l'attouchement de l'Epine vivifiante, guérie en un moment le* 24 *Mars* 1656, *d'une dégoutante & incurable fiſtule qu'elle avoit depuis trois ans à l'œil gauche ; ſes parens ont con-*

ſacré à Jeſus-Chriſt Sauveur ce portrait qui la repréſente, pour être un témoignage de la reconnoiſſance qu'ils ont d'un ſi grand bienfait.

De l'autre côté eſt le portrait de Demoiſelle *Claude Baudrand*, en ſymmétrie avec celui de Mademoiſelle *Perier*. La premiere avoit quinze ans, lorſque Dieu fit voir en elle un des effets extraordinaires de ſa puiſſance. Elle fut miraculeuſement guérie en 1657, par l'attouchement de la ſainte Epine, d'une horrible tumeur dans toute la partie du bas ventre, mal dangereux dont on ne pouvoit humainement eſpérer la guériſon; mais Dieu lui rendit, en un inſtant, une ſanté parfaite au grand étonnement des Médecins.

Dans le Chœur des Religieuſes eſt un tableau qui repréſente la Cene, où Jeſus-Chriſt eſt aſſis avec les douze Apôtres. Ce tableau eſt original, & a été peint & donné par *Philippe Champagne*, Peintre, natif de Bruxelles, & fort attaché à l'Abbaye de Port-Royal, où il avoit une fille Religieuſe. Le tableau, qui eſt ſur le retable de l'Autel, eſt une copie de celui dont je viens de parler.

Devant la grille du Chœur eſt une tombe ſur laquelle on lit:

CY GIST

Meſſire LOUIS DE PONTIS, *Seigneur dudit lieu & d'Ubaie, Gentilhomme Provençal, lequel ayant ſervi nos Rois durant cinquante ans, & honoré d'eux des principales charges dans les premiers Régimens d'Infanterie, & de la charge de Maréchal de Batailles; laſſé de vieilleſſe, & affoibli de ſes bleſſures, ſe retira du ſervice des Rois de la terre, pour ſervir le Roi des Rois dans l'Abbaye de Port-Royal, l'an* M. VI^c. LIII, *où il a paſſé le reſte de ſes jours dans l'exercice des vertus chrétiennes, & eſt décédé le* XIV. *Juin de la préſente année* M. VI^c. LXX. *âgé de* LXXXVII *ans.*

Priez Dieu pour ſon repos.

Le Gentilhomme dont on vient de lire l'épitaphe, étoit d'une des plus anciennes Maiſons de Provence, puiſqu'elle a des titres de l'an 1140. La Terre de Pontis, à qui elle a donné le nom, ou de laquelle elle l'a reçu, eſt ſituée dans la Viguerie de Seyne, au Dioceſe d'Embrun. *Louis de Pontis*, qui donne lieu à cet article, fut un homme d'une valeur ſinguliere & d'une grande probité. Il fut Lieutenant au Régiment des Gardes, puis Capitaine & Major dans celui de Breſſe, enſuite

Lieutenant-Colonel de celui de la Reine ; enfin, Meſtre-de-Camp d'un Régiment qu'il leva en Provence, & dont il ſe défit, après l'avoir formé, & finit ſa vie dans la retraite & dans la pénitence, l'an 1670 *. C'eſt ſur le récit que le ſieur *de Pontis* faiſoit quelquefois des principales actions de ſa vie, que *Pierre Thomas, ſieur du Foſſé*, compoſa les Mémoires qui portent ſon nom, & qui ont été bien reçus du Public. Comme *Pontis* étoit fort âgé, & qu'il n'avoit rien écrit lui-même ſur les circonſtances de ſa vie, ſa mémoire l'a quelquefois mal ſervi, & a fait tomber ſon Hiſtorien dans quelques fautes, qui cependant ne ſont pas aſſez conſidérables pour empêcher que ſon Livre ne ſe faſſe lire avec plaiſir & utilité. Les Ecrivains conviennent tous, d'après l'épitaphe que je viens de rapporter, que *Pontis* mourut le 14 Juin de l'an 1670 ; mais ils ſont ſi partagés ſur l'âge qu'il avoit lors de ſa mort, qu'il eſt impoſſible de les concilier. Son épitaphe dit qu'il avoit ſervi nos Rois pendant cinquante ans, & qu'il mourut âgé de quatre-vingt-ſept ans. Le Nécrologe de Port-Royal, où cette même épitaphe

* Voyez le Nobiliaire de Provence, *Tome II, page* 477.

eſt

est rapportée, dit que *Pontis* étoit entré dans le service dès l'âge de quatorze ans; qu'il y avoit passé cinquante-six années, & dix-neuf dans la retraite : mais si ces trois époques du Nécrologe sont véritables, elles augmentent, & les services, & la vie de *Pontis*, qui, à ce compte, avoit quatre-vingt-neuf ans lorsqu'il mourut. L'Abbé *Robert de Briençon* dit dans son Nobiliaire de Provence, que *Pontis* mourut, âgé de quatre-vingt-dix ans, l'an 1670. M. l'Abbé *Lenglet du Fresnoy* va encore plus loin; car il prétend que *Pontis* est mort en 1670, âgé de quatre-vingt-douze ans.

Marie-Angélique de Scoraille de Roussille, Duchesse de Fontange, morte le 28 Juin 1681, âgée de vingt-deux ans, fut inhumée dans cette Eglise. Elle étoit fille de *Jean Rigald*, ou *Rigaud de Scoraille*, Comte de Roussille, Marquis de Cropiere & de Saint-Joueri, & d'*Aimée-Eléonore de Plas*. Tout le monde fait le crédit que cette Demoiselle eut auprès de *Louis XIV*.

Catherine-Gaspard de Scoraille, sœur de la précédente, Marquise *de Curton*, morte le 12 Janvier 1736, âgée de 88 ans & six mois, fut inhumée aussi dans cette Eglise, auprès de sa sœur, le 13 du même mois. Elle avoit été mariée

le 3 d'Août 1681, avec *Sébastien de Rosmadec*, Marquis de Molac, Lieutenant pour le Roi de la Province de Bretagne, Gouverneur des Ville, Châteaux & Comté de Nantes, & Tour de Pillemil, mort le 3 Novembre 1700; & en secondes noces, au mois de Juillet 1709, avec *Henri de Chabanes*, Marquis de Curton, décédé le 16 Mai 1714. Elle n'a point eu d'enfans.

Rentrons dans la Ville.

La rue de Vaugirard commence au coin de la rue des Francs-Bourgeois, & se termine à la derniere barriere du chemin de Vaugirard, au-delà de l'Abbaye de Notre-Dame-des-Prés. *Sauval* dit qu'en 1543 on la nommoit le chemin de Vaugirard, que depuis on la nomma la rue des Vaches, à cause que la plupart des vaches du Fauxbourg S. Germain y passoient pour aller paître. Il ajoute qu'avant que *Marie de Médicis* fît bâtir le Palais d'Orléans, ou Luxembourg, elle avoit le nom de la rue de la Verrerie, à l'occasion de quelques Verriers qui s'y étoient venus établir. Depuis long-temps on ne la connoît que sous le nom de rue de Vaugirard.

Après le Palais d'Orléans, ou de Luxembourg, les édifices les plus remarquables, qu'on voit dans cette rue, sont les suivans.

L'HÔTEL DU PETIT-BOURBON.

Cette Maiſon étoit autrefois nommée le petit Luxembourg, & avoit été bâtie par le Cardinal *de Richelieu*, qui même y vint loger en quittant l'Arſenal, & qui, après y avoir fait quelque ſéjour, l'abandonna à *Marie de Vignerot*, Ducheſſe d'Aiguillon, ſa niece, & alla demeurer au Palais-Cardinal qu'il avoit fait élever avec beaucoup de dépenſe. Le petit Luxembourg échut, dans la ſuite, à *Henri-Jules de Bourbon*, Prince de Condé, comme faiſant partie de la ſucceſſion de *Claire-Clémence de Maillé Brézé*, ſa mere, laquelle étoit niece du Cardinal *de Richelieu*. Tandis que le Prince *de Condé* vécut, on ne toucha point à ce Palais; mais après ſa mort, la Princeſſe *Anne de Baviere Palatine*, ſa veuve, l'ayant deſtiné pour y faire ſa demeure ordinaire, elle y fit faire en 1710 & 1711 des réparations ſi conſidérables, que c'eſt, pour ainſi dire, un édifice nouveau. Comme ce Palais eſt fort reſſerré par le Palais d'Orléans, d'un côté, & par le Monaſtere des Filles du Calvaire, de l'autre, la Princeſſe de Condé n'a pu en augmenter l'étendue, qu'en faiſant bâtir de l'autre côté de la rue, ainſi que je le dirai plus bas.

La grand-porte de ce Palais eſt décorée de quatre colonnes ioniques, qui ſoutiennent un fronton orné de ſculptures. A main gauche, en entrant dans la cour, ſe préſente un grand veſtibule où eſt placé le grand eſcalier, qui, ſans contredit, eſt un des plus beaux & des mieux entendus qu'il y ait à Paris. Les appartemens ſont meublés d'une grande magnificence, & ornés de glaces & de marbres les plus rares. On jouit ſi parfaitement de la vue des jardins du Palais d'Orléans, ou Luxembourg, qu'il ſemble qu'ils ont été faits pour cet Hôtel, dont le jardin, qui lui eſt particulier, eſt d'ailleurs trop petit pour une auſſi grande & auſſi belle maiſon que celle-ci : il faut dire la même choſe de la cour.

Ce Palais ſe trouvant trop petit pour loger une Maiſon auſſi nombreuſe que celle de la Princeſſe *de Condé*, elle fit bâtir, de l'autre côté de la rue, une grande Maiſon compoſée de quatre grands corps de logis, qui feroient un plus bel effet, s'ils n'étoient pas de hauteur différente. C'eſt dans cette Maiſon qu'étoient logés les Ecuyers de la Princeſſe, ſes Officiers & ſes Domeſtiques. Ici étoient auſſi les écuries & les cuiſines. Comme il auroit fallu traverſer la rue pour porter les plats, & que le

service auroit été souvent dérangé par les injures du temps, on a pratiqué sous terre un corridor voûté, qui passe sous la rue, & vient rendre au pied du grand escalier.

C'est *Germain Bosfrand*, un des plus habiles Architectes qu'ait eu la France, qui a donné les desseins, & a conduit toute l'architecture de ce Palais & de la basse-cour.

Cet Hôtel a appartenu à la Princesse *Marie-Anne de Bourbon-Condé*, connue sous le nom de Mademoiselle *de Clermont*, qui étoit petite-fille de la Princesse, qui l'a fait mettre en l'état de magnificence où on le voit : il est occupé aujourd'hui par *Victoire-Marie-Anne de Savoie*, douairiere de *Victor-Amédée*, Prince de Carignan.

LES RELIGIEUSES DU CALVAIRE.

Le P. *Joseph le Clerc*, qui n'est pas moins connu dans le monde, que dans l'Ordre des Capucins, ayant institué une Congrégation de Filles de l'Ordre de saint Benoît, sous le nom de Congrégation de Notre-Dame du Calvaire, & la Reine *Marie de Médicis* s'étant trouvée à Angers dans le temps que le P. *Joseph* travailloit à y établir un Couvent de cette Congrégation, non-seulement cette Princesse voulut

en être la Fondatrice, & planter elle-même la Croix au lieu que ces Filles avoient acquis pour bâtir, mais encore réfolut de leur donner un Monaſtere à Paris, dans l'enceinte du Palais d'Orléans qu'elle venoit de faire élever. Le P. *Joſeph*, de ſon côté, avoit déja pris des meſures pour établir un Couvent de ces Filles à Paris. Il avoit communiqué ſon projet à Madame *de Lauzon*, veuve d'un Conſeiller au Parlement de Paris, laquelle l'avoit aſſuré qu'elle donneroit dix-huit mille livres en argent, & douze cens livres de rente, pour l'établiſſement de ce Couvent. Six de ces Religieuſes, à la tête deſquelles étoit la Mere *Gabrielle de S. Benoît*, dite de l'*Eſpéroniere*, partirent de Poitiers le 14 d'Octobre de l'an 1620, & arriverent à Paris le 22 dudit mois & an. Elles y furent reçues, par Madame *de Lauzon*, dans un hoſpice qu'elle leur avoit fait préparer auprès de la porte S. Michel. La Reine *Marie de Médicis* ſongeoit à leur faire bâtir un Couvent auprès de ſon Palais de Luxembourg, & pour cet effet leur donna cinq arpens de terre, & mille livres de rente à prendre ſur ſon Domaine du Comté de Dourdan; mais à peine ces Religieuſes commençoient à faire bâtir ſur ce terrein, que les Architec-

tes de la Reine lui repréſenterent que ce Monaſtere offuſqueroit les vues de ſon Palais, & ſur cela il fallut chercher un autre terrein. Elles acheterent pour lors, c'eſt-à-dire, le 19 Mars 1622, quelques maiſons qui étoient à côté, & les payerent des dix-huit mille livres que leur avoit données Madame *de Lauzon*, & elles y firent travailler avec tant de diligence, que le vingt-huit du mois de Juillet ſuivant, elles y furent transférées & introduites par Madame *de Lauzon*, qui les meubla de tout ce qui leur étoit néceſſaire. Quelques années après, la Reine leur fit bâtir une Chapelle, ou Egliſe, en la place d'un corps de logis qu'elle leur avoit donné. La premiere pierre en fut poſée, en ſon abſence, par *Marie de Bragelongne*, femme de *Claude Bouthillier*, Chancelier de ladite Reine, au mois de Mai de l'an 1625. On encaſtra dans cette pierre une médaille d'argent, ſur laquelle eſt cette inſcription:

A LA GLOIRE DE DIEU,
ET DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE
SA MERE.

Marie de Médicis *a poſé la premiere pierre de cette Egliſe & Monaſtere, afin*

que comme elle reconnoît cette Mere du Roi des Rois pour la conservatrice du Royaume & de sa royale lignée, & pour le modele & exemplaire de sa vie & de son nom, aussi elle la puisse avoir dans le Ciel pour médiatrice de son salut éternel, l'an de notre Rédemption 1625.

Cette Chapelle, ou Eglise, étant achevée, fut bénite par l'Evêque de Léon, qui y célébra la premiere Messe le Jeudi-Saint de l'an 1631. La Reine fit construire aussi tout à neuf le Chœur, la Tribune, le Cloître, l'Appartement du Prédicateur, les Parloirs, & une Chapelle dans l'intérieur, qu'on nomme encore la Chapelle de la Reine. Dès le 3 Juillet 1630, la Reine, qui étoit pour lors à Lyon, accorda à ce Monastere un demi-pouce d'eau des fontaines de son Palais. La cloche fut bénite le 13 d'Avril de l'an 1631, & nommée *Marie*, du nom de la Reine, Fondatrice, qui l'avoit donnée.

Comme le P. *Joseph* voulut que ce Couvent fût établi *pour honorer & imiter le Mystere de la Compassion de la Vierge aux douleurs de son adorable Fils*, on a sculpté sur la porte de l'Eglise une Notre-Dame de Pitié, qui est d'une bonne exécution. Les chiffres de la Reine *Marie de Médicis*, & les au-

tres ornemens de sculpture, dont cette façade est d'ailleurs décorée, n'ont rien que de fort ordinaire.

Il n'y a, dans l'Eglise de ces Religieuses, qu'une tombe qui mérite quelque attention ; c'est celle de *Patris*, dont voici l'épitaphe qu'on y lit :

CY GIST

Maistre PIERRE DE PATRIS, *premier Maréchal des Logis de Son Altesse Royale Monsieur, frere unique du feu Roy Louis treize, d'heureuse mémoire ; Capitaine & Gouverneur du Comté & Château de Limours, Montlery, & premier Ecuyer de feue Son Altesse Royale Madame Douairiere, lequel est décédé au Palais d'Orléans, le 6 d'Octobre 1671, âgé de 88 ans.*

La qualité de *Maître*, qu'on donne à *Patris* dans cette épitaphe, est si déplacée, que je ne me souviens pas de l'avoir jamais vu donner à un homme d'Epée. Cette qualité est affectée aux Docteurs des Facultés des Universités, & à ceux des Avocats & Procureurs qui s'en font honneur ; je dis qu'ils s'en font honneur, car *Ménage*, qui, à son entrée dans le monde, avoit été reçu Avocat au Parlement, & puis avoit pris le petit collet, ayant été

qualifié, par le P. *Bouhours*, de Maître *Gilles Ménage*, il en fut très-piqué, & s'en plaignit.

Pierre Patris, (c'eſt ainſi qu'il faut écrire ce nom, & non pas *Patrix*, comme on le trouve dans *Scarron*, dans *la Monnoye* & dans *Moréri*,) étoit né à Caen en 1583, mais il étoit originaire du Languedoc. *Etienne Patris*, ſon aïeul, étoit de Beaucaire, & ſe trouvant à Caen en 1521, lorſque le Parlement de Rouen y envoya des Députés de ſon Corps, pour en réformer l'Univerſité, ils le choiſirent pour être un des Profeſſeurs de Droit, & quelque temps après il devint Conſeiller au même Parlement. *Claude Patris*, ſon fils, porta ſon ambition moins haut, & ſe contenta d'être Conſeiller au Bailliage de Caen. Il épouſa *Marguerite de Bourgueville*, fille de *Charles de Bourgueville*, Sieur de Bras, Lieutenant-Général au Bailliage de Caen, & eut de ſon mariage *Pierre Patris*, qui donne lieu à cet article. Il l'éleva dans l'étude des Loix; mais l'aménité & l'enjouement de ſon eſprit le dégoûterent de l'étude épineuſe de la Juriſprudence, & il ne ſongea qu'à rire & à s'amuſer. Il avoit déja quarante ans, quand il ſe tranſplanta à la Cour, & qu'il entra au ſervice de *Gaſton de France*, Duc d'Or-

léans. Il y acquit une estime universelle, non-seulement pour son esprit, mais encore pour sa probité, pour son courage & pour sa fidélité. Le naturel & les agrémens de son esprit lui acquirent l'amitié des *Voiture*, des *Chaudebonne*, des *la Rivière*, des *Blot*, des *Segrais*, &c. Il avoit apporté de Caen, dit M. *Huet*, une niaiserie affectée qui y est fort familiere; & comme on a dit de *Voiture*, qu'il avoit l'extérieur niais, *Patris* disoit souvent qu'il avoit enseigné la niaiserie à *Voiture*. Le caractere de ses vers, dit le même M. *Huet*, est tout-à-fait original, & presque inimitable. Sous cet air de niaiserie, l'on y trouve un sel d'un gout exquis. S'étant mis dans la dévotion, il fit imprimer un recueil de ses Poésies dévotes l'an 1660, sous le titre de *la Miséricorde de Dieu, sur la conduite d'un pécheur pénitent*. Quoique les vers de ce recueil soient fort négligés, languissans, sentant le terroir normand & le déclin de l'âge, l'on y voit néanmoins briller cet esprit original d'où ils sont partis, & l'on y reconnoît un cœur touché d'une piété sincere. *Patris* avoit peu de bien, lorsqu'il quitta Caen, & n'en avoit guères davantage, quand il mourut. Ce n'est pas toujours avec de

l'esprit & de la probité qu'on fait fortune à la Cour.

LES FILLES DU PRÉCIEUX SANG.

En 1655, au mois de Décembre, le Roi accorda des Lettres-Patentes à quelques Religieuses de l'Ordre de Cîteaux, de la Congrégation de S. Bernard & de la Mission de Grenoble, qui étoient venues de cette Ville pour s'établir à Paris. Elles se logerent d'abord dans la rue Pot-de-Fer, près du Noviciat des Jésuites, dans une maison qu'elles acheterent de *François-Robert de Montry*, & ce Monastere porta le nom de sainte Cécile. Cet établissement les constitua dans des dépenses fort au-dessus de leurs facultés, de sorte qu'en 1656, elles furent obligées d'abandonner cette maison à leurs créanciers, & de se refugier dans une autre qu'elles louerent dans la rue du Bac. Leur pauvreté toucha plusieurs personnes de piété qui vinrent à leur secours. La Duchesse *d'Aiguillon* leur donna neuf mille livres; *Pierre Sauger*, Sécrétaire du Roi, leur donna deux cens livres de rente; la Dame *de Bidiere* leur donna dix mille livres; les Marquis *de Laval* & *de Montault*; *Hardouin* & *Gabriel*, Architectes, & plusieurs autres personnes, leur firent aussi du bien; en sorte que deux ans après

leur chute, c'eſt-à-dire, en 1658, elles acheterent trois maiſons d'*Antoine* & *François Bonigalle*, dans la rue de Vaugirard, où elles ont bâti la maiſon qu'elles occupent aujourd'hui. Le 20 Février de l'an 1659, elles firent un vœu particulier de ſe conſacrer au culte du précieux Sang de Jeſus-Chriſt, & en prirent le titre, au lieu de celui de ſainte Cécile. La cérémonie de ce changement ſe fit ce jour-là par le Prieur de l'Abbaye de S. Germain-des-Prés, & le 9 Janvier de l'année ſuivante, le culte public du précieux Sang commença, dans leur Chapelle, par l'expoſition du Saint Sacrement, terminée par un Salut; ce qui s'eſt toujours continué depuis tous les Vendredis de chaque ſemaine. Au reſte, ces filles ſont ſous la Juriſdiction de l'Ordinaire, qui confirme leur Supérieure, laquelle n'eſt que triennale: elle eſt élue capitulairement.

LES CARMES DÉCHAUSSÉS.

La Réforme que ſainte Théreſe avoit introduite dans l'Ordre des Carmes, l'an 1568, s'étant répandue d'Eſpagne en Italie, & y ayant fait de grands progrès, le Pape *Paul V*, informé de la piété & des travaux de ces Religieux, crut qu'ils pourroient être utiles à l'Egliſe de France. Il écrivit au Roi *Henri*

IV, pour l'engager à les recevoir dans la Capitale de son Royaume. Sa Lettre, ou Bref, est du 20 d'Avril de l'an 1610, & il en chargea le P. *Denis de la Mere de Dieu*, & le P. *Bernard de S. Joseph*, Carmes Déchaussés, comme aussi d'une Lettre pour le Cardinal *de Joyeuse* à qui il les adressa. Ces deux Religieux étoient encore en chemin, lorsqu'ils apprient la mort funeste du Roi *Henri IV*; mais ce malheur ne leur fit point discontinuer leur voyage, & ils arriverent à Paris au mois de Juin de cette même année. *Robert Ubaldin*, qui pour lors étoit Nonce du Pape auprès du Roi, & qui fut dans la suite Cardinal, leur procura un logement aux Mathurins, proche l'Hôtel de Clugny, où il demeuroit; mais ils quitterent bientôt ce logement, pour aller demeurer au College de Clugny, où Dom *Laurent Berard*, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Supérieur de ce College, les reçut avec beaucoup d'humanité, & les retint généreusement jusqu'à ce qu'ils eurent obtenu un établissement. Le Cardinal *de Joyeuse* les ayant présentés au Roi & à la Reine Régente, il en obtint pour eux des Lettres-Patentes, datées du mois de Mars 1611, puis des Lettres de consentement de *Henri de Gondi*, Evêque

de Paris, en date du 22 de Mai de la même annee, & dès ce jour-là même les deux Carmes Déchaussés prirent possession d'une maison dans la rue Vaugirard, laquelle leur fut donnée par *Nicolas Vivian*, Maître des Comptes, qui l'avoit achetée, dans ce dessein, de *Robert Barrat*, Maître d'Hôtel du Roi, & de *Françoise Fromage*, sa femme. Les Carmes y firent construire à la hâte quelques logemens, & une Chapelle dans une salle, qui avoit autrefois servi au Prêche des Calvinistes. Le Nonce *Ubaldin*, après avoir planté la Croix & bénit cette Chapelle, y célébra la premiere Messe le jour de la Pentecôte de cette même année 1611. Mais comme cette Chapelle parut trop petite, *Jean du Tillet*, Greffier en chef du Parlement, vint offrir à ces Religieux les moyens d'en construire une plus grande. On y travailla aussi-tôt, & le 6 du mois de Novembre suivant, le même Nonce *Ubaldin* y célébra la premiere Messe, & y exposa le saint Sacrement. La nouveauté & la piété de ces nouveaux venus attirerent ici un concours si extraordinaire de peuple qui s'y rendoit de tous les quartiers de Paris, pour assister aux Sermons & aux autres exercices publics qui s'y faisoient, qu'il fallut penser à bâtir un Couvent

& une autre Eglise. On déféra à *Nicolas Vivian*, comme principal Fondateur, l'honneur de mettre la premiere pierre aux fondemens du Couvent, laquelle il posa le 7 de Février de l'an 1613. Quant à l'Eglise, qui est la même que celle que nous voyons aujourd'hui, ce fut la Reine *Marie de Médicis*, mere du Roi *Louis XIII*, qui en posa la premiere pierre le 20 Juillet de la même année. Sur cette pierre est cette inscription :

MARIA MEDICÆA,

REGINA MATER

Fundamentum hujus Ecclesiæ posuit.

1613.

Cette Eglise ne fut achevée qu'en 1620, & fut bénite le 19 Mars, par *Charles de Lorraine*, Evêque de Verdun. *Eléonor d'Estampes de Valençay*, Evêque de Chartres, la dédia solemnellement le 21 Décembre 1625, sous l'invocation de S. Joseph. Elle est d'ordre toscan, mais peu régulièrement exécuté, & cependant elle séduit ceux qui ne sont pas connoisseurs en architecture, car elle est grande & fort ornée.

Le grand-Autel a été construit aux dépens du Chancelier *Séguier*, qui d'ail-

leurs a fait des biens considérables à cette Maison. Il est d'un assez beau dessein, & est décoré de colonnes corinthiennes de marbre de Dinan, & des statues d'Elie & de sainte Thérese. Ces bons Peres croient que le premier a été leur Instituteur, & sainte Thérese les a réformés & ramenés à l'observation de leur Regle primitive. Le tableau, qui est au milieu, a pour sujet la Présentation de Jesus-Christ au Temple. Il est de *Quintin Varin*, Peintre originaire d'Amiens, qui fut un des maîtres du fameux *Poussin*; ce tableau a été donné par la Reine *Anne d'Autriche*. La balustrade qui renferme cet Autel, est d'un beau marbre, de même que celles des Chapelles.

La Chapelle, qui est près le dôme, à gauche du grand-Autel, en entrant dans l'Eglise, est sous l'invocation de la Vierge, dont on voit ici une admirable statue de marbre blanc, faite à Rome, par *Antonio Raggi*, autrement dit *le Lombard*, d'après le modele qu'en avoit fait le Cavalier *Bernin*. Cette figure est assise, & tient le petit Jesus sur ses genoux. Son attitude gracieuse & vraie, excite l'admiration. La draperie de la Vierge, & le linge qui couvre l'Enfant Jesus, se distinguent facilement l'un de l'autre, par

l'art avec lequel ils ſont travaillés. Cette ſtatue couta dix mille francs au Cardinal *Antoine Barberin*, qui, outre cette ſomme, fit les frais de la faire tranſporter à Paris, où il en fit préſent aux Carmes Déchauſſés. Cet excellent groupe eſt poſé dans une niche formée par quatre colonnes de marbre veiné, dont l'architecture, qui eſt ornée de pluſieurs incruſtations de marbre, paroît d'un aſſez mauvais gout.

La Chapelle, qui eſt vis-à-vis de celle dont je viens de parler, eſt ſous l'invocation de ſainte Théreſe. Le tableau de cette Sainte a été peint par *Corneille*. La Chapelle eſt décorée de colonnes de marbre de Dinan, & d'ordre compoſite. Les deux grands tableaux, qui ſont aux côtés de cette Chapelle, ſont de *de Seve*, l'aîné.

La petite Chapelle, en maniere de tribune, qui a vue ſur le grand-Autel, eſt décorée de marbres & de pluſieurs autres ornemens : elle a été conſtruite aux dépens & à l'uſage de l'Abbé *Pajot*.

Le dôme a été peint par *Bartholet Flamaël*, Peintre habile, de Liege, dont il eſt mort Chanoine. Il a repréſenté ici le Prophete Elie enlevé vers les Cieux, ſur un char de feu, & plus bas, ſur une terraſſe, eſt Eliſée, ſon

disciple, qui tend les bras pour recevoir le manteau que son maître laisse tomber. Ces peintures sont hardies & d'une grande maniere, mais elles ne sont pas dans un jour avantageux.

En 1711, on a posé une balustrade de fer, qui regne sur la corniche, dans toute l'étendue de l'Eglise. En même-temps on renouvella le pavé de l'Eglise, qui est à compartimens de pierre de liais & de marbre : une tombe de bronze, ornée de bas-reliefs, ferme l'entrée du caveau où l'on enterre les Religieux.

Le Monastere est grand, & n'a rien que de simple. Le blanc, dont les murailles du Cloître, des Dortoirs & des Corridors sont enduites, donne un grand air de propreté à l'intérieur de cette Maison. Cette peinture blanche, qui est aussi brillante que le marbre, a été pendant long-temps un secret qui n'étoit connu que des Peres de ce Monastere ; mais depuis quelque temps on en a la composition, & elle est aujourd'hui assez connue ; cependant, en mémoire de son origine, on la nomme toujours le Blanc des Carmes.

La Bibliotheque est de douze mille volumes, ou environ ; elle est distribuée dans deux grandes pieces. La principale est un fort joli vaisseau, qui jouit d'une vue agréable, & qui renferme six mille

volumes. On assure que dans l'autre salle, ou dans les chambres des Religieux, il y a aussi six mille volumes. Ce qu'on y remarque de plus rare, c'est un Manuscrit de *Flodoard* ou *Frodoard*, Chanoine de Rheims, qui a composé une Chronique de ce qui est arrivé en France de plus considérable, depuis l'an 919 jusqu'en 966. On prétend que ce Manuscrit est l'original.

Les jardins de ce Monastere sont très-vastes : on dit qu'ils ont plus de quarante-deux arpens d'étendue. Ils sont fort cultivés, & on y voit tout ce qui peut les rendre agréables, ou utiles. C'est dans l'Apothicairerie de ce Monastere, que la composition de l'eau de Mélisse fut d'abord inventée ; c'est pourquoi on la nomme souvent Eau des Carmes. Les Religieux de ce Couvent font un débit très-considérable de cette Eau ; & quoiqu'ils affectent de la déguiser, en disant qu'elle est composée de plusieurs sortes d'herbes qu'ils cultivent dans leurs jardins, le Public sait à quoi s'en tenir, & que ce n'est que de l'eau de Mélisse, telle qu'on en fait par-tout ailleurs.

Outre le terrein que ce Monastere & ses jardins occupent, les Carmes Déchaussés avoient encore autour de leur clôture des espaces vuides, sur les-

quels ils ont fait bâtir depuis quelques années, plusieurs beaux Hôtels dans la rue du Regard & dans la rue Cassette, qui rendront ce Couvent le plus riche de l'Ordre, lorsque ces Peres auront acquitté les dettes qu'ils ont contractées pour construire ces beaux édifices.

Dans cette même rue, mais de l'autre côté, & un peu plus loin, est une petite Communauté de Filles, qui est sous le nom de sainte Thecle. Le Cardinal *de Noailles*, Archevêque de Paris, ayant institué cette Communauté de Filles sous l'invocation de sainte Thecle, il demanda à l'Eglise Collégiale de Chamailieres en Auvergne, où repose le corps de cette Sainte, quelque portion de ce Corps saint : elle lui fut accordée aussi-tôt, & ensuite déposée dans la Chapelle de cette Communauté. Auprès, mais dans la rue de Notre-Dame-des-Champs, il y a une Communauté de Freres, ou Maîtres des Ecoles Chrétiennes de Charité, qu'on nomme aussi Freres de l'Enfant Jesus. La Chapelle, nommée du S. Esprit, servoit à une Communauté de Filles établie en 1640, par Madame *Cossart*. Cette Fondatrice étant morte, la maison, qui tomboit en ruine, fut donnée à l'Hôpital-Général, avec ses dé-

pendances. La Chapelle eſt reſtée ſur pied, & on y dit la Meſſe les Dimanches & les Fêtes : la Dame *Coſſart* a été inhumée dans cette Chapelle.

NOTRE-DAME-DES-PRÉS.

C'eſt un Prieuré perpétuel de Bénédictines, ſitué au bout de la rue Vaugirard, qui eſt du côté du Village de même nom. Ce Prieuré fut d'abord fondé à Mouzon en 1628, par Dame *Henriette de la Vieville*, veuve d'*Antoine de Joyeuſe*, Comte de Grand-Pré, mort le 26 d'Octobre de l'an 1611. Cette pieuſe & illuſtre veuve, avec la permiſſion de l'Archevêque de Rheims, fit venir en 1634, *Catherine de Joyeuſe*, ſa fille, & trois autres Religieuſes de l'Abbaye de S. Pierre de Rheims, & les mit en poſſeſſion du Monaſtere qu'elle venoit de fonder. Madame *de Joyeuſe* reçut des Profeſſes dans ce Couvent, & le gouverna juſqu'en 1637, que l'Armée qui menaçoit cette frontiere, l'obligea de ſe refugier à Picpus auprès de Paris, où elle obtint des Lettres-Patentes du Roi *Louis XIII*, au mois de Mars 1638, qui furent regiſtrées au Parlement le 28 Juillet ſuivant. La guerre ayant ceſſé, Madame *de Joyeuſe* fit bien voir que c'étoit une crainte bien fondée, & non pas l'envie de venir

s'établir à Paris, qui lui avoit fait quitter son Couvent de Mouzon ; car en 1640 elle y retourna, & y fit des acquisitions considérables, tant pour le spirituel, que pour le temporel, y reçut grand nombre de nouvelles Professes, & y acquit des Religieux Guillelmites le Prieuré de Louvergni, fondé en 1245, par *Jean*, Comte de Rhetel. Le contrat d'acquisition est du 27 Juillet 1649, & fut confirmé par une Bulle du Pape, de la même année : cependant ce ne fut qu'en 1651, que Madame *de Joyeuse* en prit possession, & qu'elle y laissa une partie de sa Communauté pour y faire l'Office Divin. Cette illustre Prieure mourut dans son Couvent de Mouzon en 1653. *Henriette de Joyeuse*, sa niece, fut Prieure de Mouzon après elle, & le fut peu de temps, étant morte en 1654. A celle-ci succéda *Claude-Gabrielle de Coucy*, qui jouit de ce Prieuré jusqu'en 1668, qu'ayant été appellée à la Cour de Lorraine, par la Duchesse, sa niece, fille du Comte *d'Aspremont*, elle résigna son Prieuré de Mouzon & de Louvergni à *Marie-Susanne Dolu*, Religieuse de S. Remi S. Georges de Villers-Cotteretz, & se réserva quatre cens livres de pension. Celle-ci résigna en 1674 à *Christine le Net*, que la crainte d'une

Armée d'Allemands obligea de venir se refugier à Paris, & d'y transférer sa Communauté, avec la permission de l'Archevêque de Rheims, du 2 Février 1674, & de l'Archevêque de Paris, du 3 Décembre 1675. Elle se logea dans la rue du Bac au Fauxbourg S. Germain, & voulut se dispenser de payer la pension à la Dame *de Coucy*. Celle ci se pourvut en reglès au Conseil, & obtint plusieurs Arrêts en sa faveur. Sur ces entrefaites la Sœur *Christine le Net* mourut le 28 d'Août 1678; & la Dame *de Coucy* ayant obtenu une nouvelle nomination du Comte *de Grand-Pré*, rentra en possession de ce Prieuré par Arrêt. Malgré toutes ces précautions, la Dame *de Labadie de Bondernaut*, appuyée du crédit de *François de Harlay*, Archevêque de Paris, obtint un Brevet du Roi, qui l'établissoit Prieure de Notre-Dame-des-Prés, & une lettre de Cachet qui exiloit la Dame *de Coucy* à Malnoue. Le Comte *de Grand-Pré* intervint comme Fondateur de Notre-Dame de Mouzon, & fit enfin maintenir la Dame *de Coucy* à l'exclusion de la Dame *Bondernaut*. La Dame *de Coucy* ne fut pas plutôt en paisible possession, qu'elle acheta cette maison, située dans la rue Vaugirard, par contrat du 28 Mai 1689,

&

& obtint des Lettres-Patentes au mois de Juillet suivant, registrées au Parlement le 5 d'Août de l'an 1695, & à la Chambre des Comptes, le 12 du même mois de la même année. La Dame *de Coucy*, parvenue à l'âge de quatre-vingt ans, & devenue paralytique en 1707, fit venir de Chelles la Dame *de Roussille*, qu'elle avoit nommée sa Coadjutrice, quelques années auparavant. Celle-ci a payé toutes les dettes de la maison, a acheté la maison voisine, & s'est fait un grand emplacement *.

Revenons sur nos pas dans la rue Vaugirard, & parcourons ce qu'il y a de remarquable dans les rues qui y aboutissent.

Dans la rue du Regard il n'y a que les beaux Hôtels qui appartiennent aux Carmes Déchaussés.

La rue Cassette aboutit, d'un côté, à la rue Vaugirard, & de l'autre, à la rue du vieux Colombier. *Sauval* dit qu'en 1543 on la nommoit la rue Casel, & que le Peuple, à son ordinaire, a corrompu ce nom, & l'a appellée Cassette, comme étant un mot qui lui est plus connu que l'autre.

A l'entrée de cette rue on remarque

* Histoire de la Ville de Paris, *Tome II, page* 1518.

une maison que les Carmes Déchaussés ont fait bâtir en 1704, & dont l'entablement est d'ordre dorique. Les dedans en sont commodes & bien distribués.

LES FILLES DU SAINT-SACREMENT.

Ce Couvent, qui est aussi dans la rue Cassette, doit son établissement à plusieurs Dames d'une grande piété, & sur-tout à la Reine *Anne d'Autriche*, qui s'en déclara la principale Fondatrice. Les Religieuses du Monastere de la Conception Notre-Dame de Rambervilliers au Diocese de Toul, ayant été obligées de quitter leur Monastere à cause des guerres, quelques-unes, à la tête desquelles étoit la Mere *Catherine de Bar*, connue sous le nom de *Mechthilde du S. Sacrement*, leur Prieure, vinrent se refugier à Paris en 1640. L'Abbaye de Montmartre leur servit d'abord d'asyle; mais en 1643 une pieuse Dame leur donna une maison d'hospice, située à S. Maur-des-Fossés, où elles allerent demeurer; cependant, l'an 1650, les guerres civiles les contraignirent de se refugier dans Paris même, où elles se retirerent dans une petite maison de la rue du Bac, & puis dans une autre de la rue Férou. La Mere *Mechthilde*, qui étoit retournée à Ram-

bervilliers, revint à Paris le 24 Mars 1651, avec quatre des plus jeunes Religieuses de son Monastere, & se joignit à ses Sœurs qu'elle trouva dans le Fauxbourg S. Germain, où elles vivoient des aumônes qu'on leur faisoit. *Marie de la Gueste*, Comtesse de Châteauvieux, fut celle qui contribua le plus à leur subsistance.

Plusieurs personnes conçurent le dessein de réparer, autant qu'il est possible aux hommes, les outrages que les hérétiques & les impies faisoient au saint Sacrement. *Anne Courtin*, Marquise de Bauves, fut la premiere qui s'en ouvrit à la Mere *Mechthilde*, à qui, depuis long-temps, la même pensée étoit venue. Dans ce même temps, la Reine *Anne d'Autriche* ordonna à M. *Picotté*, Prêtre habitué à S. Sulpice de Paris, & qui vivoit en odeur de sainteté, de faire tel vœu qu'il plairoit à Dieu de lui inspirer pour obtenir la paix dans le Royaume, & qu'elle auroit soin de le faire accomplir; le vœu fait, fut aussi-tôt suivi de la paix.

Ce saint Prêtre dit ensuite à la Reine, qu'il avoit voué l'établissement d'une Maison de Religieuses, consacrées à l'Adoration perpétuelle du saint Sacrement; & ayant été informé du dessein de la Mere *Mechthilde*, il persuada à la Reine

d'appliquer à la fondation d'un Couvent pour ces Religieuses, le vœu qu'elle lui avoit ordonné de faire. Dès le 14 d'Août 1652, la Marquise *de Bauves*, la Comtesse *de Châteauvieux*, & les autres personnes qui avoient conçu ce dessein, avoient passé un contrat de fondation avec la Mere *Mechtilde*; mais comme elles n'avoient pas encore pu obtenir les permissions nécessaires, la protection de la Reine vint très-à-propos pour lever toutes les difficultés, & accélérer l'exécution de ce pieux dessein.

L'Abbé de S. Germain-des-Prés accorda sa permission le 4 Mars 1653, & le 25 du même mois le saint Sacrement fut exposé dans le Monastere de la rue Férou, dont ces Religieuses étoient entrées en possession le même jour. Les Lettres-Patentes du Roi ne se firent pas long-temps attendre, puisqu'au mois de Mai suivant elles furent accordées; mais elles ne furent enrégistrées au Parlement, que le 17 Juillet 1654; en la Chambre des Comptes, que le 11 Septembre de la même année; & au Bureau des Finances de la Généralité de Paris, que le 27 Février de l'an 1678. Cependant la Croix fut posée sur la porte de ce Couvent, le 12 Mars de l'an 1654, & la Reine *Anne d'Autri-*

che, après avoir mis la premiere pierre de l'Eglise, porta le flambeau devant le saint Sacrement, en réparation des irrévérences & des impiétés commises contre cet adorable mystere de notre Religion.

Quoique la Communauté ne fût pour lors composée que de cinq Religieuses, elles ne laisserent pas de commencer dès ce jour, l'Adoration perpétuelle de jour & nuit, qu'on y a toujours continuée depuis. La Reine confirma pour lors cet établissement, comme étant de fondation Royale : cette Princesse avoit résolu de lui faire de grands biens ; mais sa maladie, & sa mort arrivée en 1666, empêcherent l'exécution des grands projets qu'elle avoit formés.

Pendant que les Filles du saint Sacrement demeurerent dans la maison qu'elles avoient dans la rue Férou, leurs fondatrices & leurs bienfaitrices leur firent bâtir tout à neuf ce Couvent de la rue Cassette, où elles furent transférées en 1669. Ces Religieuses suivent la Regle de S. Benoît dans toute sa rigueur, & font un quatrieme vœu de l'Adoration perpétuelle. Ce fut la Mere *Mechilde* qui dressa les Constitutions de cet Institut, qui furent approuvées, ainsi que l'Institut, l'an 1668, par le Cardinal *de Vendôme*, Légat en France.

Le Pape *Innocent XI* les confirma en 1676, & *Clément XI*, en 1705. Cet Institut fut d'abord reçu dans le Monastere de Rambervilliers, & se répandit ensuite en France, en Lorraine & jusqu'en Pologne. Il s'en fit même un second établissement à Paris en 1680.

Les Religieuses du saint Sacrement ayant donc été transférées dans ce Couvent en 1669, firent mettre cette inscription sur la grand-porte :

LES RELIGIEUSES BÉNÉDICTINES
DU TRÈS-SAINT SACREMENT.

LOUÉ SOIT A JAMAIS
LE TRÈS-SAINT SACREMENT
DE L'AUTEL.

Ce Monastere est établi pour l'Adoration perpétuelle du saint Sacrement de l'Autel, en réparation des outrages & autres profanations qui se commettent contre cet auguste Mystere ; & pour cet effet, il est exposé tous les Jeudis en cette Eglise, où les Religieuses sont jour & nuit en amende honorable.

Les Fideles sont invités de joindre leurs prieres à cette intention.

L'Eglise est petite, mais propre. Le grand-Autel est décoré d'une menuise-

rie feinte de différens marbres, par *Bailly*, qui avoit un talent particulier pour imiter la couleur & le poli du marbre. Les peintures du plafond, de même que les tableaux de S. Benoît & de sainte Scholastique, sont de *Nicolas Montaigne*. Les Anges de sculpture, qui soutiennent le tabernacle, sont de *Lespingola*, dont les ouvrages sont ordinairement plus animés que corrects.

La rue Pot-de-Fer est aussi une de celles qui aboutissent, d'un côté, à la rue Vaugirard, & l'on y remarque

LA MAISON DU NOVICIAT DES JÉSUITES.

Ce fut en 1610, que *Madelaine Luillier*, veuve de *Claude le Roux*, Sieur de Sainte-Beuve, Conseiller au Parlement de Paris, acheta l'Hôtel de Mezieres, & le donna aux Jésuites, pour y établir le Noviciat de leur Province de France. On commença dès-lors à y élever quelques bâtimens & une petite Chapelle. Peu de temps après, on fit construire une maison assez grande, où l'on trouve toutes les commodités qui conviennent à une Communauté Réguliere. Enfin, l'Eglise eut son tour, & on en jetta les fondemens en 1630.

Elle a été bâtie sur les desseins & sous la conduite du Frere *Martelange*, & les proportions de l'architecture en sont si justes, qu'elle passe chez les Connoisseurs, pour être la plus réguliere de Paris. C'est un reproche continuel que les Jésuites ont devant les yeux, d'avoir préféré le P. *Derrand* au Frere *Martelange*, pour conduire le bâtiment de l'Eglise de la Maison Professe, rue S. Antoine.

Ce fut *François Sublet de Noyers*, Sécrétaire d'Etat, ayant le Département de la Guerre, qui fit bâtir cette Eglise à ses dépens. *Henri de Bourbon*, fils naturel du Roi *Henri IV*, alors Evêque de Metz, Prince du S. Empire, & Abbé de S. Germain-des-Prés, en posa la premiere pierre, sur laquelle est cette inscription :

D. O. M.

S. FRANCISCO XAVERIO,
Indiarum Apostolo.
Anno Christi M. DC. XXX.
Pontificatûs Urbani Octavi
anno septimo.
Regni Ludovici decimi tertii
anno vigesimo.
Generalatûs R. P. Mutii Viteleschi
anno decimo quarto.
Ædis faciendæ primum lapidem posuit

S. P. Henricus de Bourbon,
Episcopus Metensis,
S. R. I. Princeps,
Abbas sancti Germani,
decimo Aprilis.

Le Portail de cette Eglise est décoré de deux ordres d'Architecture, du dorique & de l'ionique; mais les Connoisseurs trouvent que les parties de cette décoration n'ont pas assez de saillie. L'inscription qui est sur la frise, est ainsi conçue:

S. FRANC. XAVER. S.

C'est-à-dire, *sancto Francisco Xaverio sacrum.*

Le dedans de l'Eglise est décoré d'un ordre dorique fort régulier, & dont les métopes sont remplies d'instrumens qui servent dans les cérémonies de l'Eglise. Les lettres S. F. & F. S. entrelassées, & qu'on voit alternativement dans la frise de cette Eglise, font allusion à saint François Xavier, sous l'invocation duquel elle est, & à *François Sublet de Noyers*, qui en est le Fondateur. A ce sujet je dois remarquer qu'on ne peut donner trop de louanges à la reconnoissance des Jésuites envers ce bienfaiteur. Ses armes,

qui ſont à la clef de la voûte, & en beaucoup d'autres endroits, ſont un pal bretteſſé d'or, maçonné de ſable, chargé d'une vergette de même, dans un champ d'azur.

Le grand-Autel, qu'on voit aujourd'hui dans cette Egliſe, a été conſtruit en 1709, aux dépens du Roi, ſur les deſſeins de *Jules Hardouin Manſart*, Surintendant des Bâtimens de Sa Majeſté, & ſous la conduite de *Robert de Cotte*, premier Architecte du Roi. Il eſt décoré de quatre colonnes de marbre verd campan, d'ordre corinthien, & dont les chapiteaux & les baſes ſont de marbre blanc; ce qui ne fait pas un bon effet. Cet Autel eſt d'ailleurs de différentes ſortes de marbre. Les ſtatues de ſaint Ignace & de ſaint François Xavier, qui ſont à côté, ont de la vie & de l'action; mais elles paroiſſent un peu courtes pour l'endroit où elles ſont.

Le tabernacle brille par ſes ornemens de bronze & ſes bas-reliefs, dorés d'or moulu. Il a été fait par un Orfevre des Gobelins, nommé *Villers*. Les gradins ſont de marbre verd campan, & enrichis de feuillages, auſſi de bronze doré. Le devant d'Autel eſt de marbre verd d'Egypte; au milieu eſt un S. Eſprit rayonnant de gloire, auſſi de bronze doré.

Le pavé du Sanctuaire est à compartimens de marbre de couleurs différentes, & au milieu sont les Armes de France, avec les ornemens ordinaires.

Mais ce qu'on admire le plus, est le tableau qui est sur cet Autel ; il est du *Poussin*, & d'une beauté surprenante. Il représente un des miracles que Dieu fit au Japon, par l'interceſſion de saint François Xavier, qui y ressuscita un mort. On ne peut pas en mieux détailler les beautés, que l'a fait *Sauval*.

Poussin, dit-il, *a disposé ses figures, en sorte qu'elles voient toutes le miracle, & a remué leurs passions avec un jugement & une adresse qui lui est toute particuliere : il a conduit & manié leur douleur & leur joie par dégré, à proportion des dégrés du sang & de l'intérêt ; ce qui paroît visiblement sur leurs visages, & par leurs attitudes toutes différentes. L'un s'étonne du miracle, l'autre en doute ; l'un, par sa gaieté, témoigne son contentement ; l'autre, par la continuation de sa tristesse, montre qu'il ne s'en rapporte, ni au récit d'autrui, ni à sa vue. Une femme, au chevet du lit, soutient la tête de la personne ressuscitée ; elle est plantée & courbée avec une science & une force toute spirituelle, & tout-à-fait merveilleuse.*

On remarque dans les yeux, la bouche, le mouvement des bras, les plis du visage, & toutes les actions d'une autre qui est au pied du lit, que la douleur qui s'étoit emparée de son ame, ne cede qu'à grande force à la joie, & cette joie encore ne se fait voir que comme le soleil dans un temps fort chargé, qui, simplement par quelque foible rayon, sans pouvoir percer la nue, à peine donne à connoître qu'il a envie de se montrer. Il n'y a que Poussin *au monde capable d'exprimer ce combat de passions si opposées dans une même personne & sur un même visage.* Jesus-Christ, *dans le Ciel, honore ce miracle de sa présence : la figure & les attitudes en sont toutes majestueuses & divines; elle est si finie dans toutes ses parties, qu'il n'y a que le seul* Raphaël *qui en puisse faire une semblable. Les envieux & les médisans disent que* Poussin, Raphaël & l'Antique *ont fait la même figure, & la croient prise de la colonne Trajanne; mais les désintéressés & les intelligens tiennent que* Poussin *n'est redevable de la beauté des attitudes toutes divines, qu'à son grand génie.*

Les deux Chapelles, qui sont dans la croisée, sont ornées de deux tableaux, dont l'un représente la sainte Vierge qui prend la Compagnie de Jesus sous

sa protection ; il est de *Simon Vouet*. L'autre représente Jesus-Christ prêchant & enseignant ; il est de *Jacques Stella*. On prétend que ces deux Peintres firent ces tableaux en concurrence : c'est aux Connoisseurs à décider lequel est le plus beau.

On voit aussi dans cette Eglise un des trois Crucifix de *Jacques Sarrazin*, qui, dans leur espece, ne sont pas moins admirables que le tableau *du Poussin* l'est dans la sienne.

François Sublet, Seigneur de Noyers, Baron de Dangu, Sécrétaire d'Etat, ayant le Département de la Guerre, Surintendant des Bâtimens du Roi, & Capitaine du Château de Fontainebleau, fut inhumé dans cette Eglise qu'il avoit fait bâtir à ses dépens. La confiance qu'avoit en lui le Cardinal *de Richelieu*, est une preuve de son mérite. Il fut disgracié en 1643, & se retira en sa Maison de Dangu, que le Roi lui avoit donnée, où il ne s'occupa que de son salut, jusqu'au 20 d'Octobre 1645, qu'il mourut âgé de cinquante-sept ans. Il ordonna qu'on l'enterrât dans l'Eglise du Noviciat des Jésuites de Paris, & qu'on ne mît sur sa tombe aucune épitaphe ; ce qui a été exécuté.

Dans l'intérieur de cette Maison, il

y a un bâtiment destiné aux Retraites spirituelles qu'on y fait. On y reçoit dix personnes de toutes conditions, à la fois, & cela en huit temps différens de l'année. Hors ces huit temps marqués, il y a encore une Retraite particuliere pour les Prêtres.

Dans cette même Maison, à côté de l'Eglise, est la Chapelle des Congréganistes, c'est-à-dire, des Séculiers qui sont de la Congrégation. Cette Chapelle est fort ornée. Le plafond représente l'Assomption de la Vierge, & a été peint par un Peintre Italien, nommé *Girardini*, dont le mérite étoit fort médiocre. Le tableau, qui est sur l'Autel, représente l'Annonciation; il est de *Champagne*.

Le P. *Valois*, Jésuite, fameux Directeur, & mort Confesseur du Duc de Bourgogne, petit-fils de *Louis-le-Grand*, étoit intime ami de *Mignard*, premier Peintre du Roi, & souhaitoit, depuis long-temps, de voir la Chapelle de la Congrégation ornée de quelque tableau de sa main. *Mignard*, malgré les occupations dont il étoit accablé, se rendit à la fin à ce que le P. *Valois* souhaitoit de lui. Il peignit la sainte Vierge, qui apparoît à S. Ignace, dans la grotte de Manreze, & lui dicte le livre *des Exercices spirituels*. Après ce

tableau, il en fit un autre qui repréſente S. Jérôme dans le déſert, & fit préſent de ces deux morceaux à la Maiſon du Noviciat, qui les fait ſervir à la décoration de cette Chapelle.

Comme parmi les Congréganiſtes, il y en a de fort riches, il ne faut pas être ſurpris ſi cette Chapelle poſſede une belle & nombreuſe argenterie qu'on étale ſur cet Autel les jours de grandes Fêtes.

*On a repréſenté juſqu'ici les différentes Maiſons des Jéſuites, telles qu'elles étoient depuis leur établiſſement : mais durant le cours de l'impreſſion de cet Ouvrage, il s'eſt paſſé des événemens qui ne tendent à rien moins qu'à la deſtruction entiere de cet Ordre. La perte d'un procès qu'ils ont voulu ſoutenir dans une matiere peu analogue à une Compagnie Religieuſe, peut être regardée comme l'époque de leur déſaſtre. Ce procès a occaſionné des recherches ſingulieres. On a renouvellé les reproches qu'on avoit faits anciennement à ces Religieux *, dès les premiers temps de leur arrivée en France. On a fait voir qu'ils n'avoient jamais été admis dans le Royaume. On a fait plus, on a démontré qu'ils n'étoient*

* Voyez ci-devant à l'article du *College de Louis-le-Grand.*

pas admissibles : des-là on a procédé à la dissolution de ce grand Corps. Le Procureur-Général a été reçu appellant comme d'abus des vœux des Particuliers : en conséquence il leur a été défendu de paroître avec l'uniforme de la Société. Enfin, on va procéder à la vente des Eglises, des Maisons, & en général de tout ce qui leur appartenoit. Comme cette grande affaire n'est pas totalement terminée, on ne peut dire encore quel usage on fera de la Maison Professe, du College & du Noviciat. Nous remettons à en parler à la fin de cet Ouvrage, où nous tâcherons de rendre un compte détaillé, du commencement, du progrès & de l'issue de cette étonnante révolution. C'est par ce morceau que nous terminerons le huitieme volume de cet Ouvrage, que l'on peut regarder comme la fin de la Description de Paris, le neuvieme étant destiné à décrire les environs, & le dixieme, à une liste alphabétique des rues de cette Capitale, & à la table générale de tout l'Ouvrage.

Près de la Maison du Noviciat, est une Communauté de Filles, très-utile au Public.

LA COMMUNAUTÉ DES FILLES DE L'INSTRUCTION CHRETIENNE.

Cet établissement est dû à *Marie de*

Gournay, veuve de *David Rouſſeau*, Marchand, demeurant au Fauxbourg S. Germain-des-Prés, qui ayant reçu de pluſieurs Dames de piété, des ſommes d'argent pour acheter une maiſon dans ce Fauxbourg, qui fût convenable pour y loger un certain nombre de veuves, ou de filles vertueuſes, capables d'enſeigner gratuitement de pauvres filles à louer & à ſervir Dieu, & à faire des ouvrages pour gagner leur vie, donna ſa maiſon, & y établit quatre ou cinq femmes veuves ou filles, nommées par les Dames fondatrices & par ladite Dame *Rouſſeau*, qui en eut la conduite & la direction juſqu'à ſa mort.

Le Prieur & Grand-Vicaire de l'Abbaye de S. Germain donna des ſtatuts à ces veuves & filles maîtreſſes, auxquels elles ſe ſoumirent, & les ont toujours obſervés depuis. Celle qui eſt à la tête de cette petite Communauté, n'a d'autre titre que celui de *Sœur aînée*. Les Lettres-Patentes du Roi, qui autoriſent cet établiſſement, ſont datées de Rhetel, & du mois de Septembre 1657; mais elles ne furent regiſtrées au Parlement, que le 17 de Février de l'an 1662. Dans cette Maiſon il y a une Chapelle où l'on ſolemniſe la Fête de la Conception de la ſainte

Vierge, qui en est la Fête titulaire.

La rue Férou s'appelloit anciennement la rue Farou, ou la rue Ferrou, selon *Sauval*; mais nous ne savons point l'origine de son nom. Elle aboutit aussi à la rue Vaugirard.

La rue des Fossoyeurs se nommoit autrefois la rue du Fossoyeur, parce que le Fossoyeur du Cimetiere de S. Sulpice y demeuroit. Depuis que le nombre des Paroissiens est augmenté, le Public a mis au pluriel le nom de cette rue.

La rue Garanciere a pris son nom de l'Hôtel de Garanciere qui y étoit. En 1541, au rapport de *Sauval*, on la nommoit, par corruption, la rue Garence. En entrant dans cette rue, du côté de la rue Vaugirard, on remarque une fontaine d'architecture, construite avec assez de gout, & sur laquelle on lit cette inscription latine:

AQUAM
à Præfecto & Ædilibus
acceptam
hic
suis impensis Civibus fluere voluit
Sereniſſima Princeps
ANNA PALATINA,
ex Bavariis,
relicta Sereniſſimi Principis

Henrici Julii Borbonii,
Principis
CONDÆI.
Anno Domini
M. DCC. XV.

Cette inscription nous apprend que c'est la Princesse *Anne Palatine de Baviere*, veuve de *Henri-Jules de Bourbon*, Prince de Condé, qui a fait construire cette Fontaine, à ses dépens, en 1715.

Il y a aussi dans cette rue un Hôtel fort remarquable, & qui a plus d'apparence que de régularité. On le nommoit autrefois l'Hôtel de Léon, parce que c'étoit *René de Rieux*, Evêque de Léon, qui l'avoit fait bâtir. Ce Seigneur, qui étoit un des Prélats du Royaume, *le plus splendide & le plus éloquent*, étant mort le 8 Mars de l'an 1651, cet Hôtel appartint à *Guy de Rieux*, Seigneur de Sourdeac, & depuis on l'a toujours nommé l'Hôtel de Sourdeac, quoiqu'il n'appartienne plus à la Maison *de Rieux*. Cette maison a été bâtie sur les desseins d'un Italien, nommé *Robelini*, qui en a décoré les dehors, d'une maniere qui en impose à ceux qui ne se connoissent point en belle architecture.

La rue de Condé est aussi une de

celles qui aboutiſſoient à la rue Vaugirard. Avant que le Prince de Condé vînt demeurer à l'Hôtel de Gondi, on l'appelloit la rue neuve S. Lambert; mais dès que ce Prince y fit ſa demeure, on la nomma la rue de Condé. *Sauval* ajoute que de ſon temps elle changeoit encore de nom, & que le Peuple s'accoutumoit à l'appeller la rue Princeſſe, à cauſe qu'en parlant du Prince *de Condé*, on ne le nommoit point autrement que M. le Prince, nom de tout temps affecté aux premiers Princes du Sang.

L'HÔTEL DE CONDÉ.

Cette Maiſon eſt dans cette rue, à laquelle il a donné ſon nom. Elle fut bâtie pour *Jean-Baptiſte de Gondi*, qui vint en France avec la Reine *Catherine de Médicis*, en qualité de ſon premier Maître d'Hôtel. *Henri de Bourbon II.* du nom, Prince de Condé & premier Prince du Sang, l'acheta en 1612 de *Jean-Baptiſte de Gondi*, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, pour le prix de cent cinquante mille livres, que le Roi paya pour le Prince *de Condé*. Il y eut un décret volontaire qui adjugea cette maiſon à ce Prince, pour cent vingt mille ſix cens vingt-cinq livres, quoique réellement

elle eût couté cent cinquante mille livres. Ce qu'il y a de constant, c'est qu'elle ne couta rien au Prince, selon le témoignage d'un Ecrivain contemporain & qualifié, qui, dans les Mémoires de la Régence de la Reine *Marie de Médicis*, page 38, rapporte *que Monsieur le Prince ayant demandé la survivance de la charge de Connétable, & fait quelques autres ouvertures, desquelles il ne remporta qu'un refus; pour l'en consoler, on lui donna seulement l'Hôtel de Gondi.* Cet Hôtel consiste en plusieurs corps de logis construits en différens temps, & avec peu de symmétrie. Cependant le tout ensemble forme une grande maison qui n'est pas indigne de loger un Prince du Sang. Je ne parlerai point ici des meubles qui en ornent les appartemens; le gout & la richesse brillent également. Le jardin n'est point grand, mais il est fort agréable, & l'on a tiré de son peu d'étendue tout le parti qu'on en pouvoit tirer.

Ce fut dans cette maison, qu'en 1590, pendant le siege de Paris, se tint la Conférence du Légat & du *Marquis de Pisani*, qui n'aboutit à rien. Ce fut aussi dans cet Hôtel, que la Reine *Marie de Médicis* vint descendre, en arrivant, pour la premiere

fois, à Paris ; elle n'y coucha qu'une nuit.

Dans la même rue, & du même côté, un peu plus haut, en allant vers la rue Vaugirard, eſt un autre Hôtel qu'on nommoit autrefois le petit Hôtel de Gondi, & c'eſt ici que *Charlotte-Marguerite de Montmorency*, veuve de *Henri II* du nom, Prince de Condé, fixa ſa demeure juſqu'à ſa mort.

SAINT SULPICE.

Le premier ſiege de l'Egliſe Paroiſſiale du Fauxbourg S. Germain, fut dans la Chapelle de ſaint Pere, ou de ſaint Pierre, où ſont maintenant les Religieux de la Charité ; mais cette Egliſe ſe trouvant trop petite pour contenir les ſerfs & habitans de ce Fauxbourg, dont le nombre augmentoit tous les jours, on fut obligé l'an 1211, d'en faire bâtir une autre, qui fût plus grande, où l'on transféra le titre de ſaint Pierre, qui eſt le premier Patron titulaire de l'Egliſe, connue aujourd'hui ſous le nom de ſaint Sulpice.

On voit, dans les Archives de ſaint Germain-des-Prés, un titre de l'an 1380, qui nous apprend que le Curé de S. Sulpice alloit faire l'Office en la Chapelle de S. Pierre, aux Fêtes annuelles ; qu'il y alloit en Proceſſion le

jour des Cendres & le Dimanche des Rameaux; qu'il y faisoit l'Office le jour de S. Pierre, & l'Eau bénite tous les Dimanches, &c. Cela a continué jusqu'en 1658, que les Freres de la Charité, auxquels la Reine *Marguerite* avoit donné, dès l'an 1606, la Chapelle de saint Pere & le terrein des environs, donnerent au Curé de S. Sulpice la somme de dix-huit mille livres, afin d'être libres dans leur Eglise, & aussi pour s'exempter à perpétuité de payer les droits des enterremens.

Le Fauxbourg S. Germain s'étoit si fort accru en 1643, que l'Eglise de S. Sulpice devint trop petite. D'ailleurs, elle menaçoit ruine, & il falloit absolument la réparer, ou en faire élever une autre qui fût plus grande & plus solidement bâtie. Après plusieurs assemblées des plus illustres Paroissiens, il fut résolu de bâtir une nouvelle Eglise, qu'on commença en 1646, sur les desseins de *Gamart*, un des meilleurs Architectes de son temps, & la premiere pierre en fut posée par *Jean-Baptiste Gaston de France*, Duc d'Orléans, frere unique du Roi *Louis XIII*.

A peine quelques années s'étoient écoulées, qu'on s'apperçut que cette Eglise n'étoit pas encore assez grande pour le nombre des Paroissiens qui au-

gmentoit tous les jours. *Le Vau*, premier Architecte du Roi, donna un nouveau dessein, & en conséquence, on jetta en 1655 de nouveaux fondemens, dont la Reine *Anne d'Autriche* posa la premiere pierre le 20 Février de cette année. La mort de *le Vau*, arrivée quelque temps après, obligea les Marguilliers de confier la conduite de ce bâtiment à *Daniel Gittard*, Architecte. Celui-ci trouvant la Chapelle de la Vierge, qui n'étoit encore élevée que jusqu'à la corniche, trop resserrée & peu réguliere, demanda qu'elle fût démolie; mais les Marguilliers ne voulurent point y consentir, & elle fut achevée conformément aux desseins qu'en avoit donnés *le Vau*.

Gittard * fit bâtir le Chœur, qui est un quarré long de quarante-deux pieds de large, sur soixante-huit pieds de long, terminé au chevet, par un demi-cercle de vingt & un pied de rayon, & percé autour de sept arcades, dont les pieds droits sont ornés de pilastres corinthiens qui soutiennent l'entablement. Ce Chœur a dans œuvre, depuis le pavé jusqu'à la corniche, cinquante-six pieds & demi de haut, & depuis

* Histoire de la Ville de Paris, par D. *Félibien*.

l'en-

l'entablement jusqu'au milieu de la voûte, trente-cinq pieds six pouces, en tout quatre-vingt-douze pieds de haut. Les bas-côtés, qui regnent autour du Chœur, sont décorés d'un ordre composé, que *Gittard* avoit imaginé pour en faire un ordre françois. Ces bas-côtés ont vingt-quatre pieds de large, sur quarante-six pieds deux pouces de haut.

On fut dix-huit ans à bâtir le Chœur & ces bas côtés. On travailla ensuite à la croisée, qui a cent soixante & seize pieds de long, sur quarante-deux de large, & se trouve plus longue de quatorze pieds, & plus large de deux, que celle de Notre-Dame, qui est la plus grande Eglise de Paris. Le côté gauche de cette croisée, en entrant, fut élevé jusqu'à l'entablement, pendant les années 1672, 73 & 74; mais à l'égard du Portail, il n'y eut alors que le premier ordre de bâti. On fut contraint en 1675, de discontinuer les travaux, *Ibid.* à cause des dettes considérables que la Fabrique avoit contractées pour élever cet édifice, lesquelles montoient encore à plus de cinq cens mille livres en 1683. Cette triste situation détermina le Curé & les Marguilliers à présenter une Requête au Roi & à son Conseil, pour demander à être secou-

rus, & qu'il leur fût permis d'assembler les Paroissiens, pour aviser aux moyens de payer les dettes contractées, & d'achever le bâtiment de leur Eglise.

Par Arrêt du 22 Février, il fut ordonné qu'en présence du sieur *le Camus*, Lieutenant-Civil, les Paroissiens & Habitans de la Paroisse seroient convoqués pour aviser aux moyens les plus expédiens, tant pour acquitter les dettes de la Fabrique, que pour continuer le bâtiment commencé, pour, sur le procès-verbal qui en seroit dressé, être statué par le Conseil, ainsi qu'il appartiendroit. Le Lieutenant-Civil indiqua l'Assemblée dans la Chapelle de la Communion, au 22 de Mars.

L'Assemblée fut tenue, & cependant l'affaire traîna jusqu'en 1688, que par un Arrêt du Conseil, du 4 Mai, le Roi commit les sieurs *Bignon*, de *la Reynie* & *de Ribeyre*, Conseillers d'Etat, & le sieur *de la Briffe*, Maître des Requêtes, pour arrêter, en présence des Marguilliers & de quatre des principaux Créanciers de S. Sulpice, un état des dettes & des effets de la Fabrique. Ils trouverent que les dettes montoient à plus de six cens soixante & douze mille livres, & que les effets de la Fabrique ne montoient qu'à

cent quarante-trois mille livres. Sur le référé & l'avis des Commissaires, le Conseil rendit un nouvel Arrêt le 4 Janvier 1689, par lequel, pour l'acquit du surplus des dettes, après la vente des effets de la Fabrique, les Menses Abbatiale & Conventuelle de S. Germain-des-Prés furent condamnées à payer le sixieme du principal, la Mense Abbatiale, les deux tiers, & la Conventuelle, un tiers, & que les cinq autres sixiemes seroient imposés sur les Propriétaires des maisons & héritages du Fauxbourg S. Germain, à proportion des taxes faites pour les boues & les lanternes.

Ce même Arrêt permit aux Habitans, à l'Econome de la Mense Abbatiale & aux Religieux de l'Abbaye, de faire la recherche des sommes dûes à la Fabrique & des effets recelés, & de voir les comptes des Marguilliers. Par autre Arrêt, du 14 Décembre suivant, il fut en conséquence ordonné aux Marguilliers de S. Sulpice, de communiquer les comptes de la Fabrique aux Syndics des Habitans & des Communautés Séculieres & des Régulieres du Fauxbourg.

L'examen des comptes, & les recherches qu'on fit, donnerent lieu aux Habitans de publier un Mémoire qui

ne faisoit point honneur aux Marguilliers. Ce Mémoire, accompagné d'une Requête, fut renvoyé par Arrêt du Conseil, du 27 Août 1691, à l'examen des sieurs *Bignon*, *de la Reynie* & *de Harlay*, Conseillers d'Etat; mais cette instance parut si odieuse, qu'elle fut assoupie par autorité. Depuis toutes ces contestations, les travaux de l'Eglise étoient suspendus, & l'ont été long temps dans la suite : ils n'ont été repris qu'en 1719, par M. *Languet de Gergy*, Curé de cette Paroisse.

Quelque grande & quelque hardie que fût cette entreprise, ce zélé & habile Pasteur eut le courage de l'entreprendre, & aura * peut-être la gloire de l'achever, par le moyen d'une Loterie que le Roi lui accorda au mois de Février 1721, & aussi par le secours de quelques personnes pieuses qui lui ont fait des libéralités très-considérables.

Il commença par faire élever le Portail, qui est du côté de la rue des Fossoyeurs, dont la premiere pierre fut posée le 5 Décembre 1719, par le Duc *d'Orléans*, Régent du Royaume.

* M. *Piganiol* écrivoit ceci en 1742, M. *Languet* est mort en 1750, & actuellement en 1763, ce grand ouvrage n'est pas encore totalement fini.

Ce Portail eſt décoré de deux ordres de colonnes, l'un dorique, & l'autre ionique. Les deux niches ſont remplies par deux ſtatues, qui ont dix pieds de proportion : elles ſont de feu *François du Mont*, Sculpteur du Roi & de l'Académie Royale de Sculpture, Artiſte diſtingué dans ſa Profeſſion. Ces ſtatues repréſentent S. Jean, le Précurſeur du Meſſie, & S. Joſeph, qui en étoit le Pere putatif.

Le grand-Portail de la croiſée, à main gauche, fait ſymmétrie avec celui qui eſt du côté de la rue des Foſſoyeurs, & eſt décoré de deux ordres d'architecture, dont le premier eſt de quatre colonnes corinthiennes, & le ſecond, de quatre colonnes d'ordre compoſite. Les figures de S. Pierre & de S. Paul, qui rempliſſent les deux niches qui ſont dans les entre-colonnes de ce Portail, ont neuf pieds & demi de proportion, & ont auſſi été ſculptées par *François du Mont*.

Près de la ſtatue de S. Pierre, & ſur la même baſe, eſt un enfant qui a un genou ſur la pierre angulaire, & tient dans ſes mains les clefs du Royaume des Cieux, que Jeſus-Chriſt promit de donner à S. Pierre. La ſtatue de S. Paul a de même, auprès d'elle, un enfant qui tient ſon épée. Les deux

grouppes d'enfans, qui ſont aux extrêmités du fronton, ſont auſſi de l'ouvrage de feu *du Mont*.

Après la conſtruction de ce Portail, on commença en 1722 à élever le côté gauche de la nef, & on poſa la premiere pierre des quatre piliers, ou pieds-droits, qui reſtoient à élever de ce même côté. Ce furent le Comte *de Clermont*, au nom du Duc *de Bourbon*, ſon frere; les Cardinaux *de Polignac* & *de Biſſi*; M. *de la Houſſaie*, Conſeiller d'Etat & Contrôleur-Général des Finances; & M. *Dodun* ſucceſſivement, auſſi Contrôleur-Général des Finances, qui poſerent, en cérémonie, ces premieres pierres. La nef fut achevée en 1736, & l'on a travaillé depuis à élever le grand-Portail.

LE GRAND-PORTAIL.

Cet édifice mérite, à plus d'un titre, l'épithete de Grand. Il eſt du deſſein du ſieur *Servandoni*, Peintre & Architecte Florentin. Suivant le plan & le modele en relief, qui ont été expoſés aux yeux du Public, ce Portail doit avoir environ ſoixante-quatre toiſes d'élévation, & on y montera par un perron de vingt-deux marches, au haut duquel il n'y aura point de palier.

CE.

PORTAIL DE S.T SULPICE.

La premiere pierre en fut posée le Lundi 11 Mars 1733, & depuis ce temps-là on y a travaillé sans discontinuation, autant que les saisons l'ont pu permettre. Il sera composé de deux ordres d'architecture, le dorique & l'ionique, & de soixante-huit colonnes, dont celles du premier ordre ont cinq pieds trois pouces de diametre; ce qui sera un des plus grands morceaux d'architecture qu'il y ait en France. Mais ne pourroit-on pas appliquer ici ce proverbe latin, *fecisti majorem, fecisti minorem?* Le peu de largeur de la rue Férou, sur laquelle il est situé, & la grande élévation de ce Portail, le rendent déja en 1740, presque invisible; & pour le mettre dans son vrai point de vue, lorsqu'il sera achevé, il faudra raser le grand Séminaire de S. Sulpice, & la moitié des maisons de la rue du vieux Colombier. Je donnerai, quand l'ouvrage sera fini, la description de ce grand Edifice.

Le grand-Autel est isolé & placé dans le centre de la croisée. Sa forme est une espece de tombeau à quatre faces, construit d'un marbre bleu turquin, & enrichi d'ornemens de bronze doré d'or moulu. Le Tabernacle est de pareille matiere, enrichi de pierreries: il représente l'Arche d'Alliance, dési-

gnée par les anneaux qui servoient à la porter. Au-dessus est une table, aussi de bronze doré, qui représente le Propitiatoire, & qui est soutenue par deux grands Anges de bronze doré, qui sont dans des attitudes de respect & d'adoration. Au-dessus de cet Autel est suspendu un pavillon, sculpté & doré, qui est de l'ouvrage des *Slodtz*.

La décoration de cet Autel, de même que tous les bâtimens qu'on a élevés ici depuis l'an 1719, sont d'après les desseins de M. *Oppenord*, un des plus habiles Décorateurs de notre temps, & ci-devant premier Architecte du Duc *d'Orléans*, Régent du Royaume.

Chaque pilier du Chœur est orné d'une statue de pierre de Tonnerre, de l'ouvrage du fameux *Bouchardon*. Cet habile Sculpteur en doit faire quatorze; savoir, celles de Jesus-Christ, de la Vierge, & celles des douze Apôtres. Il y a déja deux ou trois ans que celles de Jesus-Christ, de la Vierge, de S. Pierre & de S. Paul, sont placées aux quatre piliers latéraux du grand-Autel. Celles de S. André, de S. Jacques-le-Majeur, de S. Jean l'Evangéliste & de S. Jacques-le-Mineur, y ont été placées depuis, & on compte que les autres ne se feront point long-temps attendre; mais en 1740, & au

commencement de 1741, on n'y a vu que celles que je viens de nommer.

Dans chaque bras de la croisée de cette Eglise, il y a deux balcons dorés, portés sur des consoles, & qui renferment des tribunes vitrées, pour prier avec plus de recueillement, & sans être vu. Les sculptures en pierre de la coupole de ces quatre balcons, ainsi que les bas-reliefs des yeux de bœufs, composés d'Anges & d'Enfans, portant les attributs de S. Pierre, de S. Paul, de S. Jean & de S. Joseph, & autres sculptures de cette Eglise, sont de l'ouvrage des *Slodtz*, Sculpteurs habiles.

Le sieur *Sulli*, Anglois, qui étoit un Horloger fameux & bon Astronome, étonné que dans une Ville telle que Paris, l'on fût exposé à une incertitude continuelle sur le vrai temps du jour, imagina de tracer une Méridienne sur le pavé de cette Eglise, au vrai Nord & Sud. Pour cet effet, il pratiqua une ouverture circulaire d'un pouce de diametre, sur une plaque de laiton, solidement attachée au côté occidental de la fenêtre méridionale de la croisée de cette Eglise, à la hauteur de 75 pieds, & les rayons du Soleil, passant par cette ouverture, forment, sur le pavé,

une image ovale d'environ dix pouces & demi de long, & neuf & demi de large, au Solstice d'Eté, & cette image augmente en longueur & en largeur tous les jours, jusqu'au Solstice d'Hiver, & revient, en diminuant, de la même maniere.

Le mouvement de l'image se fait sur le pavé, d'Occident en Orient, & l'heure du vrai Midi est, lorsque cette image se trouve partagée exactement en deux portions égales, par la ligne méridienne.

Henri Sulli mourut le 13 d'Octobre 1728, âgé de quarante-huit ans. Il n'a pas eu le plaisir de voir cette ligne méridienne dans sa perfection; mais tout est tracé, & il a, dit-on, laissé sur ce sujet toutes les instructions nécessaires.

La Chapelle de la Vierge attire les regards par les ornemens de peinture & de sculpture qui y sont prodigués.

Les peintures de la voûte sont à fresque, & de l'ouvrage de *François le Moine*, mort premier Peintre du Roi. Ce plafond & celui des Jacobins du Fauxbourg S. Germain, sont des essais, en ce genre, de ce grand Peintre, dont la médiocrité ne nous permettoit pas d'espérer l'étonnante perfection de celui du Sallon d'*Hercule* au Château de Ver-

saillies, l'admiration des Etrangers & la gloire de l'Ecole Françoise. Celui-ci représente la Vierge, assise sur un nuage, avec S. Pierre, d'un côté, & de l'autre, S. Sulpice, Patron de cette Paroisse.

La sainte Vierge est environnée d'Anges, dont les uns portent les attributs qui lui conviennent, pendant que d'autres forment un concert de voix & d'instrumens, pour célébrer son Assomption. Aux côtés de ce grand tableau, on voit, à droite, les Peres de l'Eglise & les Chefs d'Ordres qui ont parlé, dans leurs Ecrits, des grandeurs de la sainte Vierge; & au côté gauche, sont les Vierges qui se sont mises sous la protection de Marie, & auxquelles un Ange distribue des palmes.

Le grand bas-relief de bronze doré, qui représente les Noces de Cana, les Anges & Enfans qui sont sur l'entablement de cette Chapelle, les festons de fleurs qui viennent se réunir à l'Autel, & généralement toute la sculpture de cette Chapelle & de son Autel, sont de l'ouvrage des *Slodtz*.

La statue de la Vierge, qui est d'argent, & de grandeur naturelle, a été modelée par *Bouchardon*, & jettée en fonte par *de Villers*. Cette statue est quelquefois cachée par un tableau qui

représente la Vierge debout, ayant les bras ouverts & les yeux levés au Ciel, & qui est d'un Peintre nommé *Chevalier*.

Assez proche est une Chapelle, dont le tableau représente la Descente du S. Esprit sur les Apôtres : il est de *Nicolas Montaigne*, Peintre de l'Académie-Royale de Peinture.

De l'autre côté du Chœur est une autre Chapelle, où l'on voit les Armes *d'Elizabeth d'Orléans*, Duchesse de Guise, fille de *Jean-Baptiste Gaston de France*, Duc d'Orléans, & un tableau de la Nativité, qui est un des plus beaux qui soit sorti des mains de *Charles de la Fosse*.

Dans une autre Chapelle, qui est auprès, on remarque un tableau qui représente Jesus-Christ, qui apparoît à la Madelaine, sous la figure d'un Jardinier. C'est *Halé*, de l'Académie de Peinture, qui l'a peint, & les Connoisseurs l'estiment beaucoup.

Avant que de parler des personnes remarquables, inhumées dans cette Eglise, on doit, à la mémoire de défunt son illustre Pasteur Messire *Languet de Gergy*, la description du superbe Mausolée que son successeur & Messieurs les Marguilliers lui ont érigé, pour faire passer à la postérité ses qualités si

MAUSOLÉE DE M. LANGUET DE GERGY.

éſtimables & ſi rares, même dans ceux de ſon état. Une des plus eſſentielles a été la charité vigilante & attentive de ce Paſteur, pour tous les beſoins de ſes Brebis. Les enquêtes & les courſes les plus pénibles ne lui coutoient rien, pour découvrir les miſeres cachées & honteuſes, & pour eſſuyer les larmes de l'affreuſe néceſſité, par des aumônes abondantes dans les temps les plus durs & les plus difficiles, tels que ceux des calamités publiques. Il a porté ſes ſecours juſques dans le ſein de la Nobleſſe, en procurant à des Demoiſelles ſans fortune, un aſyle à leur vertu, & une éducation chrétienne & convenable à leur naiſſance, juſques à un certain âge. Son zele pour la Maiſon du Seigneur, lui fit entreprendre en 1719, d'achever ſon Egliſe; mais ſa mort en 1750, a ſeule interrompu ſon ardeur infatigable pour l'exécution de ce projet. L'éloge de ce digne Paſteur pourroit être ici beaucoup plus étendu, ſi l'on ne s'étoit borné à la deſcription de ſon mauſolée, où l'on trouvera dans ſon épitaphe un ſupplément à ce qui n'eſt point ici.

Deſcription du Mauſolée de Meſſire Languet de Gergy.

Un ſarcophage, ou tombeau de mar-

bre verd, antique, est posé sur un grand piedestal de marbre jaune de Rennes, dont le plan est légérement ceintré en saillie dans son milieu. Le socle de ce piedestal est de breche violette. Sur ce tombeau, dans son extrémité du côté droit, on voit l'Immortalité, représentée par une figure de marbre blanc, & de dix pieds de proportion : ses aîles sont déployées pour lui donner du mouvement ; d'une main elle repousse le voile funebre, dont la mort étoit prête de couvrir la figure de M. *Languet*, & de l'autre, elle tient un cercle d'or ; son emblême ordinaire est une branche de laurier. Sous son bras est le plan géométral de son Eglise, tracé en or, sur une planche ou feuille volante de bronze ; elle a une couronne antique sur la tête. Auprès d'elle, & dans le milieu du monument, est la figure de ce digne Pasteur, de grandeur naturelle, admirable dans toutes ses parties, mais sur-tout dans la plus essentielle, qui est l'expression de piété & d'adoration majestueuse, répandue sur toute sa physionomie : ses bras sont élevés vers le Ciel, où se portent ses regards ; il est à genoux, en surplis & en étole, sur un carreau de marbre brocatelle, avec des glands de bronze doré. On ne sauroit refuser son admiration à cette belle

figure. La Mort, derriere lui renverſée, eſt repréſentée par un ſquélette de bronze, dont la moitié eſt cachée par cette draperie mortuaire, levée par l'Immortalité: ſes aîles ſont déployées; d'une main elle tient ſa faux; ſon autre bras eſt étendu en l'air, ſans que l'on en voie la raiſon. Cette draperie, qui la couvre en partie, eſt de deux marbres; ce qui la fait paroître extrêmement peſante. Celui de deſſous, & qui paroît le plus, eſt bleu turquin, & ſon revers, d'une eſpece d'albâtre jaunâtre; ſes extrêmités ſont enrichies d'une frange de bronze doré. Au bas du tombeau, ſur le piedeſtal, ſont deux petits Génies en marbre blanc: l'un, eſt celui de la Religion; & l'autre, de la charité, qui grouppent avec un cartel de bronze, où ſont les armoiries de ce Paſteur. Le premier eſt déſigné par une croix de même métal, qu'il tient d'une main, avec un Miſſel à ſes pieds. Celui de la Charité eſt appuyé ſur une corne d'abondance, d'où ſortent des fruits qu'il paroît répandre; ſymbole de la profuſion de ſes aumônes. Derriere ce grand monument s'éleve une pyramide de breche d'Aleth, de deux pouces de ſaillie, ſur un fond de marbre blanc veiné, dont eſt revêtu tout le mur de l'arcade, ainſi que ſon

archivolte & ſes pieds-droits. Sur la face du milieu du piedeſtal, eſt une table en ſaillie, de marbre blanc, arrêtée en apparence, par quatre boulons, dont les têtes ſont dorées, ſur laquelle eſt gravée l'épitaphe ſuivante Latine :

D. O. M.

Hîc requieſcit in Domino
Joan. Bapt. Joſeph. LANGUET DE GERGY,
è ſtirpe nobili apud Burgundiones ortus,
Sacræ Facultatis Pariſienſis Doctor Sorbonicus,
Sancti Sulpitii Paræciæ
Per XXXV *annos Rector ;*
Extremâ ætate Abbas B. Mariæ de Bernaïo,
Toto vitæ decurſu Deiparæ fervidus cultor & magnificus ;
Hujus, quale & quantum vides, Templi ædificator.
Quam fabricam, nullâ copiâ cùm adeſſent, piè fidenti concepit animo,
Favente Regiâ pietate condidit.
Præcipua illi cura & propenſior viva Chriſti Domicilia tueri :
Ut in exploranda egeſtate perſpicax, ſic in depellenda effuſus ;
Egentes fovebat egens ipſe ; veſtiebat ipſe nudus ; paſcebat ipſe eſuriens ;

Immortali fœnore, Pauperibus divitum opes,
Divitibus Pauperum preces concilians;
felix Cœlestis commercii dispensator.
In diluviis, in incendiis, in annonæ penuria, portus, perfugium, subsidium suis:
Acer, expeditus, efficax.
Optimi cujusque operis munificus fautor, & ipse auctor providus,
Infantis Jesu, Infantes Alumnas Parthenone nobili excepit, enutrivit, informavit.
Hunc Optimates sapientem in consiliis arbitrum,
Grex Ducem, Pastorem, Patrem;
Lutetia Civem beneficum, Ecclesia Doctorem & exemplum luxerunt.
In Cœlo cum Angelis ob Virtutum decora; in Terra nobiscum
Per Beneficiorum monumenta æternùm victurus.

Obiit die XI *Octobris an.* M. DCCL, *ætatis* LXXVI.

Joannes DULAU D'ALLEMANS, *tanti viri successor, & hujus Basilicæ Æditui, Amoris & grati animi causâ flentes P. P.*

TRADUCTION.

Ici repose dans le Seigneur
Jean-Baptiste-Joseph LANGUET DE GERGY, *né en Bourgogne d'une famille noble,*
Docteur de la Faculté de Paris de la Maison de Sorbone,
Curé de la Paroisse de S. Sulpice
Pendant trente-cinq ans;
Sur la fin de ses jours, Abbé de sainte Marie de Bernay,
Et toute sa vie occupé à faire éclater sa ferveur & sa magnificence pour le culte de la Mere de Dieu.
Il éleva ce Temple dans toute la grandeur & la majesté qu'on y admire:
Il en conçut le projet sans autres fonds qu'une sainte confiance;
Il l'exécuta, graces à la piété généreuse du Souverain.
Mais la conservation des Temples vivans de Jesus-Christ, fut le premier & le plus cher de ses soins.
Ingénieux à découvrir la misere, prodigue pour la soulager,
Il secouroit les indigens, indigent lui-même;
Il leur donnoit des vêtemens, & lui-même s'en refusoit;
Il les nourrissoit, & se privoit lui-même d'alimens;

Procurant aux Pauvres les tréſors des Riches,
Aux Riches les prieres des Pauvres:
heureux médiateur de ce commerce tout divin, qui produit un intérêt immortel.
Dans les inondations, dans les incendies, dans les diſettes, il fut un port, un refuge, une reſſource.
Actif, vigilant, prompt à exécuter,
Il n'y avoit ſorte de bonnes œuvres qu'il ne ſecondât par de puiſſantes largeſſes,
& qu'il n'entreprît lui-même par une heureuſe prévoyance.
Il ouvrit un aſyle honorable à de jeunes Vierges d'un ſang noble, qu'il conſacra à Jeſus Enfant;
il pourvut à leur ſubſiſtance, à leur éducation.
Les Grands ont regretté en lui un homme d'un excellent conſeil,
Son Troupeau un Guide, un Paſteur, un Pere,
Paris un Citoyen bienfaiſant, l'Egliſe un Docteur & un Modele.
Ses Vertus le feront vivre éternellement avec les Anges dans le Ciel,
Ses bienfaits avec nous ſur la terre.

Il mourut le XI *Octobre de l'année* MDCCL, *à l'âge de ſoixante & ſeize ans.*

Jean DULAU D'ALLEMANS, *Succeſſeur*

de ce grand homme, & les Marguilliers de cette Eglise,
Lui ont élevé, en versant des larmes, ce Monument de leur amour & de leur reconnoissance.

On ne sauroit refuser des louanges à l'Auteur de ce riche tombeau, *Michel-Ange Slodtz*, Sculpteur habile & renommé. Son intention a été d'imiter le mêlange des marbres avec le bronze & la dorure, dont on voit en Italie plusieurs monumens d'un très-heureux effet. Si celui-ci n'a pas eu tout le succès que l'Auteur s'en promettoit, ç'a été par l'impossibilité d'avoir à son choix, dans l'abondance des marbres que possedent les Ultramontains, la variété prodigieuse de leurs couleurs nécessaires, pour former cette harmonie avec le bronze & la dorure, & qui fait autant de plaisir à l'œil, que les accords dans la Musique en font à l'oreille. On doit toujours être très-obligé à ce grand Sculpteur d'avoir osé le premier en concevoir le projet, & le courage d'en entreprendre l'exécution dans une Chapelle, où le défaut d'espace est le premier obstacle à l'heureux effet de cette grande machine.

La Chapelle où est placé ce beau monument, est sous l'invocation de S. Jean-

Baptiſte, Patron du défunt. L'Autel, qui eſt en face, eſt ſur un plan ceintré de marbre de Rance. Sa longueur exceſſive & la profondeur de ſon renfoncement, en rendent la forme déſagréable. Quatre colonnes d'ordre corinthien, d'un marbre gris, dont les baſes & les chapiteaux ſont dorés, portent un entablement ceintré, & par conſéquent vicieux, ſur le même plan que celui de l'Autel. Cet entablement eſt terminé dans ſes extrêmités, par deux reſſauts en retour ſur lui-même; ce qui forme un aſpect des plus choquans, joint à la proportion des colonnes qui ſont énormes pour l'emplacement. Au-deſſus de l'Autel, à la place d'un tableau, eſt une niche de marbre bleu turquin, où doit être poſée une figure de S. Jean-Baptiſte. Toute cette miſérable compoſition eſt couronnée par le haut, & près de la voûte, par un médaillon que rien ne ſoutient, & où eſt ſculpté un agneau. Il eſt accompagné de feſtons mal diſtribués, & portés par deux petits génies dorés, ainſi que les feſtons. Quel contraſte d'un ſi beau mauſolée, vis-à-vis d'un Autel ſi ridiculement orné!

Voici les noms de quelques perſonnes illuſtres enterrées dans cette Egliſe.

Claude Dupuy, Conſeiller au Parle-

ment, & un des plus savans hommes de son temps. Il étoit né à Paris ; mais il étoit originaire de S. Galmier en Forez. Sa famille étoit noble & féconde en personnes de mérite. *Claude Dupuy* mourut le premier Décembre 1594, âgé de quarante-neuf ans.

Pierre Michon, connu sous le nom d'Abbé *Bourdelot*, étoit fils de *Maximilien Michon*, Chirurgien à Sens, & d'*Anne Bourdelot*. Ce fut *Jean Bourdelot*, l'un de ses oncles, Avocat au Parlement, & Maître des Requêtes de la Reine *Marie de Médicis*, qui le fit venir à Paris, & l'y entretint aux études. Lorsqu'il eut fait son cours de Philosophie, il commença celui de Médecine, & pour lors son oncle voulant qu'il portât son nom, obtint pour lui, en 1634, des lettres de changement de nom, en vertu desquelles il se fit appeller *Bourdelot*. Il n'avoit pas encore achevé son cours de Médecine, que *Guenaud* le donna au Prince *de Condé* (*Henri II*,) pour être son Médecin. Après la mort de ce Prince il passa, en la même qualité, auprès du grand Prince *de Condé*, & eut soin aussi de la santé du Duc *d'Anguien*, dernier Prince de Condé. *Gui Patin* ayant refusé en 1651 d'aller en Suede en qualité de premier Médecin de la Reine *Christine*,

M. *de Saumaise* y fit venir l'Abbé *Bourdelot* pour remplir cette place. Cette Reine en fut si satisfaite, que lorsqu'il voulut revenir en France, non-seulement elle lui donna un passe-port très-honorable, mais même obtint pour lui l'Abbaye de Massay, vacante par la mort de M. *de Laubespine de Châteauneuf*, Garde des Sceaux de France. Après son retour il tint, dans sa maison, des Conférences toutes les semaines, comme il en avoit auparavant tenu à l'Hôtel de Condé, & mourut le 9 Février 1685, au commencement de sa soixante & seizieme année. L'Abbé *Bourdelot* avoit tout ce qu'il faut pour plaire aux Grands, & pour leur persuader qu'il n'ignoroit rien. Il étoit d'une figure agréable, poli, complaisant, insinuant, & décidoit aussi hardiment sur ce qu'il ignoroit, que sur ce qu'il savoit. Nous avons de lui quelques Ouvrages imprimés, qui sont peu connus, & encore moins recherchés.

François Blondel, Seigneur des Croisettes & de Gaillardon, Directeur de l'Académie Royale d'Architecture, Maître des Mathématiques de *Louis de France*, Dauphin de Viennois, fils de *Louis XIV*, & Maréchal des Camps & Armées du Roi, mourut à Paris le 22 de Janvier 1686, âgé de soixante-

huit ans. Il descendoit de *François Blondel*, Sieur des Croisettes, Avocat du Roi à Ribemont, qui fut anobli par Lettres du mois de Décembre 1554. On voit par la date de ces Lettres, que *Blancourt*, dans son Nobiliaire de Picardie, ne s'est trompé que d'un siecle; car il date ces Lettres d'anoblissement de l'an 1654. *Blondel* a donné plusieurs Ouvrages au Public; savoir, un cours de Mathématiques qu'il avoit composé pour l'instruction du Dauphin; un cours d'Architecture; des Notes sur l'Architecture de *Savot;* un Traité des Bombes, & de l'art de les jetter; l'Histoire du Calendrier; la Comparaison de *Pindare & d'Horace*, &c. C'est lui aussi qui donna les desseins des portes de S. Denis & de S. Martin, dont la premiere est un chef-d'œuvre pour la magnificence & pour le gout de la belle architecture. Il est encore Auteur des Inscriptions qu'on lit sur ces Portes. Ces Inscriptions & le Livre de la Comparaison de *Pindare & d'Horace*, font connoître que *Blondel* n'étoit pas moins savant dans les Belles-Lettres, que dans les Mathématiques.

Barthelemi d'Herbelot naquit à Paris le 4 Décembre 1625, & y fit ses études d'Humanités & de Philosophie. Il s'appliqua ensuite tout entier aux Langues Orien-

Orientales, & fit le voyage de Rome, dans l'espérance de s'y perfectionner dans ces Langues. Il y fut connu & estimé des Cardinaux *Barberin* & *Grimaldi*, & contracta une étroite amitié avec *Luc d'Holstein* & plusieurs autres Savans. A son retour d'Italie, M. *Fouquet*, Surintendant des Finances, lui donna un appartement dans son Hôtel, & une pension de quinze cens livres. Après la disgrace de ce Ministre, il fut pourvu de la charge de Sécrétaire & Interprete des Langues Orientales. Quelques années s'étant écoulées, il fit un second voyage en Italie, où il reçut de grandes marques de bonté & d'estime de *Ferdinand II*, Grand-Duc de Toscane, & du Prince, son fils. Il ne tint pas à ces Princes qu'ils ne s'attachassent M. *d'Herbelot*; mais l'amour de la Patrie & les sollicitations de M. *Colbert*, le ramenerent en France, où le Roi lui donna une pension de quinze cens livres. Le sieur *d'Auvergne*, Professeur en Langue Syriaque au College Royal de France, étant mort, le Roi donna cette Chaire à M. *d'Herbelot*, qui mourut le 8 Décembre 1695, âgé de soixante & dix ans. Il est Auteur d'un Livre intitulé, *Bibliotheque Orientale*, qui est un Dictionnaire qui renferme tout ce qu'il y a de plus curieux dans l'Histoire

des Turcs, & dans celles des Arabes & des Perſes. C'eſt un projet d'une étendue immenſe, & dont l'exécution eſt au-deſſus des forces d'un ſeul homme.

Dom *Gaëtano Julio Zumbo*, Gentilhomme Sicilien, mort à Paris le 22 Décembre 1701, dans la quarante-quatrieme année de ſon âge, étoit un homme d'un génie admirable pour la ſculpture & la peinture, & qui a laiſſé à Paris trois ouvrages de ſculpture, dont les figures ſont colorées au naturel, leſquels feront toujours regretter ſa perte. L'un de ces ouvrages eſt une Tête Anatomique, dont il fit préſent à l'Académie Royale des Sciences, & qu'elle conſerve précieuſement. Les deux autres repréſentent, l'un la Nativité, & l'autre la Sépulture de Jeſus-Chriſt. L'Auteur a ſouvent dit qu'il avoit choiſi ces deux ſujets pour avoir occaſion d'exprimer deux paſſions contraires, la joie & la triſteſſe. M. *de Piles*, grand connoiſſeur, a fait une ſavante deſcription de ces deux excellens morceaux, & l'a placée à la fin de ſon cours de Peinture, où les Curieux la trouveront.

Marie-Catherine le Jumel de Barneville, veuve de *François de la Mothe*, Comte d'Aulnoy, mourut au mois de Janvier 1705. Elle eſt très-connue par

les Ouvrages qu'elle a donnés au Public, & par ceux de plusieurs Ecrivains qui en ont parlé, & sur-tout par ce qu'en ont dit *Guy Patin* & *Amelot de la Houssaye*.

Roger de Piles étoit né à Clamecy dans le Nivernois, l'an 1635, d'une famille noble. *Roger*, Duc de Bellegarde, & la Duchesse *de Nevers*, le tinrent sur les Fonts de Baptême. Il fit ses Humanités à Nevers & à Auxerre, & vint à Paris pour y étudier en Philosophie & en Théologie. Il y logea chez son oncle l'Abbé *d'Orbec*, Chanoine de l'Eglise de Paris; ce qui le fit connoître à M. *Ménage*, qui demeuroit dans la même maison. Pendant qu'il étudioit en Théologie, il partageoit son temps entre l'étude de cette science & la peinture, & apprenoit à dessiner sous le Frere *Luc*, Récollet. M. *Ménage* donna en 1662 M. *de Piles* à M. *Amelot*, Maître des Requêtes & ancien Président au Grand-Conseil, pour être Précepteur de son fils, qui n'avoit que sept ans. Le Précepteur & l'Eleve s'attacherent si fort l'un à l'autre, qu'ils ne se quitterent plus. M. *de Piles* l'accompagna dans ses voyages & dans ses Ambassades : cet Eleve étoit *Michel Amelot*, Marquis de Gournay, qui fut Ambassadeur à Venise, en Portugal,

en Suisse, en Espagne & à Rome, & qui a passé, avec justice, pour un des plus sages & des plus habiles négociateurs qu'il y ait eus sous le Regne de *Louis XIV*. M. *de Piles* peignoit fort bien, & a composé plusieurs excellens Ouvrages sur la Peinture. Il fut employé en plusieurs négociations, qui lui méritèrent une pension du Roi, de laquelle il a joui jusqu'à sa mort. L'Auteur de la Vie, qui est à la tête du Livre que *le Piles* a fait sur les Peintres, dit qu'il mourut le 5 d'Avril de l'an 1709, âgé de soixante & quatorze ans.

Elisabeth-Sophie Chéron, femme du sieur *le Hay*, étoit née à Paris le 3 d'Octobre de l'an 1648. Son pere, qui avoit de la réputation parmi les Peintres de Portraits, & qui étoit Calviniste, l'éleva dans sa Religion & dans sa Profession. Mademoiselle *Chéron* étoit née avec des dispositions si heureuses, qu'à l'âge de quatorze ans elle étoit déja célebre. Ce fut à cet âge que sa mere, qui étoit Catholique, la mena à l'Abbaye de Jouare, pour y peindre l'Abbesse & quelques Pensionnaires. Ce petit voyage fut le plus heureux de sa vie; car au retour elle se fit Catholique. Elle ne réussit pas seulement à faire des portraits; elle a peint des tableaux d'his-

toire, où l'on remarque un bon gout de deſſein, & l'intelligence du clair-obſcur, qui lui procurerent une place dans l'Académie Royale de Peinture, le 11 de Juin 1672. Comme elle s'occupoit auſſi de la Poéſie, ainſi qu'il paroît par la traduction en vers qu'elle a donnée d'une partie des Pſeaumes & des Cantiques, l'Académie des *Ricovrati* de Padoue lui donna une place d'Académicienne, & lui en envoya les Patentes en 1699, dans leſquelles elle lui donna le ſurnom d'*Erato*. Cette pluralité de talens, qui brilloient dans Mademoiſelle *Chéron*, donna lieu à un de ſes amis * de faire quatre vers pour être mis ſous ſon portrait, leſquels peuvent lui ſervir d'épitaphe :

De deux talens exquis l'aſſemblage nouveau
Rendra toujours Chéron *l'ornement de la France ;*
Rien ne peut de ſa plume égaler l'excellence,
Que les graces de ſon pinceau.

Elle n'étoit plus dans ſa premiere jeuneſſe, lorſqu'elle épouſa le ſieur *le Hay*, qui avoit profeſſé les Mathéma-

* M. Boſquillon.

tiques à Paris, & qui avoit du gout pour les beaux Arts. Madame *le Hay* mourut le 3 de Septembre de l'année 1711, âgée de soixante-trois ans moins un mois.

Jean Jouvenet, Peintre ordinaire du Roi, étoit né à Rouen, & a été un des grands Peintres de notre temps. Il dessinoit d'une grande maniere. Ses compositions sont souvent admirables, pleines de feu & de génie. Mais il a presque toujours échoué dans les expressions de ses têtes, froides pour la plupart, & sans noblesse, principalement dans celles de ses Christs. Il mourut à Paris le 6 d'Avril 1717, âgé de 73 ans, étant né en 1644.

Etienne Baluze, mort le 28 Juillet 1718, âgé de 87 ans. Il étoit de Tulle en Limousin, & un des plus savans Ecrivains de son temps.

Sur un pilastre du grand corridor, ou bas-côté, qui est au Nord, auprès de la Chapelle de S. Charles, on voit le portrait en buste de marbre blanc, de *Michel de Marcles*, posé sur une représentation de tombeau de marbre jaspé, & soutenu par un génie pleurant, qui, d'une main, tient un flambeau renversé, & de l'autre essuie ses larmes. Ce portrait est décoré d'une mitre & d'une crosse, & accompagné

de beaucoup de livres épars. Au-dessous, sur une table de marbre noir, posée dans une bordure de marbre, est gravée l'épitaphe suivante :

MICHAELI DE MAROLLES,

Abbati de Villeloin,
generis nobilitate,
morum candore,
Religione sincerâ,
variâ eruditione,
clarissimo.
Qui obiit octogenario major,
prid. Non. Mart.
an. Domini 1681.

Petrus de la Chambre,
Marini filius,
testamenti curator,
amico optimo monimentum posuit.

Ce monument est de l'invention & de l'exécution de *Barthelemi de Melo*, Sculpteur de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture.

Michel de Marolles, dont on vient de lire l'épitaphe, étoit fils de ce brave *Marolles*, qui resta victorieux dans le combat singulier qui se fit aux portes de Paris, derriere les Chartreux, le 2 d'Août de l'an 1589, entre *l'Isle-Marivaut* & lui. *Michel de Marolles*

embrassa l'état Ecclésiastique, & passa sa vie à cultiver les sciences & les arts. Depuis l'an 1619, qu'il donna la traduction de *Lucain*, jusqu'en 1681, qu'il mourut, il s'occupa, sans relâche, à composer des Ouvrages, & à les donner au Public. Il a traduit presque tous les Auteurs Classiques, & les plus difficiles ne l'effrayerent point. On peut dire qu'il a travaillé pour des ingrats; car ses traductions sont peu estimées par ceux même qui en profitent tous les jours, & qui souvent les redonnent au Public avec quelques corrections, & avec les changemens qui se sont faits dans notre Langue depuis la mort de cet Abbé.

Dans un pilastre qui fait symmétrie avec celui dont je viens de parler, est engagée, dans le mur, une espece de tombeau de marbre, où l'on voit deux écus accollés, dont l'un est de sable à la bande d'argent, chargée de trois lionceaux de sable, & l'autre est de gueules à trois écussons d'hermines. L'inscription qui accompagne ce monument, fera connoître les familles à qui sont ces armoiries, & les raisons qu'on a eues de les mettre ici.

Dans cette Chapelle, dite de saint Charles, a été inhumé haut & puissant

Seigneur, Meſſire LOUIS D'AUGER, *Chevalier, Marquis de Cavoye, Grand-Maréchal-des-Logis de la Maiſon du Roi, mort le 3 de Février 1716, âgé de 76 ans.*

Et haute & puiſſante Dame Louiſe-Philippe de Coetlogon, *ſon épouſe, véritable mere des Pauvres, & bienfaitrice de cette Egliſe, morte le 3 Mars 1729, âgée de 83 ans.*

Je remarquerai en paſſant, que le ſurnom de M. *de Cavoye* eſt mal orthographié dans cette inſcription ; car ce n'eſt pas d'*Auger*, comme il eſt ici, mais d'*Oger*.

Dans le vif de l'embraſure de la baie, ou arcade, par laquelle on entre dans cette Chapelle de ſaint Charles, ſont engagées deux colonnes de marbre blanc, d'environ huit pieds de haut, & qui ſont en ſymmétrie. Au haut de chaque colonne eſt une urne, où l'on ſuppoſe que ſont les cendres de ceux en l'honneur de qui elles ont été élevées, & au bas ſont les noms & les armes de ces mêmes perſonnes.

Au pied de celle qui eſt à droite, en entrant dans cette Chapelle, on voit un écu, dont le champ eſt de gueules, à trois écuſſons d'hermines. Derriere cet

écu ſont deux ancres de vaiſſeau, paſſées en ſautoir, de même que deux bâtons fleurdeliſés. Ces ornemens ſont les marques des dignités de Vice-Amiral & de Maréchal de France. Cet écu eſt décoré des Colliers des Ordres du Roi. Au-deſſous eſt cette épitaphe :

CY GIST

ALLAIN EMMANUEL, *Marquis de Coetlogon, Maréchal & Vice-Amiral de France, Chevalier des Ordres du Roi, Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Conſeiller d'Etat au Conſeil Royal de la Marine, Capitaine-Général pour le Roi d'Eſpagne, dans les Mers Occidentales de l'Amérique, décédé le 7 Juin 1730, âgé de près de quatre-vingt-cinq ans.*

Le Marquis *de Coetlogon*, dont je viens de rapporter l'épitaphe, avoit ſervi toute ſa vie avec beaucoup de diſtinction, & avoit ſignalé ſa valeur, ſa piété, ſon amour pour la juſtice, & ſa régularité pour la diſcipline militaire dans toutes les occaſions qui s'étoient préſentées, & dans tous les Commandemens qu'il avoit eus, tant ſur mer que ſur terre. Il a ſemblé au Public que ſes longs ſervices auroient mérité des récompenſes moins long-temps atten-

dues. Il ne fut point compris dans la Promotion des Maréchaux de France, qui fut faite en 1724. Il ne fut fait alors que Chevalier de l'Ordre du S. Esprit. Enfin, le premier de Juin 1730, il fut fait Maréchal de France, & mourut six jours après avoir reçu cet honneur.

Au pied de l'autre colonne sont les Armes & l'épitaphe de *Vincent Languet*, Comte de Gergy, frere de l'Archevêque de Sens & de M. le Curé de cette Eglise. Il avoit servi son Prince en tant d'occasions, qu'on a oublié de marquer dans son épitaphe, qu'il avoit été Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi.

CY GIST

JACQUES-VINCENT LANGUET, *Chevalier, Comte de Gergy, Seigneur de la Grange-Saint-Jean & autres lieux, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Chevalier de l'Ordre de Wirtemberg, Ambassadeur du Roi près la République de Venise, ci-devant Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté à la Diete de l'Empire, assemblée à Ratisbonne, Envoyé Extraordinaire à Florence, Mantoue & autres Princes de Lombardie ; auprès du Duc de Wirtemberg, aux Princes des Cercles de Suabe, de Franconie, & à la*

Diete de Norlingue, lequel eſt décédé le 17 Novembre 1734, âgé de 68 ans, après avoir ſervi le Roi dans ces divers miniſteres, l'eſpace de trente-cinq années conſécutives.

REQUIESCAT IN PACE.

Les armoiries de Meſſieurs *Languet* ſont d'azur, au triangle renverſé d'or, & dont chaque angle eſt chargé d'une molette d'éperon de gueules, ſupports deux lions.

Entre la Chapelle de S. Jean l'Evangéliſte & la Sacriſtie, on voit une eſpece de tombeau de marbre, engagé dans le vif du mur, & au-deſſus eſt un piedeſtal, ſur lequel eſt une renommée. Sur ce tombeau ſont les armes *de Courcillon*, qui ſont d'argent à la bande de fuſées, couchées de gueules, à un lion d'azur courant le long de la bande. On y lit auſſi les épitaphes qui ſuivent :

ICI REPOSENT

Très-haut & très-puiſſant Seigneur PHILIPPE DE COURCILLON, *Marquis de Dangeau, &c. Grand-Maître des Ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare, Gouverneur de Touraine, Chevalier des Ordres du Roi,*

& Chevalier d'honneur des deux Dauphines, décédé le 13 Septembre 1720, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

Et Philippe Egon, *Marquis de Courcillon, son fils, Gouverneur de Touraine, décédé le 20 Septembre 1719, âgé de 33 ans.*

Les deux Dauphines, dont le Marquis *de Dangeau* avoit été successivement Chevalier d'honneur, étoient *Marie-Anne-Christine-Victoire de Baviere*, femme de *Louis de France*, Dauphin de Viennois, fils de *Louis XIV*, morte le 20 Avril 1690, & *Marie-Adelaïde de Savoie*, femme de *Louis de France*, Duc de Bourgogne, puis Dauphin de Viennois, morte le 12 Février de l'an 1712.

On voit sur un pilastre du bas-côté, qui est à droite en entrant dans cette Eglise par le grand-Portail, une médaille de bronze d'une beauté frappante. Peut-être depuis le fameux *Varin* n'a-t-on rien fait dans ce genre-là où il y ait autant de feu, de fierté & de correction qu'on en remarque dans ce morceau. C'est le buste en bas-relief de feu M. *de Besenval*, Colonel du Régiment des Gardes-Suisses. Ceux qui l'ont connu, & qui voient ce bas-relief,

croient le voir & l'entendre parler, tant il eſt reſſemblant & animé. Autour de ſa tête ſont ces mots, *Ori par animus.* Au-deſſous de la médaille ſont ſes armes, un Bâton de Commandement, les marques de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, &c. grouppés enſemble. On y voit auſſi l'écu des armoiries du défunt, auquel eſt accollé celui de Madame ſon épouſe. *Beſenval* porte écartelé, au premier, d'azur à la bande d'argent; au ſecond, d'or au fer de cheval, gris de fer; car il y a des Nations qui mettent le gris au nombre des couleurs du Blaſon; au troiſieme, d'or à une biche de gueules; & au quatrieme, d'azur à la Sirenne de carnation. Madame *de Beſenval* porte de gueules au Belier d'argent, & paſſant. Ces deux écus ſont ſurmontés d'un bonnet, ou couronne de Baron.

Dans un catouche ingénieuſement imaginé, eſt l'épitaphe qui ſuit:

CY GIST

JEAN-VICTOR DE BESENVAL, *Baron de Bronſtad, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Colonel du Régiment des Gardes-Suiſſes de Sa Majeſté, ci-devant Envoyé Extraordinaire auprès du Roi de Suede Charles XII,*

Miniſtre Plénipotentiaire près les Puiſſances du Nord & les Princes de la Baſſe-Allemagne, pendant l'interregne de l'Empire, & auprès du Roi Auguſte II *& de la République de Pologne, décédé le* 11 *Mars* 1736, *âgé de* 64 *ans.*

Qui que vous ſoyez, priez pour lui.

Ce monument lui a été érigé par ſon Epouſe, Catherine Comteſſe Bielinska, *fille du Grand-Maréchal de Pologne.*

Elle étoit parente de la Reine de France regnante.

Cet admirable morceau de ſculpture a été inventé & exécuté par *Lazare Meſſonier*, Deſſinateur du Roi pour les Pompes Funebres, Fêtes Galantes, Feux d'Artifices, Carouſels, Habits & Décorations de Théâtre, &c.

Près de cette Egliſe, du côté du Nord, eſt le Presbytere où demeurent le Curé & les Prêtres qui lui aident à deſſervir cette vaſte Paroiſſe. Attenant cette maiſon eſt le Cimetiere. La Cure de cette Egliſe eſt à la nomination de l'Abbé de S. Germain-des-Prés.

A l'entrée de la rue du vieux Colombier ſe préſente un grand & beau bâtiment, qui eſt le plus nombreux Séminaire de Paris, & celui qui a ſervi

& qui sert, pour ainsi dire, de berceau à la plupart des Prélats du Royaume.

LE SÉMINAIRE DE S. SULPICE.

Ce Séminaire a été institué par *Jacques Olier*, Abbé de Pebrac & Curé de S. Sulpice, l'an 1642, & l'on peut dire que c'est plutôt l'ouvrage de Dieu, que celui des hommes. L'Abbé *Olier* étoit un jeune homme qui vivoit régulièrement selon le monde; mais il y a loin entre bien vivre selon les hommes, & vivre selon Dieu. La Sœur *Agnès de Jesus*, Religieuse Dominicaine du Couvent de Langeac en Auvergne, & fille d'une grande piété, fut l'instrument dont Dieu se servit pour amener l'Abbé *Olier* entiérement à lui. Cette sainte fille ne connoissoit point M. *Olier*, lorsque la sainte Vierge * lui ordonna, dit-on, de prier Dieu pour lui. Elle se mit à faire, en 1631, les prieres les plus ardentes pour cet Abbé, & persista trois années entieres à prier, à gémir, à pleurer, & à faire de grandes pénitences pour lui. Dieu, qui écoute toujours favorablement les prieres qui partent d'un cœur tel que celui de la Mere *Agnès*, opéra dans celui de l'Ab-

* Vie de la Vénérable Mere *Agnès de Jesus*, imprimée au Puy en 1665, *in*-4°.

bé *Olier* cette converſion parfaite, dont les particularités ſe voient dans la Vie de ce ſerviteur de Dieu. La Mere *Agnès* ayant connu perſonnellement M. *Olier*, elle voyoit, avec une ſatisfaction qu'on ne peut exprimer, les grands progrès que la Grace faiſoit de jour en jour dans cet admirable ſerviteur de Dieu, & même prévoyoit, par des lumieres divines, les dons du Saint-Eſprit qu'il recevroit, & les biens qu'il feroit à l'avenir dans l'Egliſe. Ainſi éclairée, *elle lui prédit un jour que Dieu ſe ſerviroit de lui pour former grand nombre d'Eccléſiaſtiques, que la très-ſainte Vierge le chériroit toujours, & qu'il auroit beaucoup de croix.* Ceux qui ont connu M. *Olier*, ont vu évidemment tous les effets de cette prédiction. *Ibid.*

Ce Séminaire, inſtitué & commencé en 1647, par M. *Olier*, n'étoit guères avancé lors de ſa mort, arrivée le 2 d'Avril de l'an 1657. Heureuſement pour cette pieuſe & grande entrepriſe, *Alexandre le Ragois de Bretonvilliers*, qui fut Curé de S. Sulpice après la mort de M. *Olier*, entra dans les vues de ſon prédéceſſeur, & fournit de ſon patrimoine à toutes les dépenſes de ce vaſte édifice, qui fut élevé & conduit ſur les deſſeins de *Dubois*.

Les peintures de la Chapelle de ce

Séminaire ſont d'une grande beauté, & ont beaucoup contribué à la grande réputation de feu *le Brun*. Ce Peintre a repréſenté, dans le plafond, l'Aſſomption de la Vierge, qui eſt à genoux ſur un nuage, & eſt ſoutenue & accompagnée par des grouppes d'Anges & d'Eſprits Bienheureux. Le Pere Etèrnel lui tend les bras pour la recevoir dans ſa Gloire. Comme c'eſt dans le Concile d'Epheſe que la ſainte Vierge fut reconnue Mere de Dieu, ſelon la chair, *le Brun* a repréſenté au bas de ce grand tableau les Peres de ce Concile, & quelques-uns de l'Egliſe Latine, qui ſont tous dans des attitudes d'humilité & d'admiration.

Le tableau, qui eſt ſur l'Autel, eſt du même Peintre, & repréſente la Deſcente du S. Eſprit ſur la ſainte Vierge & ſur les Apôtres. Comme il étoit très-ſatisfait de ce tableau, il s'y eſt repréſenté dans un coin, à l'exemple de pluſieurs grands Peintres qui en ont uſé de même dans les tableaux qu'ils ont le plus eſtimés.

M. *Olier* fut le premier Supérieur de ce Séminaire, & ſon corps eſt dans la Chapelle, dans une biere de plomb.

On garde dans la Sacriſtie de ce Séminaire, ou dans celle de l'Egliſe de

saint Sulpice, un Crucifix *, dont la Mere *Agnès de Jesus* avoit fait présent à feu M. *Olier*. Cette piece est d'autant plus vénérable, qu'on sait qu'à son occasion Dieu opéra un miracle en la personne de M. *Philippe*, Prêtre, Vicaire-Général de l'Archevêque d'Aix, & Supérieur de son Séminaire. Cet Ecclésiastique étant encore dans la Communauté des Prêtres de saint Sulpice, fut saisi d'une fievre très-violente, le propre jour de la Fête de ce saint Patron. M. *Olier*, alors Curé de cette Paroisse, ayant appris sa maladie, lui apporta promptement le Crucifix de la Mere *Agnès*, qu'il avoit toujours sur lui, & lui dit: *Tenez, voilà qui vous guérira.* Aussi-tôt que le malade eut reçu de sa main ce Crucifix, il sentit diminuer sa fievre, & en fort peu de temps il fut entiérement guéri, au grand étonnement du Médecin.

Vis-à-vis de ce Séminaire est l'Académie de M. *Jouan*; mais l'entrée, ou porte, est dans la rue des Canettes. C'est une des trois Académies qu'il y a actuellement dans Paris, pour apprendre à la jeune Noblesse à monter à cheval, & les autres exercices convenables à de jeunes gens.

* Vie de la Mere *Agnès de Jesus*, pages 515 & 516.

Reprenons la rue du vieux Colombier, & continuons à parcourir ce qu'elle a de remarquable.

LES FILLES DE NOTRE-DAME DE LA MISÉRICORDE.

Ce Couvent eſt aſſez près du Séminaire de ſaint Sulpice, & de l'autre côté de la rue. Ces Religieuſes ont été inſtituées à Aix, par la Mere *Madelaine Martin*, fille d'un ſoldat, connue dans la Religion, ſous le nom de *Madelaine de la Trinité*, & par le P. *Antoine Yvan*, Prêtre de l'Oratoire, ſon Directeur.

Cette pieuſe fille, pendant une longue & extraordinaire maladie dont elle fut affligée en 1633, crut voir clairement que Dieu la deſtinoit à être Mere d'un nouvel Inſtitut, qui ſerviroit d'aſyle aux filles de qualité, ou autres d'honnête condition *, qui n'ayant point de bien, ne pouvoient être reçues dans les autres Maiſons Religieuſes. Elle communiqua ſon deſſein au P. *Yvan*, qui ne le gouta point, & qui même fit ſon poſſible pour l'en diſſuader; mais n'ayant pu vaincre ſa réſolution, & ayant appris d'ailleurs que le P. *Iſnard*, Jéſuite, & Recteur du College d'Aix,

* Vie de la Mere *Madelaine de la Trinité*, par le P. *Grozez*.

avoit eu un dessein presque semblable, mais qu'il n'avoit pu l'exécuter, étant mort au service des pestiférés, il se rendit enfin à la persévérance de *Madelaine*. Comme il en avoit parlé à quelques Dames de piété, & au sieur *Mimata*, Chanoine d'Aix, il leur fit connoître que si on vouloit acheter une maison, il avoit des filles toutes prêtes à se consacrer à cet Institut.

La maison fut achetée & donnée, sans aucuns meubles, à *Madelaine Martin*, qui en prit possession le jour de sainte Ursule de l'an 1633, avec une seule compagne que la mere de *Madelaine* entretenoit par charité. Elles manquoient des choses les plus nécessaires, & eurent beaucoup à souffrir; mais c'étoit précisément ce qu'elles recherchoient. La Demoiselle *Bontems*, veuve du sieur *de Barthelemy*, fut leur premiere bienfaitrice, leur donna des meubles, & pourvut à leur subsistance. Cet essai ayant réussi, porta le sieur *Yvan* à former le dessein d'établir un nouvel Ordre. Il acheta un grand jardin, & l'on commença le bâtiment d'un Monastere en forme, le 14 Août de l'an 1637, sans en avoir rien communiqué à l'Archevêque d'Aix, qui y forma toutes les oppositions que le ressentiment qu'il en eut, pût lui inspirer.

La Mere *Madelaine* surmonta tous les obstacles, & se fit un protecteur du Prélat qui lui avoit été si opposé. Le Monastere s'acheva, & la Mere *Madelaine* & ses filles en prirent possession le 8 Septembre 1638. M. *Sforza*, Vice-Légat d'Avignon, approuva l'Institut de la Miséricorde, en vertu d'un Bref que le Pape lui avoit donné : le Comte *d'Alais*, Gouverneur de Provence, obtint des Lettres-Patentes du Roi, en faveur de ce Monastere, datées du 13 Novembre 1639; & enfin, l'Archevêque d'Aix érigea cette Maison en Monastere, sous le nom de Filles de Notre-Dame de Miséricorde, & sous la Regle de saint Augustin, avec des Constitutions particulieres qui seroient faites pour cette Communauté. Il donna lui-même l'habit Religieux à la Mere *Madelaine*, laquelle le donna aussi-tôt à cinq autres filles, le 13 Juin 1639, & six mois après, à six autres Postulantes.

L'ouvrage du P. *Yvan* & de la Mere *Madelaine*, reçut enfin l'approbation solemnelle du Pape *Urbain VIII*, le 3 Juillet 1642, & celle d'*Innocent X*, le 2 d'Avril 1648. La Mere *Madelaine* ne fut pas long-temps à établir deux autres Monasteres de son Ordre, l'un à Marseille, & l'autre à Avignon. La

réputation de cette sainte fille se répandoit de plus en plus. *Christine de France*, Duchesse de Savoie, l'appelloit à Chambery pour un pareil établissement, dans le temps que la Reine *Anne d'Autriche*, à la sollicitation de l'Abbé *Olier*, écrivit au Cardinal de *Sainte-Cécile*, Archevêque d'Aix, pour obtenir de lui qu'il envoyât la Mere *Madelaine* à Paris, où l'on souhaitoit d'avoir un Couvent de son Ordre.

Ce Prélat ne voulant point priver la Ville d'Aix des exemples de vertu qu'y donnoit la Mere *Madelaine*, eut le courage de ne point consentir aux prieres de la Reine. Cette Princesse, piquée du refus de l'Archevêque, fit expédier des Lettres au nom du Roi, par lesquelles il étoit ordonné aux Religieuses de la Miséricorde d'Aix, de venir à Paris pour y établir un Monastere de leur Institut. L'Archevêque étoit à Rome, & ces Lettres furent adressées au sieur *de Mimata*, son Grand-Vicaire, qui, le même jour qu'il reçut cet ordre du Roi, apprit que le Cardinal de *Sainte-Cécile*, Archevêque d'Aix, étoit mort à Rome.

La Mere *Madelaine* partit donc avec trois de ses Religieuses, le 12 Novembre 1648, pour se rendre à Paris; mais il s'éleva de si grands troubles dans cette

Ville, que la Reine fut obligée d'en sortir à la veille de l'audience qu'elle avoit promise à la Mere *Madelaine*. Ce terrible contre-temps déconcerta cette sainte fille, sans néanmoins lui faire abandonner le dessein de s'établir dans cette Capitale. Madame *de Boutteville* la reçut chez elle; mais cette Dame ayant été bientôt obligée de quitter Paris, elle laissa nos quatre Religieuses avec une aumône de trente écus pour toute ressource. Elles étoient réduites à cette extrêmité, lorsque la Duchesse *d'Aiguillon* ayant gagné un procès, contre son espérance, quoique la Mere *Madelaine* lui eût prédit qu'elle le gagneroit, lui envoya, sur le champ, la somme de mille livres. Avec si peu de ressource, la Mere *Madelaine*, animée d'une sainte confiance, ne rabattit rien du dessein qu'elle avoit formé d'établir à Paris un Monastere où elle pût recevoir & y faire subsister des filles sans dot.

L'Abbé de S. Germain-des-Prés refusa long-temps son consentement; mais enfin s'étant laissé fléchir, la Mere *Madelaine* acheta aussi-tôt une maison dans la rue du vieux Colombier, qui appartenoit au sieur *Bobiere*, moyennant la somme de cinquante mille livres. Elle n'avoit pas le premier sol, lorsqu'elle

prit

prit cet engagement ; mais la Ducheſſe *d'Aiguillon* donna vingt mille livres, & ſon exemple excita tellement la libéralité des autres amis de la Mere *Madelaine*, que lors de la paſſation du contrat, elle paya les cinquante mille livres au ſieur *Bobiere*.

Madame *de Boutteville*, M. *de Montmort*, & pluſieurs autres perſonnes de diſtinction, donnerent le moyen à la Mere *Madelaine* de mettre cette Maiſon en état de recevoir ſa Communauté, qui y fut introduite le 3 Novembre 1651, & la Chapelle fut bénite par Dom *Placide Rouſſel*, Prieur & Vicaire-Général de l'Abbaye de S. Germain-des-Prés. Le P. *Yvan* étant venu à Paris deux ans après, mourut d'apoplexie dans la Sacriſtie des filles de la Miſéricorde, le 8 d'Octobre de l'an 1653. La Mere *Madelaine* obtint la permiſſion de l'enterrer dans le Chœur de ſon Monaſtere, où on lui rendit de grands honneurs, & où la Reine aſſiſta à ſon Oraiſon Funebre.

Dès que la Mere *Madelaine* vit le Monaſtere de Paris ſolidement établi, elle fit un voyage en Provence, pour viſiter ceux d'Avignon, d'Aix & de Marſeille, puis revint à Paris. Elle en ſortit une ſeconde fois pour en aller établir un à Arles, & l'autre à Salon,

& revint une troisieme fois à Paris; mais après la mort de la Reine mere, on lui suscita tant de persécutions, qu'elle s'en retourna en Provence. Ayant été invitée d'aller à Rome, pour y établir un Monastere de son Ordre, elle se mit en chemin; mais étant tombée malade à Avignon, elle y mourut le 20 Février 1678.

LA COMMUNAUTÉ DES FILLES ORPHELINES, *dites* DE LA MERE DE DIEU.

M. *de Poussé*, Curé de saint Sulpice, établit en 1680, dans la rue du vieux Colombier, ce petit Hôpital pour les Orphelines de sa Paroisse. Elles sont au nombre de dix-huit ou vingt, & sous la direction du Curé de S. Sulpice, qui commet un Prêtre pour les diriger & veiller sur leur conduite. Elles sont d'ailleurs instruites & conduites par deux ou trois filles vertueuses qu'on nomme Sœurs, & qui sont en habit modeste, sans néanmoins avoir fait des vœux. Leur Maison est accompagnée d'une Chapelle, qui est sous le titre de l'Annonciation. Cet établissement parut si utile, qu'il fut confirmé par Arrêt du Parlement, du 24 Mars 1679.

La rue du vieux Colombier se termine enfin au carrefour de la Croix rouge, où cinq autres rues viennent aussi aboutir; ce qui suffit pour faire comprendre que cet endroit seroit très-propre pour y faire une belle place, si jamais on prenoit la résolution d'embellir ce Quartier de Paris, comme on en a embelli quelques autres, qui n'étoient pas, à beaucoup près, si avantageusement disposés que l'est celui-ci. Quant à présent, on ne remarque ici que la Maison des Prémontrés Réformés, & une Boucherie de cinq étaux, qui appartiennent à un, ou à plusieurs Particuliers.

L'EGLISE ET LE COUVENT DES PRÉMONTRÉS RÉFORMÉS.

Ces Chanoines Réguliers, qui sont de la Réforme & étroite Observance de l'Ordre de Prémontré, vinrent s'établir en cet endroit l'an 1661, par la faveur de la Reine *Anne d'Autriche*, qui, non-seulement leur fit obtenir des Lettres-Patentes pour leur établissement, & le consentement de *Henri de Bourbon*, Evêque de Metz & Abbé de S. Germain-des-Prés, mais même leur fit donner la somme de dix mille livres pour leur aider à bâtir leur Eglise &

leur Maiſon. Tout étant ainſi diſpoſé, le P. *Paul Terrier* acheta de *Marie le Noir*, veuve de feu *Réné Chartier*, Médecin du Roi, une place qui fait la pointe des rues de Seve & du Chaſſe-Midi, dite autrefois des vieilles Tuileries.

Cet achat fut conclu le 16 d'Octobre 1661. Auſſi-tôt après, on jetta les fondemens de l'Egliſe & du Monaſtere, ſur les deſſeins de *d'Orbay*, Architecte du Roi. La Reine *Anne d'Autriche* poſa la premiere pierre de l'Egliſe, ſous le titre du Très-Saint Sacrement de l'Autel, & de l'Immaculée Conception de la Vierge. Dès qu'elle fut achevée, elle fut bénite par le P. Dom *Ignace Philibert*, Prieur de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, en préſence de la Reine mere, qui y entendit la premiere Meſſe, célébrée par un de ſes Aumôniers. Cette Egliſe s'étant trouvée trop petite dans ces derniers temps, pour la grande affluence de peuple qui s'y rendoit, les Religieux entreprirent d'en bâtir une nouvelle qui fût plus ſpacieuſe, dont *François-Armand de Lorraine d'Armagnac*, nommé à l'Evêché de Bayeux, poſa la premiere pierre, au nom du Roi, le 20 de Juin 1719.

Cette nouvelle Egliſe eſt, à la vérité,

beaucoup plus grande que l'ancienne, mais d'assez mauvais gout pour l'architecture. La voûte, en plein ceintre, est décorée de sculpture dans les arcs doubleaux. Les arcades, qui séparent la nef des bas côtés, sont beaucoup trop exhaussées; & les pilastres ioniques, qui décorent les faces des massifs, sont hors des proportions, & portent une corniche sans entablement, & d'un mauvais profil. On a construit tout au haut de la voûte des bas côtés, des tribunes dans des especes d'entre-sol, avec des grilles bombées en saillie, sur le devant, dans le ceintre des arcades, dont l'effet est choquant. Le Chœur en est spacieux, & revêtu d'une menuiserie fort chargée de sculpture. Parmi les épitaphes, celle du Chevalier *Turpin*, Seigneur de Crissé, mort en 1684, & d'*Anne de Salles*, sa femme, est la seule remarquable : elle est sur un marbre blanc, adossée à l'un des murs des bas côtés.

Les Prémontrés ont, non-seulement fait construire cette Eglise de fond en comble, mais ils ont aussi fait bâtir une grande maison où ils sont plus commodément logés qu'ils n'étoient, & en même-temps ils en ont fait élever plusieurs autres sur des emplacemens qu'ils ont acquis dans les rues de Seve & du

Chaſſe-Midi, deſquelles maiſons ils retirent des loyers conſidérables.

La rue du Chaſſe-Midi commence, d'un côté, à la Croix-Rouge, & aboutit à la rue du petit Vaugirard. Cette rue ſe nommoit autrefois la rue des vieilles Tuileries, à cauſe qu'il y avoit des Tuileries. On la nomma enſuite la rue du Cherche-Midi, qui, ſelon *Sauval*, étoit le nom d'une enſeigne qu'il croit y avoir vue, où ſe voyoit peint un cadran, & des gens qui y cherchoient midi à quatorze heures. Cette enſeigne, ajoute-t-il, a ſemblé ſi belle, qu'elle a été gravée & miſe à des Almanachs tant de fois, qu'on ne voyoit autre choſe, & même on en a fait un proverbe : *Il cherche midi à quatorze heures ; c'eſt un chercheur de midi à quatorze heures*, &c. Cependant le nom de Chaſſe-Midi, tout corrompu qu'il eſt, a prévalu, & il n'y a plus que quelque érudit précieux qui l'appelle la rue du Cherche-Midi.

LE PRIEURÉ DE NOTRE-DAME DE CONSOLATION.

Ce Monaſtere de Filles, qu'on nomme quelquefois les Religieuſes de Chaſſe-Midi, parce que leur Couvent eſt ſitué dans cette rue, fut établi dans

cette Ville le 17 de Juillet de l'an 1634. Des Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, instituée pour instruire la jeunesse, & venues de Laon, acheterent pour lors de *Barbier*, Intendant des Finances, une grande maison qu'il avoit dans la rue du Chasse-Midi, & s'y établirent. Elles y firent bâtir une petite Eglise, qui fut bénite sous l'invocation de saint Joseph, & obtinrent des Lettres-Patentes au mois de Septembre de ladite année 1634, lesquelles ne furent registrées que dix ans après. Pendant cet intervalle elles s'étoient tellement endettées, que le Parlement ordonna par son Arrêt du 3 Mars 1663, que leur maison seroit vendue par décret; mais elle ne fut adjugée qu'en 1669. Pour lors ces Religieuses prirent le parti de mettre leur Maison sous la dépendance de l'Abbaye de Malnoue, dont l'Abbesse rembourſa & dédommagea l'adjudicataire. Ainsi ce Monastere devint l'ouvrage de *Marie-Eléonore de Rohan*, Abbesse de Malnoue. Cette illustre & vertueuse Abbesse étoit fille du Duc *de Montbazon*; & ayant fait Profession dans le Couvent des Bénédictines de Montargis, le 12 d'Avril 1646, elle fut nommée à l'Abbaye de la Sainte-Trinité de Caen, une des plus considérables

du Royaume, & en prit poſſeſſion le 23 Décembre en 1651, n'ayant pas encore vingt-trois ans accomplis. Elle joignoit à ſa grande naiſſance un eſprit brillant, & une éloquence rare dans les perſonnes de ſon ſexe. Elle a paraphraſé en François quelques Pſeaumes de David, & quelques Livres de *Salomon*, qu'on a donnés au Public ſous le titre de *Morale du Sage*, où l'on trouve des tours nobles & fort élevés.

L'air de Caen *, contraire à ſa ſanté, ſes démêlés avec l'Evêque de Bayeux, pour la Juriſdiction de ſon Abbaye, & peut-être encore d'autres motifs, la déterminerent à permuter ſon Abbaye de la Trinité de Caen, avec celle de Malnoue, qui lui étoit bien inférieure. Elle vint s'établir dans cette derniere le 13 Novembre 1664, & ſe chargea, dans la ſuite, de la conduite du Prieuré du Chaſſe-Midi de Paris, le 11 Novembre 1669, ſans quitter cependant l'Abbaye de Malnoue.

Il fut pour lors paſſé un concordat entre les anciennes Religieuſes de cette Maiſon & Madame *de Rohan*, Abbeſſe de Malnoue, par lequel des Religieuſes Bénédictines furent introduites dans

* M. Huet, Origines de Caen.

cette Maiſon, & y furent établies ſur les Lettres-Patentes des anciennes Religieuſes qui la cédoient. Madame *de Rohan* y établit pour Prieure perpétuelle, la Mere *Françoiſe de Longaunay de Franqueville*, Religieuſe de la Sainte-Trinité de Caen, & une de celles que Madame *de Rohan* avoit amenées avec elle. Le même concordat portoit que la Mere *Charlotte de Longaunay* ſuccéderoit à ſa ſœur, en cas que Madame *de Rohan*, qui, comme Fondatrice, étoit Supérieure majeure, vînt à mourir la premiere.

Madame *de Rohan* fit ſa demeure dans ce Prieuré juſqu'à ſa mort, qui arriva le 8 d'Avril de l'an 1681 : elle n'étoit âgée que de cinquante-deux ans & quelques mois. On voit dans l'Egliſe de ce Prieuré l'épitaphe que le fameux *Péliſſon* fit en 1682, pour cette illuſtre Abbeſſe. La voici :

ICI REPOSE

Très-illuſtre & très-vertueuſe Princeſſe,
MARIE-ELÉONORE DE ROHAN,
premiérement Abbeſſe de Caen,
puis de Malnoue,
ſeconde Fondatrice de ce Prieuré
qu'elle redonna à Dieu,
& où elle voulut finir ſes jours ;

plus révérée par ſes grandes qualités,
que par ſa haute naiſſance.
Le Sang des Rois trouva en elle
une ame Royale :
en ſa perſonne, en ſon eſprit,
en toutes ſes actions,
éclata tout ce qui peut rendre la piété
& la vertu plus aimables.
Sa Profeſſion fut ſon choix,
& non pas celui de ſes parens :
elle leur fit violence pour ravir
le Royaume des Cieux.
Capable de gouverner des Etats,
autant que de grandes Communautés,
elle ſe réduiſit volontairement
à une petite,
pour y ſervir avec le droit
d'y commander ;
douce aux autres, ſévere à elle-même :
ce ne fut qu'humanité au dehors,
qu'auſtérité au dedans.
Elle joignit à la modeſtie de ſon ſexe,
le ſavoir du nôtre ;
au ſiecle de Louis-le-Grand,
rien ne fut, ni plus poli, ni plus élevé
que ſes Ecrits :
Salomon y vit, y parle, y regne encore,
& Salomon en toute ſa gloire.
Les Conſtitutions qu'elle fit pour
ce Monaſtere,
ſerviront de modele pour tous les autres.

Comme si elle n'eût vécu
que pour sa sainte postérité,
le même jour qu'elle acheva son travail,
elle tomba dans une maladie
courte & mortelle,
& y succomba le 8 d'Avril 1681,
en la 53e année de son âge.
Jusqu'en ses derniers momens,
& dans la mort même,
bonne, tendre, vive & ardente
pour tout ce qu'elle aimoit,
& sur-tout pour son Dieu.
Tant que cette Maison aura des Vierges
épouses d'un seul Epoux,
tant que le monde aura des Chrétiens,
& l'Eglise des Fideles,
sa mémoire y sera en bénédiction:
ceux qui l'ont vue n'y pensent point
sans douleur,
& n'en parlent point sans larmes.

Qui que vous soyez, priez pour elle,
encore qu'il soit bien plus vraisemblable
que c'est maintenant à elle
à prier pour nous,
& ne vous contentez pas
de la regretter, ou de l'admirer;
mais tâchez de l'imiter & de la suivre.

Sœur Françoise de Longaunay,
premiere Prieure de cette Maison,

sa plus chere fille,
l'autre moitié d'elle-même,
dans l'espérance de la rejoindre bientôt,
lui a fait élever ce Tombeau.

Le moindre & le plus affligé
de ses serviteurs,
eut l'honneur & le plaisir de lui faire
cette épitaphe,
où il supprima, contre la coutume,
beaucoup de justes louanges,
& n'ajouta rien à la vérité.

Tous ceux qui ont du gout ont admiré, ou admirent tous les jours cette épitaphe, & la trouvent digne de son Auteur, & de l'illustre Abbesse pour laquelle elle a été faite. Feu M. *Gilbert de Choiseul*, Evêque de Tournay, la traduisit en Latin. Elle fut aussi traduite en Italien par l'Auteur de la *Congiura di Raffaello della Torre*, & elle a été imprimée un grand nombre de fois.

En 1737, les Religieuses de ce Couvent entreprirent de faire bâtir une nouvelle Eglise. Le 2 de Mars de cette même année, le Cardinal *de Rohan* fit la cérémonie d'en poser la premiere pierre, & le lendemain la Duchesse *de Mortemart* en posa la seconde. Ce bâ-

timent fut continué avec tant de vivacité, que le 20 Mars de l'an 1738, cette nouvelle Egliſe fut bénite ſolemnellement par le Supérieur de cette Maiſon, & dès le lendemain, 21 de Mars, M. *Languet*, Curé de S. Sulpice, y célébra la premiere Meſſe.

Les Abbeſſes de Malnoue n'ont retenu d'autre ſupériorité ſur ce Monaſtere de Notre-Dame de Conſolation du Chaſſe-Midi, que le droit de confirmer l'élection des nouvelles Prieures, ſans néanmoins pouvoir s'oppoſer à leur élection, ni les changer, quand elles ſont élues.

Auprès de ce Couvent étoit l'Hôtel de la Comteſſe *de Verrue*, où l'on voyoit un aſſemblage exquis de meubles, de livres & de tableaux des grands Maîtres. L'Ecole Flamande ſur-tout, étoit ici une des plus riches & des plus belles que l'on connût; mais toutes ces belles choſes ont été diſperſées à la mort de cette Dame, arrivée le 18 de Novembre 1736.

LA COMMUNAUTÉ DU BON PASTEUR.

Cette Maiſon eſt dans cette même rue, mais de l'autre côté : elle a été inſtituée pour des Filles repenties, par Madame *de Combé*. Cette Dame étoit

née à Leyde l'an 1656. *Jean de Cyz*, son pere, étoit un Gentilhomme Hollandois, qui eut six enfans de son mariage, parmi lesquels étoit *Marie de Cyz*: celle-ci, de même que ses freres & sœurs, fut élevée dans le sein de l'héréſie; mais elle avoit, pour ainsi parler, une ame naturellement catholique. Un bon Prêtre caché dans Leyde, pour y soutenir les Catholiques, trouva le moyen d'instruire cette enfant, & jetta dans son cœur la divine semence qui a porté du fruit en son temps. Elle n'avoit que dix-neuf ans, quand ses parens la marierent à un Gentilhomme nommé *Adrien de Combé*. Son humeur violente convenoit si peu à la douceur de Madame *de Combé*, qu'au bout de dix-huit mois elle demanda sa séparation, & l'obtint. Monsieur *de Combé* mourut six mois après. La sœur & le beau-frere de Madame *de Combé* venant à Paris, elle les y suivit.

Après différens événemens qui la conduisoient imperceptiblement vers la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, & pendant une dangereuse maladie qu'elle eut, elle fit son abjuration entre les mains du Vicaire de S. Sulpice, & reçut le Viatique & l'Extrême-Onction. Après avoir passé quelques années dans la retraite & les

exercices de piété, une fille, qui vouloit sortir du désordre où elle étoit tombée, s'adressa au Confesseur de Madame *de Combé*, qui chargea cette bonne Dame de la Pénitente. Bientôt elle eut une petite Communauté de cette espece de filles, que le désir de changer de vie & de faire pénitence, avoit rassemblées.

Mais comment une femme, dénuée de tout secours humain, qui n'avoit qu'un très-petit bien, étrangere, qui n'avoit presque aucune connoissance à Paris, &, en un mot, qui n'avoit que du zele, pouvoit-elle entreprendre de retirer & de nourrir toutes les filles qui s'adresseroient à elle? Elle l'entreprit cependant en 1686, & le succès surprenant a fait voir que c'est l'œuvre de Dieu.

Dans le temps que Madame *de Combé* n'avoit plus de place pour les pauvres filles qui s'adressoient à elle, une Dame vint la voir, & s'engagea de fournir deux cens livres par an pour louer une maison un peu plus grande. Il s'en trouva une à bon marché dans la rue du Chasse-Midi, & c'est là comme la pierre fondamentale de la Maison du Bon Pasteur.

C'étoit quelque chose; mais c'étoit peu en comparaison de ce qui res-

toit à faire. Il falloit pourvoir à la subsistance de la Communauté, & c'étoit là le difficile ; car le travail ne pouvoit pas suffisamment fournir dequoi vivre. Quoique Dieu mît quelquefois à l'épreuve la confiance que Madame *de Combé* avoit en lui, cette pieuse Veuve demeura toujours inébranlable. Il n'en étoit pas de même de son Confesseur, qui n'alloit point jusqu'à ce parfait abandon à la Providence. Un contre-temps qui survint, sembloit autoriser la mondaine prudence de ce Directeur.

La Dame qui s'étoit obligée de payer le loyer de la maison, s'étant laissée séduire par des calomnies qu'on avoit débitées contre Madame *de Combé*, retira sa parole, & la Maison du Bon Pasteur parut alors ébranlée jusqu'au fondement. Le Confesseur, à ce coup, fut extrêmement découragé ; mais Madame *de Combé* ne rabattit rien de la grande confiance qu'elle avoit toujours eue en la Providence. *Ou Dieu spiritualisera les corps*, lui disoit-elle, *ou il nous donnera une maison plus spacieuse pour loger toutes les filles qui se présentent ; car il ne m'est pas possible de les refuser, il me le reprocheroit à son Jugement.* C'étoit ainsi qu'elle pensoit & qu'elle parloit le 15 Mars 1688 ; & à peine eut-elle cessé de parler sur

ce ſujet, qu'il entra un Commiſſaire qui venoit par ordre du Roi, & de la part de M. *de la Reynie*, pour mettre Madame *de Combé* en poſſeſſion d'une maiſon appartenante à un Calviniſte, qui avoit quitté le Royaume.

Cette maiſon étoit en aſſez mauvais état, & l'on eſtima que les réparations iroient à plus de deux mille livres. Le Roi en ayant été informé, envoya *Deſgranges*, peu de temps après, apporter, de ſa part, une ordonnance de quinze cens livres, & Sa Majeſté ne borna pas là ſes pieuſes libéralités. On travailla avec tant de diligence aux réparations de cette maiſon, & à la rendre convenable à une Communauté, que le jour de la Pentecôte de cette même année 1688, on célébra la Meſſe, pour la premiere fois, dans la Chapelle.

Depuis ce temps-là, la maiſon & la Chapelle ont été agrandies à pluſieurs repriſes. Madame *de Combé* établit d'abord dans ſa Communauté les grandes regles de la vie chrétienne; l'amour de la pénitence, le détachement du monde, & l'imitation de Jeſus-Chriſt qu'elle propoſa à ces Brebis égarées, ſous l'idée du Bon Paſteur, qu'elles doivent écouter & ſuivre.

Madame *de Combé* mourut le 16 de

Juin de l'année 1692, sur les cinq heures du matin, âgée d'environ trente-six ans. Sa Communauté a toujours subsisté depuis : elle obtint des Lettres-Patentes du Roi au mois de Juin de l'an 1698, qui furent registrées le 12 Juillet suivant.

Elle est composée de deux sortes de personnes, de filles que l'on nomme Sœurs, dont la conduite a toujours été réguliere, & de filles Pénitentes. Les premieres, après avoir travaillé à leur propre sanctification, se consacrent gratuitement à la conversion & à la sanctification des filles qui sont tombées dans le désordre; & ces dernieres, pour expier leurs péchés, embrassent volontairement une vie de mortification, de travail & de retraite.

Tout ce que je viens de dire sur la Maison du Bon Pasteur, est extrait d'un petit Livre anonyme, qui contient une relation abrégée de la Vie de Madame *de Combé*, & les Réglemens de la Communauté du Bon Pasteur. Ce Livre, qui est écrit avec beaucoup de politesse & d'onction, & qui a été imprimé plusieurs fois, est de feu M. *Boileau*, mort Chanoine de S. Honoré, excellent Théologien, & fort lié d'amitié avec le feu Cardinal *de Noailles*. On a donné plusieurs de ses Lettres au

Public, il y a quelques années, qui regrette fort de n'en avoir que deux volumes in-12.

Ici la rue du Chaſſe-Midi change de nom, pour prendre celui des vieilles Tuileries.

La rue de S. Maur aboutit, d'un côté, à la rue de Seve, & de l'autre, à celle des vieilles Tuileries. Il n'y a pas long-temps qu'on la nommoit la rue neuve S. Maur, pour la diſtinguer de la rue de S. Maur, qui aboutit au Fauxbourg S. Laurent, & qui eſt plus ancienne que celle-ci. La rue neuve S. Maur, ou la rue S. Maur, n'eſt remarquable que par la maiſon dont je vais parler, & ſur la porte de laquelle eſt écrit :

ÉCOLE DE LA CHARITÉ
POUR LES PAUVRES FILLES DE LA PAROISSE.

Le Pere *Nicolas Barré*, Minime, ayant connu quelques filles vertueuſes qu'il trouva diſpoſées à ſe conſacrer à l'inſtruction des jeunes perſonnes de leur ſexe, dont la pauvreté ne leur permettoit pas d'avoir des Maîtreſſes qui puſſent les inſtruire, aſſembla ces filles charitables en 1678, & leur fit ouvrir

la premiere de ces Ecoles. Le succès en fut si heureux, que plusieurs Curés de Paris s'empresserent d'avoir de ces Ecoles dans leur Paroisse. Trois ans après, c'est-à-dire en 1681, le Pere *Barré* voyant le fruit de cet établissement, engagea quelques Maîtres d'Ecole à faire une pareille société pour l'instruction des jeunes garçons pauvres & indigens.

Le premier établissement de ceux-ci se fit au Quartier de S. Germain-des-Prés. Les Maîtresses & les Maîtres de ces Ecoles vivent en Communauté, sous la conduite d'une Supérieure & d'un Supérieur, mais ne font point de vœux. Les uns & les autres souffrirent de grandes traverses, qui leur furent suscitées par les Maîtres & Maîtresses d'Ecole qui étoient munis des Lettres du Chantre de l'Eglise de Paris. Comme l'Eglise de Paris a été la source des Etudes dans cette Ville Capitale, le Chantre de cette Eglise a conservé toute autorité sur les petites Ecoles, & les Maîtres & Maîtresses sont obligés de lui prêter serment, de le respecter comme leur Supérieur, & de lui rendre une parfaite obéissance. Ils ne peuvent, ni les unes, ni les autres, tenir Ecole qu'avec ce préalable, & qu'après avoir obtenu du Chantre des Lettres de per-

mission qu'il n'accorde que pour un an, qui finit à la S. Jean-Baptiste, & tous les ans il les renouvelle.

Les Maîtresses & les Maîtres des Ecoles charitables n'ayant reconnu, lors de leur établissement, d'autres Supérieurs que les Curés de Paris, dans les Paroisses desquels ils étoient établis; cette indépendance du Chantre donna lieu à un procès entre le Chantre & les Chanoines de Notre-Dame, d'une part, & les Curés de Paris, d'autre. L'instance étoit pendante au Parlement, & sur le point d'être jugée, lorsque les Parties passerent une transaction, datée des 18, 20, 22, 23, 29 & 30 Mai de l'an 1699. Par cet acte les Parties convinrent que les Curés de la Ville & des Fauxbourgs de Paris, prendroient du Chantre des pouvoirs de gouverner les Ecoles de Charité de leurs Paroisses, qui leur seroient accordés sur la simple présentation de leurs provisions & prise de possession, sans qu'il fût besoin de présenter Requête au Chantre, ni d'avoir des conclusions de son Promoteur, & que ces permissions dureroient autant que le Curé, qui les auroit obtenues, seroit en charge; que ceux qui seroient pourvus de leur Cure pendant la vacance de la Chantrerie, prendroient la permission du Chapitre

de Notre-Dame; que chaque Curé, dans sa Paroisse, instituëroit & destituëroit les Maîtresses & les Maîtres des Ecoles de Charité, à son gré, & sans que ceux qu'ils instituëroient, fussent tenus de prendre des Lettres du Chantre; que, pour distinguer ces Ecoles d'avec les autres, on mettroit sur la porte un écriteau portant : *Ecole de Charité pour les Pauvres de la Paroisse;* qu'on ne recevroit dans les Ecoles de Charité, que des enfans véritablement pauvres, & de la Paroisse; que le Chantre, ou dans la vacance de la Chantrerie, le Chapitre de Notre-Dame pourroit visiter les Ecoles de Charité une fois l'an, en présence du Curé, sans qu'aucun des Maîtres, ou Maîtresses du Quartier, puisse y assister; que le Chantre, par maladie, ou absence, ne pouvant faire cette visite dans le cours de l'année, il pourra, après un mois écoulé de l'année suivante, la faire faire par un Vice-gérent, qui doit être un des Chanoines de la Cathédrale, Prêtre & Gradué; que hors les temps de ces visites, les Maîtresses & les Maîtres des Ecoles de Charité ne pourront être traduits pardevant le Chantre, son Vice-gérent, ou les députés du Chapitre; enfin, que les Maîtresses & les Maîtres des Ecoles de Charité

seront exhortés d'assister au Synode du Chantre ; mais que les quatre d'entr'eux nommés par le Chantre, seront obligés de s'y trouver pour faire rapport aux Curés de ce qui s'y sera passé *.

A peine ce procès fut-il terminé, qu'on en intenta un autre aux Maîtresses & aux Maîtres des Ecoles charitables. Les Maîtres Ecrivains prétendirent que, selon les Arrêts du Conseil qu'ils avoient obtenus, il n'étoit permis qu'à eux d'enseigner l'Ecriture & l'Arithmétique ; ce qui leur étoit disputé par les Maîtres d'Ecole. Le Conseil, par son Arrêt du 9 Mai 1719, termina ce différend, en maintenant les Maîtres des petites Ecoles dans le droit d'enseigner l'Ecriture, l'Ortographe, l'Arithmétique, les Comptes à parties doubles & simples, & les Changes étrangers.

Il y a présentement de ces Ecoles charitables dans presque toutes les Paroisses de Paris ; mais les Communautés les plus nombreuses de ces Maîtresses & de ces Maîtres, sont celle des Filles établies dans la rue de S. Maur, & celle des Freres, qu'on nomme de l'Enfant Jesus, établis dans la rue de

* D. *Félibien* & D. *Lobineau*, Hist. de Paris, *Tome I. pages 616 & 617.*

Notre-Dame-des-Champs, desquels j'ai déja parlé.

Au bout de la rue du petit Vaugirard, qui est une continuation de celle des vieilles Tuileries, est l'Hôtel de l'Enfant Jesus, qui est une grande maison, accompagnée d'un assez grand enclos, où M. *Languet*, Curé de S. Sulpice, a formé & établi une Communauté de trente jeunes filles de condition qui y sont élevées comme on éleve celles qui sont dans la Maison Royale de S. Cyr : elles ne sont plus aujourd'hui que seize, & l'intention du Fondateur étoit que l'on s'appliquât à former leur cœur & leur esprit au culte de Dieu & à la vertu, & qu'en même-temps on leur montrât à travailler à des ouvrages convenables à leur naissance & à leur sexe.

Cette Maison est conduite par quelques-unes des Filles de saint Thomas-de-Villeneuve, auxquelles le Curé de S. Sulpice en a confié le soin.

Pour finir la description de ce Quartier, je vais un peu loin, & commencer ce qui me reste à en dire, par la rue des Boucheries.

Cette rue aboutit, d'un côté, à la rue des Fossés S. Germain, & de l'autre, au coin de la rue de Bussy, vis-à-vis la barriere des Sergens. *Sauval* remarque

que qu'en 1550, elle se nommoit la grand-rue près les Boucheries; & en 1552, 1569 & 1583, la grande rue S. Germain. Présentement on la nomme la rue des Boucheries, depuis la porte S. Germain, jusqu'à la rue de Bussy; mais autrefois elle ne portoit ce nom-là que jusqu'à la rue des mauvais Garçons; car depuis là jusqu'à la rue de Bussy, c'étoit la rue de la Blanche-Oye, à cause du lieu occupé présentement par la Foire, qui s'appelloit encore en 1476, le lieu de la Blanche-Oye. Les Boucheries, qui ont donné le nom à cette rue, consistent en vingt-deux étaux, établis en Avril 1370, confirmés par *Charles V*, en 1374, à différens Particuliers.

Dans la rue des Boucheries & dans celle des Quatre-Vents, on voit quelques inscriptions appellées *Chronographes*. Ce sont de maussades *rébus*, restes de notre ancienne barbarie. L'art de ces ridicules bagatelles consiste à marquer la date de quelque événement, ou de la construction de quelque édifice, en chiffres romains, désignés par des lettres majuscules que l'on plaçoit dans les mots.

Les chronographes que voici se voient sur les portes d'entrée, & dans l'intérieur de l'Hôtel de Dauphiné, ayant

issue dans les rues des Boucheries & des Quatre-Vents.

A l'Hôtel de Dauphiné, sur la rue des Boucheries :

META DEÆ CARNÆ SACRA ESTO PAX-QUE SIT INTRA.

Ces lettres désignent l'année 1717.

Sur la maison attenant, appellée l'Epée Royale :

OS MADEAT BACCHO : THORAX EXHAURIAT IGNES.

Année 1727.

Dans l'intérieur du susdit Hôtel :

EN MUTATA DOMUS, CANDESCIT PIX VELUTI NIX.

Année 1716.

Du côté de la rue des Quatre-Vents, il y avoit celui ci :

OMNES PORTA DECET : NEC OBEX EXASPERAT ATROX.

Année 1730.

La rue du Four vient ensuite. Elle a été ainsi nommée à cause du Four banal de l'Abbaye S. Germain-des-Prés, qui y étoit bâti. Elle aboutit, d'un côté, à la rue du petit Marché, & de l'autre, à la Croix-rouge. *Sauval* nous apprend qu'en 1551 cette rue n'étoit pas encore pavée, non plus que les autres des environs. Les Habitans du Fauxbourg s'en plaignirent souvent au Prévôt de Paris, qui, à la fin, condamna l'Abbé & les Religieux de l'Abbaye à les faire paver à leurs dépens. Ceux-ci en appellerent au Parlement, qui, par son Arrêt du 22 Janvier suivant, ordonna que la dépense en seroit faite à frais communs, par la Ville, par l'Abbaye & par les Habitans du Fauxbourg. Cet ouvrage couta dix-huit mille livres; mais il traîna si long temps, qu'en 1584 il n'étoit pas encore achevé, & même il ne l'auroit été de long temps, si le Roi n'avoit commis le Président *de la Gueſle*, avec *Briſart* & *Feu*, Conseillers au Parlement, pour contraindre les Parties condamnées à donner chacune leurs six mille livres, & de les employer incessamment à achever de paver lesdites rues.

La rue de Seve, autrefois de Sevre, a été nommée ainsi à cause du Village de Seve, qu'on nommoit anciennement

de Sevre, auquel elle conduit.

On ne peut presque point faire un pas dans cette rue sans rencontrer quelque Couvent, ou Communauté : je vais parler de tous, à mesure qu'ils se présentent.

L'ABBAYE-AUX-BOIS.

Cette Maison fut d'abord occupée par des Religieuses de l'Annonciade, Ordre institué à Bourges, sous la Regle de saint François, par *Jeanne de France*, fille de *Louis XI*, & femme répudiée du Roi *Louis XII*. Une colonie de ces Religieuses étant venue à Paris en 1637, elle s'établit dans une Maison de la rue S. Pere, où l'Official de l'Abbaye de S. Germain leur permit de célébrer l'Office divin, après que *Gaston de France*, Duc d'Orléans, leur eut fait assurer deux mille livres de rente, à prendre sur les biens de *Mademoiselle*, sa fille, qu'il vouloit qui fût regardée comme leur Fondatrice, & qu'elles eurent obtenu des Lettres-Patentes du Roi. Peu de temps après, elles acheterent une place dans la rue de Seve, & y bâtirent un Monastere sous le titre des Annonciades des dix Vertus de Notre-Dame. Elles y furent introduites le 20 d'Octobre 1640,

par Dom *Benoît Brachet*, Prieur & Grand-Vicaire de l'Abbaye de S. Germain-des-Prés *, en présence de *Mademoiselle*, Fondatrice, & de la Princesse *de Condé*. Le lendemain il bénit leur Chapelle, & les lieux réguliers qui étoient déja bâtis; mais lorsque ce Monastere fut entiérement construit, il fut bénit de nouveau par le même Prieur & Grand-Vicaire, le premier de Juin 1643.

Soit que le temporel de cette Maison fût mal administré, ou qu'elle n'eût pas été suffisamment fondée, les Annonciades des dix Vertus ne purent, au bout de dix ans, s'y soutenir davantage, & furent obligées en 1654, de se disperser. Pour lors l'Abbesse & les Religieuses de Notre-Dame-aux-Bois, dans le Dioceſe de Noyon, qui s'étoient retirées à Paris à cause des guerres, acheterent cette Maison cinquante mille écus, & s'y établirent. Elles y ont bâti une nouvelle Eglise en 1719, & dès le 8 de Juin de l'an 1718, *S. A. R. Madame*, veuve de *Philippe de France*, Duc d'Orléans, frere unique du Roi *Louis XIV*, en avoit posé la premiere pierre, sur laquelle on

* Hist. de Paris, par D. *Félibien* & D. *Lobineau*.

avoit gravé cette inſcription :

Par la Grace de Dieu,
très-haute, très-puiſſante & très-illuſtre
Princeſſe,
ELISABETH-CHARLOTTE PALATINE
DU RHIN,
Ducheſſe d'Orléans,
a poſé cette premiere pierre
l'an de grace 1718,
le 8 *de Juin.*

Dans cette pierre eſt encaſtrée une grande médaille d'or, donnée par *S. A. R. Madame*, ſur laquelle eſt en bas-relief le portrait de cette Princeſſe, & ſur le revers, elle y eſt aſſiſe ſur deux lions, tenant de ſa main droite une médaille repréſentant le deſſein de cette Egliſe, & autour de cette médaille on lit : *Diis genita & genitrix Deûm.* Au bas de cette pierre eſt écrit : *Haute & puiſſante Dame, Madame Marie-Anne de Harlay, Abbeſſe de cette Abbaye.*

Cette Abbaye eſt de l'Ordre de Cîteaux, & fut fondée en 1207, par *Jean de Neſle*, Châtelain de Bruges, dans un lieu nommé Batiz, au milieu des bois, & dans le Dioceſe de Noyon.

L'HÔPITAL DES PETITES MAISONS.

Le Roi *Charles VIII* ayant porté ses armes victorieuses dans le Royaume de Naples, ses troupes en rapporterent une maladie, qui, à ce qu'on dit, avoit été jusqu'alors inconnue en France, & que les Espagnols avoient apportée d'Amérique. Le Parlement de Paris ne fut pas plutôt informé des progrès que cette infame maladie faisoit dans cette Ville, qu'il prit les mesures les plus convenables pour le soulagement de ceux qui avoient le malheur d'en être attaqués, & pour empêcher qu'elle ne se communiquât.

Il ordonna aux Etrangers, qui en étoient atteints, qu'ils eussent à sortir de Paris; que les Parisiens malades de cette même maladie, & qui avoient des maisons pour se retirer, s'y enfermassent pour n'en sortir qu'après qu'ils seroient parfaitement guéris, & que les autres n'avoient qu'à se retirer dans le Fauxbourg Saint-Germain, où ils trouveroient des personnes prépofées pour leur donner la subsistance & le pansement convenables à leur maladie.

Aussi-tôt, c'est-à-dire, en 1497, la Ville entrant dans les vues du Parlement, prit à loyer une place qui ap-

partenoit à l'Abbé de S. Germain-des-Prés, y fit construire quelques bâtimens à la hâte, & on y reçut successivement tous les vérolés qui se présenterent. On donna à cette espece d'Hôpital le nom de Maladrerie de S. Germain, & l'on continua à le faire servir aux Pauvres qui étoient attaqués de cette maladie, jusques vers l'an 1544. Pour lors le Parlement ayant pris connoissance des Facultés de la plupart des Maladreries de Paris, & ayant trouvé que celle-ci n'avoit aucuns revenus, & que cependant elle ne manquoit point de malades, qui y venoient sur le soir, des autres Maladreries, pour y loger, & pendant le jour alloient de côté & d'autre mendier publiquement, & répandre la contagion par-tout; la Cour ordonna que la Maladrerie de S. Germain-des-Prés seroit détruite, les matériaux néanmoins réservés pour en bâtir une autre qui fût plus éloignée.

Le Cardinal de *Tournon*, pour lors Abbé de S. Germain-des-Prés, ne tint pas grand compte de l'Arrêt du Parlement : il vendit lesdits matériaux en la même année, & donna l'emplacement, qui étoit de deux arpens & demi, à *Guillaume Gellinard*, Sécrétaire du Duc *d'Orléans*, moyennant trente livres de rente, sept sols, six deniers

de cens pour chaque arpent, & trois cens livres une fois payées. Celui-ci le revendit en 1557, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, qui y établit un Hôpital pour les pauvres Infirmes, pour les Enfans malades de la teigne, pour les Femmes ſujettes au mal caduc, pour les Fous & les Inſenſés.

Jean Luillier, ſieur de Boulencour, Préſident de la Chambre des Comptes, fut celui qui contribua le plus à cet établiſſement, par les grandes ſommes qu'il donna pour les bâtimens, pour les meubles & pour l'entretien de ceux qu'on y reçoit. On le nomme l'Hôpital des petites Maiſons, parce que les cours qui le compoſent, ſont preſque entiérement entourées de petites maiſons fort baſſes, qui ſervent de logement, ou à de pauvres Veuves de Paris, ou à des Vieillards pareillement veufs, qui ſont à l'aumône du grand Bureau des Pauvres, ou à des Fous & des Inſenſés.

Cet Hôpital eſt ſous la direction du grand Bureau des Pauvres, dont les Chefs & les Adminiſtrateurs y ont établi des Sœurs de la Charité, qui ont le ſoin de l'Infirmerie, & cinq Prêtres qui en deſſervent la Chapelle, qui a été rebâtie en 1615. Ils y entretiennent auſſi un Chirurgien, qui, outre le ſoin

qu'il donne aux malades de la Maison, traite auſſi les vérolés & les teigneux qui lui ſont envoyés par les Adminiſtrateurs du grand Bureau.

Autrefois il n'y avoit que deux Prêtres pour deſſervir la Chapelle de cet Hôpital, & ils dépendoient du Curé de S. Sulpice; mais depuis quelque temps les choſes ont changé de face; car aujourd'hui il y a ici cinq Prêtres, dont le Principal a la qualité de Curé, & prend l'inſtitution du Grand-Vicaire de l'Abbaye de S. Germain-des-Prés, ſur la préſentation des Adminiſtrateurs. Les autres Prêtres prennent auſſi du même Grand-Vicaire l'approbation & la permiſſion de confeſſer, & de faire les autres fonctions dans cette Egliſe.

LA COMMUNAUTÉ DES FILLES DE S. THOMAS-DE-VILLENEUVE.

Le P. *Ange Prouſt*, Auguſtin de la Réforme de Bourges, étant Prieur à Lamballe en Bretagne, en 1660, y raſſembla un certain nombre de filles de piété, qui, ſeulement par des vœux ſimples, ſe dévouerent au ſervice des pauvres, à l'exemple de S. Thomas-de-Villeneuve, Archevêque de Valence en Eſpagne, qui avoit été Auguſtin,

& s'étoit distingué par une ardente charité pour le soulagement des Pauvres.

Ces Filles sont Hospitalieres, & sous la Regle de saint Augustin. Leurs vœux sont simples, & lorsqu'elles les prononcent, on leur met un anneau d'argent au doigt. Leur habillement est une robe noire, fermée pardevant, & ceinte d'une ceinture de cuir; leur coëffure consiste en des cornettes de toile blanche, en une coëffe blanche pardessus, & quand elles sortent, en une coëffe de gaze noire qu'elles mettent sur leurs cornettes, & en un grand voile noir sur la coëffe.

On ne fut pas long-temps à s'appercevoir de l'utilité de cet Institut. Dès le mois de Mars 1661, le Roi accorda des Lettres-Patentes à cette Société de Filles, par lesquelles il leur fut permis d'établir de pareilles Communautés dans toutes les Villes où elles seroient appellées pour servir les Malades dans les Hôpitaux, pour élever gratuitement les pauvres filles orphelines, & les mettre en état de gagner leur vie, & aussi pour recevoir des femmes & des filles qui voudroient faire des Retraites de piété dans leurs Maisons. Elles furent aussi-tôt appellées & établies à Montcontour, à S. Brieuc,

à Dol, à S. Malo, à Rennes, à Quimper, à Concarnau, à Londernau, à Breſt, à Morlaix, à Maleſtroit, à Châteaubrient, & en pluſieurs autres lieux de différentes Provinces. Enfin, elles parvinrent à Paris, où le Roi *Louis XIV* leur permit en 1700, d'avoir une Maiſon pour ſervir de Chef à l'Inſtitut, & entretenir la correſpondance générale avec les autres Maiſons, pour le maintien du bon ordre & de la ſubordination.

Cette Maiſon où réſident la Directrice-Générale & la Procuratrice-Générale, a ſubſiſté, ſans Lettres-Patentes, juſqu'au mois de Juin 1726, que le Roi *Louis XV* leur en accorda, qui furent regiſtrées au Parlement, le 7 de Septembre ſuivant, & par leſquelles il leur eſt permis d'acquérir juſqu'à vingt mille livres de rente pour l'entretien de quarante Sœurs. Leur premier Supérieur-Général fut le P. *Ange Prouſt*, leur Inſtituteur, qui mourut le 16 d'Octobre de l'an 1697. Après ſa mort, elles élurent M. de *la Chétardie*, Curé de S. Sulpice, auquel a ſuccédé, dans cette ſupériorité, M. *Languet*, auſſi Curé de S. Sulpice. Le Supérieur-Général & la Directrice-Générale ſont élus par toutes les Maiſons de la Société, qui envoient leur voix, par écrit, à celle de Paris.

L'HÔPITAL DES INCURABLES.

Le dessein de fonder un Hôpital pour les Pauvres malades, dont les maladies étoient incurables, fut conçu par *Marguerite Rouillé*, femme de *Jacques le Bret*, Conseiller au Châtelet, laquelle donna à l'Hôtel-Dieu, par acte du premier Octobre 1632, des maisons, des vignes & des jardins qu'elle avoit à Chaillot, & six cens vingt-deux livres de rente, pour faire bâtir en ce lieu, & fonder une Maison qui porteroit le nom d'Hôpital des Pauvres Incurables de sainte Marguerite.

Un Prêtre, nommé *Jean Joulet*, Sieur de Châtillon, sans avoir eu la moindre relation avec la Dame *le Bret*, avoit conçu le même dessein, & le communiqua au Cardinal *de la Rochefoucauld*. Cet Ecclésiastique mourut peu de temps après, & par son testament légua une partie de ses biens à l'Hôtel-Dieu de Paris, à la charge & condition que les Gouverneurs de cette Maison les emploieroient à la fondation d'un Hôpital pour les Pauvres malades Incurables.

Le Cardinal *de la Rochefoucauld*, qui étoit instruit des intentions du défunt, & qui d'ailleurs entroit avec zele

dans tous les établiſſemens qui avoient la charité pour principe, voulut avoir part à celui-ci ; & après en avoir conféré avec les Gouverneurs & Adminiſtrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris, Maiſons & Hôpitaux de la Santé, qui avoient entre les mains le legs du ſieur *de Châtillon*, il fut paſſé un contrat de donation entre-vifs, le 4 Novembre de l'an 1634, pardevant *Beurrey* & *le Moyne*, Notaires-Garde-Notes au Châtelet de Paris, par lequel ledit Cardinal donna deux mille huit cens ſoixante-ſix livres de rente, plus la ſomme de dix-huit mille livres tournois, dûe audit Seigneur Cardinal, à prendre ſur *Etienne Brioys*, Fermier-Général des Aides de France, plus la ſomme de ſept mille ſix cens livres tournois en deniers comptans, pour leſdites ſommes, & celle qui provenoit du legs du ſieur *de Châtillon*, être employées à bâtir & à fonder un Hôpital pour les Pauvres, dont les maladies ſont incurables.

Les Gouverneurs de l'Hôtel-Dieu, Maiſons & Hôpitaux de la Santé, pour parvenir à l'exécution d'un ſi bon & charitable deſſein, deſtinerent, affecterent & délaiſſerent, par le même acte, la quantité d'environ dix arpens de terre audit Hôtel-Dieu appartenant, à prendre en une piece de dix-ſept arpens,

ou environ, assise au terroir de S. Germain-des-Prés, proche & derriere l'enclos de l'Hôpital des petites Maisons, en la grande rue, sur le chemin qui conduit à Seve.

Par le même acte il fut aussi convenu que l'Hôtel-Dieu jouiroit des rentes que ledit sieur *de Châtillon* avoit léguées, jusqu'à ce qu'il fût indemnisé de la valeur des dix arpens de terre qui étoient de l'ancien patrimoine de l'Hôtel-Dieu, & qu'il cédoit pour la construction dudit Hôpital. Cette indemnité fut en même-temps fixée à la somme de quatre mille livres une fois payée, eu égard à l'assiette desdites terres, & prix courant de ce temps-là des terres voisines.

Les Gouverneurs de l'Hôtel-Dieu firent commencer aussi-tôt les bâtimens de cet Hôpital, sur les desseins & la conduite du sieur *du Bois*, Architecte, & on y travailla avec tant d'assiduité & de vivacité, qu'en 1636 il y avoit déja des lieux & salles où les pauvres pouvoient être reçus & traités, & les Officiers nécessaires pour leur service & traitement, logés & accommodés.

La Chapelle étoit ce qu'il y avoit de moins avancé, faute de fonds. Une personne, qui ne voulut point être connue, donna deux mille quatre cens

livres pour commencer à meubler cet Hôpital, & le Cardinal *de la Rochefoucauld* y joignit quatorze cens livres le 15 d'Avril de cette année 1636, pour acheter trente-six lits garnis, & les mettre, dix-huit dans une salle pour les hommes, & les dix-huit autres dans une autre salle pour les femmes, sans que lesdits deniers pussent être divertis en quelque façon que ce soit, à autre usage, que pour l'achat desdits trente-six lits garnis.

Le Cardinal *de la Rochefoucauld*, qui croyoit n'avoir rien fait pour cette Maison, parce qu'il restoit encore beaucoup à faire, donna, par contrat du huit Août de ladite année 1636, la somme de trente-huit mille quarante-sept livres six sols tournois, dont quinze mille en argent comptant, pour donner moyen auxdits sieurs Gouverneurs de faire bâtir & élever ladite Chapelle, le plus soudainement que faire se pourroit, n'étant pas moins nécessaire de penser au salut des ames des Pauvres qui y seroient reçus, qu'au traitement de leurs corps.

Comme cet Hôpital étoit une œuvre publique, & un établissement de Communauté qui ne pouvoit se faire que de l'autorité du Roi, & par son congé & permission, les Administra-

teurs supplierent très-humblement Sa Majesté de vouloir bien leur accorder des Lettres-Patentes qui autorisassent ledit établissement. Elle leur en accorda au mois d'Avril de l'an 1637, d'aussi favorables qu'ils pouvoient le souhaiter; car il l'exempta à perpétuité de lods & ventes, qui pouvoient lui être dûs, ainsi que de tous droits d'amortissemens, de francs-fiefs, de nouveaux acquêts, de tous droits de Gabelles & autres pour ses Paroissiens; mais il s'expliqua plus particuliérement sur le droit de Gabelles, au mois de Mars 1639, en lui accordant un septier de sel par an, au prix marchand; & afin que l'Hôpital eût plus de facilité à terminer les différends qu'on lui susciteroit, il voulut & ordonna que ses Procès seroient portés, en premiere instance, au Parlement, & ce qui regarderoit ses exemptions, à la Cour des Aides, privativement aux autres Juridictions inférieures.

Ces Lettres-Patentes furent regîstrées au Parlement, le 6 Mai 1637; à la Chambre des Comptes, le 8 Juin de la même année; à la Cour des Aides, le 12 du même mois & de la même année; & au Bureau des Finances de la Généralité de Paris, le 16 dudit mois & an.

Le Duc *de Verneuil*, Abbé de saint Germain-des-Prés, donna, le 20 Janvier 1638, des Lettres par lesquelles il consentit à l'établissement de cet Hôpital, & accorda, tant pour lui, que pour ses successeurs Abbés dudit S. Germain, de donner Vicariat au Prêtre qui lui sera présenté par lesdits Administrateurs, pour administrer les Sacremens de Pénitence, Eucharistie & Extrême-Onction, avec toutes les fonctions Curiales à l'endroit desdits malades incurables, Officiers & Administrateurs dudit Hôpital, & Serviteurs actuellement, & domestiquement servans à icelui, fors & excepté les Sacremens de Baptême & de Mariage, que ledit Vicaire ne pourra s'entremettre de conférer, &c. sans qu'il puisse prendre qualité de Curé, sous quelque prétexte que ce soit, mais seulement celle de Vicaire.

Le Roi *Louis XIV* a aussi, en différens temps, accordé plusieurs graces à cet Hôpital. Dès le 17 Juin 1643, à la requête du sieur *Robineau*, Gouverneur particulier de l'Hôpital des Incurables, il accorda quatre pouces d'eau de fontaine audit Hôpital, lesquels restoient à disposer de la chute des fontaines du Parc de Luxembourg, venant de Rongis, laquelle, après avoir

ſervi dans ledit Parc, ſe décharge par un conduit ſous terre, dans un regard qui eſt hors d'icelui. Ledit *Robineau* fit faire, aux dépens de l'Hôpital, un regard & les canaux convenables pour conduire cette eau audit Hôpital.

En 1640, le 11 du mois de Mars, le grand-Autel de l'Egliſe de cet Hôpital, fut conſacré ſous le titre de l'Annonciation, par M. *Jean de Paſſelaigue*, Evêque de Belley, qui y enferma des Reliques de S. Creſpin, de S. Creſpinien, de S. Maurice, Martyrs, & des onze mille Vierges.

Juſqu'ici l'Hôpital n'avoit que ce qui lui avoit été donné par le Cardinal *de la Rochefoucauld*, avec trois ou quatre cens livres de rente, & étoit chargé d'entretenir deux perſonnes malades; mais peu de temps après, *Marguerite Rouillé*, veuve de *Jacques le Bret*, Conſeiller au Châtelet, de laquelle j'ai parlé au commencement de cet article, tranſporta à cet Hôpital la donation qu'elle avoit faite le premier Octobre 1632, pour établir un Hôpital de pauvres Incurables à Chaillot.

Cet acte de tranſport eſt du 3 Juillet 1641, & porte en ſubſtance, que ladite Demoiſelle *le Bret*, voyant qu'il y avoit un Hôpital des Incurables, déja érigé au Fauxbourg S. Germain-des-

Prés, elle y transporte la donation précédente, en se réservant l'usufruit des maisons de Chaillot, lesquelles, après son décès, seront vendues par les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris, que ladite Demoiselle décharge de l'érection d'un Hôpital d'Incurables audit Chaillot; à la charge que lesdits Administrateurs recevront, dès à présent, deux pauvres Incurables audit Hôpital S. Germain, qui leur seront par elle présentés, & s'appelleront les Pauvres de sainte Marguerite, auxquels, après son décès, en sera ajouté un troisieme, qui portera le même nom; lequel nombre de trois Pauvres sera continué à perpétuité, sous le même nom, & seront toutes filles, ou femmes de la Ville & Fauxbourgs de Paris, & de la Paroisse S. Eustache, privativement & à l'exclusion des autres. A ces trois places ladite Demoiselle *le Bret* en ajouta une quatrieme de la même Paroisse S. Eustache, le 20 Juillet 1644, & une cinquieme de Chaillot, à la nomination du Curé de cette Paroisse, par acte du 12 Août 1648.

L'exemple de cette pieuse Dame a été suivi par plusieurs personnes charitables, qui ont fondé le grand nombre de lits qu'on voit aujourd'hui dans cet Hôpital.

Voici les noms de ſes principaux bienfaiteurs. *Jacques de Hillerin*, Prêtre, Conſeiller au Parlement; *Charles Robineau*, Sécrétaire du Roi; *Antoine Loyſel*, Conſeiller au Parlement; *Vincent Nevelet*, Auditeur des Comptes; & *Catherine le Bret*, ſa femme; *Perrot*, Adminiſtrateur de l'Hôtel-Dieu & des Incurables; *Marie le Prevoſt*, veuve de *Nicolas le Camus*, ſieur de Pontcarré; *Marie Thiot*, veuve de *Jean des Monts*, Marchand Frippier; *Louis Caillebot*, Chevalier, Sieur de la Salle; *Catherine Girard*; *Pierre de Hodic*, Préſident aux Enquêtes; *Jacques Danes*, Evêque de Toulon; *Françoiſe de Chaulnes*, veuve de *Nicolas Thibaud*, Sieur de Beauvais, Maître des Comptes; *Roger*, Duc de Bellegarde; *Roger du Pleſſis*, Seigneur de Liancourt & de la Rocheguyon; *Judith de Meſmes*, veuve de *Jean Barillon*, ſieur de Mancy; *Jean-Baptiſte Lambert*, Sécrétaire du Roi; *Antoine Bergerac*, Aide-de-Camp dans les Armées du Roi; *Matthieu de Morgues*, Prédicateur du Roi, & premier Aumônier de *Marie de Médicis*, Reine de France; *Pierre Viole*, Préſident aux Enquêtes; *Chriſtophe du Pleſſis*, Baron de Montbart; *Anne Hurault de Chiverni*, veuve de *Charles d'Aumont*, Marquis de Nolet;

Marie-Catherine de la Rochefoucauld, Marquise de Senecé ; *François Talon*, Curé de S. Gervais, &c.

Dans l'Eglise, & dans la Salle des hommes, on remarque les épitaphes de quelques personnes qui y sont inhumées.

Au bas des marches du Grand-Autel, on lit :

Hîc conditum est Pericardium
cum parte Viscerum
Eminentissimi Cardinalis
FRANCISCI DE LA ROCHEFOUCAULD,
hujus Nosocomii Fundatoris,
qui obiit
Anno R. S. H. 1645, *16 Kalend.*
Martii,
ætatis suæ 87.

A côté de cette tombe, il y en a une autre avec cette inscription :

JOANNI PETRO CAMUS,
Bellicensi Episcopo,
viro ingenio, memoriâ, eloquentiâ,
scriptis innumeris, pietate,
vitæ innocentiâ, charitate admirabili,
qui sibi pauper vivere,
mori & humari voluit.
Hujus Nosocomii Administratores
posuêre.

Vixit annos 68,
obiit anno salutis reparatæ 1652,
6 Kalendas Maii.

Jean-Pierre Camus, Evêque de Belley, étoit né à Paris, où sa famille, qui étoit originaire d'Auxone, étoit venue s'établir. C'étoit un homme qui ne s'occupoit que de son salut, & de celui du prochain, qui ne prêchoit & ne publioit des livres, que pour faire triompher la Religion, & confondre le vice. Homme savant, d'une vie exemplaire & d'une bonne-foi incroyable, si nous n'en avions des preuves convaincantes.

Un Seigneur aussi illustre par la beauté de son esprit *, que par sa grande naissance, dit dans une de ses Réflexions Morales, *que tout le monde se plaint de sa mémoire, & que personne ne se plaint de son jugement.* Si ce Seigneur avoit connu particuliérement M. *Camus*, Evêque de Belley, il auroit trouvé en lui une exception à sa réflexion. Nous lisons dans un Livre intitulé, *Esprit du Bienheureux François de Sales* **, que M. *Camus*, Evêque de Belley, lui disoit un jour, *Pleust*

* Le Duc de la Rochefoucauld.
** *Part.* 1. *sect.* 34, *page* 157.

à Dieu que je vous peuſſe donner de la mémoire qui m'afflige ſouvent de ſa facilité ; car elle me remplit de tant d'idées, que j'en ſuis ſuffoqué en prêchant, & même en écrivant, & que j'euſſe un peu de jugement ; mais de cettui-ci, je vous aſſure que j'en ſuis fort court.

Sur quoi M. de Geneve ſe prit à rire, l'embraſſa tendrement, & lui dit ces propres paroles : *Je n'ai jamais trouvé qu'un homme avec vous qui m'ait dit qu'il n'avoit guères de jugement.*

M. *Camus* avoit été nommé à l'Evêché de Belley, par le Roi *Henri-le-Grand*, & avoit été ſacré en 1609, par S. *François de Sales*, Evêque de Geneve.

Au premier pilier de la croiſée, à droite, eſt l'épitaphe de *Jean-Baptiſte Lambert*, Commis de M. *de Fieubet*, Tréſorier de l'Epargne, lequel *Lambert* mourut à l'âge de trente-ſept ans, & avoit gagné environ quatre millions de bien. Il légua, par ſon teſtament, à cet Hôpital la ſomme de cent cinquante mille livres, pour la fondation de vingt-ſix lits, laiſſant le reſte de ſa riche ſucceſſion, à *Nicolas Lambert*, ſon frere, Maître des Comptes.

JOANNES BAPTISTA LAMBERTUS, *Pariſinus, Regi à Conſiliis & Secretis, beatus*

beatus esse cœperat bonis fortunæ;
at morbi vis lenta, & insanabilis
beatiorem reddidit;
Nam cum ea luctatus quatuor annis
invictâ patientiâ,
tandem Christianæ fidei munitus
Sacramentis,
Humanis rebus clausit oculos,
Divinis aperuit,
anno Domini 1644,
ætatis 37.

HIC JACET.

Hoc fratri optime de se merito
NICOLAUS LAMBERTUS,
Regiorum Computorum Magister
ex asse hæres,
mœrens Monumentum posuit.

Matthieu de Morgues, connu sous le nom d'Abbé de S. Germain, qui avoit été premier Aumônier de la Reine *Marie de Médicis*, & celui de tous ceux de sa Maison, qui lui avoit été le plus inviolablement attaché, se retira dans cet Hôpital, après la mort du Cardinal *de Richelieu*, & disoit sur cette retraite: *veni ad insanabiles, ut sanus fierem.* Il avoit composé une Histoire de *Louis XIII*, où il y auroit eu bien des particularités qui ne feroient point d'hon-

neur à la mémoire du Cardinal *de Richelieu*, & lesquelles ne seront jamais sues, parce qu'après la mort de l'Abbé de S. Germain, cette Histoire fut détournée, & a été sans doute supprimée. Cet Abbé mourut le 29 de Décembre de l'an 1670, âgé de 88 ans, & fut inhumé en cet Hôpital.

On remarque dans la Salle des hommes quatre bustes de marbre blanc, posés sur des piedouches, contre les murs de face. Ce sont les bustes de S. *Charles Borromée*, de S. *François de Sales*, du Cardinal *de la Rochefoucauld*, & de M. *Camus*, Evêque de Belley. Les deux premiers ont été sculptés par *Durand*, & les deux autres par *Buister*.

Dans cette même Salle on lit cette épitaphe :

D. O. M.

Viro clarissimo PETRO CHANDELIER,
Regi à Consiliis, in suprema Regiarum rationum Curia Auditori,
Domûs Dei, hujus Nosocomii,
& nuper Catholici Xenodochii
Administratori eximio;
qui hos honores muneriſque gradus
omnes attigit dum fugeret;
nullus invidit nullius æmulo:
Clarissimus virtutibus præluxit aliis
sibi obscurus animo forti suavissimisque

informatus moribus, amicos
numeravit
Plurimos, amicus verus,
vixit cælebs,
Pauperes adoptavit omnes, sanos,
ægros,
Infantes, abjectos, sanitatemque,
desperantes, quas opes vivens ipsis
fundebat,
moriens legavit huic Domui
largam trium pauperum dotem,
corpus pauperum Cæmeterio,
sic publicæ natus utilitati
Deo, proximoque totus vixit
annos 44 & tres menses.
Jam cœlo maturum cita prævenit
immortalitas constanti animo,
vivâ fide, firmâ spe,
ardenti charitate,
20 Decemb. ann. 1679, denatus est
Viator luge & pacem precare.

Les malades sont servis dans cet Hôpital, avec beaucoup de soin & de charité, par des Sœurs grises, ou servantes des pauvres, instituées par S. Vincent de Paul, & par un Chirurgien, qui gagne la Maîtrise en servant ledit Hôpital pendant six ans; grace que le Roi accorda par Lettres du 4 Février 1645, registrées le 27 Juillet 1646.

Dans cette même rue, mais au-delà de la Barriere, se présente un petit Couvent de Filles, dont je vais parler.

LES BÉNÉDICTINES DE NOTRE-DAME DE LIESSE.

Le Couvent des Religieuses de Notre-Dame de Liesse fut d'abord fondé à Rhetel, Diocese de Rheims, en 1631; mais la guerre étant survenue, les désordres qui l'accompagnent ordinairement, obligerent ces Religieuses en 1636, de venir se refugier à Paris. L'Abbé de S. Germain-des-Prés leur permit de demeurer dans une Maison de la rue du vieux Colombier, qu'elles prirent à loyer, & même de bâtir une Eglise & un Couvent dans l'étendue de sa Seigneurie.

Anne de Montaffié, Comtesse de Soissons, voulut être leur Fondatrice, par une donation qu'elle leur fit de deux mille livres de rente; à quoi *Louise de Bourbon*, Duchesse de Longueville, autorisée par le Duc, son mari, ajouta une rente annuelle de cinq cens livres. Pour lors elles obtinrent du Roi *Louis XIII* de nouvelles Lettres-Patentes, datées du mois d'Octobre de l'an 1638, pour s'établir au Fauxbourg S. Germain.

Quoique ces Religieuſes euſſent reçu en très-peu de temps, en cet endroit, huit Novices à profeſſion, il paroît cependant par une Lettre que le Roi fit écrire à l'Abbé de S. Germain-des-Prés, le 28 Juin 1644, que Sœur de ſainte Théreſe, lors Supérieure des Filles de Notre-Dame de Lieſſe, y avoit été transférée de Montmartre, avec une autre nommée la Sœur de la Vierge, & une troiſieme, nommée la Sœur de ſaint Joſeph, ſœur de la Supérieure, qui avoit été tirée d'un Monaſtere de S. Martin, dont la ſituation n'eſt point indiquée. Cela cauſa quelque trouble dans cette Communauté, & le Roi en ayant été informé, ordonna à l'Abbé de S. Germain-des-Prés de les renvoyer dans leurs Couvens.

L'année ſuivante, les Religieuſes de Notre-Dame de Lieſſe furent transférées, de la rue du vieux Colombier, dans une autre Maiſon du même Fauxbourg, nommée le Jardin d'Olivet, contenant deux arpens & demi de terre. *Marie Briçonnet*, veuve *d'Etienne le Tonnelier*, Conſeiller au grand Conſeil, avoit légué, le 2 Juillet 1626, cette portion de terre à *Genevieve Poulin*, & à *Barbe Deſcoulx*, pour y bâtir une maiſon & une Chapelle, & s'employer à l'inſtruction des jeunes

filles, en attendant qu'on pût y établir une Communauté de Religieuses. Celles de Lieſſe, qui étoient fort mal logées, n'eurent garde de laiſſer échapper cette occaſion, & ſe donnerent tous les mouvemens convenables pour obtenir le Jardin d'Olivet.

Barbe Deſcoulx, qui en étoit Supérieure depuis la mort de *Genevieve Poulin*, y donna ſon conſentement ſous le bon plaiſir du Roi, qui permit, par une Lettre de Cachet du 30 Août 1644, au Prieur de S. Germain-des-Prés, de transférer les Religieuſes de Lieſſe au Jardin d'Olivet; ce qui fut fait le 5 de Septembre ſuivant.

Les Filles ſéculieres, qui y demeuroient, eurent l'option, ou d'y demeurer leur vie durant dans l'état de ſécularité, ou d'y faire profeſſion de la vie Religieuſe, ſi elles avoient de la vocation pour cet état, & qu'elles en fuſſent trouvées capables. Cette union des deux Communautés, ſembloit devoir augmenter le nombre des Religieuſes: cependant en 1657, elles ſe trouverent réduites à deux ou trois; ce qui fit naître le deſſein d'y faire un nouvel établiſſement; mais le Roi s'y oppoſa par la Lettre qu'il fit écrire de Stenay, à l'Abbé de S. Germain-des-Prés, le premier d'Août de cette année 1657.

L'Egliſe de ce Couvent fut conſtruite & bénite en 1663. Voyez Dom *Bouillard*, Dom *Félibien* & Dom *Lobineau*. J'ajouterai ſeulement ici ce qu'on ne trouveroit point dans leurs Livres; c'eſt que la Prieure de ce Monaſtere eſt élective par la Communauté; & que lorſque la Communauté l'élit pour ſa vie, elle eſt Prieure pour le reſte de ſes jours; au lieu que ſi la Communauté ne l'élit que pour trois ans, elle n'eſt que triennale.

Fin du ſeptieme Volume.

ADDITIONS
ET CORRECTIONS
DU TOME SEPTIEME.

PAGE 20, *ligne* 16. M. l'Abbé *Fleuri* convient de sa grande érudition; mais il ne laisse pas de le blâmer, avec raison, de s'être occupé à des études très-inutiles, quoique bonnes & solides en elles-mêmes, mais étrangeres à un Religieux, qui ne doit employer son temps qu'à la perfection de la science & de la doctrine chrétienne.

Page 167, *ligne* 14. Ce fut à la sollicitation de M. *de la Font de Saint-Yenne*, que M. *de Tournehem* tira de l'obscurité & de la poussiere ces chefs-d'œuvres de Peinture, que *Louis XIV* avoit fait acheter à grands frais en Italie, & qui restoient invisibles & perdus pour la Nation, dans ses cabinets de Versailles. Mais l'intention de M. *de Tournehem* étoit qu'ils fussent changés de temps en temps, pour faire jouir le Public, & sur-tout notre Ecole, du spectacle infiniment utile de cette immense & précieuse collection, en son entier;

ce qui n'a point été exécuté jusqu'à présent.

Page 187, *ligne* 4. Ce n'est point au temps, ni à la vétusté de ces précieux tableaux, que l'on a dû attribuer leur mauvais état, quand on a été obligé de les faire restaurer, mais à la négligence des Concierges de ce Palais, qui les avoient laissés exposés aux plus grandes ardeurs du soleil pendant un si grand nombre d'années, sans rideaux, ni volets pour les en défendre, & sans aucune attention pour essuyer les impressions & les moisissures que les dégels laissent sur leurs toiles après les grands hivers, & qui occasionnent leurs dépérissemens.

Page 269, *ligne* 10. L'escalier de cet Hôtel doit être remarqué par la belle distribution de ses rampes, & par la sage économie & le beau choix des ornemens du plafond & des côtés qui l'embellissent, sans l'appauvrir, par leur profusion, seule ressource de la plupart des Architectes de ce temps-ci.

Page 296, *ligne* 11. Tous les Architectes conviennent de la régularité & des bonnes proportions de l'ordre ionique qui décore l'intérieur de cette Eglise, mais sans aucun trait de génie qui réveille le Spectateur, dont l'œil est tou-

jours glacé par une monotonie insupportable dans les grandes ordonnances. D'ailleurs, celle du Portail est pauvre & dans le plus petit genre.

Page 300, *après son éloge*. Ce tableau, qui fait un si grand honneur à l'Ecole Françoise, & la met de pair avec toutes celles de l'Italie, a été acheté par le Roi à la vente des effets qui appartenoient à cette Société.

Page 323, *ligne* 27. Cette statue n'est plus exposée sur l'Autel de cette Chapelle, ni dans les Processions : on la tient enfermée dans une armoire de la Sacristie. Les Curieux n'y perdent rien par la médiocrité de son dessein, qui est des plus froids, & sans aucun autre mérite que celui de son métal.

Page 336, *ligne* 20. Ce n'est point la magnificence de cette porte qui la rend l'admiration des François & des Etrangers ; mais ses savantes proportions & sa belle simplicité la mettent au-dessus des plus beaux Arcs de triomphe qui soient à Rome. On seroit étonné que l'on eût ôté au Public une de ses ouvertures pour en tirer le misérable profit d'un loyer, si l'on n'étoit accoutumé à voir tous les jours la Capitale faire céder à un vil intérêt, les commodités de

ſes habitans, & de ce qui contribue le plus à ſon embelliſſement.

Page 341, *ligne* 16. L'Auteur auroit pu ſe diſpenſer de mettre ici quatre vers auſſi foibles, & qui auroient dû reſter dans l'oubli.

Page 384, *ligne* 15. Depuis la mort du Fondateur de cette Communauté, elle n'a ſubſiſté que par les libéralités de feue Madame la Marquiſe de *Laſſay*, Dame d'une très-grande piété, & par le profit qu'elles tirent du lait & du beurre d'un nombre prodigieux de vaches nourries dans leur maiſon, qui eſt d'une grande étendue.

Page 390, *ligne* 19. Il ſeroit difficile de donner à cette inſcription latine, un ſens qui pût s'accorder avec la doctrine de notre Religion.

FIN DES ADDITIONS.

SUPPLÉMENT

AUX ADDITIONS DU TOME VII.

PAGE 192, *ligne* 9. Avant que de quitter la rue de Tournon, les Curieux de belle ſculpture doivent voir la Statue en bronze d'un Dieu Mercure, tout en l'air, porté par un ſeul point d'appui ſous ſon talon. Il eſt dans l'attitude d'un Dieu qui vole avec ſon pétaſe & ſes talonnieres. Ce qui rend la beauté de cette Statue ſi étonnante, outre la correction admirable du deſſein dans toutes ſes parties, c'eſt la difficulté preſque inconcevable d'un ſi parfait équilibre dans ſa poſition. Ce monument eſt comparable à ce qui nous reſte de l'antiquité du premier ordre. Il eſt du fameux *Jean de Boulogne*, natif de Douai, & éleve de *Jacques Bruſca*. C'eſt de lui qu'eſt le cheval de bronze de *Henri IV* ſur le Pont-Neuf, & qui eut dans ſa nouveauté une ſi grande réputation, qu'il fut le ſujet de tous les entretiens; ce qui donna lieu à l'Epigramme ſuivante :

Superbes monumens que votre vanité
Eſt inutile pour la gloire

Des grands Héros, dont la mémoire
Mérite l'immortalité !
Que ſert-il que Paris, aux bords de ſon canal,
Expoſe de nos Rois ce grand original,
Qui ſut ſi bien regner, qui ſut ſi bien combattre ?
On ne parle point d'Henri quatre,
On ne parle que du Cheval.

Cette belle figure eſt placée dans le jardin de la maiſon qu'occupe M. le Marquis *de la Tour de Gouvernet*, la derniere de la rue de Tournon, vis-à-vis le Palais du Luxembourg. Tous les Savans & les Artiſtes célebres, François & Etrangers ſont reçus chez ce Seigneur avec les diſtinctions dues à leurs mérites.

FIN DU TOME VII.